

ANNALES DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

NOUVELLE SÉRIE

II. *Droit, Lettres.* — Fascicule 47.

XÉNOPHON

LA RÉPUBLIQUE DES LACÉDÉMONIENS

TEXTE ET TRADUCTION

AVEC UNE INTRODUCTION ET UN COMMENTAIRE

PAR

FRANÇOIS OLLIER

Maître de Conférences
à la Faculté des Lettres de Lyon.



LYON

A. REY, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

4, Rue Gentil, 4

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, Boulevard Saint-Germain

1934

Bibliothèque Maison de l'Orient



148686

INTRODUCTION

AUTHENTICITÉ ET INTÉGRITÉ DE L'OUVRAGE.

L'authenticité de la *République des Lacédémoniens* de Xénophon, niée dans l'antiquité par Démétrios de Magnésie¹ et dans les temps modernes par quelques érudits, est aujourd'hui, à ce que je crois, généralement admise. Rien n'est, en effet, plus raisonnable. Démétrios, qui était un compilateur contemporain de Cicéron, est toujours, semble-t-il, parmi les Anciens demeuré seul de son avis². Plutarque, bien qu'il s'appuie sur lui quelquefois, n'a pas tenu compte de son affirmation dans le cas présent, puisque dans la *Vie de Lycurgue*³ il cite une opinion de Xénophon sur la date du législateur spartiate, qui est empruntée à un ouvrage qu'il ne nomme pas, mais dans lequel il faut reconnaître de toute évidence la *République des Lacédémoniens*⁴. Harpocration connaît lui aussi Démétrios, dont il fait l'éloge; cela ne l'empêche pas de citer (s. v. Μόρξι) le traité de Xénophon, dont il reproduit toute une phrase⁵. D'autres témoignages anciens assez nombreux s'opposent à l'assertion de

1. Diog. Laërce, II, 6, 57.

2. Diels estime qu'il y a une erreur facile à redresser dans le texte de Diogène Laërce qui nous fait connaître l'opinion de Démétrios. Diogène termine ainsi son catalogue des œuvres de Xénophon : Ἀγησίλαόν τε καὶ Ἀθηναίων καὶ Λακεδαιμονίων πολιτείαν, ἣν φησιν οὐκ εἶναι Ξενοφώντος ὁ Μάγνης Δημήτριος. Ne suffit-il pas d'invertir l'ordre des termes Ἀθηναίων et Λακεδαιμονίων pour que s'évanouisse la suspicion étonnante de Démétrios à l'égard du traité sur Lacédémone ? Mais Diels oublie que s'il nous semble maintenant certain que l'Ἀθηναίων πολιτεία n'appartient pas à Xénophon, nous n'avons pas le droit d'attribuer déjà à Démétrios une telle opinion, qui n'apparaît nulle part chez les Anciens. Cobet (*Novae lectiones*, p. 707 sq.) a bien montré le peu de valeur du témoignage de Démétrios.

3. Plut., *Vie de Lycurgue*, 1.

4. Xén., *Rép. des Lac.*, X, 8.

5. Id., *ibid.*, XI, 4.

Démétrios : ceux d'un scholiaste d'Homère¹, de Pollux², du Pseudo-Longin³, de Diogène Laërce⁴. La confiance que nous inspire Démétrios n'est pas tellement considérable qu'elle puisse nous déterminer à nous ranger malgré tout à son côté. Denys d'Halicarnasse, qui en fait peu de cas, cite les propos par lesquels il retirait à Dinarque le discours *Κατὰ Δημόσθενους*, sous prétexte qu'il différait beaucoup de sa manière ordinaire⁵. Le verdict de Démétrios reposait en cette occasion sur un jugement qui était peut-être tout personnel, et il ne serait pas dans ce cas bien étonnant qu'ici non plus il n'ait convaincu personne. Avait-il vraiment un autre motif pour déclarer apocryphe la *République des Lacédémoniens* de Xénophon ? Il suffit cependant d'avoir un peu pratiqué cet écrivain pour l'y reconnaître partout et de la façon la plus lumineuse. On peut affirmer que jamais ouvrage ne porta mieux que celui-là la signature de son auteur. Aucune des idées exprimées qui ne se trouve en parfait accord avec tout ce que l'on sait par ailleurs des idées de Xénophon. Mieux encore, nous retrouvons constamment sa manière habituelle de penser, qui est caractéristique au premier chef et vraiment impossible à imiter, ne serait-ce que par ce qu'elle a trop souvent d'imprécis, de fuyant ou même d'obscur. Enfin, le vocabulaire composite du traité et le style dans lequel il est écrit appartiennent indubitablement à Xénophon⁶.

1. Schol. Cod. Ambros. Q. Hom., *Odys.*, IV, 65.

2. *Ὀνομαστικόν*, VI, 142.

3. *Περὶ ὕψους*, IV, 4.

4. Diog. Laërce, *loc. laud.*

5. Denys d'Halicarnasse, *Opuscula*, éd. Usener et Radermacher, I, p. 298-299.

6. Cf. not. Ern. Naumann, *De Xenophontis libro qui Λακ. Πολ. inscribitur* (Diss. Berlin, 1876) ; H. Richards, *The minor works of Xenophon (The classical review, XI, 1897, p. 133 sq.)*. — On a prétendu (H. Schenk, compte rendu de l'éd. Pierleoni de la *Rép. des Lac.*, *Berl. phil. Woch.*, XXVIII, 1908, p. 2) que le titre actuel du traité, parce qu'il ne correspond que très imparfaitement à son contenu, n'est pas celui qui lui avait été donné par Xénophon. Mais, même si le titre ne convenait réellement pas, ce ne serait pas une raison suffisante pour l'attribuer à un autre qu'à l'auteur de l'ouvrage. Je ne crois d'ailleurs pas qu'il doive être tenu pour inexact. Si *Πολιτεία* signifiait toujours nécessairement « constitution politique d'un État », on pourrait reprocher à Xénophon d'avoir mal rempli la promesse de son titre, mais le mot peut avoir aussi un sens beaucoup plus large. C'est de l'organisation générale de la République des Lacédémoniens — j'ai conservé à dessein cette ancienne traduction — que l'écrivain a voulu ici traiter. Critias, par exemple, avant Xénophon, pour

La *République des Lacédémoniens* est donc bien un ouvrage authentique, mais le possédons-nous encore intégralement, tel qu'il sortit des mains de l'écrivain ? Il est entièrement invraisemblable qu'il manque quelque chose au début, malgré le ἀλλὰ sur lequel commence le premier chapitre. C'est sur le même mot que s'ouvre aussi le *Banquet* de notre auteur. Cette façon de débiter a une allure vive, un peu cavalière et désinvolte ; ἀλλὰ, s'il fallait absolument le traduire, se rendrait peut-être ici assez bien par *or ça*. Ailleurs il arrive à Xénophon de placer un δεῖ comme second mot en tête de tout un ouvrage (*Économique, Helléniques, Apologie de Socrate*)¹. Au reste, les idées exprimées en tête du traité sur Sparte se suffisent parfaitement à elles-mêmes et ne réclament rien qui les précède. Il ne convient nullement non plus de considérer la fin de l'ouvrage comme incomplète — j'entends par là la fin du chapitre XIV, car le chapitre XV n'est qu'une addition postérieure² — en arguant que Xénophon ne donne aucun renseignement sur les très grands honneurs qui sont accordés aux rois de Lacédémone après leur mort. Je doute que le fait d'avoir terminé la dernière phrase par un solennel hexamètre (spondaïque) appelle nécessairement un point final³. Mais il est certain que pour bien des choses Xénophon s'est montré dans ce traité avare de renseignements, et son silence se comprend d'autant mieux ici qu'il était probablement — nous le verrons — pressé d'en finir.

Les lacunes frappantes de l'ouvrage et l'excessive brièveté de nombre d'explications avaient amené Cobet — suivi depuis par d'autres — à l'opinion que la *République des Lacédémoniens* n'était dans son état actuel que l'abrégé d'un écrit beaucoup plus considé-

ses Πολιτεία en vers ou en prose, paraît avoir fait lui aussi du mot un emploi assez étendu. Cf. également Γ' Ἀθηναίων πολιτεία du Pseudo-Xénophon.

1. Beaucoup plus tard, à l'époque impériale, chez les imitateurs des classiques, ce devint une mode que de débiter ainsi par ἀλλὰ ou δεῖ, à la manière de Xénophon (cf. Stählin-Schmid, *Gesch. der griech. Literatur*, 1912, I, p. 477, n. 9).

2. Il sera entendu, une fois pour toutes, que j'intervertis pour les deux derniers chapitres les numéros d'ordre que, en se conformant aux manuscrits, donnent jusqu'à présent toutes les éditions, bien que les savants — je ne sais quel est à cet égard le premier en date — aient reconnu presque sans exception depuis longtemps que le chapitre XIV n'est pas à sa place.

3. Comme le voudrait Naumann, *op. laud.*, p. 17-18.

nable¹. Cette assertion semble d'abord pouvoir trouver confirmation dans un passage de Polybe où l'historien déclare qu'Éphore, Xénophon, Callisthène et Platon ont assimilé la constitution des villes crétoises à celle de Lacédémone². Or, rien de tel ne se lit dans l'opuscule de Xénophon. Point n'est besoin cependant d'une longue réflexion pour se convaincre que Polybe a été à son égard victime d'une confusion, sans doute parce qu'il s'est fié à sa seule mémoire. Comment, en effet, l'auteur de la *République des Lacédémoniens*, qui proclame avec la plus grande netteté la complète originalité des institutions spartiates³, aurait-il pu songer à affirmer leur ressemblance avec celles de la Crète? D'un autre côté, l'impression que notre petit traité est un abrégé ne saurait résister à une lecture attentive. Tout s'y enchaîne de façon naturelle, et il est possible, sinon toujours très facile, d'apercevoir d'un bout à l'autre de l'ouvrage le mouvement d'une pensée continue. Chaque phrase se rattache à la précédente pour qui possède quelque connaissance des habitudes d'esprit de Xénophon; pas de trous qui dénoteraient l'intervention d'un abrégiateur⁴. Mais il est nécessaire, bien entendu, de se plier soigneusement à la pensée de Xénophon, au lieu de vouloir la plier à la nôtre. C'est pour ne l'avoir pas fait suffisamment que Haase, dans son édition de la *République des Lacédémoniens* (Berlin, 1833), se livrait à de nombreux déplacements de passages, dont l'ordre avait été, selon lui, brouillé par la négligence d'un éditeur. Tout est en réalité à sa place dans le texte donné par les manuscrits, à l'exception des deux derniers chapitres, dont l'interversion est indispensable. Quant aux omissions de Xénophon, à ses insuffisances en fait de détails ou d'explications, elles paraîtront, je crois, aisément compréhensibles, lorsque l'on aura pris une vue nette du dessein vraisemblablement poursuivi par l'auteur en composant son ouvrage.

1. Cobet, *Novae lectiones*, p. 706.

2. Polybe, VI, 45, 1.

3. I, 2. Impossible, d'autre part, de supposer que les Crétois aient jamais pu, dans sa pensée, avoir imité les Spartiates. Cf. en effet, X, 8.

4. Ajoutons qu'une phrase comme celle-ci serait très étonnante dans un abrégé : ὅτι δὲ πολλὰ γράφω, οὐ δέ τι θαυμάζειν (XII, 7).

La *République des Lacédémoniens* n'a donc pas été modifiée par une main étrangère qui aurait opéré en elle des retranchements plus ou moins importants ou en aurait altéré gravement l'ordonnance primitive. C'est aussi à tort que l'on suspecte parfois le chapitre XV¹, ce qui est un moyen par trop simple de se débarrasser du problème posé par un texte embarrassant. En fait, comme je m'efforcerai de le démontrer, il n'est aucunement impossible de s'expliquer comment Xénophon a été un jour amené à écrire ces lignes de blâme à l'adresse de Lacédémone. Bornons-nous à remarquer pour l'instant que la discordance brutale qui existe entre cet épilogue et le reste de l'ouvrage nécessiterait de la part du faussaire une maladresse hors de toute vraisemblance. Par contre, ce personnage se montrerait étonnamment habile à manier la langue et le style de Xénophon². N'en doutons pas, Xénophon est l'auteur du chapitre final comme de tous les autres³.

CONTENU ET COMPOSITION DU TRAITÉ.

Xénophon, en commençant, indique très clairement ce que sera le contenu de l'ouvrage. Il exposera les institutions si originales données par Lycurgue à Lacédémone, institutions qu'il considère comme le fondement de la puissance et de la renommée extraordinaires de cette cité.

Les premiers chapitres sont consacrés, comme il est naturel, à l'éducation spartiate, et Xénophon s'y conforme à l'ordre chronologique. On y apprend comment Lycurgue, après avoir assuré la pro-

1. Weiske met ce chapitre entre crochets droits dans son édition. Pierleoni dans la sienne imite son exemple.

2. H. Richards (*loc. laud.*, p. 136) signale notamment dans ce dernier chapitre comme traits caractéristiques de Xénophon l'emploi de *ώς* final, de *πρόσθετον* (deux fois), de *ἐξδειουργία*. Le style constamment antithétique est bien aussi dans sa manière.

3. L'opinion de Keil (*Übungen des Instituts für Altertumwissenschaft*, Strasbourg, 1907) suivant laquelle les deux chapitres consacrés à la royauté dateraient seulement de l'époque des révolutions d'Agis et de Cléomène, qu'ils auraient eu pour but de soutenir en présentant la royauté spartiate comme dotée par Lycurgue de beaucoup de puissance et d'éclat, est absolument dénuée de fondement. Il est aisé de constater, en effet, que Xénophon n'a guère surfait ni les honneurs ni les pouvoirs des rois de Sparte.

création d'enfants robustes, (I) les a sans cesse assujettis, cependant qu'ils deviennent successivement des jeunes garçons (II), des adolescents (III), et des jeunes gens (IV), à un excellent dressage physique et moral. L'auteur en vient ensuite aux institutions qui concernent tous les citoyens. Il parle d'abord des repas communs (V) et des coutumes qui établissent entre les Spartiates une certaine communauté relative aux enfants, aux serviteurs, aux biens de chacun (VI). Puis, il indique de quelle façon sont obtenues à Lacédémone les grandes vertus suivantes : mépris des richesses (VII), obéissance absolue aux magistrats et aux lois (VIII), préférence accordée à la mort sur la lâcheté (IX). Voici maintenant pour la vieillesse seule : sa persévérance dans la vertu est assurée par l'institution de la « Gérousia » dans laquelle elle brûle d'entrer. Il est logique que Xénophon déclare après tout cela que la vertu à Sparte est véritablement chose d'État et que c'est elle seule qui confère, avec une parfaite égalité, la plénitude des droits civiques (X).

A ces dix chapitres qui forment un tout s'ajoutent deux appendices. Le premier a pour sujet les innovations de Lycurgue ayant trait aux expéditions militaires. Xénophon fait manœuvrer sous nos yeux l'armée lacédémonienne (XI), puis nous la présente dans la vie des camps (XII). Le second est consacré aux pouvoirs et aux honneurs du roi à l'armée (XIII), et à la façon dont il est honoré à Sparte même, de son vivant et après sa mort (XIV).

Enfin le chapitre XV nous avertit — d'une manière fort inattendue — que les Spartiates ont maintenant cessé d'être fidèles aux lois de Lycurgue.

Laissons provisoirement de côté ce dernier chapitre, qui n'appartient pas à l'ouvrage primitif. Pour le reste, on doit constater que le traité est bien conforme à ce que l'auteur avait annoncé, et que les chapitres XI-XIV ne constituent pas des additions inutiles. En effet, si les Spartiates sont devenus si puissants et si illustres, ils en sont redevables, pour une très large part, à leur expérience et à leur habileté en matière militaire. En traitant du roi à l'armée dans le chapitre XIII, Xénophon ne sort pas encore du sujet des deux précédents chapitres. S'il énumère ensuite les honneurs que

Lycurgue a accordés au roi quand celui-ci réside dans la cité, c'est parce qu'ils résultent d'un pacte établi par le législateur entre la royauté spartiate et l'État et toujours demeuré en vigueur sans aucun changement¹. Or, cette prétendue stabilité est pour un conservateur comme Xénophon une des causes essentielles des grandes destinées du peuple spartiate. L'auteur n'a donc jamais perdu de vue son dessein d'expliquer les raisons de la réussite de Lacédémone.

La composition du traité, à la prendre dans ses grandes lignes, peut être jugée satisfaisante. Mais si l'on examine celle-ci, non plus dans l'ensemble, mais dans le détail, Xénophon paraîtra avoir mérité d'assez nombreux reproches. Certes, il faut se garder d'exagérer et ne pas vouloir apercevoir partout de l'incohérence et de l'illogisme². A proprement parler même, il n'en existe pas ici chez Xénophon. Mais il y a plus d'une fois beaucoup de gaucherie dans la façon dont les choses sont reliées entre elles. Il arrive aussi que la transition se fasse sur une idée sous-entendue que Xénophon n'a pas pris le temps d'exprimer, ou bien il passe d'une manière un peu flottante d'une indication à l'autre sans régler sa marche avec sûreté. Il en résulte que l'on éprouve par moments une impression de désordre. Elle est particulièrement fréquente à la lecture des deux chapitres sur la royauté. Là, Xénophon — sans doute par hâte grandissante à mesure qu'il approche de la fin — domine encore moins bien sa matière que dans ce qui précède et se laisse plus facilement entraîner à la dérive.

LES INTENTIONS DE XÉNOPHON.

La *République des Lacédémoniens* constitue un très vif éloge de Sparte et de ses institutions. Ce n'est pas seulement l'œuvre de Lycurgue que Xénophon propose à l'admiration du lecteur, mais aussi — le chapitre XV excepté — la fidélité constante des Spartiates aux prescriptions de leur antique législateur. Pas de doute,

1. *Rép. des Lac.*, XIV, 1.

2. Comme le fait F. Habben, *De Xenophontis libello qui Λακκ. πολ. inscribitur* (Diss. Munster, 1909).

en effet, comme le prouve l'emploi répété du présent¹, que les louanges de Xénophon ne s'adressent encore aux Spartiates de son temps. Mais quel motif l'a-t-il incité à entreprendre d'écrire ce petit traité? Lui-même est muet là-dessus, et des réponses que les hellénistes ont jusqu'à maintenant données à cette question, aucune ne paraît satisfaisante. La *République des Lacédémoniens*, qui a cependant fait couler beaucoup d'encre, n'a pas cessé de demeurer énigmatique en ce qui concerne les intentions de son auteur. Attaquons-nous à notre tour, puisqu'il le faut, à ce problème, mais non sans avoir proclamé ce dont nous sommes redevable aux tentatives antérieures, qui, tout en faisant éclater ce qu'il y a d'insoutenable dans certaines hypothèses, nous ont aussi apporté maintes précieuses suggestions.

LE CHAPITRE XV.

La première chose à faire pour qui tient à démêler la véritable nature de la *République des Lacédémoniens* est d'essayer de fixer avec la plus grande précision possible la date et les circonstances de sa rédaction. Or, seul dans tout l'ouvrage, le chapitre XV renferme des indications permettant, à ce qu'il semble, de le dater d'une manière à peu près sûre. Cette date, malheureusement, ne vaut que pour lui, si l'on admet, ainsi qu'il me paraît certain, que le reste a été écrit à une époque antérieure. Elle ne nous en fournit pas moins un *terminus ante quem*.

Xénophon déclare dans ce chapitre que les Grecs s'exhortent mutuellement à empêcher la restauration de l'hégémonie spartiate. Le mécontentement des Grecs, que lui-même partage pleinement, provient avant tout des harmostes, c'est-à-dire des commandants que, surtout depuis sa victoire d'Aegos-Potamos (405), Sparte avait coutume d'envoyer à la tête d'une garnison pour tenir en respect telle ou telle cité grecque. Or, le traité d'Antalcidas (387) avait proclamé l'autonomie de tous les Hellènes. Mais Sparte n'avait renoncé à son hégémonie qu'en apparence, et ses harmostes avaient

1. *Rép. des Lac.*, II, 9; III, 5; IV, 3, etc. Les aoristes du début (I, 1-2) : ἐφάνη, ἐγένετο, ἠυδαίμονησαν ont une valeur inchoative.

été en réalité maintenus en nombre d'endroits¹. Elle n'avait pas tardé aussi à reprendre ouvertement sa politique d'oppression, et, une dizaine d'années après le traité, sa dure domination d'autrefois était déjà rétablie dans une large mesure. C'est ainsi que le Spartiate Phébidas s'étant scandaleusement emparé à Thèbes de la citadelle de la Cadmée (383), Sparte y plaça une garnison et un harmoste. Thespies² et Platées³ durent ensuite subir pareille contrainte. Au début de 378, l'harmoste de Thespies, Sphodrias, se livra à une tentative qui avorta pour s'emparer du Pirée par un coup de main⁴. Les Athéniens indignés s'allièrent alors avec les Thébains, qui étaient parvenus à se libérer de leur garnison lacédémonienne; ils réussirent même à reconstituer la Ligue maritime, afin de pouvoir s'opposer aux injustices de Sparte. N'est-ce donc pas aux pourparlers qui allaient aboutir à cet important résultat que Xénophon a fait allusion en rédigeant les dernières lignes du chapitre XV? Voilà quelle était, en effet, la conséquence de la cupidité et de l'appétit de domination, symbolisés par les harmostes, qui s'étaient à Sparte, au mépris des lois de Lycurgue, emparés de l'âme des citoyens. L'épilogue de la *République des Lacédémoniens* peut donc être daté avec grande vraisemblance de l'année 378⁵.

Rien de plus frappant que l'inattendu de cet épilogue et sa discordance avec tout ce qui l'a précédé. Après un éloge si complet et si continu des Spartiates, les voilà soudain sévèrement repris pour leur désobéissance aux lois, eux, dont Xénophon a vanté auparavant la parfaite obéissance à l'égard de celles-ci⁶; les voilà blâmés pour l'amour de l'or qui éclate maintenant à Sparte; nous avons pourtant appris que les institutions de Lycurgue avaient su le rendre impossible dans la cité⁷. A-t-on le droit de réduire,

1. Polybe, IV, 27, 5.

2. Xén., *Helléniques*, 4, 15.

3. Isoer., *Plataïque*, 13.

4. Xén., *Helléniques*, V, 4, 20 sq.

5. La question de la date du dernier chapitre a été bien traitée par Ern. Naumann, *op. laud.*, p. 22 sq.

6. *Rép. des Lac.*, VIII, 1.

7. *Ibid.*, c. VII.

comme on a tenté de le faire¹, la portée de ces contradictions, en soutenant que Xénophon s'en prend seulement aux harmostes ? Bien que ceux-ci paraissent provoquer tout spécialement son irritation, on ne saurait douter, à lire la dernière phrase, que les reproches de l'auteur ne s'étendent à tous les Lacédémoniens. Mais quand bien même il ne s'agirait que des harmostes, il demeurerait fort surprenant de voir Xénophon se livrer tout à coup contre eux à cette attaque imprévue. Les idées exprimées là par Xénophon, sur un ton dont l'indignation et l'amertume contrastent vivement elles aussi avec celui qui a été employé jusqu'alors, interdisent absolument de croire que le dernier chapitre ait pu appartenir primitivement au traité.

Ce déroutant épilogue de la *République des Lacédémoniens* a-t-il même jamais été publié par l'auteur ? Il me semble qu'il y a tout lieu de le mettre en doute², car si l'on peut apercevoir les motifs pour lesquels Xénophon l'a écrit, il n'est pas malaisé de se rendre compte qu'il en avait aussi de très sérieux pour reculer devant sa publication.

Xénophon aura été, je crois, conduit à l'idée d'ajouter à son ouvrage quelques mots de blâme à l'adresse des Spartiates par le démenti que semblaient lui avoir infligé les événements. Il s'était, en effet, efforcé de démontrer — conformément à sa conviction bien connue que la vertu est toujours ce qu'il y a de plus utile et de plus profitable — que la puissance et la renommée de Sparte reposaient sur son vertueux attachement aux institutions de Lycurgue. Mais qu'allaient penser maintenant les lecteurs de la *République des Lacédémoniens* à la vue du terrible orage qui s'amasait contre les Spartiates ? Ils estimeraient nécessairement, ou bien que la thèse morale de Xénophon était fautive, puisque le succès paraissait vouloir désertir la cause de la vertu, ou bien que le

1. Cf. H. K. Stein, *Bemerkungen zur Xenophon's Schrift vom Staate der Lacedaemonier* (Progr. Glatz, 1878), p. 6.

2. C'est déjà l'opinion d'A. Wulff, *Quaestiones in Xenophontis de republica Lacedaemoniorum libello institutae* (Diss. Munster, 1884), p. 59-60, mais uniquement pour la raison que Xénophon n'a pu se résoudre à se contredire ainsi.

tableau élogieux qu'il avait tracé de Lacédémone était mensonger. Ne suffisait-il donc pas pour tout arranger de déclarer que les malheurs dont Sparte était gravement menacée venaient précisément de ce qu'elle avait cessé d'être fidèle à ses sages lois? Au reste, la conduite des Spartiates depuis le traité d'Antalcidas et surtout leur façon de s'emparer de la Cadmée avaient fait perdre à Xénophon beaucoup d'illusions à leur égard et l'avaient justement irrité contre eux¹. En composant son épilogue, Xénophon se soulageait par l'expression de ses nouveaux sentiments, en même temps qu'il sauvait sa thèse; bien plus, celle-ci recevait une confirmation éclatante, et à ceux qui pouvaient lui reprocher d'avoir faussement embelli Sparte, il répondait qu'elle avait changé et n'était plus ce qu'il avait dit.

Mais, une fois ce dernier chapitre rédigé, les graves inconvénients de sa divulgation ont dû apparaître aussitôt à Xénophon. Est-il admissible que lui-même n'ait pas été choqué du criant disparate que formait dans son ouvrage un épilogue si peu préparé? Il sentait bien aussi qu'on lui demanderait comment la transformation désavantageuse de Lacédémone avait pu s'opérer si vite. Les harmostes spartiates et leurs défauts étaient-ils donc encore inconnus au temps où Xénophon comblait d'éloges la cité de Lycurgue? Il avait à craindre, d'autre part, le mécontentement des Spartiates à la lecture des reproches que leur adressait ainsi leur protégé. Dirait-on qu'il les considérait comme d'utiles avertissements qu'il était de son devoir de faire entendre à Lacédémone? Mais à la réprimander publiquement il était certain qu'il l'irriterait sans obtenir aucun résultat. Xénophon était trop avisé pour ne pas le comprendre. Or, il ne désirait sûrement pas froisser les Spartiates, et moins que personne Agésilas, son protecteur et son ami, qui avait été l'un des principaux instigateurs de la politique ambitieuse et violente de Sparte. Non seulement il leur devait de la reconnaissance pour lui avoir fait don du beau domaine de Scillonte, mais il avait encore grand besoin, en banni qu'il était, de leur aide et de leur protection.

1. Cf. *Helléniques*, V, 4, 1.

Je considère donc comme très vraisemblable qu'il aura laissé dormir dans le secret son tardif épilogue; celui-ci n'aura été découvert et ajouté à la *République des Lacédémoniens* qu'après la mort de l'auteur¹.

PREMIÈRES CONJECTURES SUR LA DATE DE L'OUVRAGE.

S'il est probable que l'épilogue date de 378, la rédaction du reste de l'ouvrage, étant donné les profondes différences qui existent entre eux, ne doit avoir eu lieu qu'assez longtemps auparavant. On ne peut assurément descendre plus bas que 383, année de la prise de la Cadmée, car la vive indignation que ce scandaleux événement fit éprouver à Xénophon, au témoignage des *Helléniques*², rend tout à fait incroyable qu'il se soit ensuite livré à un éloge éperdu de Lacédémone. Il ne semble pas, d'autre part, qu'il faille remonter plus haut que l'arrivée de Xénophon à Sparte, lorsqu'il revint d'Asie avec Agésilas (394). A-t-il jamais eu, en effet, le loisir d'écrire au cours de la vie si agitée menée par lui jusqu'alors? Peut-être même le goût en manquait-il encore à cet homme né avant tout pour l'action et pour l'aventure. C'est donc dans les limites d'une période assez étroite que se place, à notre avis, la composition de la *République des Lacédémoniens*. Mais il paraît possible de préciser encore davantage, en avançant que Xénophon a écrit au

1. Comment se fait-il que cet épilogue ait été intercalé à une place qui n'est pas la sienne? La question est présentement insoluble. H. Bazin (*La République des Lacédémoniens de Xénophon*, 1885, p. 268 sq.) est le seul, à ma connaissance, qui ait proposé une hypothèse à cet égard, et elle n'est pas déraisonnable. Xénophon aurait, selon lui, écrit ces quelques lignes surajoutées après coup à la fin de son manuscrit personnel de la *République des Lacédémoniens* et, faute de place, dans la marge. Si le début de cette adjonction commençait à un endroit assez rapproché du début du dernier chapitre, un copiste inintelligent a très bien pu par la suite l'insérer avant lui dans le texte.

On sait que l'épilogue de la *Cyropédie* (VIII, 8) présente une ressemblance frappante avec celui de notre traité, puisque Xénophon, après avoir idéalisé les Perses contemporains de Cyrus au cours de son roman, y expose la façon dont ils ont maintenant dégénéré. Mais il n'est pas sûr que cet épilogue soit authentique (cf. Stählin-Schmid, *op. cit.*, I, p. 518, n. 2 et 3). Au cas où il le serait, on pourrait s'expliquer que Xénophon se soit ainsi imité lui-même par le fait qu'il ne pensait pas que l'épilogue de la *République des Lacédémoniens* dût jamais être publié.

2. V, 4, 1.

début de cette période le traité qui nous occupe. Telle est, en effet, la conclusion à laquelle nous sommes parvenus, en étudiant le véritable objet et la nature exacte de la *République des Lacédémoniens*, examinée à la lumière des circonstances qui correspondent à la période qui vient d'être délimitée. Voyons donc maintenant ce que nous pouvons raisonnablement supposer sur le but poursuivi par Xénophon.

HYPOTHÈSES ERRONÉES SUR LES INTENTIONS DE XÉNOPHON.

La plus insoutenable de toutes les hypothèses est celle qui considère l'ouvrage comme destiné aux Spartiates eux-mêmes. Le dessein de Xénophon aurait été d'apporter ainsi son appui au parti d'Agésilas, désireux de maintenir la tradition et les vieilles mœurs, contre celui de Lysandre (mort à cette date), qui s'efforçait, au contraire, d'entraîner Sparte dans les voies dangereuses de la nouveauté¹. Pour cela l'auteur de la *République des Lacédémoniens* voulait donner aux Spartiates une leçon détournée, en feignant de croire qu'ils étaient tels qu'en réalité ils auraient dû être. Mais il faudrait admettre dans ce cas que l'épilogue était chargé de révéler la véritable pensée de Xénophon; or, nous avons vu qu'il ne faisait pas partie de l'ouvrage primitif, et la chose est reconnue par Bazin lui-même, auteur de l'hypothèse en question. Rien dans les autres chapitres ne vient fournir à celle-ci le moindre soutien. Par contre, il est visible que le traité est écrit pour des lecteurs étrangers à Lacédémone². C'est à eux que Xénophon tient à faire admirer les institutions et les mœurs qui sont en vigueur là-bas, ἐκεῖ³, sur les bords de l'Eurotas; ce sont leurs erreurs auxquelles il se propose de mettre fin⁴.

Si fantaisiste que soit son hypothèse, Bazin ne se trompe pourtant pas en assignant un but sérieux à la *République des Lacédémoniens*.

1. Cf. H. Bazin, *op. laud.* L'ouvrage daterait, selon lui, de 394.

2. Cf. H. Weil, compte rendu de la thèse de Bazin (*Revue critique*, XXI, 1886, p. 461 sq.).

3. *Rép. des Lac.*, II, 3; 11; V, 6; VII, 3, etc.

4. *Ibid.*, II, 13; XI, 5.

Voir en elle, ainsi qu'on l'a fait parfois¹, un simple produit sophistique, un λόγος ἐπιδεικτικός sans portée pratique, me paraît impliquer une méconnaissance foncière du caractère de Xénophon. Sans doute l'influence de Gorgias, toujours considérable chez notre auteur, est-elle particulièrement sensible dans le style de cet ouvrage, qui est apparenté à ces *Éloges* (Ἐγκώμια) dont le grand sophiste avait donné l'exemple. Mais Xénophon n'a jamais été, en aucune occasion, un écrivain se plaisant uniquement à s'enchanter lui-même de sa prose et de ses pensées et à susciter pour elles l'admiration d'autrui. Il est avant tout homme d'action et chacun de ses écrits vise essentiellement un résultat utile.

Estimerons-nous donc avec Köhler² que Xénophon ait voulu ici faire œuvre de théoricien politique et donner — sous une forme, il est vrai, encore bien gauche et « embryonnaire » — un pendant à la *République* de Platon? Il s'essaierait pour la première fois à ce qu'il ne devait réussir que plus tard dans son vaste ouvrage de la *Cyropédie*. Mais la *République* de Platon est probablement d'une date trop tardive pour avoir pu provoquer ainsi l'émulation de Xénophon³. On se demande, d'autre part, pourquoi il aurait incarné en Lacédémone sa conception personnelle de l'État idéal. La *Cyropédie*, en effet, a montré avec clarté par la suite combien la cité de Lyeurgue, même embellie par son imagination, était loin de satisfaire pleinement les aspirations politiques de Xénophon.

Serait-il plus juste de tenir la *République des Lacédémoniens* pour un traité de morale, dans lequel Xénophon aurait présenté aux Grecs comme modèles à suivre les Spartiates idéalisés? Cette opinion, qui a été plusieurs fois soutenue⁴, doit être rejetée elle aussi. Est-il, en effet, possible de croire que Xénophon, au milieu des

1. Cf. not. H. Schenk, compte rendu de l'éd. Pierleoni de la *Rép. des Lac.* (Berl. phil. Woch., XXVIII, 1908), p. 3.

2. Ulr. Köhler, *Über die Πολ. Λαζ. Xenophons* (Sitzungsb. der Akad. der Wissensch., zu Berlin, 1896, p. 361 sq.).

3. Köhler lui-même place la composition de la *République* entre 380-70, *loc. laud.*, p. 375. A. Diès déclare « très recevable » pour l'achèvement et la publication de l'ouvrage la « date moyenne » de 375 (notice de la *République*, Platon, *Œuvres complètes*, éd. des Belles-Lettres, VI, p. CXXXVIII).

4. Elle se trouve pour la première fois dans la préface de l'édition de Haase.

après rivalités qui divisaient la Grèce à cette époque, et alors qu'il était lui-même profondément engagé dans le parti de Sparte, ait songé, avec une ardeur d'apôtre désintéressé, à réformer les mœurs du reste des Grecs, en leur suggérant d'imiter ces Spartiates que tant d'entre eux avaient en horreur? Prêter un semblable dessein à Xénophon, c'est l'estimer par trop naïf et candide, ou le considérer arbitrairement comme un personnage perdu dans des rêveries sans aucun contact avec le réel. Se le représente-t-on invitant sérieusement les Grecs à l'imitation des coutumes spartiates les plus étranges : prêt de la femme mariée à un tiers, larcins autorisés pour les jeunes garçons, coups portés et reçus à l'autel d'Orthia? A quoi bon, d'ailleurs, si Xénophon avait eu ici l'intention de composer un cours de morale pratique, ses longs développements sur l'armée et la royauté lacédémoniennes? Enfin, le ton du traité est souvent hautain, méprisant ou agressif; il ne donne pas du tout l'impression que Xénophon cherche à améliorer les Grecs en les élevant au niveau des Spartiates, mais plutôt celle qu'il est convaincu de leur irrémédiable infériorité. Tout le monde, déclare-t-il railleusement, loue les institutions de Sparte, « mais quant à les imiter, nulle cité n'y consent »¹. Pourquoi s'emploierait-il donc à stimuler des gens si peu disposés à faire effort pour progresser dans le bien?

UN OUVRAGE DE PROPAGANDE EN FAVEUR DE SPARTE.

Il me semble — pour en venir à présent à mon opinion personnelle sur la vraie nature de la *République des Lacédémoniens* — que nous avons affaire ici à une sorte de « tract » voué à la propagande en faveur de l'hégémonie spartiate menacée.

Les Lacédémoniens, on le sait, ont eu à soutenir de 396 à 386 une lutte dangereuse connue sous le nom de guerre de Corinthe, née d'une importante coalition des cités grecques dirigée contre leur primauté. Le mécontentement n'avait, en effet, cessé de s'accroître contre une ville sur laquelle on s'était fait d'abord illusion, et qui,

1. *Rép. des Lac.*, X, 8.

après avoir passé, pendant un certain temps, pour la libératrice de la Grèce, s'était vite, une fois victorieuse et en possession du pouvoir, révélée sous son véritable aspect. On voyait bien maintenant qu'elle était en réalité égoïste, dure et oppressive; le prestige dont l'avait environnée son triomphe se dissipait peu à peu pour la laisser apparaître avec ses insuffisances, ses défauts et ses vices. Sparte, devait-on répéter désormais à travers la Grèce, n'était pas digne de l'hégémonie dont elle avait dépouillé Athènes à son profit. Isocrate allait bientôt composer son *Panegyrique* pour montrer combien les titres d'Athènes à occuper le premier rang parmi les Grecs l'emportaient sur ceux de Lacédémone. N'est-il donc pas vraisemblable que Xénophon ait voulu prendre alors devant l'opinion la défense de la cité qui lui était chère et qui le protégeait? Il s'est étonné, dit-il au début de la *République des Lacédémoniens*, que le renom et la puissance de Sparte soient parvenus à être si considérables, malgré le petit nombre de ses citoyens, mais ce sentiment a disparu, après que Xénophon eut reconnu la merveilleuse sagesse des institutions de Lycurgue¹. Ne désire-t-il donc pas que la lecture de son petit ouvrage fasse disparaître aussi chez les autres Grecs tout étonnement, plus ou moins hargneux et scandalisé, en présence du glorieux succès de Sparte? Rien de plus naturel ni de plus mérité que celui-ci, si l'on s'est rendu compte de la haute valeur des institutions de Lycurgue et de leur profonde efficacité. Formés par elles, les Spartiates sont vraiment supérieurs à tout le reste des Grecs. Comment ose-t-on, dans ces conditions, leur contester le droit à l'hégémonie? Tout ne les désigne-t-il pas, au contraire, pour être les chefs de l'Hellade? Xénophon n'avait assurément que peu de chances, il le savait bien, de convaincre les ennemis déclarés de Lacédémone, mais il espérait du moins impressionner de façon heureuse les hésitants, en même temps qu'il rassurerait et raffermirait les amis de cette cité, rendus certains en le lisant que le succès ne saurait être qu'indissolublement lié à tant de vertu.

C'est donc ainsi, je le crois, qu'en rédigeant la *République des*

1. *Rép. des Lac.*, I, 1-2.

Lacédémoniens, Xénophon a mis au service de sa patrie d'adoption des dons littéraires dont nul n'était plus démuné que ses citoyens. Il était pour eux à cet égard une très précieuse recrue. Est-ce de son propre mouvement, est-ce à la requête d'Agésilas, comme le suppose Wilamowitz¹, que Xénophon écrivit cet opuscule? La chose est impossible à dire; mais il n'est pas douteux qu'il ne l'ait fait très volontiers et pour la plus grande satisfaction de son royal protecteur.

Il nous reste à rendre plus plausible notre hypothèse en montrant comment peuvent s'expliquer, grâce à elle, d'une manière simple et naturelle, un certain nombre de caractères notables et déconcertants au premier abord de la *République des Lacédémoniens*.

LACUNES ET EXPLICATIONS INSUFFISANTES.

Il a été question précédemment des soupçons qu'ont fait naître, au sujet de l'intégrité du traité, la brièveté excessive de telle ou telle explication de Xénophon et le fait que son exposé, à le considérer dans son ensemble, demeure fort incomplet. De pareils soupçons doivent être écartés, nous l'avons vu, mais il n'en est pas moins très frappant de constater à quel point Xénophon s'est montré souvent rapide et insuffisant et combien il est loin d'avoir passé en revue toutes les institutions de Lacédémone. Remarquons en premier lieu qu'il ne dit, en somme, pas grand chose sur la constitution de l'État et l'organisation du gouvernement. Il est pourtant difficile d'admettre que ce soit par ignorance: n'est-ce pas Xénophon qui, dans un passage de ses *Helléniques*², nous a révélé l'existence de la « petite assemblée » (μικρὰ ἐκκλησία), cette pièce importante de la constitution spartiate³, dont il n'est question nulle part ailleurs? Mais ce n'est pas seulement sur les institutions politiques de Sparte que Xénophon s'abstient de renseigner son

1. Wilamowitz, *Homerische Untersuchungen*, p. 272. Mais il ne donne aucune indication sur les intentions du roi de Sparte.

2. Xén., *Helléniques*, III, 3, 8.

3. Cf. Glotz, *Histoire grecque*, I, p. 364-365 et art. Ecclesia dans le *Dict. des art.*

lecteur. Il ne lui apprend rien, par exemple, sur la première éducation de l'enfant spartiate, et n'est guère précis sur les occupations des adolescents et des jeunes gens. Nous saurons que la monnaie spartiate est encombrante¹, mais nullement en quoi elle consiste. Point d'explication sur ces vols de fromages à l'autel d'Orthia, pendant lesquels les enfants sont fouettés par des camarades². Qu'est-ce qu'une « îla »³? Que sont les « irènes »⁴, les « joueurs de ballon »⁵, les Skirites⁶? Xénophon, qui les mentionne, ne le dira pas. Bref, c'est presque à chaque instant que l'on aperçoit des lacunes plus ou moins considérables, ou que l'on est gêné par l'insuffisance des indications données.

Si Xénophon a passé sous silence bien des traits des institutions lacédémoniennes, c'est, me semble-t-il, par l'effet d'une volonté très arrêtée. Ouvrage de propagande, la *République des Lacédémoniens* devait être courte afin de pouvoir se diffuser aisément et atteindre le plus vaste public possible. L'auteur ne s'est donc pas soucié d'être complet. Il s'est borné à ce qui lui paraissait essentiel et le plus propre à donner une très haute idée de Lacédémone. Il ne se serait pas sans doute montré si pauvre de renseignements sur le gouvernement spartiate si, grand ami d'une royauté sans entraves, il avait personnellement éprouvé pour lui plus d'admiration.

Cela ne nous permet pas de comprendre cependant pourquoi, sur les traits dont il avait fait choix, Xénophon n'a pas toujours apporté les éclaircissements nécessaires. Il s'agit là, en effet, de fautes véritables, qui pourraient bien tenir surtout à la rédaction hâtive du traité. S'il est exact que l'opuscule de Xénophon avait pour but de faire effet sur l'opinion dans l'intérêt de Sparte, ainsi que les circonstances l'exigeaient alors, il y avait grand avantage à ce qu'il parût le plus rapidement possible, afin d'obtenir sans retard le résultat qui était attendu de lui. La chose était à mener aussi ronde-

1. *Rép. des Lac.*, VII, 5.

2. *Ibid.*, II, 9.

3. *Ibid.*, II, 11.

4. *Ibid.*, II, 5; 11.

5. *Ibid.*, IX, 5.

6. *Ibid.*, XII, 3; XIII, 6.

ment qu'une expédition militaire. Xénophon, qui, d'ailleurs, était superficiel et facilement satisfait, n'aura pas pris le temps de se mettre à la place de son lecteur pour se demander si ce qu'il avait dit était chaque fois assez explicite pour quiconque n'était pas aussi familier que lui avec les choses de Lacédémone.

UN OUVRAGE UN PEU « BÂCLÉ »

On peut découvrir, sans beaucoup de peine, dans *la République des Lacédémoniens* d'autres indices de la hâte de Xénophon. Certes, l'ouvrage n'est pas bourré d'autant d'imperfections de toutes espèces qu'on l'a prétendu¹, mais il est cependant évident qu'il est, au point de vue littéraire, de médiocre qualité. C'est un abus manifeste que de porter au compte de Xénophon toutes les obscurités du texte dans l'état où il nous est parvenu, mais il n'en est pas moins certain que ses phrases sont trop souvent par sa faute obscures et d'interprétation difficile. La gaucherie et la raideur sont parmi les caractères les plus notables du style. Les transitions sont monotones et lourdes. Certains mots, certaines tournures de phrase se reproduisent continuellement; l'expression $\gamma\epsilon\ \mu\acute{\eta}\nu$, par exemple, revient d'une manière fastidieuse. Des termes — d'emploi proprement spartiate, d'ailleurs, et qui auraient besoin d'être expliqués — comme $\varphi\acute{\alpha}\lambda\alpha\gamma\acute{\iota}\varsigma$ et $\acute{\alpha}\gamma\eta\mu\alpha$, sont pris avec une acception différente, suivant les passages. Tout cela donne à l'ensemble de l'ouvrage le caractère d'un travail un peu bâclé. Sans doute n'est-il aucun livre de Xénophon qui soit tout à fait exempt de défauts de ce genre. Mais leur nombre étant ici considérable et leur nature telle qu'un peu d'attention de la part de l'auteur aurait suffi à rendre son œuvre beaucoup plus satisfaisante, il me paraît vraisemblable que Xénophon, comme un journaliste² trop pressé d'écrire ses articles et de les livrer à la presse, ne se sera pas relu soigneusement.

1. Cf. not. F. Habben, *op. laud.*

2. J.-B. Bury (*The ancient Greek historians*, p. 151) déclare que, si Xénophon avait vécu de nos jours, la nature de son esprit et de son talent aurait fait de lui un journaliste.

MOTIFS DE CERTAINS CHOIX DE XÉNOPHON.

Si Xénophon ne nous donne qu'une vue partielle des institutions de Lacédémone, il arrive, par contre, que nous trouvions un peu surprenant le choix opéré parmi celles-ci. Est-il bien utile, par exemple, que Xénophon renseigne son lecteur, et cela avec insistance, sur la façon dont les maris lacédémoniens peuvent, à l'occasion, prêter leurs épouses¹, ou sur les larcins de nourriture auxquels on autorise et même l'on pousse les jeunes garçons²? De pareils traits de mœurs sont-ils vraiment essentiels, et ne risquent-ils pas de scandaliser les Grecs plus que de les séduire? L'auteur ne s'attarde-t-il pas, d'autre part, avec excès sur l'armée et la royauté? Pourquoi, en particulier, tant de détails — parfois fort techniques et difficiles à comprendre pour un lecteur ordinaire — sur les formations des troupes lacédémoniennes?

Xénophon, ancien officier et d'un tempérament très militaire, a dû prendre plaisir à s'étendre sur tout ce qui concerne l'armée de Sparte. Eût-il aussi tellement parlé de la royauté, n'était le goût qu'il a toujours eu pour elle et son amitié pour Agésilas? Mais, de plus, on s'expliquera bien des choses si l'on ne perd pas de vue que Xénophon écrivait ici pour défendre Lacédémone. Ce sont, en effet, les critiques formulées par l'opinion grecque qui l'ont induit à décrire longuement les manœuvres de l'armée spartiate, dont, dit-il, on prétendait très souvent qu'elles étaient d'une extrême complication³. Xénophon s'est attaché à démontrer que l'on avait tort. D'une manière générale, d'ailleurs, l'armée spartiate commençait probablement dès lors, en dépit de sa victoire encore récente, à perdre de son extraordinaire réputation. Obstinement attachée à ses anciens règlements et rebelle à toutes les innovations que l'on adoptait ailleurs, presque sans cavalerie, à peu près dépourvue d'infanterie légère, elle apparaissait sans doute, sur bien des points, archaïque et désuète à nombre de gens.

1. *Rép. des Lac.*, I, 6-9.

2. *Ibid.*, II, 6-8.

3. *Ibid.*, XI, 5.

Les événements allaient bientôt se charger de démontrer que l'avenir ne lui appartenait plus. Voilà pourquoi Xénophon a accumulé les détails à son endroit pour faire naître la conviction que « les Lacédémoniens sont seuls à posséder vraiment l'art de la guerre »¹. Quand il parle, d'autre part, des étranges coutumes relatives aux femmes mariées ou des vols permis aux enfants, Xénophon est mû par le désir de montrer le bien-fondé de ces usages que l'on ne manquait pas d'exploiter contre Sparte comme tout à fait choquants. C'est aussi, entre autres choses, pour répondre à la calomnie², qu'il insiste sur la pureté des rapports amoureux qui existaient à Lacédémone entre les hommes et les enfants.

LE PAMPHLET ANTI-ATHÉNIEN.

Xénophon, pour mieux défendre Lacédémone, prend très souvent lui-même l'offensive. La cité de Lycurgue est en chaque occasion opposée par lui, comme le bien au mal, aux autres cités helléniques. On peut se demander pourtant si la reprise incessante de ce procédé est le meilleur moyen de servir les intérêts spartiates. N'y avait-il pas là quelque chose de très mortifiant pour le reste des Grecs, par quoi Xénophon risquait de s'aliéner beaucoup de lecteurs ? D'autant qu'il adopte fréquemment dans ses affirmations tantôt un ton raide et dogmatique, rempli de hauteur dédaigneuse, tantôt un ton de raillerie³. On s'étonne que Xénophon, qui était ordinairement un homme adroit, ait commis semblable maladresse, s'il avait réellement l'intention d'écrire, non pas une sorte de pamphlet, mais une œuvre qui agirait sur l'opinion en faveur de Sparte.

Peut-être suffira-t-il pour faire disparaître notre étonnement de songer à certains sentiments très vifs que devait éprouver Xénophon

1. *Rép. des Lac.*, XIII, 5.

2. *Ibid.*, II, 13.

3. Je vois notamment une intention railleuse dans la dernière phrase du ch. I et du ch. II, et non point, comme le voulait Naumann (*op. laud.*, p. 33), une manifestation d'urbanité. Il y a ici une moquerie à l'adresse du lecteur malintentionné pour Sparte dans le fait de lui présenter sous forme dubitative ce qui est tout à fait certain.

en rédigeant la *République des Lacédémoniens*. Banni d'Athènes pour les manifestations excessives de son laconisme, soit parce qu'il avait pris part aux expéditions d'Agésilas contre le Grand Roi, devenu en 395 l'ami des Athéniens, soit parce qu'il avait combattu à Coronée aux côtés du roi de Sparte¹, Xénophon avait encore le cœur gros de rancune. Ne nous y trompons pas : lorsqu'il parle des « autres Grecs » pour les humilier sans cesse devant Lacédémone, ce sont avant tout les Athéniens qui sont visés. Xénophon n'est pas allé jusqu'à les accabler nommément de son mépris — c'eût été une grave inconvenance à ses yeux comme à ceux d'autrui — mais il pense constamment à eux, contre qui il ressent une animosité exaspérée depuis qu'ils lui ont fermé les frontières de l'Attique en le dépouillant de ses biens. Un pamphlet à leur adresse double donc son plaidoyer pour Lacédémone. Il est très possible, d'ailleurs, que Xénophon ait tenu à en appeler à l'opinion de la condamnation prononcée contre lui. Il se faisait gloire de ce laconisme à cause duquel il avait été exilé. Être laconisant, c'était admirer et imiter des hommes bien supérieurs à tous égards à ses compatriotes. Il n'avait donc pas eu tort de s'attacher à eux. Au tour des Athéniens de faire figure d'accusés et de condamnés. Ainsi, en maints passages, le dessein essentiel et primordial dont était issue la *République des Lacédémoniens* s'est trouvé gêné par la manifestation de sentiments passionnés qui n'étaient que trop naturels chez Xénophon.

UN DES TOUT PREMIERS OUVRAGES DE XÉNOPHON.

La conjecture précédemment avancée selon laquelle la *République des Lacédémoniens* a été écrite dans les premiers temps qui ont suivi l'arrivée de son auteur à Sparte en compagnie d'Agésilas paraîtra peut-être maintenant étayée par des raisons assez solides. Tout d'abord, si Xénophon n'avait composé son traité à un moment encore peu éloigné de celui où le décret de bannissement avait été rendu contre lui, il est probable qu'il n'y aurait pas montré une si

1. Cf. sur cette question A. et M. Croiset, *Hist. de la litt. grecque*, 3^e éd., IV, p. 354-355.

grande irritation à l'égard d'Athènes. La vivacité de son ressentiment a dû, en effet, comme cela se produit d'ordinaire, s'atténuer peu à peu. D'autre part, le besoin d'écrire un tel ouvrage se faisait sentir tout de suite ; c'est tout de suite qu'il était nécessaire de se porter au secours de l'hégémonie spartiate menacée. Xénophon, que ce soit de lui-même ou à la suggestion d'autrui, aura donc entrepris et exécuté son œuvre le plus tôt possible. Au reste, n'était-il pas un militaire prompt à l'action ? Ne désirait-il pas prouver sans tarder sa reconnaissance à Sparte et s'assurer en même temps pour toujours une protection qui lui était très nécessaire ? Mais si la *République des Lacédémoniens* date de 394 ou d'une année postérieure de très peu à celle-là, elle appartient aux débuts de la carrière littéraire de Xénophon ; il ne serait même pas impossible qu'elle soit la première de ses œuvres. Les imperfections que nous avons relevées dans le style et qui nous ont paru dénoncer la hâte de la rédaction pourraient bien être aussi, en partie, le fait de l'inexpérience de la part d'un homme qui, déposant des armes très longtemps portées, maniait pour la première fois le stylet de l'écrivain.

SPARTE FAÇONNÉE PAR LA SAGESSE DE LYCURGUE.

Dans la *République des Lacédémoniens* une constante idéalisation transfigure l'image de Sparte. Les Spartiates sont en toute chose les modèles inégalables des citoyens et des soldats. Mais l'auteur n'oublie jamais, d'un bout à l'autre du traité, de rapporter à l'initiative de Lycurgue chacun des nombreux traits qui forment la supériorité lacédémonienne. Tout porte à Lacédémone la marque d'une merveilleuse sagesse, parce que tout y porte la marque de Lycurgue. C'est par lui que l'existence spartiate a été très soigneusement réglée, et il a su contraindre les citoyens à pratiquer en chaque occasion la vertu la plus utile à l'État. Rien n'a échappé à sa réglementation, pas même la longueur de la chevelure ou la couleur des uniformes. Il est très frappant de voir sans cesse dans cet ouvrage Lycurgue en scène et au premier plan.

Pourquoi Xénophon a-t-il accordé une telle place et un rôle si

glorieux au législateur de Sparte ? Lycurgue apparaît toujours moins important ou moins prestigieux chez les autres écrivains laconisants du iv^e siècle dont les œuvres sont conservées, Platon, Aristote, Isocrate. L'importance dont l'a doté Xénophon semble tenir, d'abord, à ce que celui-ci est influencé par l'opinion spartiate et qu'à Sparte le personnage légendaire de Lycurgue avait désormais acquis à cette époque plus de consistance et de vie¹. Xénophon, d'autre part, possède à un très haut degré le culte des grands hommes. Comme Socrate, les deux Cyrus, Agésilas, Lycurgue est au nombre des héros qui hantent sa pensée, et vers lesquels il aime à lever pieusement le regard. Mais le vieux sage de Lacédémone ne se présentait pas à lui, il s'en faut de beaucoup, avec autant de précision que ses autres héros, et il lui aurait été impossible de raconter un peu longuement son histoire, car la légende de Lycurgue était encore loin, malgré ses progrès, d'avoir atteint son plein développement. Au reste, Xénophon lui-même apporte, à l'occasion, sa contribution personnelle à cette légende. Lycurgue, dit-il, n'aurait pu, à son avis, faire régner à Sparte l'obéissance absolue aux magistrats et aux lois « s'il n'avait auparavant gagné à ses vues les principaux citoyens »². « Il est probable que ces mêmes hommes ont aussi aidé Lycurgue à établir le pouvoir des éphores »³. En outre, Xénophon présente d'une façon nouvelle les rapports de Lycurgue avec le dieu de Delphes. Le législateur est allé trouver Apollon pour lui demander, non pas des conseils, mais la simple confirmation des lois qu'il avait imaginées⁴. Ce n'est pas que le dévot Xénophon se soit plu à limiter ici la part de l'intervention divine. Mais puisque Lycurgue était à ses yeux une vivante incarnation de la raison, la sagesse d'Apollon n'avait plus autre chose à faire qu'à reconnaître publiquement celle du législateur. Ne voit-on pas aussi dès lors combien le personnage de Lycurgue — c'est sans doute la principale raison de sa présence perpétuelle — offrait de commodité à

1. Je me permets de renvoyer sur ce point à ma thèse *Le Mirage spartiate*, c. IV.

2. *Rép. des Lac.*, VIII, 1.

3. *Ibid.*, VIII, 3.

4. *Ibid.*, VIII, 5.

Xénophon pour justifier et faire admirer les institutions spartiates ? Du moment que c'était de l'esprit seul du grand Lacédémonien qu'elles étaient toutes issues, la réflexion devait pouvoir retrouver à propos de chacune d'elles les motifs qui l'avaient décidé. Interprète de l'œuvre de Lycurgue, Xénophon le fait intervenir à chaque pas pour que tout apparaisse à Lacédémone baigné dans la pure lumière de sa pensée. Encore bien moins qu'il ne voulait la rapporter à Apollon, Xénophon songeait-il à rattacher la législation de Lycurgue à celle d'autres États. Une si haute sagesse ne doit rien à personne et jamais penseur ne fut plus complètement original. Aussi la Crète, qui offre pourtant de notables ressemblances avec Lacédémone et que nombre d'auteurs laconisants appariaient à cette cité, en la considérant même souvent comme la mère de ses institutions, n'est-elle pas une seule fois citée par Xénophon.

SINCÉRITÉ DU LACONISME DE XÉNOPHON ?

Lycurgue est un sage parfait ¹, mais, toutes proportions gardées, ce sage ressemble beaucoup à Xénophon lui-même. Quoi d'étonnant, puisqu'il l'a formé à son image, en lui prêtant constamment sa propre manière de penser ? Les raisons qui ont motivé la décision du législateur toutes les fois qu'il s'est agi d'instaurer une institution ou une coutume nouvelles sont exactement celles qui dans le même cas auraient déterminé Xénophon. On ne peut donc douter de la sincérité de son admiration à l'égard de Lycurgue, puisque c'est à l'excellence de son raisonnement personnel qu'elle s'adresse en définitive. Que de satisfactions pour lui dans la cité organisée par le grand Sage spartiate ! Officier épris de la vie militaire avec ses rudes qualités, son ordre et sa discipline, organisateur méthodique et minutieux, « sportif » passionné pour les exercices physiques de toute sorte, honnête homme convaincu que la vertu est encore ce qu'il y a au monde de plus sûr et de plus profitable, Xénophon admire en Sparte, où ils lui paraissent atteindre la perfection, ces

1. *Rép. des Lac.*, I, 2.

traits de sa propre nature. Son optimisme foncier, qui l'incitait à ne s'attacher qu'aux beaux côtés de ce qu'il aimait, en les amplifiant le plus possible, lui dissimulait naturellement les défauts de Lacédémone. Au reste, pour son esprit superficiel, la complexité du réel s'évanouissait et se réduisait à quelques lignes simples et claires. L'apparence lui en imposait ; il l'acceptait sans défiance comme une réalité solide et essentielle. Rien donc de plus certain que la conviction avec laquelle il a embelli Sparte en écrivant la *République des Lacédémoniens*.

Xénophon avait admiré de tout temps l'illustre cité dorienne, car on était laconisant de naissance dans le milieu conservateur athénien auquel il appartenait probablement¹, mais les aventures de sa vie l'avaient, en lui fermant l'accès de sa patrie, entièrement rejeté du côté de Lacédémone. Son ressentiment tout nouveau encore contre les Athéniens, son vif désir de persuader la Grèce de l'éminente supériorité des Spartiates et, par conséquent, de leur droit à l'hégémonie, sa grande gratitude envers eux et le désir intéressé de leur être tout à fait agréable, autant de motifs qui ont donné alors une intensité particulière au laconisme de Xénophon. Ce laconisme s'est affaibli plus tard, sans jamais cesser cependant d'être considérable, à mesure que ces motifs disparaissaient ou perdaient de leur importance. La *République des Lacédémoniens* marque vraiment chez Xénophon le point culminant dans l'idéalisation de Lacédémone. La chose est due, pour une large part, aux circonstances. De lui-même le laconisme de Xénophon ne serait pas monté si haut. Plus ou moins consciemment il a forcé la note. Même il est impossible de croire qu'il n'ait rien aperçu, pendant qu'il écrivait son ouvrage, des imperfections de la véritable Sparte. Comment son aveuglement, si grand qu'on le suppose, aurait-il pu aller jusque là ? Après avoir affirmé que Lycurgue avait complètement extirpé dans l'âme de ses concitoyens l'amour des richesses², il déclare que l'on punissait les Spartiates qui, à la suite de perqui-

1. Ses connaissances et ses goûts bien connus en ce qui concerne l'équitation rendent très vraisemblable qu'il ait servi dans le corps aristocratique des cavaliers athéniens.

2. *Rép. des Lac.*, c. VII.

sitions, étaient trouvés possesseurs d'or ou d'argent¹. Cette contradiction, qui lui aura échappé dans la hâte de la rédaction, montre qu'il n'ignorait pas le pouvoir que la cupidité conservait toujours sur certains Spartiates. Lycurgue, selon lui, a eu raison d'autoriser les jeunes garçons à dérober de la nourriture²; pourtant, comme il raille cet usage dans l'*Anabase*³, et même le condamne dans la *Cyropédie*⁴, il est permis de concevoir des doutes sur sa sincérité dans la *République des Lacédémoniens*. Xénophon vante beaucoup dans cet ouvrage les formations de l'armée spartiate; mais lui-même, pendant la retraite des Dix Mille, avait fait adopter par tous les corps des formations athéniennes⁵, et, lorsqu'il décrira la bataille de Thymbrée⁶, c'est des formations et de la tactique athéniennes qu'il dotera l'armée de Cyrus⁷. Il sied donc d'admettre que l'idéalisation sans restriction de Sparte dans la *République des Lacédémoniens* a été dans une certaine mesure, quelque exaspéré que fût alors le laconisme de l'auteur, le produit d'une volonté délibérée.

L'INFLUENCE DU CYNISME ?

La pensée de Xénophon, a-t-on parfois soutenu, est dans la *République des Lacédémoniens* et ailleurs — dans les *Mémorables* surtout — nettement influencée par le cynisme⁸. Sans traiter ici la question dans son ensemble, bornons-nous au petit traité qui nous occupe. Est-il vrai que ce soit en disciple de son contemporain Antisthène que Xénophon dépeigne les Lacédémoniens ? Nous avons précédemment indiqué de suffisantes raisons de son goût pour Sparte sans avoir eu aucunement à faire intervenir la doctrine cynique; peut-on dire au moins que c'est celle-ci qui l'a dirigé dans le

1. *Rép. des Lac.*, VII, 6.

2. *Ibid.*, II, 6 sq.

3. *Anab.*, IV, 6, 14-15.

4. *Cyrop.*, I, 6, 31 sq.

5. Cf. Général A. Boucher, *Les lois éternelles de la guerre*, I, p. 66.

6. *Cyrop.*, VI, 3 sq.

7. Cf. Général A. Boucher, *op. laud.*, p. 81.

8. Habben, *op. laud.*, p. 57, adopte à cet égard la thèse soutenue par K. Joël en maints passages de son ouvrage, *Der echte und der Xenophonteische Sokrates*.

choix des louanges qu'il décerne à la cité de Lycurgue ? Faut-il reconnaître les enseignements du cynisme à entendre Xénophon vanter la sobriété, la dureté, les constants efforts de l'existence spartiate toute remplie d'une âpre et énergique vertu ? A la vérité, rien ne nous y autorise. Les ressemblances qu'il est possible de relever entre le contenu de l'ouvrage et les préceptes de la morale d'Antisthène ne décèlent pas en elles-mêmes l'influence de ce dernier. Quelle assurance possédons-nous, en effet, que Xénophon et le fondateur du cynisme ne répètent pas l'un et l'autre la leçon de Socrate, leur maître commun ? Mais, surtout, le point de vue de Xénophon est radicalement différent de celui des Cyniques. Ceux-ci poursuivaient par une rude vie d'efforts et de privations la complète libération morale de l'individu. Xénophon s'inquiète seulement de montrer que l'existence, voisine à certains égards de celle-là, imposée aux citoyens de Lacédémone est la condition de la gloire et de la puissance de la cité. Les vertus qu'il admire chez les Spartiates sont donc des vertus utiles à un État dont les desseins n'ont absolument rien de philosophique. Or, on sait à quel point pareille utilité, ainsi que la renommée et la domination des États, étaient choses indifférentes aux Cyniques.

MESURE DANS LAQUELLE HÉRODOTE ET CRITIAS ONT SERVI DE SOURCES A XÉNOPHON.

A défaut de l'influence d'Antisthène, devons-nous admettre chez Xénophon celle des historiens qui se sont occupés avant lui des institutions spartiates ? Hérodote a consacré un assez long exposé aux honneurs et aux prérogatives des rois de Lacédémone¹ ; a-t-il inspiré les deux chapitres dans lesquels Xénophon a traité le même sujet² ? On a prétendu, d'autre part, que Xénophon était grandement redevable à la *République des Lacédémoniens* de Critias, que nous ne connaissons plus que par quelques fragments. Il lui aurait emprunté, indépendamment de tel ou tel passage de son

1. Herod., VI, 56-58.

2. C'est l'opinion de Habben, *op. laud.*, p. 58 sq.

livre, l'ordre même qu'il a suivi et l'opposition systématique à laquelle il se livre entre Lacédémone et les autres peuples grecs¹. Reconnaissons qu'il serait surprenant que Xénophon n'eût pas relu Hérodote et Critias à l'occasion de la composition de son traité sur Sparte, et que, en fait, on se rend compte, d'après quelques détails, qu'il en a été ainsi². Mais on aurait tort, à ce qu'il semble, de le faire dépendre trop étroitement de ces écrivains. Peut-être doit-il à Hérodote la façon — toute naturelle, d'ailleurs — dont il divise les honneurs et les prérogatives royales : à l'armée, à Sparte, après la mort du roi, mais pour être renseigné sur la royauté spartiate, en quoi l'ami d'Agésilas avait-il à recourir à Hérodote ? Ce n'est pas non plus pour s'être fait l'imitateur de cet historien, mais à cause de raisons que j'ai énoncées plus haut que Xénophon a rédigé deux chapitres sur les rois de Lacédémone. Quant à Critias, en savons-nous assez sur l'ordre qu'il avait suivi au long de son ouvrage³ et sur la manière dont il opposait les Spartiates au reste des Grecs pour avoir le droit d'affirmer qu'il a été à cet égard le modèle de Xénophon ? Au reste, l'idée de suivre les Spartiates au fil de leur existence n'est-elle pas de celles qui se présentent d'elles-mêmes à l'esprit et n'appartiennent en propre à personne ? Enfin, ç'avait toujours été l'habitude des laconisants que de mettre en parallèle, pour la plus grande gloire de Sparte, leur cité préférée et tout ce qui n'était pas elle.

INFLUENCE D'AGÉSILAS ET DES « VIEUX SPARTIATES ».

Ce n'est guère dans les livres que Xénophon a puisé des renseignements sur Lacédémone. Il se trouvait au milieu des Spartiates eux-mêmes et pouvait voir de ses propres yeux. Rien dans la *République des Lacédémoniens*, a-t-il été dit⁴, sauf peut-être ce qui a

1. Cf. Köhler, *loc. laud.*, p. 367 sq. ; Habben, *op. laud.*, p. 52 sq.

2. Cf. Hérod., VI, 56-58 et *Rép. des Lac.*, c. XIII et XIV ; Critias (Diels, *Frag. der Vorsokr.*, t. II), fr. 6, 32. *R. L.*, I, 3 ; fr. 31, 33. *R. L.*, V, 4 ; fr. 37. *R. L.*, XII, 4.

3. Il commençait son exposé en parlant de l'entraînement physique du père et de la mère (Diels, fr. 32). Est-il permis d'affirmer en conséquence qu'il avait ensuite suivi un plan qui a servi de modèle à Xénophon ?

4. H. Schenkl, *loc. laud.*, p. 1 2.

trait à l'armée, ne donne l'impression de la chose directement vue. Je le veux bien, mais rien ne donne non plus l'impression contraire. Xénophon, d'ailleurs, comme il est naturel, a dû souvent reproduire ce qu'il avait entendu dire par ses amis spartiates. Or, avec qui avait-il surtout l'habitude de converser, sinon avec Agésilas et l'entourage du roi ? L'image de Sparte qu'il recevait d'eux, nous la retrouvons, je crois, dans son ouvrage. On était dans ce milieu fermement attaché aux vieilles mœurs et aux anciennes coutumes. Agésilas avait pris à cœur de fournir par toute sa façon de faire un modèle aussi parfait que possible du Spartiate traditionnel. Il fallait, pensait-il, détourner Sparte des nouveautés, qui étaient destinées à entraîner le désordre et la décadence. Dans les propos et les actions de telles gens vivait encore la Sparte de Lycurgue. Xénophon, qui n'avait aucune défense contre une illusion de ce genre, aura certainement cru que s'exprimait par leur bouche l'âme de toute la Sparte contemporaine et qu'ils n'étaient guère différents de la majorité de leurs compatriotes. Le fruste manteau laconien d'Agésilas, que le roi conserva fidèlement jusqu'à sa mort¹, s'est interposé entre la réalité et Xénophon, et il semble que son ombre s'étende sur toute la *République des Lacédémoniens*².

LE SILLAGE DU TRAITÉ.

Je ne sais si le petit traité de Xénophon a trouvé un grand nombre de lecteurs au moment de sa parution, et s'il a réellement produit sur l'opinion l'important effet qu'en attendait sans doute son auteur, mais il a été par la suite beaucoup lu et beaucoup utilisé³. L'intérêt pour les choses spartiates atteint véritablement en Grèce son apogée au IV^e siècle, à cause de la prédominance que détiennent alors dans l'esprit des penseurs les préoccupations d'ordre moral, social et politique. L'ouvrage de Xénophon, écrivain notoire et dont on savait

1. Xén., *Hellén.*, XI, 11 ; Plut., *Vie d'Agésilas*, 36.

2. Cf. Cobet, *Novae lectiones*, p. 711 et 719.

3. Cf. K. Munscher, *Xenophon in der griechisch-römischen Literatur (Philologus, Supplement Band, XIII, Heft II, 1920)*.

qu'il avait pu s'informer tout à son aise à Sparte même, devait donc constituer une des sources de renseignements auxquelles on avait le plus fréquemment recours. Il est vraisemblable que l'influence de Xénophon s'est plus ou moins exercée, soit directement, soit indirectement, sur tous les écrivains postérieurs — ils paraissent avoir été nombreux — qui ont traité des institutions lacédémoniennes. Mais que pouvaient lui devoir exactement un Dioscoride, un Dicéarque, auteurs d'ouvrages de ce genre? Les très pauvres débris subsistants de ce qu'ils avaient écrit sur Sparte ne nous permettent pas de nous en rendre compte¹. On verra par certaines indications de notre commentaire que Platon et Isocrate² connaissaient certainement la *République des Lacédémoniens* de Xénophon. Aristote lui fait des emprunts, soit dans son propre traité sur Lacédémone, entrevu à travers l'extrait d'Héraclide Lembos dont quelques fragments nous sont parvenus³, soit dans sa *Politique*⁴. Plus tard, après des siècles écoulés, l'écho de Xénophon s'entend d'une façon très distincte dans la *Vie de Lycurque* de Plutarque et dans les *Anciennes institutions des Spartiates* qui lui ont été faussement attribuées. Il en est de même pour Nicolas de Damas en ce qu'il raconte des Spartiates dans son *Recueil de traits de mœurs extraordinaires*⁵.

Parmi les écrits consacrés à Lacédémone, il importe de signaler tout particulièrement ici ceux de deux Stoïciens du III^e siècle : Persée de Cittium et Sphairos le Borysthénite. Le premier avait composé une *Λακεδαιμονίων πολιτεία*, le second un ouvrage *Περὶ Λακωνικῆς πολιτείας* et un autre *Περὶ Λυκούργου καὶ Σωκράτους*. De tout cela il ne reste à peu près rien⁶. Cependant on a été frappé des ressemblances que

1. Müller, F. H. G., II, Dioscoride, fr. 1-3, p. 192. — Dicéarque, fr. 21-23, p. 241-242.

2. Je ne suis pas du tout de l'avis de Munscher (*op. laud.*, p. 23) lorsqu'il déclare qu'Isocrate a composé son *Panathénaïque* en utilisant pour tout ce qui a trait à Sparte l'ouvrage de Xénophon.

3. Cf. fr. 8, F. H. G., II, p. 211 (fragments attribués à tort par Müller à Héraclide du Pont); Xén., *Rép. des Lac.*, II, 6-7.

4. Arist., *Polit.*, 1263 a, 35 sq.; Xén., VI, 3. *Polit.*, 1285 a, 2 sq.; Xén., XIII, 11. Aris tote par 1333 b, 5 sq. réplique à Xén., X, 4.

5. Nicolas de Damas, fr. 114, F. H. G., III, p. 458.

6. F. H. G., II, Persée, fr. 1-2, p. 623; III, Sphairos, fr. 1-2, p. 20.

présentent l'existence et l'œuvre littéraire de Persée et celles de Xénophon. Persée a été un homme de guerre, tout comme l'auteur de l'*Anabase*, et, si Xénophon a obtenu l'amitié et la protection d'Agésilas, il a obtenu, lui, celles d'Antigone Gonatas. Non seulement ils ont écrit, l'un et l'autre, une *République des Lacédémoniens*, mais à la *Cyropédie* où était décrit le monarque idéal correspond chez Persée un ouvrage sur la royauté (Περὶ βασιλείας), aux *Mémoires* un recueil de souvenirs (Ἀπομνημονεύματα), au *Banquet*, des Συμποτικά ὑπομνήματα ou des Συμποτικοὶ διάλογοι. Ne faut-il voir là qu'une série de coïncidences ? N'y a-t-il pas plutôt lieu de penser que Persée a plus d'une fois pris Xénophon comme modèle ? S'il en est ainsi, on est en droit de supposer que sa *Λακεδαιμονίων πολιτεία* a été composée par lui sans qu'il perdît de vue celle de son devancier. Or, l'admiration qu'éprouvait Persée pour l'écrivain athénien était probablement, pour une large part, affaire de tempérament personnel, mais elle tenait aussi, je crois, à son stoïcisme. Parce qu'il était également stoïcien, Sphairos, qui fut à Lacédémone le conseiller et le collaborateur des rois Agis et Cléomène dans leurs efforts pour faire revivre les mœurs spartiates d'autrefois, dut, comme Persée, suivre à bien des égards en décrivant la cité de Lycurgue le sillage de Xénophon. En effet, s'il est vrai que la *République des Lacédémoniens* de celui-ci n'est pas un ouvrage cynique, il est probable qu'elle a été de bonne heure — ainsi que le furent certainement les *Mémoires* —, malgré l'utilitarisme de l'auteur, un des bréviaires des Cyniques, et ensuite des Stoïciens. Ces philosophes ont beaucoup admiré Lacédémone, non point — sauf les Stoïciens à une époque tardive — pour son gouvernement, mais pour l'excellence de ses mœurs. Chez ses simples et rudes citoyens ils croyaient trouver d'importants vestiges de la vie selon la nature. Les Spartiates présentés par Xénophon n'avaient-ils donc pas de quoi leur plaire ? D'abord, — et ceci était de nature à satisfaire tous les philosophes, quels qu'ils fussent, — ce n'étaient pas ces êtres singuliers et bizarres qui souvent déconcertaient et rebutaient les Grecs, mais des modèles d'humanité supérieure, dont toutes les institutions et les coutumes, même les plus étranges en apparence, possédaient un

fondement rationnel. Leur originalité, comme celle des Cyniques, n'était autre chose que l'originalité de la sagesse et de la vertu au milieu d'un monde banal et terne dans son infériorité morale. Ensuite, Xénophon, sans s'inquiéter beaucoup du gouvernement de Lacédémone, à la différence de tant d'autres, dotait libéralement les concitoyens de Lycurgue des hautes qualités morales les plus chères à des philosophes soucieux avant tout de virilité et d'énergie.

VALEUR HISTORIQUE DU TRAITÉ.

Ces pages de Xénophon demeurent maintenant encore pour les historiens une de leurs principales sources d'information à l'égard de Sparte. Dans quelle mesure cependant a-t-on le droit de se fier à un ouvrage qui est un perpétuel éloge des Spartiates idéalisés ? Une Hollandaise, M^{lle} Kosten, s'est efforcée de démontrer naguère que les indications de Xénophon y étaient à peu près dépourvues de valeur historique¹. L'auteur, à l'en croire, en prend sans cesse tout à fait à son aise avec la vérité. Il passe sous silence ce qui le gêne, donne de l'importance à ce qui n'en a pas, interprète de travers la réalité, l'exagère, invente même au besoin. Mais ce sévère réquisitoire — d'une méthode souvent, d'ailleurs, peu scientifique² — ne parvient pas à nous convaincre de la fausseté presque complète de l'exposé de Xénophon. Il y a certainement une part de vérité dans les affirmations de M^{lle} Kosten, mais non pas de quoi justifier la rigueur de sa condamnation. Commençons par établir dans la *République des Lacédémoniens* une distinction entre les faits eux-mêmes et les interprétations qui en sont fournies par l'auteur. Que celles-ci ne nous apportent pas la véritable explication sur l'origine

1. W. A. Kosten, *Inquiritur quid Xenophontis Λακ. πολ. valeat ad Lacedaemoniorum instituta cognoscenda* (Diss. Middelburg, 1921).

2. On peut lui reprocher notamment (cf. A. Delatte, *Musée belge*, XXVI, 1922, p. 11) d'infirmier le témoignage de Xénophon en utilisant, non seulement la littérature contemporaine de cet écrivain, mais aussi celle qui est postérieure, et en faisant fond même sur des œuvres de pure imagination (par exemple les comédies et les tragédies). Les textes, d'ailleurs, ne sont pas toujours exactement cités ou correctement interprétés (cf. Gemoll, *Berl. hil. Woch.*, XXVIII, 1908, p. 1-2).

des diverses institutions spartiates, c'est l'évidence même. Xénophon, je l'ai dit, attribue à Lycurgue ses propres idées et modèle à l'image du sien l'esprit du législateur légendaire. Au reste, il est très possible que les motifs qu'il lui prête s'accordent à maintes reprises avec les explications qui avaient déjà cours à Lacédémone. Si les Spartiates ignoraient, comme tout le monde, l'origine première des coutumes, plus ou moins étranges, qui s'étaient à travers les siècles perpétuées dans leur cité, ils ne les conservaient pourtant pas d'une façon routinière et bornée, mais parce qu'ils les estimaient utiles à l'Etat. C'est ainsi, par exemple, que les vols des jeunes garçons ou les jeux cruels qui avaient lieu à l'autel d'Orthia étaient devenus pour eux des épreuves d'habileté ou d'endurance. Comment donc n'auraient-ils pas été capables de justifier eux aussi leurs propres institutions? S'il en est ainsi, les interprétations de Xénophon correspondraient tout de même en un certain sens à la réalité historique. En ce qui concerne les faits, il est très clair que Xénophon ne dit pas tout, donne une importance excessive à certaines choses et se livre à des exagérations. Il convient donc d'user avec précaution de son témoignage, mais il serait injuste de le rejeter avec dédain. L'auteur de la *République des Lacédémoniens* n'invente jamais, et tout ce qu'il dit des institutions ou coutumes de Sparte exprime au moins partiellement la vérité; mais il faut pour obtenir la vérité toute entière compléter ses indications, redonner à chaque trait sa réelle importance, et faire descendre à tout moment les Spartiates du haut piédestal où les a juchés l'admiration de l'écrivain.

BUT DU COMMENTAIRE

Voilà précisément ce que je me suis efforcé de faire dans le commentaire qui se trouve à la suite de la traduction. Il m'a paru qu'un travail de ce genre pourrait être de quelque utilité pour ceux qui lisent la *République des Lacédémoniens* afin de se renseigner sur la cité de Lycurgue. J'ai aussi tâché d'expliquer ce que Xénophon avait voulu dire dans les trop nombreux passages que rendent obscurs — lorsque le texte n'a pas été altéré — son abusive brièveté ou sa

gaucherie. J'ai tenté d'éclaircir les allusions agressives à l'adresse des autres cités grecques et surtout d'Athènes et d'en apprécier la valeur. Enfin, quand la chose a été possible, j'ai substitué aux explications de Xénophon celles qu'admettent maintenant les historiens ou que j'ai, pour ma part, jugées vraisemblables. Est-il la peine de déclarer que pas plus dans ce commentaire que dans la traduction elle-même je ne me flatte d'avoir toujours apporté la vérité ? Mais peut-être voudra-t-on bien m'accorder que l'entreprise était difficile, ne serait-ce que par l'insuffisance encore grande de nos connaissances sur le détail des institutions lacédémoniennes.

LE TEXTE.

Cette édition de la *République des Lacédémoniens* ne repose sur aucune recherche nouvelle relative à l'établissement du texte. Mon but, en effet, n'était pas celui-là. Je me suis servi avant tout de l'édition du traité par Pierleoni (Berlin, 1905), travail tout à fait consciencieux, muni d'un appareil critique et d'un *Variarum lectionum appendix*, tous deux très copieux. J'ai suivi l'opinion de cet éditeur en ce qui concerne la valeur des divers manuscrits, telle qu'il l'expose dans sa Préface. Ont été aussi utilisées les éditions des *Scripta minora* de Xénophon dues à Rühl (Leipzig, 1912) et à Marchant (Oxford, sans date)¹. J'ai tenu cependant à voir par moi-même sur photographies, à cause de leur importance, le *Vaticanus* 1335 et le *Venetus Marcianus* 511. Cela m'a été utile pour les cas, peu nombreux, il est vrai, où les éditeurs indiquaient à leur égard des lectures différentes².

La question du texte, on le sait, se présente d'une façon nouvelle pour chacun des ouvrages de Xénophon. Elle est ici passablement embarrassante. Ce traité nous a été conservé par un très grand nombre de manuscrits, — Pierleoni en fait figurer 28 dans sa liste

1. J'ai aussi trouvé profit à la lecture de la traduction anglaise de Marchant (Xénophon, *Scripta Minora*, Londres, 1925).

2. Les sondages que j'ai effectués dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale (XV^e ou XVI^e siècle) ne m'ont rien apporté d'intéressant. Leur valeur paraît véritablement médiocre.

des sigles, et il en existe d'autres —, mais leur classement demeure encore incertain, beaucoup n'ont été collationnés que d'une manière insuffisante ou trop peu soignée, certains même ne l'ont jamais été. D'une édition à l'autre on constate de notables désaccords dans les indications fournies par les appareils critiques. L'accord est encore loin d'être fait complètement sur la valeur et les rapports des principaux manuscrits eux-mêmes. Les conclusions de Pierleoni sur lesquelles je me suis appuyé ne possèdent donc qu'un caractère provisoire.

— Les éditeurs s'accordent sur un point : l'importance, en ce qui concerne notre traité, des deux manuscrits suivants qui ont été plusieurs fois et soigneusement collationnés et étudiés :

A = *Vaticanus* 1335¹ appartient au XII^e siècle, ce qui est déjà une date ancienne pour un manuscrit de Xénophon. Peut-être même — c'est l'opinion de Rühl et de Marchant — faut-il remonter jusqu'au XI^e ou au X^e siècle. Les dernières lignes, à partir de XV (XIV de la présente édition), δ , $\kappa\alpha\iota$ $\Pi\acute{\omicron}\theta\iota\omega$, etc., sont d'une autre main et n'ont été écrites qu'au XV^e siècle. Ce manuscrit a été postérieurement corrigé — au XIV^e et au XVIII^e siècles, d'après Pierleoni² — en un petit nombre d'endroits.

M = *Venetus Marcianus* 511 date du XII^e ou du XIII^e siècle. Pierleoni le considère comme appartenant à une autre famille que le manuscrit précédent.

La première et la meilleure de ces deux familles de manuscrits est encore représentée, selon le même éditeur, par B = *Vaticanus* 1950 (XV^e siècle) et C = *Mutinensis* 145 (même date). Il estime — avis partagé par d'autres savants — que la parenté de A et de B n'est pas douteuse, et déclare que le second provient du même archétype que le premier, par l'intermédiaire d'un manuscrit aujourd'hui perdu. Quant à C, il le regarde comme très proche parent de B et lui attribue pareille origine.

1. J'ai conservé les sigles de Pierleoni, qui ont été repris par Marchant.

2. Pierleoni et Vecchiotti, *Prolegomena ad Xenophontis Remp. Laced.* (*Bollet. di filol. classica*, X, 1903-04), p. 252. Pour ce qui est de la nature des rapports de parenté entre ABC, la pensée de Pierleoni s'est sensiblement modifiée entre le moment où il rédigeait cet article et celui, postérieur de peu cependant, où il écrivait la préface de son édition.

Tels sont donc les quatre manuscrits sur lesquels, en l'état actuel des choses, il semble que le texte doive être avant tout établi.

La tradition indirecte est de peu de secours. Plutarque dans la *Vie de Lycurgue* reproduit parfois, dans son style à lui, la pensée de Xénophon, Quelques mots isolés ou en petit nombre, se lisent chez le Pseudo-Longin, Pollux, Harpocraton, Suidas. Stobée renferme, par contre, de nombreux extraits de la *République des Lacédémoniens* de notre auteur (*Flor.* XLIV, 24-39), mais il ne permet guère de rétablir la bonne leçon que sur des points sans grande importance; son texte est généralement assez fautif; il se fait notamment remarquer par un fâcheux parti-pris d'abréviation.

Voici quelle est la méthode ici employée dans l'apparat critique.

Toute leçon non suivie de sigles représente, selon les cas, la leçon commune de A B C M ou la leçon de celui ou de ceux de ces manuscrits dont les sigles ne figurent pas à côté d'une variante.

Exemples :

ἀθροίζειν : καθίζειν Stob.

ἐπέβαλε : ὑπέ - M

ἀθροίζειν = ABCM

ἐπέβαλε = ABC.

Des autres manuscrits, considérés comme étant de qualité inférieure, il n'est jamais fait état séparément — sous la forme *det.* ou *dett.*, suivant qu'il s'agit d'un ou de plusieurs — que lorsque je leur emprunte une leçon ou quand ils coïncident seuls avec la tradition indirecte. Mais ils sont toujours représentés avec les autres par l'abréviation *codd.* qui désigne l'ensemble de la tradition manuscrite.

Je me suis cru autorisé, étant donné la nature de cette édition, à réduire l'apparat critique au minimum. On ne trouvera donc au bas des pages que l'indispensable; tout a été banni de ce qui ne paraissait pas offrir d'intérêt pour le sens ou pour l'allure du style. J'ai éliminé aussi dans une très large mesure les conjectures qui n'ont cessé de foisonner autour de ce texte, pour ne conserver que celles que j'estime certaines ou tout au moins vraiment dignes

d'être prises en considération. Il est indéniable que le texte de la *République des Lacédémoniens* est trop souvent en mauvais état ; pourtant il convient de se défier des excès de la critique conjecturale qui a trouvé là un de ses terrains d'élection. Le corriger à chaque pas pour rendre Xénophon plus « attique », plus régulier, plus aisé et plus clair, n'est-ce pas là défigurer, au nom d'un idéal arbitraire, la physionomie particulière de cet auteur¹ ?

1. Je tiens à remercier M. P. Mazon dont les avis m'ont été fort utiles pour ce travail, MM. F. Allègre et Ch. Dugas qui m'ont conseillé ou renseigné sur quelques points de détail, M. Maurice Boucher par qui j'ai été aimablement autorisé à reproduire les excellentes figures tracées par son père pour l'explication du chapitre XI, enfin M. R. Flacelière auquel je dois de m'avoir très complaisamment aidé pour la correction des épreuves.

TEXTE, TRADUCTION
ET COMMENTAIRE

LA RÉPUBLIQUE DES LACÉDÉMONIENS

I

1 M'étant mis un jour à songer que Sparte, une des cités les moins riches en hommes, avait manifestement surpassé toutes celles de Grèce par sa puissance et sa renommée, je me demandai avec étonnement comment donc la chose avait pu se faire. Mais après avoir considéré les institutions des Spartiates, je cessai de m'étonner. 2 Lycurgue, l'auteur des lois dont le respect leur a procuré le bonheur, est un homme qui m'émerveille et que je tiens pour un sage parfait. En effet, sans imiter les autres cités, en prenant même le rebours de la plupart d'entre elles, il a rendu sa patrie supérieurement heureuse.

3 Voici, pour prendre les choses à leur début, ce qu'il en est de la procréation des enfants. Ailleurs, les jeunes filles qui sont destinées à devenir mères et passent pour être convenablement élevées sont très rationnées pour ce qui constitue le fond de leur nourriture¹ et ne mangent des autres aliments que la plus petite quantité possible. Pour le vin, ou bien on les en prive complètement, ou bien on ne l'autorise qu'étendu d'eau. Les autres Grecs veulent aussi que, menant la vie sédentaire de la plupart des gens de métier, les jeunes filles demeurent tranquillement à travailler la laine. Comment donc s'attendre, si on les élève de la sorte, à ce qu'elles puissent mettre au monde de beaux enfants? 4 Mais Lycurgue a pensé que même des esclaves suffisaient pour confectionner les vêtements, et que le rôle essentiel des femmes libres consistait à enfanter; aussi a-t-il d'abord prescrit des exercices corporels pour le sexe féminin non moins que pour l'autre. Il a ensuite décidé que les filles, tout comme les garçons, lutteraient entre elles de vitesse ou de force, car il estimait que, si les parents sont tous deux robustes, leurs enfants le sont davantage eux aussi.

5 Voyant qu'ailleurs, une fois le mariage accompli, les maris

1. Σίτος ne peut être rendu par un seul mot. C'est le fond de l'alimentation grecque « constitué par les céréales, le blé et plus encore l'orge. ... Le repas était complété par l'ὄψον,

ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ ΠΟΛΙΤΕΙΑ

I

1 'Αλλ' ἐγὼ ἐννοήσας ποτὲ ὡς ἡ Σπάρτη τῶν ἐλιγανθρωποτάτων πόλεων οὕσα δυνατωτάτη τε καὶ ὀνομαστοτάτη ἐν τῇ Ἑλλάδι ἐφάνη, ἐθαύματα ὅτι ποτὲ τρόπῳ τοῦτ' ἐγένετο· ἐπεὶ μέντοι κατενόησα τὰ ἐπιτηδεύματα τῶν Σπαρτιατῶν, οὐκέτι ἐθαύμαζον. 2 Λυκοῦργον μέντοι τὸν θέντα αὐτοῖς τοὺς νόμους, οἷς περθόμενοι ἠδαιμόνησαν, τοῦτόν καὶ θαυμάζω καὶ εἰς τὰ ἔσχατα [μάλα] σοφὸν ἠγοῦμαι. Ἐκεῖνος γὰρ οὐ μιμησάμενος τὰς ἄλλας πόλεις, ἀλλὰ καὶ ἐναντία γνοὺς ταῖς πλείσταῖς προέχουσαν εὐδαιμονίαν τὴν πατρίδα ἐπέδειξεν.

3 Αὐτίκα γὰρ περὶ τεκνοποιίας, ἵνα ἐξ ἀρχῆς ἄρξωμαι, οἱ μὲν ἄλλοι τὰς μελλούσας τίθειν καὶ καλῶς δοκούσας κόρας παιδεύεσθαι καὶ σίτῳ ἢ ἀνυστὸν μετριωτάτῳ τρέφουσι καὶ ὄψῳ ἢ δυνατόν μικροτάτῳ· οἶνον γε μὴν ἢ πάνπαν ἀπεχομένας ἢ ὑδαρεῖ χρωμένας διάγουσιν. Ὡσπερ δὲ οἱ πολλοὶ τῶν τὰς τέχνας ἐχόντων ἐδρατοῖ εἰσιν, οὕτω καὶ τὰς κόρας οἱ ἄλλοι Ἑλληνας ἡρεμιζούσας ἐριουργεῖν ἀξιοῦσι. Τὰς μὲν οὖν οὕτω τρεφομένας πῶς χρὴ προσδοκῆσαι μεγαλείον ἂν τι γενῆσαι; 4 Ὁ δὲ Λυκοῦργος ἐσθῆτας μὲν καὶ δούλας παρέχειν ἱκανὰς ἠγάσασθαι εἶναι, ταῖς δ' ἐλευθέραις μέγιστον νομίσας εἶναι τὴν τεκνοποιίαν πρῶτον μὲν σωμασκειν ἔταξεν οὐδὲν ἦττον τὸ θῆλυ τοῦ ἄρρενος φύλου· ἔπειτα δὲ δρόμου καὶ ἰσχύος, ὥσπερ καὶ τοῖς ἀνδράσιν, οὕτω καὶ ταῖς θηλείαις ἀγῶνας πρὸς ἀλλήλας ἐποίησε, νομίζων ἐξ ἀμφοτέρων ἰσχυρῶν καὶ τὰ ἔχονα ἐρρωμενέστερα γίνεσθαι.

5 Ἐπεὶ γε μὴν γυνὴ πρὸς ἄνδρα ἔλθοι, ὀρῶν τοὺς ἄλλους τὸν πρῶτον

TITULUS : Λακεδαιμονίων codd. Diog. Laër. II, 57. Pseudo-Longin. *de sublim.*, 4, 4 : Λακῶνων Pollux, VI, 142 Harpocrat. s. v. μόραν *Lexic. Berol.* (post Didymum) s. v. μορῶν Stob.

I 2 3 μάλα om. det. del. Sauppe || 5 ἐπέδειξεν : ἀπέ-dett. || 3 6 οὖν om. M || 4 1 καὶ : καὶ τὰς Cobet || 4 sec. καὶ om. Stob. || 5 τὰ om. Stob. dett.

dans les premiers temps n'avaient point de mesure dans leurs rapports avec leurs femmes, Lycurgue s'opposa à cet excès. Il a, en effet, rendu honteux d'avoir été vu quand on pénétrait auprès de sa femme ou quand on se retirait. Ainsi entravés dans leurs relations, les époux éprouvent nécessairement plus de désir l'un de l'autre, et les enfants qu'ils peuvent avoir sont plus robustes que s'ils étaient remplis d'une mutuelle satiété. 6 De plus, Lycurgue ayant interdit que chacun choisît à son gré le moment de prendre femme, a prescrit de se marier à l'âge de la pleine vigueur physique, ce qui lui paraissait aussi contribuer à une heureuse procréation. 7 Il pouvait advenir cependant qu'un vieil homme eût une jeune épouse ; Lycurgue, qui voyait que les maris de cet âge sont les gardiens les plus jaloux de leurs femmes, a lutté contre leur façon de faire en établissant l'usage suivant : licence est donnée au vieillard d'introduire chez lui un homme dont il admire les qualités physiques et morales afin d'obtenir par lui des enfants. 8 Quelqu'un, d'autre part, ne voulait-il plus avoir de rapports avec sa propre épouse, mais désirait-il des enfants dont on pût faire cas, Lycurgue l'a autorisé, s'il remarquait la belle progéniture et la noblesse d'âme d'une femme, à en avoir d'elle avec le consentement du mari. 9 C'était accorder de la sorte un grand nombre de permissions. A Sparte, en effet, il plaît aux femmes d'appartenir à deux maisons, aux hommes d'adjoindre à leurs enfants des frères qui soient membres de la famille et profitent de son influence, mais sans avoir rien à prétendre sur ses biens.

10 Lycurgue ayant ainsi pour la procréation des enfants pris le contre-pied de ce qui se passait ailleurs, a-t-il rendu les hommes de Sparte supérieurs par la taille et la force ? A qui le voudra de s'en rendre compte.

II

1 Je veux, après cet exposé sur la procréation, montrer comment on pratique l'éducation à Sparte et ailleurs.

Ceux des autres Grecs qui prétendent élever le mieux leurs fils, aussitôt que les enfants comprennent le sens des paroles, les placent bien vite sous la coupe de pédagogues qui sont des esclaves, et bien vite les envoient dans les écoles pour y apprendre les lettres, la musique et les travaux de la palestres. De plus, ils amolissent les pieds des enfants par l'usage des chaussures, ils efféminent leur corps par des changements de vêtements ; pour la

c'est-à-dire par des légumes frais ou de conserve, des salades, des melons, de l'ail et de l'oi-

τοῦ χρόνου ἀμέτρως ταῖς γυναῖξι συνόντας, καὶ τούτου τάναντία ἔγνω· ἔθηκε γὰρ αἰδεῖσθαι μὲν εἰσιόντα ὀφθῆναι, αἰδεῖσθαι δ' ἐξιόντα. Οὕτω δὲ συνόντων ποθεινοτέρως μὲν ἀνάγκη σφῶν αὐτῶν ἔχειν, ἐρρωμενέστερα δὲ γίγνεσθαι, εἴ τι βλάστοι, οὕτω μᾶλλον ἢ εἰ διάκροροι ἀλλήλων εἶεν. **6** Πρὸς δὲ τούτοις καὶ ἀποπαύσας τοῦ ὁπότε βούλονται ἕκαστοι γυναῖκα ἄγεσθαι ἔταξεν ἐν ἀκμαῖς τῶν σωμάτων τοὺς γάμους ποιεῖσθαι, καὶ τοῦτο συμφέρον τῇ εὐγονίᾳ νομίζων. **7** Εἴ γε μέντοι συμβαίῃ γεραιῶ νέαν ἔχειν, ὄρων τοὺς τηλικούτους φυλάττοντας μάλιστα τὰς γυναῖκας τάναντία καὶ τούτου ἐνόμισε· τῷ γὰρ πρεσβύτῃ ἐποίησεν, ὁποῖου ἀνδρὸς σῶμά τε καὶ ψυχὴν ἀγασθείη, τοῦτον ἐπαγομένῳ τεκνοποιήσασθαι. **8** Εἰ δὲ τις αὐτὴν γυναικὶ μὲν συνοικεῖν μὴ βούλοιοτο, τέκνων δὲ ἀξιολόγων ἐπιθυμοίῃ, καὶ τοῦτο νόμιμον ἐποίησεν, ἦντινα [ἄν] εὐτεκνον καὶ γενναῖον ὀρήῃ, πείσαντα τὸν ἔχοντα ἐκ ταύτης τεκνοποιεῖσθαι. **9** Καὶ πολλὰ μὲν τοιαῦτα συνεχώρει. Αἱ τε γὰρ γυναῖκες διττοὺς οἴκους βούλονται κατέχειν, οἱ τε ἄνδρες ἀδελφοὺς τοῖς παισὶ προσλαμβάνειν, οἱ τοῦ μὲν γένους καὶ τῆς δυνάμεως κοινωνοῦσι, τῶν δὲ χρημάτων οὐκ ἀντιποιοῦνται.

10 Περὶ μὲν δὴ τεκνοποιίας οὕτω τάναντία γνοὺς τοῖς ἄλλοις εἴ τι διαφέροντας καὶ κατὰ μέγεθος καὶ κατ' ἰσχὺν ἄνδρας τῇ Σπάρτῃ ἀπετέλεσεν, ὁ βουλόμενος ἐπισκοπεῖτω.

II

1 Ἐγὼ μέντοι, ἐπεὶ καὶ περὶ γενέσεως ἐξήγημαι, βούλομαι καὶ τὴν παιδείαν ἐκατέρων σαφηνίσει.

Τῶν μὲν τοίνυν ἄλλων Ἑλλήνων οἱ φάσκοντες κάλλιστα τοὺς υἱεὶς παιδεύειν, ἐπειδὴν τάχιστα αὐτοῖς οἱ παῖδες τὰ λεγόμενα συνιῶσιν, εὐθύς μὲν ἐπ' αὐτοῖς παιδαγωγούς θεράποντας ἐφιστᾶσιν, εὐθύς δὲ πέμπουσιν εἰς διδασκάλων μαθησομένους καὶ γράμματα καὶ μουσικὴν καὶ τὰ ἐν παλαίστρᾳ. Πρὸς δὲ τούτοις τῶν παίδων πόδας μὲν ὑποδήμασιν ἀπαλύνουσι, σῶματα δὲ ἱματίων μεταβολαῖς διχθρόπτουσι· σίτου γε μὴν αὐτοῖς γαστέρα μέτρον νομίζουσιν.

5 2 τούτου : -τους M¹ -τοῖς M² || **5** βλάστοι Haase : βλάπτοιεν codd. -σάνοιεν Stob. || βλάστοι οὕτω Junxit Pierleoni || οὕτω μᾶλλον del. Cobet || **6** 2 γυναῖκα : -κας Stob. || **3** εὐγονία : -γενεῖα C Stob. || **7** 2 τούτου : -τοῖς Stob. || **3** σῶμά τε καὶ : καὶ σῶμα καὶ Stob. || ἐπαγομένῳ : ἀπαγαγομένῳ Stob. ἐπαγαγομένῳ Dindorf || **8** 2 τούτου : τούτῳ CM || νόμιμον Stob. : νόμον codd. || ἄν om. det. del. Schneider. **9** 2 Αἱ τε : αἱ μὲν Stob. || **3** οἱ τε : οἱ δὲ Stob. || **10** 2 κατὰ om. Stob. || κατ' om. Stob. || **3** ἐπισκοπεῖτω : σκοπεῖτω Stob.

II **1** 1 Ἐγὼ — ἐξήγημαι : om. Stob. || alt. καὶ : δὲ καὶ Stob. || **2** ἐκατέρων om. Stob.

nourriture, ils la mesurent à la capacité de leur estomac. 2 Mais Lycurgue, au lieu de laisser chacun en particulier donner à ses enfants des esclaves comme pédagogues, a chargé de les gouverner un des citoyens que l'on revêt des plus hautes magistratures ; on l'appelle le pédonome. Il lui a donné tout pouvoir pour rassembler les enfants, les surveiller et, le cas échéant, punir sévèrement leurs négligences. Il lui a aussi adjoint des jeunes gens porteurs de fouets pour infliger les châtimens nécessaires. Aussi voit-on à Sparte beaucoup de respect joint à beaucoup d'obéissance. 3 Au lieu d'amollir les pieds des enfants par l'usage des chaussures, Lycurgue a prescrit de les affermir en les faisant aller nu-pieds ; il estimait que grâce à une telle pratique ils graviraient plus aisément les pentes raides et auraient plus de sûreté dans la descente ; il pensait aussi que pour s'élançer, bondir et courir on serait plus rapide avec les pieds nus, pourvu que l'on eût l'habitude d'être ainsi, qu'avec des chaussures. 4 Au lieu de les efféminer par la façon de les vêtir, il a établi l'usage de les accoutumer à un seul vêtement pour toute l'année, pensant qu'ils seraient ainsi mieux prémunis à la fois contre le froid et la chaleur. 5 A l'égard de la nourriture, il a prescrit que l'irène se contentât pour les repas en commun de sa troupe d'une quantité telle que l'on n'en fût jamais rassasié et alourdi, mais que l'on apprit à demeurer sur sa faim. Il estimait, en effet, que des gens élevés de la sorte seraient plus capables, au besoin, de continuer à peiner à jeun, et pourraient, s'ils en avaient reçu l'ordre, tenir plus longtemps avec la même ration ; ils auraient moins besoin de bonne chère et s'accommoderaient plus aisément de toute nourriture, ce qui n'en vaudrait que mieux pour leur santé. De plus, selon l'opinion de Lycurgue, la taille s'accroîtrait davantage si la nourriture laissait le corps mince que si elle lui donnait de l'embonpoint. 6 Cependant, pour que les enfants ne sentent pas trop l'étreinte de la faim, il leur a permis, non pas de prendre sans peine ce qui leur manque, mais de dérober de quoi se défendre contre elle. 7 Ce n'est pas — personne ne l'ignore, je pense — parce qu'il ne savait que leur donner à manger qu'il les a autorisés à se débrouiller ainsi pour leur nourriture. Mais il est clair que celui qui a l'intention de voler doit rester éveillé la nuit, et pendant le jour ruser et se poster en embuscade, et qu'il doit aussi disposer des guetteurs s'il veut s'emparer de quelque chose. Si donc

gnon, par des fruits frais ou secs, surtout des figues et des olives, par du fromage, par des gâteaux et des sucreries au miel, enfin par des mets carnés ». Glotz, *Histoire grecque*, II, p. 572.

2 Ὁ δὲ Λυκοῦργος ἀντί μὲν τοῦ ἰδίᾳ ἕκαστον παιδαγωγούς δούλους ἐφιστάναι ἄνδρα ἐπέστησε κρατεῖν αὐτῶν ἐξ ὧν περ αἱ μέγιστα ἀρχαὶ καθίστανται, ὅς δὴ καὶ παιδονόμος καλεῖται. Τοῦτον δὲ κύριον ἐποίησε καὶ ἀθροίζειν τοὺς παῖδας καὶ ἐπισκοποῦντα, εἴ τις βραδουργοίη, ἰσχυρῶς κολάζειν. Ἐδωκε δ' αὐτῷ καὶ τῶν ἡβώντων μαστιγοφόρους, ὅπως τιμωροῖεν ὅτε δέοι ὥστε πολλήν μὲν αἰδῶ, πολλήν δὲ πειθῶ ἐκεῖ συμπαρεῖναι. 3 Ἀντί γε μὴν τοῦ ἀπαλύνειν τοὺς πόδας ὑποδήμασιν ἔταξεν ἀνυποδησίᾳ κρατύνειν, νομίζων, εἰ τοῦτ' ἀσκήσειαν, πολὺ μὲν ῥῆον ἂν ὀρθιάδε βραίνειν, ἀσφαλέστερον δὲ πρᾶνῃ καταβραίνειν, καὶ πηδῆσαι δὲ καὶ ἀναθορεῖν καὶ δραμεῖν θάττον (τόν) ἀνυπόδητον, εἰ ἡσκηκῶς εἶη τοὺς πόδας, ἢ (τόν) ὑποδεδεμένον. 4 Καὶ ἀντί γε τοῦ ἱματίοις διαθρύπτεσθαι ἐνόμισεν ἐνὶ ἱματίῳ δι' ἔτους προσεθίζεσθαι, νομίζων οὕτως καὶ πρὸς ψύχῃ καὶ πρὸς θάλλῃ ἀμεινον ἂν παρεσκευάσθαι. 5 Σίτον γε μὴν ἔταξε τοσοῦτον ἔχοντα συμβολεῦειν τὸν εἶρενα, ὡς ὑπὸ πλησμονῆς μὲν μήποτε βαρύνεσθαι, τοῦ δὲ ἐνδεστέριως διάγειν μὴ ἀπείρως ἔχειν, νομίζων τοὺς οὕτω παιδευομένους μᾶλλον μὲν ἂν δύνασθαι, εἰ δεήσειεν, αἰτήσαντας ἐπιπονησάτω, μᾶλλον δ' ἂν, εἰ παρκαγγέλθει, ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ σίτου πλείω χρόνον ἐπιταθῆναι, ἦττον δ' ἂν ὄψου δείσθαι, εὐχερέστερον δὲ πρὸς πᾶν ἔχειν βρωμα καὶ ὑγιεινότεριως δ' ἂν διάγειν· καὶ εἰς μῆκος δ' ἂν [αὐξάνεσθαι] τὴν βραδινὰ τὰ σώματα ποιοῦσαν τροφήν μᾶλλον συλλαμβάνειν ἡγήσατο ἢ τὴν διαπλατύνουσαν τῷ σίτῳ. 6 Ὡς δὲ μὴ ὑπὸ λιμοῦ ἄγαν αὐτὸν πιέζοντο, ἀπραγμόνως μὲν αὐτοῖς οὐκ ἔδωκε λαμβάνειν ὧν ἂν προσδέωνται, κλέπτειν δ' ἐφῆκεν ἔστιν ἂν τῷ λιμῷ ἐπικουροῦντας. 7 Καὶ ὡς μὲν οὐκ ἀπορῶν ὅ τι δοίη ἐφῆκεν αὐτοῖς γε μηχανᾶσθαι τὴν τροφήν, οὐδένα οἶμαι τοῦτο ἀγνοεῖν· δῆλον δ' ὅτι τὸν μέλλοντα κλωπεύειν καὶ νυκτὸς ἀγρυπνεῖν δεῖ καὶ μεθ' ἡμέραν ἀπατᾶν καὶ ἐνεδρεύειν, καὶ κατασκόπους δὲ ἐτοιμάζειν τὸν μέλλοντά τι λήψεσθαι.

2 1 δὲ: δέ γε det. Pierleoni δὲ γάρ Stob. || ἕκαστον: -τοῖς A² BC Stob. -τος A¹ || 3 ἀθροίζειν: καθίζειν Stob. || 4 ἔδωκε δ': ἔδωκεν M || 5 ὅτε A (ὄ in ras. m. 1) M: ὅποτε BC ὅτι Stob. || ὥστε: ὡς Stob. || 3 3 ὀρθιάδε: ὀρθία δὲ M ὀρθία δὴ εὐ A² BC ὀρθία Stob. || βραίνειν: ἐκβ- Stob. || 4 δὲ om. M || ἀναθορεῖν: ἀνθορεῖν M Stob. || τόν suppl. Cobet || 4-5 ἀνυπόδητον — ὑποδεδεμένον om. Stob. del. Herwerden || 5 εἰ — πόδας del. Schneider || τόν suppl. Cobet || 4 1 καὶ ἀντί γε: ἀντί δὲ Stob. || 2 ἐνόμισεν: -ζεν ABC || ἐνὶ om. Stob. || ἱματίῳ: δερματίῳ Stob. || 2-3 νομίζων — παρεσκευάσθαι om. Stob. || 3 παρεσκευάσθαι Cobet: -άσασθαι codd. || 5 2 ἔταξε om. Stob. || ἔχοντα: ἔχειν Stob. || συμβολεῦειν: -βουλεύειν ABM συνεβούλευεν Stob. || τὸν εἶρενα om. Stob. || εἶρενα Schneider: ἄρενα codd. || 3-8 νομίζων — βρωμα καὶ om. Stob. || 7 alt. δ' ἂν Stob.: ἂν codd. || αὐξάνεσθαι del. Weiske || 8 ἡγήσατο: -σάμενος Stob. || 6 2-7 2 ἔστιν ἂν — ἀγνοεῖν om. Stob. || 7 4 τόν — λήψεσθαι del. Pierleoni

Lycurgue a ainsi formé les enfants à tout cela, son but était évidemment de les rendre plus habiles à se procurer le nécessaire et plus propres à la guerre. 8 On dira peut-être : « Pourquoi donc, s'il approuvait le vol, a-t-il voulu que l'on ne ménage pas les coups au voleur surpris ? » Je réponds à cela que tous les maîtres du monde corrigent aussi les mauvais élèves. C'est donc à cause de leur gaucherie à voler que les Spartiates punissent les enfants pris sur le fait. 9 De plus, Lycurgue a fait un point d'honneur aux enfants de ravir le plus de fromages possible à l'autel d'Orthia, et il a prescrit que des camarades les fouetteraient pendant ce temps ; son dessein était de montrer ainsi que l'on peut grâce à une brève souffrance acquérir le bonheur d'une gloire durable. On voit aussi par là que dans les occasions où il faut de la promptitude, c'est la mollesse qui gagne le moins et s'attire, par contre, le plus de désagrément. 10 Afin que même en l'absence du pédonome les enfants ne demeurent pas sans direction, Lycurgue a donné à tout citoyen, qui chaque fois pourrait se trouver là, plein pouvoir pour leur prescrire ce qu'il jugerait bon et pour les châtier en cas de faute. Il a réussi de la sorte à rendre les enfants plus respectueux. A Sparte, en effet, il n'est rien que, soit les enfants, soit les hommes respectent autant que leurs chefs. 11 Et afin que, même s'il arrivait qu'aucun homme ne se trouvât présent, les enfants ne fussent pas dépourvus de direction, Lycurgue a voulu que l'on donnât le commandement de chaque îla au plus intelligent des irènes : ainsi les enfants dans ce pays ne sont jamais livrés à eux-mêmes.

12 Je crois devoir également parler de l'amour des jeunes garçons, car la chose intéresse aussi l'éducation. Or, chez les autres Grecs, ou bien, comme en Béotie, homme et enfant sont unis par un véritable mariage, ou bien, comme en Élide, c'est par faveur que l'on peut jouir de la beauté d'un jeune corps. Il en est, par contre, qui interdisent absolument aux soupirants de s'entretenir avec les enfants. 13 Mais Lycurgue a encore pris le rebours de tous ces gens-là : lorsque quelqu'un, étant lui-même un homme de bien, s'efforçait, dans son admiration pour l'âme d'un enfant, d'en faire un ami sans défaut et de vivre en sa compagnie, il le louait et regardait cela comme la plus belle forme d'éducation. Mais à tout désir qui s'adressait visiblement au corps d'un enfant il a attaché une grande honte ; aussi, grâce à lui, à Lacédémone, les amoureux ne s'abstiennent pas moins des plaisirs sensuels avec leurs aimés que les parents ne le font avec leurs enfants, les frères avec leurs frères. 14 Que certains cependant se refusent à le croire, je n'en suis point étonné. Dans bien des cités, en effet, les lois ne s'opposent pas à ce que l'on désire les enfants.

12 αὐτὰ οὐκ ὅτι πάντα θήλοντι μηχανικωτέρας τῶν ἐπιτηδεύων βουλό-

μενος τοὺς παῖδας ποιεῖν καὶ πολυμηχανικωτέρας οὕτως ἐπακίδευσεν. 8

Ἐπι- ποιοῦν δὲ ἅν οὐν τις, τι θήτα, εἴπερ το κάμπτειν ἀγαθὸν ἐνδείξει, πολλὰς πᾶσι γὰρ

ἐπέβαλε τῷ ἀνακομῆναι; ὅτι, ἐπιθί ἐγώ, καὶ τᾶλλα, ὅσα ἀνθρώποι σιδά-

κουσι, κακάκουσι τὸν μὴ καλῶς ὑπηρετοῦντα. Κάνεινοι οὐν τοὺς ἀνακομῆ-

νοὺς ὡς κακῶς κάμπτουσι τιμωροῦνται. 9

Καὶ ὡς πᾶσι τοῖς ὅτι ἀρπάζει τῶν πατρῴων τὰ ἄλλα, ὅσα

εἰς τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα καὶ τὸν πατέρα

7 ὅτι ὁμ. Stob. || 6 ἐπιβουλεύειν : -δουεῖν Stob. || 8 1-2 Ἐπιτοί : -ἐνδείξει ὁμ. Stob. || 2
 πολλὰς : π- ὅτι Stob. || 3 ἐπέβαλε : -εἰς ABM || 9 ὅτι Castellan : ὅτι M ὁμ. ABC || 10 ὅ
 τι : ἐπὶ τι Stob. || ἅν ὁμ. del. Stob. del. Sauppe || 11 3 εἰρέων Crangus : ἀρρέων codd. ||
 12 2 τι : τοι M || 13 4 ἐν : ἅν M || 5 ἡ del. Schaefer || 14 1 ἡντοί ταῦτα : ἡν τοιαῦτα
 A ἡντοί αὐτὰ B

12 Ἀετίων δὲ μοι δοκεῖ εἶναι καὶ περὶ τῶν παιδικῶν ἐσώτων. ἔστι γὰρ
 τι καὶ τοῦτο πρὸς παιδείαν. Οἱ ἡν τοῖων ἀλλοῖ Ἐλλήνων ἡ ὄνομα Βωτοῖοι
 ἀνὴρ καὶ παῖς ἀσθενέστερος ὀφθαλμοῦ ἢ ὄνομα Ἡλαιοῖ διὰ χερσῶν τῆ ὄρα
 γρῶνται. εἰοῖ δὲ καὶ οἱ κνυτάκται τοῦ δὲ καλέσθαι τοὺς ἐσώτας εἰργουσι ἀπὸ
 τῶν παίδων. 13 Ὁ δὲ Λυκούργος ἐκνυτὰ καὶ τοῖων παῖς γνῶς, εἰ ἡν
 τις αὐτῶν ὧν οἶον δὲ ἀγαθῆς ψυχῆς πρὸς περὶ αἰσθητῶν εἶδον ἀποτε-
 λεσθῶν καὶ σφαιρῶν, ἐπιγνῶν καὶ καλίστην παιδείαν ταύτην ἐνδείξει. εἰ δὲ
 τις παῖδος σφαιρῶν ἀσθενέστερος ὄφθαλμοῦ ἢ ὄνομα Ἡλαιοῖ τοῦτο θεῖς ἐπισημασθῆναι ἐν Λακκ-
 δαίμονι ἡνδὲν ἡνδὲν ἐσώτας παιδικῶν ἀπὸ τῶν παίδων ἢ γνῶς καὶ [ἡ] καὶ
 ἀδελφοὶ ἀδελφῶν εἰς ἀποδοτικὰ κπέχονται. 14 Τὸ ἡντοί ταῦτα ἀπαιτεῖσθαι
 ὑπὸ τῶν οὐ θανατῶν ἐν πολλὰς γὰρ τῶν πάλαιον οἱ νόμοι οὐκ ἐκνυτῶνται
 ταῖς πρὸς τοὺς παῖδας ἐπιθυμίαις.

12 Ἀετίων δὲ μοι δοκεῖ εἶναι καὶ περὶ τῶν παιδικῶν ἐσώτων. ἔστι γὰρ
 τι καὶ τοῦτο πρὸς παιδείαν. Οἱ ἡν τοῖων ἀλλοῖ Ἐλλήνων ἡ ὄνομα Βωτοῖοι
 ἀνὴρ καὶ παῖς ἀσθενέστερος ὀφθαλμοῦ ἢ ὄνομα Ἡλαιοῖ διὰ χερσῶν τῆ ὄρα
 γρῶνται. εἰοῖ δὲ καὶ οἱ κνυτάκται τοῦ δὲ καλέσθαι τοὺς ἐσώτας εἰργουσι ἀπὸ
 τῶν παίδων. 13 Ὁ δὲ Λυκούργος ἐκνυτὰ καὶ τοῖων παῖς γνῶς, εἰ ἡν
 τις αὐτῶν ὧν οἶον δὲ ἀγαθῆς ψυχῆς πρὸς περὶ αἰσθητῶν εἶδον ἀποτε-
 λεσθῶν καὶ σφαιρῶν, ἐπιγνῶν καὶ καλίστην παιδείαν ταύτην ἐνδείξει. εἰ δὲ
 τις παῖδος σφαιρῶν ἀσθενέστερος ὄφθαλμοῦ ἢ ὄνομα Ἡλαιοῖ τοῦτο θεῖς ἐπισημασθῆναι ἐν Λακκ-
 δαίμονι ἡνδὲν ἡνδὲν ἐσώτας παιδικῶν ἀπὸ τῶν παίδων ἢ γνῶς καὶ [ἡ] καὶ
 ἀδελφοὶ ἀδελφῶν εἰς ἀποδοτικὰ κπέχονται. 14 Τὸ ἡντοί ταῦτα ἀπαιτεῖσθαι
 ὑπὸ τῶν οὐ θανατῶν ἐν πολλὰς γὰρ τῶν πάλαιον οἱ νόμοι οὐκ ἐκνυτῶνται
 ταῖς πρὸς τοὺς παῖδας ἐπιθυμίαις.

Telle est donc l'éducation en Laconie et dans le reste de la Grèce. Lequel des deux systèmes forme-t-il les hommes les plus obéissants, les plus respectueux, les plus capables de maîtriser ce qui doit l'être? A qui le voudra de se rendre compte de cela aussi.

III

1 Quand les enfants deviennent des adolescents, les autres Grecs les délivrent des pédagogues et les délivrent des maîtres; nul ne les gouverne plus désormais, mais on les laisse vivre à leur guise. Lycurgue ici encore en a décidé tout autrement. 2 Ayant remarqué, en effet, qu'une extrême arrogance est naturelle à cet âge, que l'insolence y est tout à fait habituelle, et que l'appétit des plaisirs envahit alors les âmes avec beaucoup de force, il a imposé aux adolescents de très nombreux travaux, il leur a fourni de très nombreuses occupations. 3 A tous ceux qui se déroberaient à ces tâches, il a infligé comme châtiment de ne jamais obtenir par la suite aucun honneur, si bien que, non seulement les représentants de l'État auprès d'eux, mais ceux aussi qui s'inquiètent de chacun, veillent à ce que, par lâcheté devant le devoir, ils n'arrivent à être entièrement méprisés dans la cité. 4 De plus, voulant leur inspirer une grande modestie, il leur a prescrit de garder dans la rue les mains sous leur manteau, et de s'avancer en silence, sans jamais jeter les yeux autour d'eux, mais en les tenant uniquement fixés sur le sol devant leurs pas. Il est par là devenu clair que le sexe masculin est même plus capable de réserve que le sexe féminin. 5 Oui, plutôt qu'eux vous entendriez parler des images de pierre; il vous serait plus facile de détourner le regard des statues de bronze; vous les jugeriez, à les voir, plus réservés que la jeune fille qui habite la prunelle de l'œil¹. Quand ils viennent à manger en commun avec les hommes, on doit se contenter de les entendre répondre aux questions qui leur sont posées.

Telle est donc la façon dont Lycurgue a pris soin des adolescents.

IV

1 C'est des jeunes gens qu'il s'est de beaucoup le plus préoccupé, dans la pensée que, s'ils devenaient ce qu'ils doivent être, ils feraient plus que personne pencher l'État vers le bien. 2 Voyant donc

1. J'ai adopté le texte du Pseudo-Longin et de Stobée. Celui des manuscrits τῶν ἐν τοῖς θαλάμοις παρθένοιον peut sembler à première vue plus satisfaisant. Cependant : 1° cette

Voir la suite de cette note page 19.

Ἡ μὲν δὴ παιδεία εἴρηται ἢ τε Λακωνικὴ καὶ ἢ τῶν ἄλλων Ἑλλήνων· ἐξ ὀποτέρως δ' αὐτῶν καὶ εὐπειθέστεροι καὶ αἰδημονέστεροι καὶ ὧν δεῖ ἐγκρατέστεροι ἄνδρες ἀποτελοῦνται, ὁ βουλόμενος καὶ ταῦτα ἐπισκοπέσθω.

III

1 Ὅταν γε μὴν ἐκ παίδων εἰς τὸ μειρακιῦσθαι ἐκβαίνωσι, τηνικαῦτα οἱ μὲν ἄλλοι παύουσι μὲν ἀπὸ παιδαγωγῶν, παύουσι δὲ ἀπὸ διδασκάλων, ἄρχουσι δὲ οὐδένας ἔτι αὐτῶν, ἀλλ' αὐτονόμους ἀφιασιν· ὁ δὲ Λυκοῦργος καὶ τούτων τάναντία ἔγνω. 2 Καταμαθῶν γὰρ τοῖς τηλικούτοις μέγιστον μὲν φρόνημα ἐμφυόμενον, μάλιστα δὲ ὕβριν ἐπιπολάζουσαν, ἰσχυροτάτας δὲ ἐπιθυμίας τῶν ἡδονῶν παρισταμένηας, τηνικαῦτα πλείστους μὲν πόνους αὐτοῖς ἐπέβαλε, πλείστην δὲ ἀσχολίαν ἐμηχανήσατο. 3 Ἐπιθείς δὲ καὶ εἴ τις ταῦτα φύγοι, μηδενὸς ἔτι τῶν καλῶν τυγχάνειν, ἐποίησε μὴ μόνον τοὺς ἐκ δημοσίου ἀλλὰ καὶ τοὺς κηδομένους ἐκάστων ἐπιμελεῖσθαι, ὡς μὴ ἀποδειλιάσαντες ἀδόκιμοι πνυτάσασιν ἐν τῇ πόλει γένοιτο. 4 Πρὸς δὲ τούτοις τὸ αἰδεῖσθαι ἰσχυρῶς ἐμφῦσαι βουλόμενος αὐτοῖς καὶ ἐν ταῖς ὁδοῖς ἐπέταξεν ἐντὸς μὲν τοῦ ἱματίου τῷ χεῖρι ἔχειν, σιγῇ δὲ πορεύεσθαι, περιθλέπειν δὲ μηδαμοῖ, ἀλλ' αὐτὰ τὰ πρὸ τῶν ποδῶν ὄρα. Ἐνθα δὴ καὶ δῆλον γεγένηται, ὅτι τὸ ἄρρεν φύλον καὶ εἰς τὸ σωφρονεῖν ἰσχυρότερόν ἐστι [τῶν] τῆς θηλείας φύσεως. 5 Ἐκεινῶν γούν ἤττον μὲν ἂν φωνὴν ἀκούσαις ἢ τῶν λιθίνων, ἤττον δ' ἂν ὄμματα μεταστρέψαις ἢ τῶν χαλκῶν, αἰδημονεστέρους δ' ἂν αὐτοὺς ἡγήσαιο καὶ αὐτῶν τῶν ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς παρθένων. Καὶ ἐπειδὴν εἰς τὸ φιλίτιόν γε ἀφίκωνται, ἀγαπητὸν αὐτῶν καὶ τὸ ἐρωτηθὲν ἀκοῦσαι. Καὶ τῶν μὲν αὖ παιδίσκων οὕτως ἐπεμελήθη.

IV

1 Περί γε μὴν τῶν ἡβώντων πολὺ μάλιστα ἐσπούδασε, νομίζων τούτους, εἰ γένοιτο οἴους δεῖ, πλείστον ῥέπειν ἐπὶ τὸ ἀγαθὸν τῇ πόλει. 2 Ὅρων

III 2 3 ἐπέβαλε: ὑπέ-M || 3 3 κηδομένους: ἰδία κ- Dindorf || 4 2 ἐμφῦσαι: Stob.: -φυσίῳσαι ABC -φυσῶσαι M || ἐπέταξεν: -δειξεν Stob. || 3 περιθλέπειν: -όπτειν Stob. (-ωπτειν Diels) || μηδαμοῖ dett.: -μοῦ AC -μ (?) B -μη M || 4 τῶν om. Stob. || 5 σωφρονεῖν: σωφρον Stob. || τῶν del. Heindorf: τῆς τῶν Stob. || θηλείας: -ιῶν Stob. || 5 1 Ἐκεινῶν: Ὡς ἐκ- Stob. || 2 γούν: μὲν γ- Pseudo-Longin || ἀκούσαις: ἤν ἀκοῦσαι Stob. || δ' ἂν: δὲ Stob. || 2-3 μεταστρέψαις: στρέψαις Pseudo-Longin στρεψάντων Stob. || 4 ὀφθαλμοῖς Pseudo-Longin Stob.: θαλαμοῖς codd. || γε om. Stob. || 5 παιδίσκων Haase: -δικῶν codd. || 5-6 καὶ — ἐπεμελήθη om. Stob.

IV 4 1 τῶν: τ-ῆδη Stob.

que les peuples chez lesquels il existe le plus d'émulation ont les chœurs les plus dignes d'être écoutés et les combats gymniques les plus dignes d'être vus, il jugea que, s'il pouvait mettre les jeunes hommes aux prises pour rivaliser de valeur, ils atteindraient ainsi le plus haut degré de vertu. Comment donc il s'y prit, je m'en vais l'exposer. 3 Parmi les jeunes gens les éphores en choisissent trois qui soient accomplis ; on les appelle les hippagrètes. Chacun d'eux inscrit sur une liste cent de ses compagnons, en faisant bien connaître les raisons pour lesquelles il préfère les uns et repousse les autres. 4 Ceux donc qui n'obtiennent pas cet honneur sont désormais en guerre à la fois contre ceux qui les ont exclus et contre ceux qui ont été choisis à leur place, et c'est dès lors une surveillance mutuelle pour découvrir tout relâchement dans l'accomplissement de ce que l'on considère comme le bien. 5 Ainsi s'établit cette rivalité, la plus agréable aux dieux et la plus convenable pour des citoyens ; par elle se trouve mise en lumière la conduite requise d'un homme de bien ; les uns et les autres s'entraînent séparément à faire toujours de leur mieux, et à devenir capables, quand il le faudra, de défendre, chacun pour sa part, la cité de toutes leurs forces. 6 Ils sentent aussi la nécessité de se maintenir en forme, car leur rivalité les entraîne à des pugilats partout où ils se rencontrent. Mais le premier citoyen venu a le droit de séparer les combattants. Si l'un d'eux refuse d'obéir à celui-ci, le pédonome le conduit devant les éphores. Ils le punissent sévèrement, voulant l'amener à ne jamais laisser la colère le détourner de l'obéissance aux lois.

7 A ceux qui ont dépassé l'âge de la jeunesse et peuvent être revêtus désormais des plus hautes magistratures, les autres Grecs suppriment l'obligation d'entretenir encore leur vigueur physique, et pourtant ils les astreignent à servir dans l'armée ; mais Lycurgue a décrété que pour les gens de cet âge la chasse était la plus belle des occupations, à moins qu'ils ne fussent empêchés de s'y livrer par quelque devoir envers l'État, car elle ne les rëndait pas moins capables que les jeunes gens de supporter les labeurs militaires.

V

1 Voilà donc à peu près les institutions que la législation de Lycurgue a établies pour chaque âge ; comment il a organisé la vie de tous les citoyens pris dans leur ensemble, je vais maintenant m'efforcer de l'exposer.

οὖν, οἷς ἂν μάλιστα φιλονικία ἐγγένηται, τούτων καὶ χοροὺς ἀξιακροατοτάτους γιγνομένους καὶ γυμνικούς ἀγῶνας ἀξιοθεατοτάτους, ἐνόμιζεν, εἰ καὶ τοὺς ἡδῶντας συμβάλλοι εἰς ἔριν περὶ ἀρετῆς, οὕτως ἂν καὶ τούτους ἐπὶ πλείστον ἀρικνεῖσθαι ἀνδραγαθίαις. Ὡς οὖν τούτους αὖ συνέβαλεν, ἐξηγήσασμαι. **3** Αἰρούνται τοίνυν αὐτῶν οἱ ἔφοροι ἐκ τῶν ἀκμαζόντων τρεῖς ἄνδρας· οὗτοι δὲ ἰππαγρέται καλοῦνται. Τούτων δ' ἕκαστος ἄνδρας ἑκατὸν καταλέγει, δικαστηγίζων ὅτου ἕνεκα τοὺς μὲν προτιμᾷ, τοὺς δὲ ἀποδοκιμάζει. **4** Οἱ οὖν μὴ τυγχάνοντες τῶν καλῶν πολεμοῦσι τοῖς τε ἀποστελῆσιν αὐτοὺς καὶ τοῖς αἰρεθείσιν ἀνθ' αὐτῶν, καὶ παραφυλάττουσιν ἀλλήλους, ἐὰν τι παρὰ τὰ καλὰ νομιζόμενα βραδουργῶσι. **5** Καὶ αὕτη δὴ γίγνεται ἡ θεοφιλεστάτη τε καὶ πολιτικωτάτη ἔρις, ἐν ἣ ἀποδέδεικται μὲν ἄ δεῖ ποιεῖν τὸν ἀγαθόν, χωρὶς δ' ἐκότεροι ἀσκόουσιν, ὅπως αἰεὶ κράτιστοι ἔσονται, ἐὰν δὲ τι δέη, καθ' ἕνα ἀρήξουσι τῆ πόλει παντὶ σθένει [ἂν]. **6** Ἀνάγκη δ' αὐτοῖς καὶ εὐεξίας ἐπιμελεῖσθαι. Καὶ γὰρ πυκτεύουσι διὰ τὴν ἔριν ὅπου ἂν συμβάλωσι· διαλύειν μέντοι τοὺς μαχομένους πᾶς ὁ παραγενόμενος κύριος. Ἦν δὲ τις ἀπειθῆ τῷ διαλύοντι, ἀγεί αὐτὸν ὁ παιδονόμος ἐπὶ τοὺς ἐφόρους· οἱ δὲ ζημιούσι μεγαλείως, καθιστάναι βουλόμενοι εἰς τὸ μήποτε ὀργὴν τοῦ μὴ πείθεσθαι τοῖς νόμοις κρατήσαι.

7 Τοῖς γε μὴν τὴν ἡδῆτικὴν ἡλικίαν πεπερακόσιν, ἐξ ὧν ἤδη καὶ αἱ μέγιστα ἀρχαὶ καθίστανται, οἱ μὲν ἄλλοι Ἑλληνας ἀφελόντες αὐτῶν τὸ ἰσχύος ἔτι ἐπιμελεῖσθαι στρατεύεσθαι ὁμῶς αὐτοῖς ἐπιτάττουσιν, ὁ δὲ Λυκοῦργος τοῖς τῆλικούτοις νόμιμον ἐποίησε κάλλιστον εἶναι τὸ θηρᾶν, εἰ μὴ τι δημόσιον κωλύοι, ὅπως δύναιτο καὶ οὗτοι μὴδὲν ἤττον τῶν ἡδῶντων στρατιωτικὸς πόνους ὑποφέρειν.

V

1 Ἄ μὲν οὖν ἐκάστη ἡλικία ἐνομοθέτησεν ὁ Λυκοῦργος ἐπιτηδεύματα, σχεδὸν εἴρηται· οἷαν δὲ καὶ πᾶσι δίκαιον κατεσκεύασε, νῦν πειράσομαι διηγεῖσθαι.

2 2 φιλονικία det. : -νεικία || 4 συμβάλλοι : -βάλλοι M || 5 συνέβαλεν : -βαλλεν dett. Stob. || 3 2 ἄνδρας ἑκατὸν : ἄνδρα ἑκαστον dett. Stob. || 4 2 μὴ : τε det. Stob. τε μὴ Haase || 3 ἀνθ' : ἀμφ' AB || αὐτῶν : αὐτῶν ABC Stob. || 5 4 ἂν del. Estienne || 6 2 συμβάλωσι : -βάλλωσι BC || 2-3 διαλύειν : -λύει A¹ || 3 παραγενόμενος : -γγινόμενος Stob. || 5 μεγαλείως : -λωσι M || εἰς de. Weiske, || μὴ fortasse delendum est || 7 2-3 οἱ μὲν ἄλλοι — ἐπιτάττουσιν om. Stob. || 3 δὲ om. Stob. || 4 τοῖς τῆλικούτοις om. Stob. || 5 δύναιτο : -νωται Stob.

2 Lycurgue trouva les Spartiates prenant, comme les autres Grecs, leurs repas dans leurs demeures ; s'étant rendu compte que c'était là une grande cause de relâchement, il transporta sous les yeux de tous les repas devenus communs, car il estimait que de la sorte il ne serait guère possible de transgresser les prescriptions.

3 Il a fixé une quantité de nourriture qui ne fût ni excessive ni trop restreinte. Mais souvent aussi des suppléments inattendus sont fournis par la chasse ; et il arrive qu'à leur place les riches donnent du pain de froment. Ainsi la table n'est jamais vide d'aliments, jusqu'à ce que les convives se séparent, ni, d'autre part, garnie à grands frais. 4 Passons à la boisson : Lycurgue, ayant supprimé les beuveries inutiles qui font chanceler à la fois le corps et l'esprit, a permis à chacun de boire suivant sa soif, car il pensait que c'était ainsi que la boisson était le plus inoffensive et le plus agréable. Comment dans de tels repas communs pourrait-on, par gourmandise ou ivrognerie, ruiner sa propre personne ou sa maison ?

5 D'ailleurs, dans les autres cités, on se réunit d'ordinaire entre gens du même âge, et il y a parmi eux bien peu de réserve ; tandis que Lycurgue, à Sparte, a mêlé les âges, estimant que pour la plupart des choses les plus jeunes sont instruits par l'expérience de leurs aînés. 6 On a, en effet, l'habitude de raconter au cours des repas communs les belles actions accomplies par les citoyens ; aussi n'y voit-on là-bas se produire aucune insolence, aucune inconvenance née de l'ivresse, aucune action indécente, aucun propos honteux. 7 Voici encore d'autres bons résultats de la coutume de manger hors de chez soi. Il faut accomplir un trajet pour rentrer à la maison et par conséquent veiller à ne pas se tromper de chemin sous l'action de l'ivresse, car on sait que l'on ne restera pas à l'endroit où l'on a mangé. Force est, d'ailleurs, de se diriger dans les ténèbres comme en plein jour : on n'a pas même le droit, en effet, tant que l'on fait partie de l'armée, de s'éclairer en chemin.

8 Lycurgue ayant observé aussi que la nourriture donne à ceux qui travaillent beaucoup de belles couleurs, des chairs fermes et une grande vigueur, tandis qu'elle laisse les oisifs boursoufflés, laids et sans forces, la chose ne lui sembla pas non plus négligeable, mais réfléchissant que, même lorsque quelqu'un travaille spontanément et à son gré, son état corporel se montre suffisant, il a prescrit que l'homme le plus âgé qui se trouverait chaque fois dans le gymnase veillerait à ce que chacun ne fournisse jamais un travail inférieur à sa nourriture. 9 En cela non plus il ne me paraît pas s'être trompé. On ne trouverait donc pas aisément des hommes plus

2 Λυκούργος τοίνυν παραλαβὼν τοὺς Σπαρτιάτας ὡσπερ τοὺς ἄλλους Ἑλλήνας οἴκοι σκηνοῦντας, γνοὺς ἐν τούτοις πλείστα βραδιουργεῖσθαι εἰς τὸ φανερόν ἐξήγαγε τὰ συσκήνια, οὕτως ἡγούμενος ἤκιστ' ἂν παραβαίνεσθαι τὰ προσταττόμενα. 3 Καὶ σίτον γε ἔταξεν αὐτοῖς ὡς μῆτε ὑπερπληροῦσθαι μῆτε ἐνδεεῖς γίνεσθαι. Πολλὰ δὲ καὶ παράλογα γίνονται ἀπὸ τῶν ἀγρευομένων· οἱ δὲ πλούσιοι ἔστιν ὅτε καὶ ἄρτον ἀντιπαραβάλλουσιν· ὥστε οὔτε ἔρημός ποτε ἢ τράπεζα βρωτῶν γίνονται, ἔστ' ἂν διασκηῶσιν, οὔτε πολυδάπανος. 4 Καὶ μὴν τοῦ πότου ἀποπαύσας τὰς οὐκ ἀναγκαίαις πόσεις, αἱ σφάλλουσι μὲν σώματα, σφάλλουσι δὲ γνώμας, ἐφῆκεν ὁπότε διψῶν ἕκαστος πίνειν, οὕτω νομίζων ἀβλαβέστατόν τε καὶ ἤδιστον ποτὸν γίνεσθαι. Οὕτω γε μὴν συσκηνοῦντων πῶς ἂν τις ἢ ὑπὸ λιγείας ἢ οἰνοφλυγίας ἢ αὐτὸν ἢ οἶκον διασθέρειε; 5 Καὶ γὰρ δὴ ἐν μὲν ταῖς ἄλλαις πόλεσιν ὡς τὸ πολὺ οἱ ἡλικεῖς ἀλλήλοισι σύνεισι, μεθ' ὧν περ καὶ ἐλαχίστη αἰδῶς παραγίνεται· ὁ δὲ Λυκούργος ἐν τῇ Σπάρτῃ ἀνέμιξε (νομίζων) παιδεύεσθαι τὰ πολλὰ τοὺς νεωτέρους ὑπὸ τῆς τῶν γεραιτέρων ἐμπειρίας. 6 Καὶ γὰρ δὴ ἐπιχώριον ἐν τοῖς φιλιτίοις λέγεσθαι ὁ τι ἂν καλῶς τις ἐν τῇ πόλει ποιήσῃ· ὡστ' ἐκεῖ ἤκιστα μὲν ὕβριν, ἤκιστα δὲ παροινίαν, ἤκιστα δὲ αἰσχρορῆγίαν καὶ αἰσχρολογίαν ἐγγίγνεσθαι. 7 Ἀγαθὰ γε μὴν ἀπεργάζεται καὶ τάδε ἢ ἔξω σίτησις· περιπατεῖν τε γὰρ ἀναγκάζονται ἐν τῇ οἰκᾷ ἀρόδιον καὶ μὴν τὸ ὑπὸ οἴνου μὴ σφάλλεσθαι ἐπιμελεῖσθαι, εἰδότες ὅτι οὐκ ἔνθα περ ἐδείπνουν καταμενοῦσι· καὶ τῇ ὄρῃ ὅσα ἡμέρα χρηστέον· οὐδὲ γὰρ ὑπὸ φανοῦ τὸν ἔτι ἔμψυρον ἔξεισι πορεύεσθαι. 8 Καταμαθὼν γε μὴν ὁ Λυκούργος καὶ ὅτι ἀπὸ τῶν σιτίων οἱ μὲν διαπονούμενοι εὐχροὶ τε καὶ εὐσαρκοὶ καὶ εὐρωστοὶ εἰσιν, οἱ δ' ἄπονοι πεψυσημένοι τε καὶ αἰσχροὶ καὶ ἀσθενεῖς ἀναφαίνονται, οὐδὲ τούτου ἡμέλησεν, ἀλλ' ἐννοῶν ὅτι καὶ ὅταν αὐτὸς τις τῇ ἑαυτοῦ γνώμῃ φιλοπονῇ, ἀρκούντως τὸ σῶμα ἔχων ἀναφαίνεται, ἐπέταξε τὸν αἰεὶ πρεσβύτατον ἐν τῷ γυμνασίῳ ἐκάστων ἐπιμελεῖσθαι ὡς μὴ πόνους αὐτοῖ(ς) ἐλάττους τῶν σιτίων γίνεσθαι. 9 Καὶ ἐμοὶ μὲν οὐδ' ἐν τούτῳ σφαλῆναι δοκεῖ. Οὐκ ἂν οὖν βραδίως γέ τις εὐροὶ Σπαρτια-

V 2 τούτοις: -τω Cobet || πλείστα CM²: -τους ABM¹ || 3 1 γε Estienne: τε codd. δὲ Heindorf || ὡς: τοσοῦτον ὥστε Cobet || 3 ἄρτον Canter ex Sphaero apud Athenaeum (IV, p. 141c): ἄργον codd. || 4 1 πότου: -τοῦ ABM || οὐκ del. Müller-Strübing || 5 3 νομίζων suppl. K. Schenkl: βουλόμενος Richards τὰς ἡλικίας ὥστε Schneider. || 7 3 τὸ: τοῦ Marchant || εἰδότες Weiske: -τας codd. || 8 1 τῶν: τ- αὐτῶν Dobrée || 2 εὐχροὶ Cobet: -χροὶ codd. || 4 ἀρκούντως: οὐκ ἄ- K. Schenkl || 5 ἐκάστων dett. Hermann: -τω || 6 μὴ πόνους αὐτοῖς Richards: μῆποτε αὐτοὶ codd.

sains ni d'un corps plus robuste que les Spartiates. C'est aussi qu'ils exercent également leurs jambes, leurs bras et leur cou.

VI

1 Voici encore des mesures par lesquelles Lycurgue s'opposa à la plupart des gens. Dans les autres cités, chacun se borne à gouverner ses enfants, ses serviteurs et ses biens. Lycurgue, désirant arranger les choses de manière que, sans se faire aucun tort, les citoyens pussent tirer avantage les uns des autres, a permis à chacun de gouverner pareillement ses propres enfants et ceux d'autrui. 2 A voir qu'ainsi se comportent les pères, on se sent obligé de commander aux enfants, lorsqu'on a l'occasion de le faire, comme on voudrait que les siens soient commandés. Quand un enfant frappé par un autre père va se plaindre au sien, il serait honteux pour celui-ci de ne pas infliger à son fils de nouveaux coups. Tant est grande la confiance mutuelle des Spartiates qu'on ne saurait donner à leurs enfants d'ordre déplacé ! 3 Lycurgue a aussi permis d'utiliser au besoin les serviteurs d'autrui. Les chiens de chasse, il les a rendus communs de la façon suivante : ceux qui en ont besoin convient leur maître à la chasse ; celui-ci est-il occupé, il envoie volontiers ses chiens. On use des chevaux de semblable manière ; quelqu'un, en effet, se sent-il malade, a-t-il besoin d'un moyen de transport ou veut-il parvenir rapidement en un lieu, s'il aperçoit quelque part un cheval, il le prend, s'en sert, puis le remet comme il faut en état. 4 Lycurgue a encore mis en usage cette pratique à laquelle on n'est pas non plus accoutumé ailleurs. Pour le cas où des chasseurs attardés dans la campagne manqueraient de vivres, faute de s'être munis de rien, il a prescrit que ceux qui étaient pourvus laisseraient le surplus de leurs provisions, et que les premiers, après avoir brisé les sceaux pour prendre ce qu'il leur faudrait, laisseraient le reste en le scellant à nouveau. Grâce donc à cette façon de se communiquer entre soi ce que l'on possède, ceux même dont les ressources sont minces ont part, lorsqu'ils en ont besoin, à toutes celles du pays.

VII

1 Voici encore des coutumes contraires à celles des autres Grecs qui ont été établies à Sparte par Lycurgue. Dans les autres cités, on le sait, tous s'efforcent de gagner le plus d'argent possible ; l'un

τῶν οὔτε ὑγιεινότερους οὔτε τοῖς σώμασι χρησιμωτέρους· ὁμοίως γὰρ ἀπὸ τε τῶν σκελῶν καὶ ἀπὸ χειρῶν καὶ ἀπὸ τραχήλου γυμνάζονται.

VI

1 Ἐναντία γε μὴν ἔγνω καὶ τάδε τοῖς πλείστοις. Ἐν μὲν γὰρ ταῖς ἄλλαις πόλεσι τῶν ἑαυτοῦ ἕκαστος καὶ παίδων καὶ οἰκετῶν καὶ χρημάτων ἄρχουσιν· ὁ δὲ Λυκοῦργος κατασκευάσαι βουλόμενος ὡς ἂν μηδὲν βλάπτοντες ἀπολαύσιεν τι οἱ πολῖται ἀλλήλων ἀγαθόν, ἐποίησε παίδων ἕκαστον ὁμοίως τῶν ἑαυτοῦ καὶ τῶν ἀλλοτριῶν ἄρχειν. 2 Ὅταν δὲ τις εἰδῆ ὅτι (τοι)οῦτοι πατέρες εἰσί, τῶν παίδων ὧν αὐτὸς ἄρχει ἀνάγκη οὕτως ἄρχειν ὥσπερ ἂν καὶ τῶν ἑαυτοῦ ἄρχεσθαι βούλοιοτο. Ἦν δὲ τις παῖς ποτε πληγὰς λαβῶν ὑπ' ἄλλου κατέπηγχε πρὸς τὸν πατέρα, αἰσχρὸν ἔστι μὴ οὐκ ἄλλας πληγὰς ἐμβάλλειν τῷ υἱεῖ. Οὕτω πιστεύουσιν ἀλλήλοισι μηδὲν αἰσχρὸν προστάττειν τοῖς παισίν. 3 Ἐποίησε δὲ καὶ οἰκέταις, εἴ τις δεηθεῖη, χρῆσθαι καὶ τοῖς ἀλλοτρίοις. Καὶ κυνῶν δὲ θηρευτικῶν συνήψε κοινωνίαν· ὥστε οἱ μὲν δεόμενοι παρακαλοῦσιν ἐπὶ θήραν, ὁ δὲ μὴ αὐτὸς σχολάζων ἡδέως ἐκπέμπει. Καὶ ἵπποις δὲ ὡσαύτως χρῶνται· ὁ γὰρ ἀσθενήσας ἢ δεηθεὶς ὀχήματος ἢ ταχύ ποι βουληθεὶς ἀρικήσθαι, ἦν που ἴδη ἵππον ὄντα, λαβῶν καὶ χρησάμενος καλῶς ἀποκαθίστησιν. 4 Οὐ μὴν οὐδ' ἐκεῖνό γε παρὰ τοῖς ἄλλοις εἰθισμένον ἐποίησεν ἐπιτηδεύεσθαι. Ὅπου γὰρ ἂν ὑπὸ θήρας ὀφισθέντες δεηθῶσι τῶν ἐπιτηδείων, ἦν μὴ συνεσκευασμένοι τύχωσι, καὶ ἐνταῦθα ἔθθηκε τοὺς μὲν πεπαμένους καταλείπειν τὰ (περι)πεποιημένα, τοὺς δὲ δεομένους ἀνοίξαντας τὰ σήμαντρα, λαβόντας ὅσων ἂν δέωνται, σημηναμένους καταλιπεῖν. Τοιγαροῦν οὕτως μεταδιδόντες ἀλλήλοισι καὶ οἱ τὰ μικρὰ ἔχοντες μετέχουσι πάντων τῶν ἐν τῇ χώρᾳ, ὁπόταν τινὸς δεηθῶσιν.

VII

1 Ἐναντία γε μὴν καὶ τάδε τοῖς ἄλλοις Ἑλλήσι κατέστησεν ὁ Λυκοῦργος ἐν τῇ Σπάρτῃ νόμιμα. Ἐν μὲν γὰρ δήπου ταῖς ἄλλαις πόλεσι πάντες χρηματίζονται ὅσον δύνανται· ὁ μὲν γὰρ γεωργεῖ, ὁ δὲ ναυκληρεῖ, ὁ δ'

VI 2 1 τοιοῦτοι scripsi : οὔτοι codd. || 2 post εἰσί interpuncti || alt. τῶν Morus : τῶν ABCM Stob. || 3 4 pr. ἢ del K öhler || ποι Heindorf : που codd. || 4 1 γε Weiske : τό codd. || 3 πεπαμένους (B ?) Zeune : πεπαυμένους codd. || 4 περιπεποιημένα K. Schenkl.

est agriculteur, un autre armateur, un autre commerçant, d'autres sont nourris par des métiers. 2 Mais à Sparte Lycurgue a interdit aux hommes libres de s'attacher à aucune occupation lucrative, et leur a prescrit de ne considérer comme des travaux convenables pour eux que ceux auxquels les cités doivent leur liberté. 3 Au reste, pourquoi rechercherait-on la richesse dans ce pays où Lycurgue, en fixant pour tous même contribution pour la nourriture et même genre de vie, a empêché que l'on aspire à la fortune à cause des jouissances qu'elle procure ? Ce n'est pas non plus pour se bien vêtir qu'il y faudrait devenir riche ; les Spartiates, en effet, ont comme parure, non pas de coûteux vêtements, mais le bel état de leur corps. 4 Point ne leur faut non plus amasser de l'argent pour faire des largesses à leurs compagnons de table, car Lycurgue a attaché une meilleure réputation aux services que l'on rend à ses camarades grâce au labeur de son corps qu'aux dépenses accomplies pour eux ; les premiers, comme il l'a montré, sont le fait de l'âme, les secondes de la richesse. 5 S'enrichir en dépit des lois, il l'a empêché aussi de la façon suivante. En premier lieu, il a établi une monnaie d'un genre tel que dix mines seulement ne pourraient entrer dans une maison à l'insu des maîtres et des serviteurs ; une telle somme aurait, en effet, besoin de beaucoup de place et d'un chariot pour la transporter. 6 De plus, l'or et l'argent sont l'objet de recherches, et s'il s'en découvre quelque part, leur possesseur est puni. Pourquoi donc s'appliquerait-on à gagner de l'argent dans ce pays où sa possession est plus féconde en ennuis que son usage en plaisirs ?

VIII

1 Autre chose : qu'à Sparte on obéisse à l'extrême aux magistrats et aux lois, nous le savons tous. Pour moi cependant je crois que Lycurgue n'eût pas même entrepris d'établir une telle discipline, s'il n'avait auparavant gagné à ses vues les principaux citoyens. 2 Je fonde ma conjecture sur le fait que dans les autres cités les gens puissants ne veulent même pas avoir l'air de redouter les magistrats, mais considèrent cela comme indigne d'un homme libre. A Sparte, au contraire, les premiers d'entre les citoyens se montrent tout à fait soumis aux magistrats ; ils mettent leur gloire à s'abaisser devant eux et à courir — venir ne leur suffit pas — pour obéir à leur appel ; car ils estiment que s'ils donnent eux-mêmes l'exemple d'une obéissance empressée, les autres marcheront sur leurs traces. C'est, en effet, ce qui s'est produit. 3 Il est probable

ἐμπορεύεται, οἱ δὲ καὶ ἀπὸ τεχνῶν τρέφονται· **2** ἐν δὲ τῇ Σπάρτῃ ὁ Λυκοῦργος τοῖς [μὲν] ἐλευθέροις τῶν μὲν ἀμφὶ χρηματισμὸν ἀπέειπε μηδενὸς ἀπτεσθαι, ὅσα δὲ ἐλευθερίαν ταῖς πόλεσι παρασκευάζει, ταῦτα ἔταξε μόνα ἔργα αὐτῶν νομίζειν. **3** Καὶ γὰρ δὴ τί πλοῦτος ἐκεῖ γε σπουδαστέος, ἔνθα ἴσα μὲν φέρειν εἰς τὰ ἐπιτήδεια, ὁμοίως δὲ διαιτᾶσθαι τάξας ἐποίησε μὴ ἡδυπαθείας ἕνεκα χρημάτων ὀρέγεσθαι; Ἄλλὰ μὴν οὐδ' ἱματίων γε ἕνεκα χρηματιστέον· οὐ γὰρ ἐσθῆτος πολυτελεῖα, ἀλλὰ σώματος εὐεξία κοσμοῦνται. **4** Οὐδὲ μὴν τοῦ γε εἰς τοὺς συσκήνους ἕνεκα ἔχειν δαπανᾶν χρήματα ἀθροιστέον, ἐπεὶ τὸ τῷ σώματι πονοῦντα ὠφελεῖν τοὺς συνόντας εὐδοξότερον ἐποίησεν ἢ τὸ δαπανῶντα, ἐπιδειξας τὸ μὲν ψυχῆς, τὸ δὲ πλοῦτου ἔργον. **5** Τὸ γε μὴν ἐξ ἀδίκων χρηματίζεσθαι καὶ ἐν τοῖς τοιοῦτοις διεκώλυσε. Πρῶτον μὲν γὰρ νόμισμα τοιοῦτον κατεστήσατο, ὃ δεκάμων μόνον ἂν εἰς οἰκίαν εἰσελθὼν οὔποτε δεσπότης οὐδὲ οἰκέτας λάθοι· καὶ γὰρ χώρας μεγάλης καὶ ἀμάξης ἀγωγῆς δέοιτ' ἂν. **6** Χρυσίον γε μὴν καὶ ἀργύριον ἐρευνᾶται, καὶ ἂν τί που φανῆ, ὃ ἔχων ζημιούται. Τί οὖν ἂν ἐκεῖ χρηματισμὸς σπουδάζοιτο, ἔνθα ἡ κτήσις πλείους λύπας ἢ ἡ χρήσις εὐφροσύνας παρέχει;

VIII

1 Ἄλλὰ γὰρ ὅτι μὲν ἐν Σπάρτῃ μάλιστα πείθονται ταῖς ἀρχαῖς τε καὶ τοῖς νόμοις, ἴσμεν ἅπαντες. Ἐγὼ μέντοι οὐδ' ἐγχειρήσαι οἶμαι πρότερον τὸν Λυκοῦργον ταύτην τὴν εὐταξίαν καθιστάναι πρὶν ὁμογνώμονας ἐποίησατο τοὺς κρατίστους τῶν ἐν τῇ πόλει. **2** Τεκμαίρομαι δὲ ταῦτα, ὅτι ἐν μὲν ταῖς ἄλλαις πόλεσιν οἱ δυνατώτεροι οὐδὲ βούλονται δοκεῖν τὰς ἀρχὰς φοβεῖσθαι, ἀλλὰ νομίζουσι τοῦτο ἀνελεύθερον εἶναι· ἐν δὲ τῇ Σπάρτῃ οἱ κράτιστοι καὶ ὑπέρχονται μάλιστα τὰς ἀρχὰς καὶ τῷ ταπεινοῖ εἶναι μεγαλύνονται καὶ τῷ ὅταν καλῶνται τρέχοντες ἀλλὰ μὴ βαδίζοντες ὑπακούειν, νομίζοντες, ἦν αὐτοὶ κατάρχωσι τοῦ σφόδρα πείθεσθαι, ἔψεσθαι καὶ τοὺς ἄλλους· ὅπερ καὶ γεγένηται. **3** Εἰκόσ δὲ καὶ τὴν τῆς ἐφορείας δύναμιν τοὺς αὐτοὺς τούτους συγκα-

VII 2 2 μὲν om. Stob. del. Weiske || 3 ταῖς : ἐν τ - Stob. || 3 1 καί : οὐ Stob. || δὴ τί : δὴ τι Stob. || σπουδαστέος : ἐσπούδασται Stob. || 4 1 ἕνεκα del Weiske. || 3 δαπανῶντα Morus : -τας codd. || 5 3 δεκάμων Dindorf : δέκα μων || ἂν : ὄν Heindorf || 4 οὔποτε : οὔτε B || οὐδὲ K. Schenkl : οὔτε codd. || 5 ἀγωγῆς : ἀγούσης Cobet ex. Plut. V. Lyc. 9.

VIII 1 3 εὐταξίαν Dindorf : εὐεξίαν || 2 6 alt. καί : καὶ ἄε K. Schenkl || 6-7 γεγένηται : γίγνεται Wulf.

que ces mêmes hommes ont aussi aidé Lycurgue à établir le pouvoir des éphores, parce qu'ils s'étaient rendu compte que l'obéissance est un bien très précieux dans une cité, une armée, une maison. Ils pensaient, en effet, que cette magistrature frapperait, à proportion de son pouvoir, les citoyens d'une crainte d'où naîtrait l'obéissance.

4 Les éphores peuvent donc infliger une amende à qui ils veulent et sont maîtres d'en exiger le paiement immédiat ; ils sont maîtres aussi de déposer les magistrats en exercice, de les emprisonner et de leur intenter un procès capital. Nantis d'un pouvoir si considérable ils ne laissent pas, comme dans les autres cités, ceux qui ont été choisis pour les charges publiques commander à leur guise tout au long de l'année, mais se comportant comme les tyrans ou les présidents des combats gymniques, s'ils voient l'un d'eux agir de façon illégale, ils le punissent aussitôt sans plus attendre.

5 Parmi beaucoup d'autres beaux moyens employés par Lycurgue pour que la volonté des citoyens se pliât à l'obéissance aux lois, voici, me semble-t-il, un des plus beaux. Il n'a pas fait connaître ses lois au peuple avant d'être allé à Delphes en compagnie des principaux de la cité demander au dieu s'il était meilleur et plus avantageux pour Sparte d'obéir aux lois dont lui-même était l'auteur. Le dieu ayant répondu que c'était mieux à tout égard, Lycurgue alors promulgua ses lois, après avoir ainsi rendu non seulement illégale mais même impie la désobéissance envers elles puisqu'elles étaient approuvées par la Pythie.

IX

1 Il convient encore d'admirer Lycurgue pour avoir obtenu que ses concitoyens donnent le pas à une belle mort sur une honteuse existence. Que l'on examine la chose, en effet, et l'on s'apercevra que les Spartiates perdent moins de monde que ceux à qui la crainte fait préférer la fuite.

2 A dire vrai, le salut accompagne de façon plus durable le courage que la lâcheté. Le premier est, en effet, plus facile, plus agréable, plus fécond en ressources, et plus puissant. Il est clair aussi qu'une belle réputation est l'intime compagne du courage, car tous désirent contracter quelque alliance de guerre avec les braves.

3 Mais comment Lycurgue a-t-il atteint de tels résultats, il sied de ne pas le passer non plus sous silence. C'est en procurant ouvertement le bonheur aux gens valeureux, aux lâches l'infortune.

4 Dans les autres cités, en effet, lorsque quelqu'un a montré de la lâcheté, sa seule punition est d'être appelé lâche,

τασκευάσαι, ἐπεὶ περ ἔγνωσαν τὸ πείθεσθαι μέγιστον ἀγαθὸν εἶναι καὶ ἐν πόλει καὶ ἐν στρατιᾷ καὶ ἐν οἴκῳ· ὅσῳ γὰρ μείζω δύναιμι ἔχοι ἢ ἀρχή, τοσοῦτω μᾶλλον [ἂν] ἠγγήσαντο αὐτήν καὶ καταπλήξειν τοὺς πολίτας (εἰς) τὸ ὑπακούειν. 4 Ἐφοροὶ οὖν ἱκανοὶ μὲν εἰσι ζημιοῦν ὃν ἂν βούλωνται, κύριοι δ' ἐκπράττειν παραχρηῖμα, κύριοι δὲ καὶ ἄρχοντας μεταξὺ [καί] καταπαῦσαι καὶ εἰρξάει γε καὶ περὶ τῆς ψυχῆς εἰς ἀγῶνα καταστῆσαι. Τροσκύτην δὲ ἔχοντες δύναιμι οὐχ ὥσπερ αἱ ἄλλαι πόλεις ἐῶσι τοὺς αἰρεθέντας αἰεὶ ἄρχειν τὸ ἔτος ὅπως ἂν βούλωνται, ἀλλ' ὥσπερ οἱ τύραννοι καὶ οἱ ἐν τοῖς γυμνασίοις ἀγῶσιν ἐπιστάται, ἦν τινα αἰσθάνονται παρανομοῦντά τι, εὐθὺς παραχρηῖμα κολάζουσι.

5 Πολλῶν δὲ καὶ ἄλλων ὄντων μηχανημάτων καλῶν τῷ Λυκούργῳ εἰς τὸ πείθεσθαι τοῖς νόμοις ἐθέλειν τοὺς πολίτας, ἐν τοῖς καλλίστοις καὶ τοῦτό μοι δοκεῖ εἶναι, ὅτι οὐ πρότερον ἀπέδωκε τῷ πλήθει τοὺς νόμους πρὶν ἐλθῶν σὺν τοῖς κρατίστοις εἰς Δελφοὺς ἐπήρετο τὸν θεόν, εἰ λῶν καὶ ἄμεινον εἴη τῇ Σπάρτῃ πειθομένη ὅτις αὐτὸς ἔθηκε νόμοις. Ἐπεὶ δ' ἀνεῖλε τῷ παντὶ ἄμεινον εἶναι, τότε ἀπέδωκεν, οὐ μόνον ἄνομον ἀλλὰ καὶ ἀνόσιον θεῖς τὸ πυθοχρήστοις νόμοις μὴ πείθεσθαι.

IX

1 Ἄξιον δὲ τοῦ Λυκούργου καὶ τότε ἀγασθῆναι, τὸ κατεργάσασθαι ἐν τῇ πόλει αἰρετώτερον εἶναι τὸν καλὸν θάνατον ἀντὶ τοῦ αἰσχροῦ βίου· καὶ γὰρ δὴ ἐπισκοπῶν τις ἂν εὔροι μείους ἀποθνήσκοντας τούτων (ἢ) τῶν ἐκ τοῦ φοβεροῦ ἀποχωρεῖν αἰρουμένων. 2 Ὡς τάληθες εἰπεῖν καὶ ἔπεται τῇ ἀρετῇ (τὸ) σφίζεσθαι εἰς τὸν πλείω χρόνον μᾶλλον ἢ τῇ κακίᾳ· καὶ γὰρ ῥάων καὶ ἠδίων καὶ εὐποριωτέρα καὶ ἰσχυροτέρα. Δῆλον δὲ ὅτι καὶ εὐκλεία μάλιστα ἔπεται τῇ ἀρετῇ· καὶ γὰρ συμμαχεῖν πως πάντες τοῖς ἀγαθοῖς βούλωνται. 3 Ἡ μέντοι ὥστε ταῦτα γίνεσθαι ἐμηχανήσατο, καὶ τοῦτο καλὸν μὴ παραλιπεῖν. Ἐκεῖνος τοίνυν σαφῶς παρεσκευάσε τοῖς μὲν ἀγαθοῖς εὐδαιμονίαν, τοῖς δὲ κακοῖς κακοδαιμονίαν. 4 Ἐν μὲν γὰρ ταῖς ἄλλαις πόλεσιν, ὅποταν τις

3 2 ἔγνωσαν : -νω Stob. || 3 ἔχοι Dindorf : -χει || 4 ἂν om. C del. Schneider || ἠγγήσαντο : -σατο AM || εἰς suppl. Cobet || τὸ Cobet : τοῦ eodd. || τοῦ ὑπακούειν del. Schneider || 4 1 ἱκανοὶ : δυνατοὶ Stob. || 1-2 ἐκπράττειν : εἰσπ — BC πράττειν Stob. || 2 pr. καὶ om. Stob. del. Dindorf || 3 γε : τε Stob. || 4 ὥσπερ — πόλεις fort. delendum esse Rühl putat || 5 2 τοῦτο : τὸ vel τότε Stob. || 6 ἀλλὰ — θεῖς : δεῖξαις ἀλλὰ καὶ ἀνόσιον Stob.

IX 4 1 κατεργάσασθαι : -γάξασθαι Stob. || 3 ἦ suppl. Heindorf || 2 1 Ὡς τάληθες dett. : ὥστ' ἄλ -ABM ὥστε ἄλ -C || τὸ suppl. Morus.

mais qu'il se trouve sur l'agora, soit assis en quelque endroit, s'exerce au gymnase, c'est toujours aux côtés du brave, s'il lui plaît. A Lacédémone, au contraire, chacun rougirait d'accepter un lâche comme compagnon de table, ou de s'exercer à la lutte avec lui. 5 Souvent un tel homme, lorsqu'on divise en deux camps les joueurs de ballon, demeure sans place assignée, et dans les chœurs on le relègue aux places ignominieuses ; dans la rue c'est à lui à céder le pas ; est-il assis, il doit se lever même devant ses cadets ; force lui est d'entretenir chez lui les filles de sa parenté, auxquelles il est bien obligé d'expliquer pourquoi elles ne trouvent pas de mari ; il lui faut aussi se résigner à n'avoir point d'épouse à son foyer et pourtant payer l'amende pour le célibat ; il lui est interdit de se promener avec un brillant aspect en prenant l'allure des gens irréprochables, sous peine d'être battu par ceux qui valent mieux que lui. 6 Pour moi donc, puisqu'un tel mépris pèse sur les lâches, je ne m'étonne nullement que dans ce pays on préfère la mort à une existence aussi méprisée et ignominieuse.

X

1 Lycurgue me semble avoir fait œuvre de bon législateur par la façon dont il a aussi assuré la pratique de la vertu jusque pendant la vieillesse. En imposant, en effet, dans les dernières années des citoyens le jugement dont dépend l'entrée à la Gérousia, il a contraint les vieillards à ne pas négliger, eux non plus, de se bien conduire. 2 C'est aussi une chose digne d'admiration que l'aide apportée par lui à la vieillesse des gens de bien. Parce qu'il a, en effet, institué les gérontes juges des causes capitales, il a rendu leur vieillesse plus honorée que l'âge où l'homme atteint sa plus grande vigueur. 3 C'est à juste titre assurément que la lutte pour la Gérousia excite plus de zèle qu'aucune autre au monde. Beaux, en effet, sont aussi les combats gymniques ; mais ils ne concernent que le corps, tandis que la lutte pour la Gérousia permet de juger des âmes vertueuses. Dans la mesure donc où l'âme l'emporte sur le corps, les combats entre les âmes méritent plus de zèle que ceux qui se livrent entre les corps.

4 La mesure suivante de Lycurgue n'est-elle pas aussi grandement digne d'admiration ? S'étant rendu compte que là où la vertu n'est cultivée que par ceux qui le veulent bien, ils ne sont pas capables de procurer l'accroissement de leur patrie, il fit une obligation aux Spartiates de pratiquer tous à titre de devoir public toutes les vertus. De même donc que des particuliers l'emportent les uns sur les

κακὸς γένηται, ἐπίκλησιν μόνον ἔχει κακὸς εἶναι, ἀγοράζει δὲ ἐν τῷ αὐτῷ ὁ κακὸς τὰγαθῷ καὶ κáθηται καὶ γυμνάζεται, ἐὰν βούληται· ἐν δὲ τῇ Λακεδαίμονι πᾶς μὲν ἂν τις αἰσχυνθεῖη τὸν κακὸν σύσκηνον παραλαβεῖν, πᾶς δ' ἂν ἐν παλαίσματι συγγυμναστῆν. **5** Πολλάκις δ' ὁ τοιοῦτος καὶ διαιρουμένων τούσ ἀντισφαιριοῦντας ἀχώριστος περιγίγνεται, καὶ ἐν χοροῖς δ' εἰς τὰς ἐπονεϊδίστους χώρας ἀπελαύνεται, καὶ μὴν ἐν ὁδοῖς παραχωρητέον αὐτῷ καὶ ἐν θάκοις καὶ [ἐν] τοῖς νεωτέροις ὑπαναστατέον, καὶ τὰς μὲν προσηκούσας κόρας οἴκοι θρεπτέον, καὶ ταύταις τῆς ἀνανδρείας αἰτίαν ὑφεκτέον, γυναικὸς δὲ κενὴν ἔστιαν [οὐ] περιοπτέον καὶ ἅμα τούτου ζημίαν ἀποτιστέον, λιπαρὸν δὲ οὐ πλανητέον οὐδὲ μιμητέον τοὺς ἀνεγκλήτους, ἧ πληγὰς ὑπὸ τῶν ἀμεινόνων ληπτέον. **6** Ἐγὼ μὲν δὴ τοιαύτης τοῖς κακοῖς ἀτιμίας ἐπιχειμένης οὐδὲν θαυμάζω τὸ προαιρεῖσθαι ἐκεῖ θάνατον ἀντὶ τοῦ οὕτως ἀτίμου τε καὶ ἐπονεϊδίστου βίου.

X

1 Καλῶς δὲ μοι δοκεῖ ὁ Λυκούργος νομοθετῆσαι καὶ ἡ μέχρι γήρωσ ἀσκοῖτ' ἂν ἀρετῆ. Ἐπὶ γὰρ τῷ τέρματι τοῦ βίου τὴν κρίσιν τῆς γεροντίας προσθεῖς ἐποίησε μὴδὲ ἐν τῷ γῆρῳ ἀμελεῖσθαι τὴν καλοκάγαθίαν. **2** Ἀξιάγαστον δ' αὐτοῦ καὶ τὸ ἐπικουρῆσαι τῷ τῶν ἀγαθῶν γῆρῳ· θεῖς γὰρ τοὺς γέροντας κυρίους τοῦ περὶ τῆς ψυχῆς ἀγῶνος διέπραξεν ἐντιμότερον εἶναι τὸ γῆρας τῆς τῶν ἀμαζόντων ῥώμης. **3** Εἰκότως δὲ τοι καὶ σπουδάζεται οὗτος ὁ ἀγὼν μάλιστα τῶν ἀνθρώπων. Καλοὶ μὲν γὰρ καὶ οἱ γυμνικοί· ἀλλ' οὗτοι μὲν σωματίων εἰσίν· ὁ δὲ περὶ τῆς γεροντίας ἀγὼν ψυχῶν ἀγαθῶν κρίσιν παρέχει. Ὅσῳ οὖν κρείττων ψυχὴ σώματος, τοσοῦτῳ καὶ οἱ ἀγῶνες οἱ τῶν ψυχῶν ἢ οἱ τῶν σωματίων ἀξιοσπουδαστότεροι.

4 Τὸδε γε μὴν τοῦ Λυκούργου πῶς οὐ μεγάλως ἄξιον ἀγαθῆναι; δε ἐπειδὴ κατέμαθεν ὅτι ὅπου οἱ βουλόμενοι ἐπιμελοῦνται τῆς ἀρετῆς οὐχ ἱκανοὶ εἰσι τὰς πατρίδας αὔξειν, [ἐκεῖνος] ἐν τῇ Σπάρτῃ ἠνάγκασε δημοσίᾳ πάντα πάσας ἀσκεῖν τὰς ἀρετὰς. Ὅσπερ οὖν οἱ ἰδιῶται τῶν ἰδιωτῶν διαφέρουσι

5 4 ἐν del. Estienne || τοῖς νεωτέροις post μὴν aut cum Heindorfio post ὑπαναστατέον posuit Herwerden || 6 οὐ del. Dindorf : οὐσαν Haase

X **1** 1 ὁ om. Stob. || 3 προσθεῖς : προσ- Stob. || **3** 2 ἀνθρώπων : -πίνων Stob. || καὶ om. Stob. || 3 εἰσίν om. Stob. del Pierleoni || 4 κρείττων : -ττων M -σσον Stob. || **4** 2 βουλόμενοι : β-μόνοι Madvig || ἐπιμελοῦνται Haase : -λεῖσθαι codd. || 3 ἐκεῖνος del. Pierleoni.

autres en vertu suivant qu'ils s'appliquent à celle-ci ou la négligent, il est naturel que Sparte l'emporte en vertu sur toutes les cités, car elle est la seule où se conduire vertueusement soit une obligation publique. 5 N'est-ce pas encore, en effet, une belle chose que Lycurgue, alors que les autres cités châtient seulement celui qui fait tort à autrui, n'ait pas infligé de moindres châtimens au citoyen qui néglige manifestement d'agir de son mieux? 6 C'est qu'il pensait, semble-t-il, que ceux qui réduisent en esclavage, dépouillent ou volent les gens, ne font du tort qu'à leurs seules victimes, tandis que les pervers et les lâches trahissent toute la cité. Il a donc eu raison, à mon avis, de leur infliger de très sévères châtimens. 7 Il a, de plus, imposé d'irrésistible façon l'obligation de pratiquer la vertu civique tout entière. A tous ceux, en effet, qui exécutent les prescriptions légales il a donné les mêmes droits dans la cité, sans tenir compte en rien de la faiblesse du corps ni de la pauvreté. Mais si quelqu'un reculait lâchement devant le dur effort réclamé par les lois, il a prescrit qu'on ne le considérât plus comme l'un des Égoux.

8 Ajoutons que l'extrême ancienneté de ces lois est chose certaine. On dit, en effet, que Lycurgue a vécu au temps des Héraclides. Mais, malgré cette ancienneté, elles ont encore maintenant pour les autres peuples toute l'étrangeté de la nouveauté. En effet — et rien n'est plus digne d'étonnement — tout le monde s'accorde à louer de telles institutions, mais quant à les imiter, nulle cité n'y consent.

XI

1 Voilà donc ce qui est avantageux pour tous, en paix comme en guerre. Mais quelqu'un désire-t-il apprendre ce que Lycurgue a imaginé de mieux qu'autrui pour les expéditions militaires, il peut le trouver aussi dans ce qui va suivre.

2 Tout d'abord, les éphores font proclamer par le héraut jusqu'à quel âge cavaliers et fantassins doivent partir en campagne; il en est ensuite de même pour les gens de métier. Aussi tout ce dont on use dans une cité, les Lacédémoniens, même en campagne, en sont abondamment pourvus. Et tout le matériel dont l'armée peut avoir besoin en commun, ordre a été donné de le lui fournir, en le réunissant en partie sur des chariots, en partie sur des bêtes de somme, car ce qui manquerait n'a de la sorte aucune chance d'échapper. 3 Pour le combat, voici ce qu'imagina Lycurgue. On porterait un vêtement rouge, car aucun, pensait-il,

ἀρετῇ οἱ ἀσχοῦντες τῶν ἀμελούντων, οὕτως καὶ ἡ Σπάρτη εἰκότως πασῶν τῶν πόλεων ἀρετῇ διαφέρει, μόνη δημοσίᾳ ἐπιτηδεύουσα τὴν καλοκάγαθίαν.

5 Οὐ γὰρ κλέεινον καλόν, τὸ τῶν ἄλλων πόλεων κολαζουσῶν ἦν τις τι ἕτερος ἕτερον ἀδικῆ, ἐκείνον ζημίαις μὴ ἐλάττους ἐπιθεῖναι εἰ τις φανερός εἴη ἀμελῶν τοῦ ὡς βέλτιστος εἶναι; 6 Ἐνόμιζε γάρ, ὡς ἔοικεν, ὑπὸ μὲν τῶν ἀνδραποδιζομένων τινὰς ἢ ἀποστερούντων τι ἢ κλεπτόντων τοὺς βλαπτομένους μόνον ἀδικεῖσθαι, ὑπὸ δὲ τῶν κακῶν καὶ ἀνάνδρων ὅλας τὰς πόλεις προδίδεσθαι. Ὅστε εἰκότως ἔμοιγε δοκεῖ τούτοις μεγίστας ζημίας ἐπιθεῖναι. 7 Ἐπέθηκε δὲ καὶ τὴν ἀνυπόστατον ἀνάγκην ἀσκεῖν ἅπασαν πολιτικὴν ἀρετὴν. Τοῖς μὲν γὰρ τὰ νόμιμα ἐκτελοῦσιν ὁμοίως ἅπασι τὴν πόλιν οἰκείαν ἐποίησε καὶ οὐδὲν ὑπελογίσατο οὔτε σωμάτων οὔτε χρημάτων ἀσθένειν· εἰ δὲ τις ἀποδειλίξασαι τοῦ τὰ νόμιμα διακονεῖσθαι, τοῦτον ἐκείνος ἀπέδειξε μὴδὲ νομίζεσθαι ἔτι τῶν ὁμοίων εἶναι.

8 Ἀλλὰ γὰρ ὅτι μὲν παλαιότατοι οὗτοι οἱ νόμοι εἰσὶ, σαφές· ὁ γὰρ Λυκοῦργος κατὰ τοὺς Ἡρακλείδας λέγεται γενέσθαι· οὕτω δὲ παλαιοὶ ὄντες ἔτι καὶ νῦν τοῖς ἄλλοις καινότατοί εἰσι· καὶ γὰρ τὸ πάντων θαυμαστότατον ἐπαινοῦσι μὲν πάντες τὰ τοιαῦτα ἐπιτηδεύματα, μισεῖσθαι δὲ αὐτὰ οὐδεμία πόλις ἐθέλει.

XI

1 Καὶ ταῦτα μὲν δὴ κοινὰ ἀγαθὰ καὶ ἐν εἰρήνῃ καὶ ἐν πολέμῳ· εἰ δὲ τις βούλεται καταμαθεῖν ὅ τι καὶ εἰς τὰς στρατείας βέλτιον τῶν ἄλλων ἐμηχανήσατο, ἔξεστι καὶ τούτων ἀκούειν.

2 Πρῶτον μὲν τοίνυν οἱ ἔφοροι προκηρύττουσι τὰ ἔτη εἰς ἃ δεῖ στρατεῦσθαι καὶ ἰππεῦσι καὶ ὀπλίταις, ἔπειτα δὲ καὶ τοῖς χειροτέχναις· ὥστε ὅσοισπερ ἐπὶ πόλει χρώνται ἄνθρωποι, πάντων τούτων καὶ ἐπὶ στρατιᾷ οἱ Λακεδαιμόνιοι εὐποροῦσι· καὶ ὅσων δὲ ὀργάνων ἢ στρατιᾷ κοινῇ δεηθεῖν ἂν, ἅπαντα τὰ μὲν ἀμάξῃ προστέτακται παρέχειν, τὰ δὲ ὑποζυγίῳ· οὕτω γὰρ ἤμιστ' ἂν τὸ ἐκλείπον διαλάβοι. 3 Εἰς γε μὴν τὸν ἐν τοῖς ὅπλοις ἀγῶνα τοιαῦτ' ἐμηχανήσατο, στολὴν μὲν ἔχειν φοινικίδα [καὶ χαλκῆν ἀσπίδα], ταύτην

4 5 οἱ ἀσχοῦντες τῶν ἀμελούντων del. Weiske. || 7 5 ἐκείνος Jacobs : ἐκεῖ codd. || μὴδὲ Zeune : μήτε codd.

XI 1 2 στρατείας det. -τιὰς || 2 4 ὅσων Dindorf : ὅσα codd. || 5 ἅπαντα Dindorf : -των codd. || 3 2 καὶ — ἀσπίδα del. Haase.

ne ressemble moins à celui des femmes et il convient tout à fait pour la guerre. Très prompt, en effet, à briller, il est aussi très lent à se salir. Il a, de plus, autorisé ceux qui étaient parvenus à l'âge d'homme à laisser croître leur chevelure, estimant qu'ils paraîtraient ainsi plus grands et auraient un aspect plus noble et plus terrible.

4 Les hommes ainsi munis furent divisés par lui en six mores de cavaliers et de fantassins. Chaque more d'infanterie possède un polémarque, quatre lochages, huit pentécostères, seize énomotarques. Dans ces mores, sur un ordre que l'on fait passer, les énomoties se forment tantôt sur une file, tantôt sur trois, tantôt sur six.

5 On s'imagine le plus souvent que les formations de l'armée laconienne sont très compliquées, mais c'est une opinion tout à fait contraire à la réalité. Il y a, en effet, dans ces formations, des chefs de file qui commandent, et chaque file attentive exécute ce qu'elle doit. 6 Elles sont si aisées à apprendre que quiconque sait distinguer un homme d'un autre ne saurait se tromper. A certains, en effet, la direction a été confiée, les autres ont reçu l'ordre de suivre. Les déploiements sont prescrits par la voix de l'énomotarque faisant office de héraut; grâce à eux, les troupes en ligne acquièrent plus ou moins de profondeur. Il n'y a rien là qui soit le moins du monde difficile à apprendre. 7 Mais, quand l'ordre normal a été troublé, combattre de la même manière auprès du premier venu, voilà une formation qui n'est plus facile à apprendre, à moins que l'on ait été dressé par les lois de Lycurgue.

8 C'est avec beaucoup d'aisance que les Lacédémoniens accomplissent aussi ces mouvements qui paraissent très difficiles aux professeurs d'art militaire. Dans la marche en colonne, il va de soi que les énomoties se suivent à la file; mais, dans cette formation, si la phalange ennemie apparaît en face, on fait passer l'ordre à chaque énomotarque de s'établir sur le front, à gauche, et il en est ainsi pour la colonne entière, jusqu'à ce que la phalange se trouve rangée face à l'ennemi. Si, quand on est ainsi formé, l'ennemi apparaît derrière, chaque file accomplit une contremarche, afin que les meilleurs soldats se trouvent toujours en face des ennemis. 9 Que la place du chef soit désormais à gauche, on ne le considère pas comme un inconvénient, mais parfois même comme un avantage. Si certains, en effet, tentaient de l'entourer, ce ne serait pas du côté de son corps qui est découvert, mais de celui que protège le bouclier, qu'ils l'entoureraient. Si parfois, pour quelque raison, il semble utile que le chef se trouve à l'aile droite, après

avoir fait tourner l'unité par le flanc, on fait exécuter une contremarche à la phalange, jusqu'à ce que le chef se trouve à droite et que la queue devienne la gauche. 10 Si, quand on marche en colonne, l'ennemi en ordre de bataille apparaît sur la droite, on se borne à faire tourner chaque loche comme une trière qui présente sa proue à l'adversaire, et de cette façon le loche de queue se trouve à droite. Si, d'autre part, l'ennemi s'avance sur la gauche, on ne permet pas cela non plus, mais on le repousse ou l'on fait tourner les loches face à l'adversaire; de la sorte, le loche de queue est placé à gauche.

XII

1 Je veux dire aussi comment il faut camper d'après Lycurgue. Étant donné que les angles d'un quadrilatère sont inutiles, il a donné au camp la forme circulaire, à moins qu'il ne soit en sécurité sur une hauteur ou ne s'adosse à une muraille ou à un fleuve. 2 Pendant le jour, il a fait poster auprès des armes des sentinelles chargées d'observer l'intérieur du camp, car elles sont là pour surveiller, non pas les ennemis, mais les amis. La surveillance de l'ennemi est l'affaire de cavaliers placés en des endroits d'où ils peuvent découvrir du plus loin possible toute approche de sa part. 3 Pendant la nuit, Lycurgue a établi l'usage que les Skirites seraient de garde aux avant-postes. De nos jours, c'est aussi le rôle des mercenaires, quand il y en a à l'armée. 4 Quant à l'habitude des Spartiates de ne jamais circuler que la lance à la main, que l'on sache bien qu'elle provient du même motif pour lequel ils éloignent les esclaves de l'emplacement des armes; il ne faut pas s'étonner non plus que ceux qui s'écartent pour satisfaire à un besoin naturel ne s'éloignent les uns des autres ou des armes que dans la mesure où ils ne s'incommodent pas mutuellement. C'est pour leur sûreté, en effet, qu'ils se comportent de la sorte.

5 Ils changent souvent leur camp de place au détriment de l'ennemi et pour le bien de l'armée.

La loi prescrit à tous les Lacédémoniens de se livrer à des exercices gymniques aussi longtemps qu'ils sont en campagne. Ils prennent ainsi une plus magnifique idée de leur propre valeur, et possèdent mieux qu'autrui l'aspect qui convient à des hommes libres. Mais on ne doit, ni en marchant, ni en courant, sortir de l'emplacement attribué à la more, afin que personne ne s'éloigne de ses armes. 6 Après ces exercices, le premier polémarque fait

τινος δοκῆ συμφέρειν τὸν ἡγεμόνα δεξιὸν κέρας ἔχειν, στρέψαντες τὸ ἄγλημα ἐπὶ κέρας ἐξελίττουσι τὴν φάλαγγα, ἔστ' ἂν ὁ μὲν ἡγεμὼν δεξιὸς ᾗ, ἡ δὲ οὐρὰ εὐώνυμος γένηται. 10 Ἦν δ' αὖ ἐκ τῶν δεξιῶν πολεμίων τάξις ἐπιφαίνεται ἐπὶ κέρως πορευομένων, οὐδὲν ἄλλο πραγματεύονται ἢ τὸν λόχον ἕκαστον ὡσπερ τριήρη ἀντίπρωρον τοῖς ἐναντίοις στρέφουσι, καὶ οὕτως αὖ γίγνεται ὁ κατ' οὐρὰν λόχος παρὰ δόρυ. Ἦν γε μὴν κατὰ τὰ εὐώνυμα πολέμιοι προσίωσιν, οὐδὲ τοῦτο ἐῴσιν, ἀλλ' † ἀποθουῶσιν ἢ ἐναντίους τοῖς ἀντιπάλοις τοὺς λόχους στρέφουσι· καὶ οὕτως αὖ ὁ κατ' οὐρὰν λόχος παρ' ἀσπίδα καθίσταται.

XII

1 Ἐρῶ δὲ καὶ ἢ στρατοπεδεύεσθαι ἐνόμισε χρῆναι Λυκοῦργος. Διὰ μὲν γὰρ τὸ τὰς γωνίας τοῦ τετραγώνου ἀχρήστους εἶναι κύκλον ἐστρατοπεδεύσατο, εἰ μὴ ὄρος ἀσφαλὲς εἴη ἢ τεῖχος ἢ ποταμὸν ὀπισθεν ἔχοιεν. 2 Φυλακὰς γε μὴν ἐποίησε μεθήμερινὰς τὰς μὲν παρὰ τὰ ὄπλα εἴσω βλεπούσας· οὐ γὰρ πολεμίων ἕνεκα ἀλλὰ φίλων αὐταὶ καθίστανται· τοὺς γε μὴν πολεμίους ἱππεῖς φυλάττουσιν ἀπὸ χωρίων ὧν ἂν ἐκ πλείστου προορῶεν εἰ [δέ] τις προσίοι. 3 Νύκτωρ (δ') ἐξω τῆς φάλαγγος ἐνόμισεν ὑπὸ Σκιριτῶν προφυλάττεσθαι· νῦν δ' ἤδη καὶ ὑπὸ ξένων, (ἦν τύχῳσιν) αὐτῶν τινες συμπαρόντες. 4 Τὸ δὲ ἔχοντας τὰ δόρατα αἰεὶ περιμέναι, εὖ καὶ τοῦτο δεῖ εἰδέναι ὅτι τοῦ αὐτοῦ ἕνεκα ἐστὶν οὐπὲρ καὶ τοὺς δούλους εἰργουσιν ἀπὸ τῶν ὀπλων, καὶ τοὺς ἐπὶ τὰ ἀναγκαῖα ἀπιόντας οὐ δεῖ θαυμάζειν ὅτι οὔτε ἀλλήλων οὔτε τῶν ὀπλων πλέον ἢ ὅσον μὴ λυπεῖν ἀλλήλους ἀπέρχονται· καὶ γὰρ ταῦτα ἀσφαλείας ἕνεκα ποιοῦσι.

5 Μεταστρατοπεδεύονται γε μὴν πυκνὰ καὶ τοῦ σίνεσθαι τοὺς πολεμίους ἕνεκα καὶ τοῦ ὠφελεῖν τοὺς φίλους.

Καὶ γυμνάζεσθαι δὲ προαγορεύεται ὑπὸ τοῦ νόμου ἅπασι Λακεδαιμονίοις, ἕωςπερ ἂν στρατεύωνται· ὥστε μεγαλοπρεπεστέρους μὲν αὐτοὺς ἐφ' ἑαυτοῖς γίγνεσθαι, ἐλευθεριωτέρους δὲ τῶν ἄλλων φαίνεσθαι. Δεῖ δὲ οὔτε περίπκτον οὔτε δρόμον μάλιστα ποιεῖσθαι ἢ ὅσον ἂν ἡ μόρα ἐφήκη, ὅπως μηδεὶς τῶν αὐτοῦ ὀπλων πόρρω γίγνηται. 6 Μετὰ δὲ τὰ γυμνάσια καθίζειν μὲν ὁ

10 ὁ ἀλλ' ἀποθουῶσιν : ἀλλ' ἀποθουῶσιν AB ἀλλὰ προθέουσιν C.

XII 1 2 κύκλον : εἰς κ- dett. Castalion κύκλω fort. scribendum est || 2 4 ὧν ἂν : ἄφ' ὧν Morus || δὲ del. Köchly et Rüstow || 4-5 προσίοι Madvig : προσίοι || 3 1 δ' suppl. Köchly et Rüstow || 2 ἦν τύχῳσιν suppl. Rühl alii alia || 5 2 ἕνεκα del. Herwerden || 4 ἕωςπερ Dindorf : ὅσῳ -vel ὅσοι -vel ὅσοις -codd. || μεγαλοπρεπεστέρους : μεγαλοφρονεστέρους Dindorf || 6 μάλιστα Jacobs : ἐλάσσω codd.

donner par le héraut l'ordre de s'asseoir — il y a alors une sorte d'inspection —, puis, de déjeuner et de relever rapidement les sentinelles. Ensuite, divertissements et repos avant les exercices du soir. 7 Ceux-ci terminés, le héraut leur ordonne de dîner et, après avoir chanté les louanges des dieux auxquels ils ont sacrifié avec d'heureux présages, de se coucher à côté des armes.

Il ne faut pas s'étonner que je donne tant de détails, car l'on ne saurait aisément découvrir que les Lacédémoniens aient négligé en matière militaire une chose qui demande que l'on s'en occupe.

XIII

1 Je vais exposer aussi de quelle autorité et de quels honneurs Lycurgue a doté le roi à l'armée.

Tout d'abord, en expédition, la cité nourrit le roi et son état-major. Mangent avec lui les polémarques afin que ces réunions incessantes facilitent, quand besoin est, les délibérations communes ; mangent aussi avec lui trois des Égaux ; ceux-ci veillent à ce que leurs commensaux aient tout le nécessaire, afin qu'ils ne soient empêchés par aucun soin de se consacrer à la guerre. 2 Mais je veux, en reprenant les choses de plus haut, dire comment le roi part en expédition avec l'armée. D'abord, à Sparte, il sacrifie à Zeus Conducteur de l'armée et aux divinités qui lui sont associées. Si le sacrifice est favorable, le Porteur-de-feu prend du feu sur l'autel et marche en avant de tous vers la frontière. Parvenu là, le roi sacrifie encore à Zeus et Athèna. 3 Ces deux divinités se montrent-elles favorables, alors seulement il franchit la frontière. Le feu pris à ces derniers sacrifices précède désormais l'armée, sans jamais s'éteindre ; elle est suivie par toute sorte de victimes. Chaque fois qu'il sacrifie, le roi commence avant l'aube, car il désire se concilier, en avançant l'ennemi, la bienveillance de la divinité. 4 Assistent au sacrifice les polémarques, les lochages, les pentécostères, les commandants des étrangers, ceux du bagage, enfin les stratèges des cités alliées, si cela leur plaît. 5 Y assistent aussi deux éphores, qui ne se mêlent de rien si le roi ne les appelle à lui, mais, voyant la conduite de chacun, ils imposent à tous les assistants l'attitude réservée qui convient en la circonstance. Une fois le sacrifice terminé, le roi mande auprès de soi tout le monde et donne ses ordres. Aussi, à voir cela, vous estimeriez que les autres ne sont que des improvisateurs en matière militaire, et que les Lacédémoniens sont seuls à

πρώτος πολέμαρχος κηρύττει· ἔστι δὲ τοῦτο ὡσπερ ἐξέτασις· ἐκ τούτου δὲ ἀριστοποιεῖσθαι καὶ ταχὺ τὸν πρόσκοπον ὑπολύεσθαι· ἐκ τούτου δ' αὖ διατρίβαι καὶ ἀναπαύσεις πρὸ τῶν ἑσπερινῶν γυμνασίων. 7 Μετὰ γε μὴν ταῦτα δειπνοποιεῖσθαι κηρύττεται, καὶ ἐπειδὴν ἄσωσιν εἰς τοὺς θεοὺς οἷς ἂν κεκαλιερηκότες ᾧσιν, ἐπὶ τῶν ὅπλων ἀναπαύεσθαι.

Ἔτι δὲ πολλὰ γράφω οὐ δεῖ θαυμάζειν· ἤκιστα γὰρ Λακεδαιμονίοις εὐροὶ ἂν τις παραλείμεμένα ἐν τοῖς στρατιωτικοῖς ὅσα δεῖται ἐπιμελείας.

XIII

1 Διηγῆσομαι δὲ καὶ ἦν ἐπὶ στρατιᾶς ὁ Λυκοῦργος βασιλεῖ δύναιμι καὶ τιμὴν παρεσκεύασε. Πρῶτον μὲν γὰρ ἐπὶ φρουρᾶς τρέφει ἡ πόλις βασιλέα καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ· συσκηνοῦσι δὲ αὐτῷ οἱ πολέμαρχοι, ὅπως αἰεὶ συνόντες μᾶλλον καὶ κοινοβουλώσιν, ἦν τι δέωνται· συσκηνοῦσι δὲ καὶ ἄλλοι τρεῖς ἄνδρες τῶν ὁμοίων· οὗτοι τούτοις ἐπιμελοῦνται πάντων τῶν ἐπιτηδείων, ὡς μηδεμίᾳ ἀσχολίᾳ ἢ αὐτοῖς τῶν πολεμικῶν ἐπιμελεῖσθαι. 2 Ἐπαναλήψομαι δὲ ὡς ἐξορμαῖται σὺν στρατιᾷ ὁ βασιλεὺς. Θύει μὲν γὰρ πρῶτον οἶκοι ὧν Διὶ ἀγήτορι καὶ τοῖς σὺν αὐτῷ· ἦν δὲ ἐνταῦθα καλλιερῆση, λαβῶν ὁ πυρφόρος πῦρ ἀπὸ τοῦ βωμοῦ προηγείται ἐπὶ τὰ ὄρια τῆς χώρας· ὁ δὲ βασιλεὺς ἐκεῖ αὖ θύεται Διὶ καὶ Ἀθηνᾶ. 3 Ὅταν δὲ ἀμφοῖν τούτων τοῖν θεοῖν καλλιερῆθῃ, τότε διχθαίνει τὰ ὄρια τῆς χώρας· καὶ τὸ πῦρ μὲν ἀπὸ τούτων τῶν ἱερῶν προηγείται οὐποτε ἀποσθενόμενον, σφάγισα δὲ παντοῖα ἔπεται. Ἀεὶ δὲ ὅταν θύηται, ἄρχεται μὲν τούτου τοῦ ἔργου ἔτι κνεφαῖος, προλαμβάνειν βουλόμενος τὴν τοῦ θεοῦ εὐνοίαν. 4 Πάρεσι δὲ περὶ τὴν θυσίαν πολέμαρχοι, λοχαγοί, πεντηκοστήρες, ξένων στρατάρχοι, στρατοῦ σκευοφορικοῦ ἄρχοντες, καὶ τῶν ἀπὸ τῶν πόλεων δὲ στρατηγῶν ὁ βουλόμενος. 5 Πάρεσι δὲ καὶ τῶν ἐφόρων δύο, οἱ πολυπραγμονοῦσι μὲν οὐδέν, ἦν μὴ ὁ βασιλεὺς προσκαλῆ· ὁρῶντες δὲ ὅ τι ποιεῖ ἕκαστος πάντας σωφρονίζουσιν, ὡς τὸ εἰκός. Ὅταν δὲ τελεσθῇ τὰ ἱερά, ὁ βασιλεὺς προσκαλέσας πάντας παραγγέλλει τὰ ποιητέα. Ὡστε ὁρῶν ταῦτα ἡγήσαιο ἂν τοὺς μὲν ἄλλους αὐτοσχεδιαστὰς εἶναι τῶν στρατιωτικῶν, Λακεδαιμονίους δὲ μόνους τῶ

6 3 ὑπολύεσθαι : ἀπο- Victorius || 7 5 δεῖται : δεῖ M

XIII 4 2 παρεσκεύασε : κατεσ -ABC || φρουρᾶς Löwenklau : -rᾶ codd. || 2 3 τοῖς : οἱ Haase.

posséder vraiment l'art de la guerre. 6 Quand le roi conduit l'armée, si nul ennemi ne se montre, personne ne le précède, à l'exception des Skirites et des éclaireurs montés. Mais si l'on pense qu'il va falloir combattre, le roi prend l'avant-garde de la première more et la conduit vers la droite, jusqu'à ce qu'il se trouve entre deux mores et deux polémarques. 7 Les troupes qui doivent être placées après celles-ci sont rangées par le membre le plus âgé de l'État-Major royal. Cet État-Major se compose de ceux des Égaux qui mangent avec le roi, des devins, des médecins, des joueurs de flûte, des chefs de l'armée et, parfois, de certains volontaires. Aussi n'est-on embarrassé pour rien de ce qui doit se faire ; car il n'est rien à quoi l'on n'ait songé à l'avance.

8 C'est d'une façon belle et utile, à ce qu'il me semble, que Lycurgue imagina encore ce qui suit pour le combat. Au moment où, sous les yeux de l'ennemi, on sacrifie une jeune chèvre, la coutume veut que tous les joueurs de flûte présents jouent de leur instrument et que nul des Lacédémoniens ne soit sans couronne ; il est aussi ordonné que les armes soient brillantes. De plus, il est permis aux jeunes gens d'aller au combat avec une chevelure bien peignée (?) et de joindre ainsi brillant aspect et glorieuse réputation (?). 9 En outre, les exhortations sont transmises à l'énomotarque, car chaque énomotarque, placé à l'extérieur de sa troupe, ne se fait pas entendre à travers son énomotie tout entière ; le polémarque doit veiller à ce que la chose se passe bien.

10 Quand il semble qu'il soit temps de camper, il appartient au roi d'en décider et de désigner l'emplacement. Par contre, l'envoi de députations aux amis ou aux ennemis n'est pas le fait du roi. C'est au roi que tous commencent par s'adresser quand ils veulent obtenir quelque chose. 11 Si donc quelqu'un vient le trouver pour se faire rendre justice, le roi le renvoie aux hellanodiques ; s'il demande de l'argent, aux trésoriers ; s'il apporte du butin, aux officiers chargés de le vendre. Les choses se passant ainsi, le roi pendant une expédition ne conserve pas d'autres fonctions que celles de prêtre à l'égard des dieux et de stratège à l'égard des hommes.

XIV (XV)

1 Je veux exposer aussi quel pacte Lycurgue a établi entre le roi et l'État ; car c'est là le seul gouvernement qui subsiste sous sa

ἔντι τεχνίτας τῶν πολεμικῶν. 6 Ἐπειδὴν γε μὴν ἡγήται (ὁ) βασιλεὺς, ἣν μὲν μηδεὶς ἐναντίος φαίνεται, οὐδεὶς αὐτοῦ πρόσθεν πορεύεται πλὴν Σκιρίται καὶ οἱ προερευνόμενοι ἱππεῖς· ἣν δὲ ποτε μάχην οἴωνται ἕσθαι, λαβὼν τὸ ἄγγμα τῆς πρώτης μόρας ὁ βασιλεὺς ἄγει στρέψας ἐπὶ δόρυ, ἔστ' ἂν γένηται ἐν μέσῳ δυσὶν μόραιν καὶ δυσὶν πολεμάρχων. 7 Οὕς δὲ δεῖ ἐπὶ τούτοις τετάχθαι, ὁ πρεσβύτατος τῶν περὶ δημοσίαν συντάττει· εἰσὶ δὲ οὗτοι ὅσοι ἂν σύσκηνοι ὦσι τῶν ὁμοίων, καὶ μάντιες καὶ ἰατροὶ καὶ ἀλλήται (καὶ) οἱ τοῦ στρατοῦ ἄρχοντες, καὶ ἐθελούσιοι ἦν τινες παρῶσιν. Ὡστε τῶν δεομένων γίνεσθαι οὐδὲν ἀπορεῖται· οὐδὲν γὰρ ἀπρόσκεπτόν ἐστι.

8 Καλὰ δὲ καὶ τάδε καὶ ὠφέλιμα, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, ἐμηχανήσατο Λυκοῦργος εἰς τὸν ἐν ὅπλοις ἀγῶνα. Ὅταν γὰρ ὀρώντων ἤδη τῶν πολεμίων χίμακρια σφαγιάζηται, αὐλεῖν τε πάντας τοὺς παρόντας ἀλλήτας νόμος καὶ μηδένα Λακεδαιμονίων ἀστεφάνωτον εἶναι· καὶ ὅπλα δὲ λαμπρύνεσθαι προαγορεύεται. Ἐξῆσσι δὲ τῷ νέῳ καὶ ἄκεκριμένῳ εἰς μάχην συνιέναι καὶ φαιδρὸν εἶναι καὶ εὐδόκιμον. 9 Καὶ παρακελεύονται δὲ τῷ ἐνωμοτάρχῃ· οὐδ' ἀκούεται γὰρ εἰς ἐκάστην πᾶσαν τὴν ἐνωμοσίαν ἀφ' ἐκάστου ἐνωμοτάρχου ἕξω· ὅπως δὲ καλῶς γίγνηται, πολεμάρχῳ δεῖ μέλειν.

10 Ὅταν γε μὴν καιρὸς δοκῇ εἶναι στρατοπεδεύεσθαι, τούτου μὲν κύριος βασιλεὺς καὶ τοῦ δεῖξαι γε ὅπου δεῖ· τὸ μέντοι πρεσβείας ἀποπέμπεσθαι καὶ φίλιας καὶ πολεμίας, τοῦτ' οὐ βασιλέως. Καὶ ἄρχονται μὲν πάντες ἀπὸ βασιλέως, ὅταν βούλωνται πρᾶξαι τι. 11 Ἦν δ' οὖν δίκης δεόμενός τις ἔλθῃ, πρὸς ἑλληνοδίκας τοῦτον ὁ βασιλεὺς ἀποπέμπει, ἣν δὲ χρημάτων, πρὸς ταμίας, ἣν δὲ ληΐδα ἄγων, πρὸς λαφυροπώλας. Οὕτω δὲ πραττομένων βασιλεὶ οὐδὲν ἄλλο ἔργον καταλείπεται ἐπὶ φρουρᾶς ἢ ἱερεῖ μὲν τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς εἶναι, στρατηγῷ δὲ τὰ πρὸς τοὺς ἀνθρώπους.

XIV (XV)

1 Βούλομαι δὲ καὶ ἄς βασιλεὶ πρὸς τὴν πόλιν συνθήμας ὁ Λυκοῦργος ἐποίησε διηγῆσασθαι· μόνῃ γὰρ δὴ αὕτη (ἡ) ἀρχὴ διατελεῖ οἴαπερ ἐξ ἀρχῆς

6 1 ὁ suppl. Giunta || 4 μόρας : μόισ- CM || στρέψας det. Morus : συστρ- || 7 4 καὶ suppl. Zeune || 8 1 Καλὰ : Μάλα Castillon || τάδε καὶ : τάδε ABM || 5 κεκριμένῳ : κόμην διακεκριμένῳ Weiske ex Plut. V. Lyc. 22 κεκτενισμένῳ Sauppe alii alia || 6 ante φαιδρὸν vel post εὐδόκιμον lacunam stat. Marchant || 9 2-3 ἀφ' — ἕξω : ἀφ' ἐκάστου τοῦ ἕξω ἐνωμοτάρχου Weiske || 10 2 γε : δὲ Zeune || 3 οὐ Weiske : αὐ codd.

XIV, 1 2 ἡ suppl. Weiske.

forme primitive, tandis que l'on peut voir que les autres constitutions ont changé et changent maintenant encore.

2 Lycurgue a prescrit que le roi offrirait au nom de l'État tous les sacrifices publics, à cause du dieu dont il descend, et qu'il conduirait l'armée partout où l'enverrait la cité. 3 Il lui a accordé de prélever sa part sur les victimes, et lui a assigné dans un grand nombre de cités périèques assez de terrain de choix pour qu'il ne manque pas des ressources convenables, sans être plus riche qu'il ne faut. 4 Afin que les rois eux aussi mangent hors de chez eux, il leur a prescrit le repas public ; il les y a honorés d'une double ration, non pas pour qu'ils mangent doublement, mais afin qu'ils puissent par là honorer qui ils désirent. 5 Il a, d'autre part autorisé chacun des deux rois à se choisir deux compagnons de table ; on les nomme les Pythiens. Il leur a aussi accordé le privilège de prendre un petit porc dans toutes les portées, pour que jamais un roi ne manque de victimes, s'il a besoin de consulter les dieux. 6 Près de leur demeure une pièce d'eau leur fournit de l'eau en abondance. Que ce soit là chose utile à beaucoup d'égards, ceux qui ne possèdent pas cet avantage s'en rendent compte mieux que personne. Tous, quand le roi paraît, se lèvent par déférence ; les éphores seuls demeurent assis sur leurs sièges de magistrats. 7 Chaque mois a lieu un échange de serments entre les éphores jurant pour la cité et le roi pour lui-même. Le roi fait serment de régner en se conformant aux lois établies dans la cité, et la cité de maintenir la royauté inébranlée tant que le roi demeurera fidèle à son serment. 8 Tels sont donc les honneurs accordés au roi, durant sa vie, à Sparte même ; ils n'ont rien de bien supérieur à ceux des simples particuliers. Lycurgue a voulu, en effet, ne pas inspirer aux rois des sentiments tyranniques et ne pas rendre les citoyens envieux de leur pouvoir. 9 Quant aux honneurs accordés au roi après sa mort, les lois de Lycurgue veulent montrer par là que ce n'est pas comme des hommes, mais comme des héros, qu'elles ont honoré plus que personne les rois de Lacédémone.

XV (XIV)

1 Si l'on me demandait si maintenant encore les lois de Lycurgue me paraissent demeurer intactes, je n'oserais, par Zeus, continuer à le soutenir avec assurance. 2 Je sais, en effet, qu'autrefois les Lacédémoniens préféraient vivre entre eux dans leur patrie avec des biens modérés, plutôt que d'être harcostes dans des villes dont

κατεστάθη· τὰς δὲ ἄλλας πολιτείας εὖροι ἂν τις μετακινημένας καὶ ἔτι καὶ νῦν μετακινουμένας.

2 Ἔθηκε γὰρ θύειν μὲν βασιλεῖα πρὸ τῆς πόλεως τὰ δημόσια ἅπαντα, ὡς ἀπὸ τοῦ θεοῦ ὄντα, καὶ στρατιῶν ὅποι ἂν ἡ πόλις ἐκπέμψη ἡγεῖσθαι. **3** Ἔδωκε δὲ καὶ γέρα ἀπὸ τῶν θυομένων λαμβάνειν καὶ γῆν δὲ ἐν πολλαῖς τῶν περιόικων πόλεων ἀπέδειξεν ἐξαίρετον τοσαύτην ὥστε μὴτ' ἐνδεῖσθαι τῶν μετρίων μῆτε πλοῦτῳ ὑπερφέρειν. **4** Ὅπως δὲ καὶ οἱ βασιλεῖς ἔξω σκηνοῖεν, σκηνὴν αὐτοῖς δημοσίαν ἀπέδειξε, καὶ διμοιρία γε ἐπὶ τῷ δεῖπνῳ ἐτίμησεν, οὐχ ἵνα διπλάσια καταφάγοιεν, ἀλλ' ἵνα καὶ ἀπὸ τοῦδε τιμῆσαι ἔχοιεν εἴ τινα βούλοιντο. **5** Ἔδωκε δ' αὖ καὶ συσκήνους δύο ἐκατέρῳ προσέλεισθαι, οἳ δὴ καὶ Πύθιοι κλοῦνται. Ἔδωκε δὲ καὶ πασῶν τῶν συῶν ἀπὸ τόκου χοῖρον λαμβάνειν, ὡς μήποτε ἀπορῆσαι βασιλεὺς ἱερῶν, ἦν τι δεηθῆ θεοῖς συμβουλεύσασθαι. **6** Καὶ πρὸς τῇ οἰκίᾳ δὲ λίμνη ὕδατος ἀφθονίαν παρέχει· ὅτι δὲ καὶ τοῦτο πρὸς πολλὰ χρήσιμον, οἳ μὴ ἔχοντες αὐτὸ μᾶλλον γινώσκουσι. Καὶ ἔδρας δὲ πάντες ὑπανίστανται βασιλεῖ πλὴν οὐκ ἔφοροι ἀπὸ τῶν ἐφορικῶν δέφρων. **7** Καὶ ὄρκους δὲ ἀλλήλοισι κατὰ μῆνα ποιοῦνται, ἔφοροι μὲν ὑπὲρ τῆς πόλεως, βασιλεὺς δ' ὑπὲρ ἑαυτοῦ. Ὁ δὲ ὄρκος ἐστὶ τῷ μὲν βασιλεῖ κατὰ τοὺς τῆς πόλεως κειμένους νόμους βασιλεύσειν, τῇ δὲ πόλει ἐμπεδορκοῦντος ἐκεῖνου ἀστυφέλικτον τὴν βασιλείαν παρῆξειν. **8** Αὖται μὲν οὖν αἱ τιμαὶ οἴκοι ζῶντι βασιλεῖ δέδονται, οὐδέν τι πολὺ ὑπερφέρουσαι τῶν ἰδιωτικῶν· οὐ γὰρ ἐβουλήθη οὔτε τοῖς βασιλεῦσι τυραννικὸν πρόνημα παραστήσαι οὔτε τοῖς πολίταις φθόνον ἐμποιῆσαι τῆς δυνάμεως. **9** Αἱ δὲ τελευτήσαντι τιμαὶ βασιλεῖ δέδονται, τῆδε βούλονται δηλοῦν οἱ Λυκούργου νόμοι ὅτι οὐχ ὡς ἀνθρώπους ἀλλ' ὡς ἥρωας τοὺς Λακεδαιμονίων βασιλεῖς προτετιμήχασιν.

XV (XIV)

1 Εἰ δὲ τίς με ἔροιτο εἰ καὶ νῦν ἔτι μοι δοκοῦσιν οἱ Λυκούργου νόμοι ἀκίνητοι διαμένειν, τοῦτο μὰ Δί' οὐκ ἂν ἔτι θρασέως εἶποιμι. **2** Οἶδα γὰρ πρότερον μὲν Λακεδαιμονίους αἵρουμένους οἴκοι τὰ μέτρια ἔχοντας ἀλλήλοισι συνεῖναι μᾶλλον ἢ ἀρμόζοντας ἐν ταῖς πόλεσι καὶ κολακευομένους δια-

2 2 τοῦ del. Dindorf || **3** 1 alt. δὲ Weiske : τε codd. || **3** 2 μὴτ' ἐνδεῖσθαι Dindorf : μῆτε δεῖσθαι codd. || **4** 2 γε : δὲ Schneider || **5** 3 ἱερῶν : -ρείων Dindorf || **6** 1 λίμνη : κρήνη Herwerden || **2** ἀφθονίαν dett. om. ABCM || **8** 2 οὐ : οὐδὲ ABC

les adulations les corrompent. 3 Auparavant, je le sais, ils redoutaient qu'on ne vît de l'or en leur possession; aujourd'hui certains vont jusqu'à se faire gloire d'en avoir. 4 Je sais aussi qu'auparavant on expulsait les étrangers et l'on interdisait de séjourner hors de Sparte, de peur qu'à fréquenter des étrangers le relâchement n'envahît l'âme des citoyens; mais je vois que de nos jours ceux qui passent pour les premiers de la cité se sont évertués à ne jamais cesser d'être harmostes en terre étrangère. 5 Il fut un temps où l'on s'appliquait à être digne de commander; maintenant on se donne bien plus de mal pour obtenir le commandement que pour s'en rendre digne. 6 C'est pourquoi les Grecs allaient autrefois demander à Lacédémone de les conduire contre ceux dont ils pensaient avoir à se plaindre; à présent, au contraire, beaucoup s'exhortent mutuellement à l'empêcher de recouvrer son hégémonie. 7 On ne doit pas du tout s'étonner pourtant que la conduite des Lacédémoniens suscite ainsi le blâme, puisqu'il est évident qu'ils n'obéissent plus ni à la divinité ni aux lois de Lycurgue.

expression qui signifie littéralement « les jeunes filles des chambres nuptiales » est étrange ou bien gauche pour désigner — car le sens ne saurait être autre que celui-là — de jeunes mariées le soir de leurs noces. 2° La comparaison serait assez défectueuse. Quel rapport peut-il y avoir, en effet, entre la réserve tranquille et grave d'un garçon de Sparte et celle d'une jeune fille en un pareil moment? N'est-il pas, d'ailleurs, singulier de choisir ce dernier pour nous donner l'idée de la réserve parfaite d'une jeune fille? 3° Il est aisément explicable que, l'expression ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς ayant paru inintelligible, on lui en ait substitué une autre que l'on jugeait plus facile à saisir, tandis qu'on aurait peine à comprendre la substitution inverse. En réalité, le texte de Xénophon renferme un jeu de mots. Κόρη signifie à la fois la jeune fille et la pupille de l'œil, et ce deuxième sens provient de la petite poupée que l'on aperçoit dans l'œil quand il regarde un être humain. Παρθένος est ici l'équivalent de κόρη avec son double sens. L'expression ἡ ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς κόρη se retrouve chez le médecin Aretaeos, p. 34 e, à une époque tardive, il est vrai, puisqu'il vivait au II^e siècle après J.-C., mais un pareil échange de termes n'a rien que de naturel, et le Pseudo-Longin (IV, 4, p. 8, Vahlen) blâme l'expression seulement parce qu'il la trouve indigne du génie littéraire de Xénophon. Diogène le Cynique jouait lui aussi sur le double sens de κόρη lorsqu'il déclarait à un débauché en train de soigner l'œil d'une jeune fille : « ὄρα μὴ τὸν ὀφθαλμὸν τῆς παρθένου ἰατρῆσων τὴν κόρην φθείρης ». (Diogène Laërce, VI, 68). Plutarque (*Moralia*, 528 *) parle de l'impudent qui a dans les yeux « οὐ κόρας, ἀλλὰ πόρνas ». On voit que de tels passages mettent en relief, comme celui de Xénophon, l'innocence et la pureté de « la jeune fille de l'œil ». Mais pourquoi celle-ci était-elle donnée comme un modèle de réserve? Sans doute parce qu'il était bien impossible de concevoir de sa part ni parole ni conduite inconsidérée.

φθείρεσθαι. **3** Καὶ πρόσθεν μὲν οἶδα αὐτοὺς φοβουμένους χρυσίον ἔχοντας φαίνεσθαι· νῦν δ' ἔστιν οὕς καὶ καλλωπιζομένους ἐπὶ τῷ κερτῆσθαι. **4** Ἐπίσταμαι δὲ καὶ πρόσθεν τούτου ἕνεκα ξενηλασίας γιγνομένης καὶ ἀποδημεῖν οὐκ ἐξόν, ὅπως μὴ ῥαδιουργίας οἱ πολῖται ἀπὸ τῶν ξένων ἐμπίμπλαιντο· νῦν δ' ἐπίσταμαι τοὺς δοκοῦντας πρώτους εἶναι ἐσπουδαχότας ὡς μηδέποτε παύωνται ἀρμόζοντες ἐπὶ ξένης. **5** Καὶ ἦν μὲν ὅτε ἐπεμελοῦντο ὅπως ἄξιοι εἶεν ἡγεῖσθαι· νῦν δὲ πολὺ μᾶλλονπραγματεύονται ὅπως ἄρξουσιν ἢ ὅπως ἄξιοι τούτου ἔσονται. **6** Τοιγαροῦν οἱ Ἕλληνας πρότερον μὲν ἰόντες εἰς Λακεδαίμονα ἐδέοντο αὐτῶν ἡγεῖσθαι ἐπὶ τοὺς δοκοῦντας ἀδικεῖν· νῦν δὲ πολλοὶ παρακαλοῦσιν ἀλλήλους ἐπὶ τὸ διακωλύειν ἄρξαι πάλιν αὐτούς. **7** Οὐδὲν μέντοι δεῖ θαυμάζειν τούτων τῶν ἐπιψόγων αὐτοῖς γιγνομένων, ἐπειδὴ φανεροί εἰσιν οὔτε τῷ θεῷ πειθόμενοι οὔτε τοῖς Λυκούργου νόμοις.

XV 4 1 πρόσθεν : pr- μὲν Cobet || 2 ἐμπίμπλαιντο Dindorf : ἐμπίπλ- codd. || 5 3 τούτου Estienne : -των codd. || 7 1 τῶν del. Pierleoni || 2 θεῷ : θ- ἔτι Herwerden.

COMMENTAIRE

I

1. — Il s'agit évidemment ici du petit nombre des Spartiates de plein droit, ceux que l'on appelait les « Égaux ». Hérodote, vers 445, en comptait à Sparte seulement 8000 (VII, 234) ; au temps d'Aristote, il en subsistait à peine un millier (*Polit.* 1270 a, 29 sq.) ; il n'en restait plus que cent lors de l'avènement du roi Agis IV (Plut., *Vie d'Agis*, 5). Xénophon écrivait antérieurement aux désastres spartiates du IV^e siècle, mais dès cette époque le chiffre indiqué par Hérodote avait dû sérieusement diminuer à la suite des pertes de la guerre du Péloponnèse. L'expression τῶν ὀλιγανθρωποτάτων πόλεων ὅσα est tout de même forcée. Que l'on songe à toutes les petites ou minuscules cités de la Grèce antique ! Mais Xénophon a été poussé par le désir d'obtenir une très frappante antithèse avec ce qui suit immédiatement. Il est possible aussi qu'il y ait là une flèche dirigée contre Athènes, maintenant déchue de sa puissance et de sa renommée, que Xénophon fait désigner par Critias dans les *Helléniques* comme la cité « πολυανθρωποτάτην τῶν Ἑλληνίδων » (II, 3, 24).

Xénophon ne semble pas du tout considérer l'ὀλιγανθρωπία comme un inconvénient pour la cité spartiate. De même Platon, imitant Sparte dans la cité de la *République*, estime qu'un État peut être puissant, grâce à la valeur de ses institutions, quand bien même il ne disposerait que d'« un millier de combattants » (*Rép.*, IV, 423 a). La supériorité de Sparte, déclare Archidamos chez Isocrate, ne provient ni de la grandeur de la ville, ni du nombre de ses habitants, mais de l'excellence de son organisation (*Archidamos*, 81). Plus clairvoyant et mieux instruit par les événements, Aristote apercevra dans la pénurie de citoyens la cause de la ruine de Sparte (*Polit.* 1270 a, 33-34).

2. — Lycurgue est pour Xénophon l'auteur — exception faite pour un détail peu important (XII, 3) — de toutes les institutions spartiates qu'il mentionnera dans le traité. C'était là, sans aucun doute, la croyance des Spartiates eux-mêmes. Nous lisons déjà chez Hérodote (I, 65), que, sauf la double royauté (VI, 52), ils attribuaient à Lycurgue toute l'organisation de la cité. Xénophon n'a pas été le seul à adopter la version lacédémonienne, si l'on en juge par ces mots d'Héraclide Lembos : « Τὴν Λακεδαιμονίων πολιτείαν τινὲς Λυκούργῳ προσάπτουσι πᾶσαν » (fr. 1, F. H. G., II, p. 210).

L'originalité absolue de la législation spartiate est assurément une opinion insoutenable. Chacun sait que Sparte s'est surtout attachée à conserver des coutumes archaïques, abandonnées presque partout ailleurs en Grèce. Mais Xénophon tient à faire éclater la prodigieuse supériorité intellectuelle et morale de Lycurgue. Comment donc celui-ci pourrait-il devoir quelque chose aux autres Grecs? C'est pourquoi la Crète elle-même ne sera jamais nommée par Xénophon (cf. *Introd.*, p. VIII et XXIX). Il se souvenait probablement aussi de ce propos de Périclès dans l'oraison funèbre reproduite par Thucydide: « notre constitution n'a pas à envier les lois du voisin; elle est elle-même un modèle et n'imité rien » (Thucyd., II, 37, 4). Xénophon aura voulu riposter à cette orgueilleuse affirmation.

3-4. — On ne possède pas d'autres indications sur la façon dont étaient ordinairement nourries les jeunes filles dans les cités grecques. Xénophon a l'air de dire qu'elles mangeaient à peine à leur faim. Je crois qu'il y a ici de sa part une exagération volontaire due à une intention railleuse, qui semble bien marquée par l'emploi des deux superlatifs et par la reprise ἡ ἀνοστών, ἡ δυνατόν. Ce que l'on peut admettre sans difficulté, c'est que la bienséance, dont les lois s'imposaient si rigoureusement aux jeunes filles grecques, les contraignait à garder beaucoup de mesure dans leurs repas. Au reste, vivant presque toujours sans sortir, elles ne devaient pas être bien affamées.

En ce qui concerne la boisson, nous savons qu'à Marseille, à Milet, la loi obligeait les femmes à ne boire que de l'eau (Athénée, X, 429 a). A Céos, les jeunes filles étaient, dans les temps anciens, soumises à la même obligation jusqu'à leur mariage (Héraclide Lembos, fr. IX, 3, F.H.G., II, p. 215).

Xénophon néglige de dire ce qui se passait à Lacédémone. Il faut déduire de ses indications que les jeunes filles y mangeaient copieusement — ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné les exercices physiques auxquels elles se livraient — et qu'elles faisaient usage de vin pur. De fait la Spartiate Lampitô montre chez Aristophane beaucoup de goût pour cette boisson (*Lysistrata*, 198, 206).

Le travail de la laine, qui avait pour résultat la confection des vêtements, était habituel dans les gynécées, et les jeunes filles y participaient, ainsi qu'on le voit d'après certaines peintures de vases (cf. *Dict. des Ant.*, art. Gynaeceum, p. 1708). Xénophon a raison d'établir ici une opposition avec les mœurs spartiates. Quoi de plus connu que l'entraînement corporel des jeunes Lacédémoniennes (courses, danses, lutttes, lancement du disque ou du javelot)? Cependant les exercices physiques n'étaient pas aussi totalement inconnus des femmes dans le reste de la Grèce qu'on pourrait le croire en lisant ce passage. En d'autres endroits aussi, à Chios (Athénée, XIII, 566 e) et en Élide (Pausanias, V, 16, 2-4), par exemple, les jeunes filles pratiquaient la gymnastique.

5. — Le τούς ἄλλους de Xénophon est déconcertant, car avant la réforme de Lycurgue l'abus signalé avait lieu évidemment à Sparte comme ailleurs. Je ne crois pourtant pas à une corruption du texte, mais plutôt à une inadver-

tance de l'auteur, due à ce qu'il avait les yeux fixés sur la Sparte réformée par Lycurgue et devenue si différente des autres cités grecques.

Le vrai motif pour lequel on gênait ainsi dans leurs rapports avec leurs femmes les jeunes maris, qui devaient continuer à vivre sans cesse avec leurs compagnons (Plut., *Vie de Lycurgue*, 15), n'a pas été vu par Xénophon. Il ne s'est pas rendu compte que c'était là essentiellement une mesure intéressant le maintien de l'esprit militaire. Ne s'agit-il pas, en effet, d'empêcher le jeune homme d'être détourné par sa nouvelle situation de ses habituelles préoccupations de soldat ?

Xénophon ne précise pas l'âge auquel un Spartiate était autorisé à se marier, mais c'était certainement avant la trentaine, car à partir de cet âge on ne couchait plus au dortoir commun, et, par conséquent, on n'était plus tenu de se contenter de rapides et furtives entrevues avec sa femme.

6. — L'auteur désire suggérer qu'il régnait ailleurs pour l'âge du mariage une déplorable fantaisie. Pourtant, à Athènes, un jeune homme ne pouvait se marier sans avoir accompli sa 18^e année (*Dict. des Ant.*, Beauchet, art. *Matrimonium*, p. 1643 a) et, d'une façon générale, les Grecs ne se mariaient guère avant trente ans (Glotz, *Hist. gr.*, II, p. 574). Les mariages tardifs, ainsi qu'il est naturel, devaient être partout plutôt rares. Xénophon exagère donc encore ici la différence entre Lacédémone et le reste de la Grèce.

7. — Xénophon contredit-il ce qu'il vient d'affirmer dans la phrase précédente ? En réalité, il n'est ici question que d'exceptions à la règle énoncée, qui se produisent dans certaines circonstances données, et l'on est seulement en droit de reprocher à l'écrivain une insuffisance de clarté. Il veut, en effet, selon toute probabilité, parler de ce qui avait lieu parfois, à Sparte et ailleurs, lors du mariage des « épiclères ». On sait que celles-ci — les filles d'un homme mort sans laisser de postérité mâle — étaient destinées, en principe, à épouser leur plus proche parent avec qui la chose était possible. Il pouvait donc arriver que ce fût un oncle, ou même un grand-oncle, — la loi de Gortyne précisément désigne comme époux des « épiclères » les oncles paternels ou, à leur défaut, leurs enfants (*Dict. des Ant.*, L'écrivain, art. *Epiklêros*, p. 664 a) —, et que, vieillard, celui-ci se trouvât hors d'âge d'obtenir des enfants de sa jeune femme. Dans ce cas, le but du mariage n'était pas atteint. Il consistait, en effet, à procurer au défunt le fils qu'il n'avait pas, de manière à ce que fût assurée la continuation de la race et du culte domestique. Il ne restait évidemment d'autre moyen d'y parvenir que de suppléer à l'impuissance du mari. C'est ce que l'on faisait à Lacédémone.

A Lacédémone seulement ? On lit dans Plutarque, *Vie de Solon*, 20, que le législateur athénien avait autorisé l'épiclère dont le mari était impuissant à entretenir des rapports avec un parent de celui-ci. Mais Plutarque paraît avoir mal compris cette loi de Solon. Elle ne permet pas autre chose à l'épiclère mariée à un époux impuissant que de demander le divorce et, après l'avoir obtenu, de se remarier à l'un des proches parents de son mari (cf. L. Beauchet, *Histoire du droit privé de la République athénienne*, I, p. 456 sq.).

Xénophon estime que la jalousie sénile est le principal obstacle qu'ait rencontré en cette occasion le législateur de Lacédémone. Peut-être trouverait-on étrange, au premier abord, qu'il l'ait combattue, non par un ordre, mais par une simple autorisation. Πιστεῖν, en effet, a certainement ici, comme en d'autres endroits de Xénophon, le sens d'« autoriser », car ce sens est clairement repris un peu plus loin dans les expressions νόμιμον ἐποίησεν et συνέχεται (cf. également VI, 3), et Plutarque imitant ce passage dans sa *Vie de Lycurgue*, 15, écrit Ἐξήν μὲν ἀνδρὶ πρεσβυτέρῳ, etc... Que l'on y réfléchisse cependant, il est des autorisations qui équivalent à peu près à des ordres. Quelle que fût la forme sous laquelle s'exprimait ici la volonté du législateur, elle était visible aux yeux de tous. Comment donc un vieillard aurait-il refusé sans honte et sans être taxé d'incurable jalousie la « permission » qu'on lui accordait de la sorte ? Au reste, n'était-il pas habile de la part du législateur de sembler aller au-devant des vœux du vieil époux, en n'ayant pas l'air de mettre en doute son désir de voir sa femme donner le jour à de beaux enfants ? Tel paraît bien être, en effet, pour Xénophon le but essentiel de la coutume qu'il rapporte. L'important à ses yeux est, non pas que l'épiclère puisse avoir un fils, mais qu'elle contribue à la beauté physique et morale de la race spartiate. C'est évidemment fausser le sens de cette coutume.

8. — Voici maintenant la contre-partie du précédent usage. Il était permis, dans certains cas, de demander à un mari de prêter sa femme pour avoir d'elle des enfants. Les gens à qui cette autorisation était concédée n'étaient assurément pas ceux qui ne voulaient pas se marier — sens que pourraient avoir en eux-mêmes les mots εἴ τις γυναῖκα συνοικεῖν μὴ βούλοιο — car à Sparte les célibataires étaient, passé un certain âge, méprisés et punis, comme Xénophon le rappelle ensuite (IX, 5), mais ceux qui, étant mariés sans posséder encore d'enfant mâle, ne voulaient plus, pour une raison ou pour l'autre : stérilité, maladie, mauvaise conduite, etc., avoir de rapports sexuels avec leur propre femme. Le verbe συνοικεῖν, qui désigne la cohabitation de la femme et du mari avec tout ce qu'elle implique, doit être pris ici dans cette acception précise (cf. *Cyropédie*, IV, 4, 3). Xénophon voit encore là une coutume extrêmement eugénique. Plutarque, qui l'utilise, le complète d'une manière très naturelle, en déclarant que, non seulement la femme désirée, mais aussi le solliciteur du mari, devaient être des personnages accomplis (*Vie de Lycurgue*, 15).

9. — La phrase Καὶ πολλὰ μὲν, etc., ne saurait signifier, ainsi qu'on le croit d'ordinaire, que Lycurgue a accordé beaucoup d'autres permissions de ce genre. Que seraient-elles, en effet ? Polybe rapporte qu'à Sparte il était licite à plusieurs frères d'avoir en commun une seule femme (XII, 6b 8). Mais il est inadmissible que Xénophon ait songé à cela, puisque la phrase explicative qui suit parle seulement de femmes appartenant à la fois à deux maisons différentes. Selon Nicolas de Damas les Spartiates prêtaient leurs femmes même à des étrangers, s'ils espéraient qu'elles mettraient ainsi au monde une remarquable progéniture (fr. 114,6, F. H. G., III, p. 458); ce renseignement de date tardive est fort suspect, et semble né du désir de ren-

chérir encore sur Xénophon. Nous ne possédons aucune autre indication de même nature que celles-là, et il est impossible d'imaginer une grande variété de cas semblables. J'estime donc que l'auteur a voulu dire que celui dont il vient de parler n'était pas du tout rare, comme l'on serait sans doute tenté de le penser. L'autorisation proclamée par le législateur portait, en réalité, sur un grand nombre d'actes. « C'était accorder ainsi beaucoup de permissions ». Πολλά, souligné par μέν, paraît avoir quelque chose d'un peu agressif à l'égard des préjugés habituels des autres Grecs. Mais l'affirmation de Xénophon exigeait, pour être admise du lecteur, une justification ; elle nous est, en effet, fournie aussitôt. L'écrivain montre quels avantages trouvaient les femmes à être ainsi prêtées à un tiers et leur mari à y consentir. Il est douteux cependant, pour peu que l'on y songe, que les maris spartiates aient toujours été si disposés à prêter leurs femmes que le prétend Xénophon.

II

1. — Xénophon prélude à son exposé de l'éducation de l'enfance spartiate par une vive critique des procédés éducatifs employés à Athènes. C'est, en effet, la cité qu'il vise dans ce passage. Sans doute se rappelle-t-il que Périclès, chez Thucydide, humilie, en ce qui concerne l'éducation, les Spartiates devant les Athéniens. « Eux, dès leur enfance, cherchent à acquérir le courage par un pénible entraînement ; nous, bien qu'élevés sans contrainte, nous n'affrontons pas avec moins de courage qu'eux des dangers correspondant à nos forces » (Thucyd., II, 39, 1). Il me paraît très vraisemblable, d'autre part, que Xénophon a eu l'intention de répondre aux lignes du *Protagoras* de Platon, dans lesquelles l'illustre sophiste, traçant un tableau très élogieux de l'éducation athénienne, montre comment elle met tout en œuvre pour former l'enfant à la vertu (325 a sq.). Les rapports sont frappants entre les deux textes à la fois pour les idées et pour les expressions. Voici les propos de Protagoras : « Ἐπειδὴν θάττον συνιῆ τις τὰ λεγόμενα, καὶ τροφός καὶ μήτηρ καὶ παιδαγωγός καὶ αὐτός ὁ πατήρ περὶ τούτου διαμάχονται, ὅπως βέλτιστος ἔσται ὁ παῖς, παρ' ἑκάστον καὶ ἔργον καὶ λόγον διδάσκοντες, καὶ ἐνδεικνύμενοι ὅτι τὸ μὲν δίκαιον, τὸ δὲ ἄδικον, καὶ τὸδε μὲν καλόν, τὸδε δὲ αἰσχρόν,..... Μετὰ δὲ ταῦτα εἰς διδασκάλων πέμποντες πολὺ μᾶλλον ἐντέλλονται ἐπιμελεῖσθαι εὐκοσμίας τῶν παιδῶν ἢ γραμμάτων τε καὶ κιθαρῆσεως. » « Aussitôt qu'un enfant comprend le sens des paroles, la nourrice, la mère, le pédagogue et le père lui-même luttent avec acharnement à le rendre le meilleur possible ; chaque fois qu'il agit ou qu'il parle, on lui fait la leçon, on lui explique : ceci est juste, ceci est injuste, ceci est beau, ceci est laid..... Ensuite on l'envoie à l'école et l'on recommande au maître de veiller bien plus à la bonne tenue de l'enfant qu'à sa connaissance des lettres et de la cithare. »

Il est impossible de dater avec précision le *Protagoras*, généralement considéré comme une œuvre de la jeunesse de Platon, mais il me semble qu'il y a les plus grandes chances pour que les éloges du sophiste aient précédé les critiques de Xénophon. Le premier passage, à la différence du second, n'est nullement agressif et ne donne pas du tout l'impression d'une riposte. On ne voit pas, d'ailleurs, pourquoi Platon, laconisant lui-même, aurait pris la

défense de la démocratie Athènes contre le laconisant Xénophon. De plus, Xénophon s'exprime d'une façon extrêmement surprenante lorsqu'il prétend que les enfants sont envoyés à l'école « aussitôt qu'ils saisissent le sens des paroles ». Nous savons, en effet, que l'instruction des petits Athéniens ne commençait pas avant l'âge de six ou sept ans. Platon, qui emploie exactement la même expression, le fait, au contraire, avec une entière justesse. Ne serait-ce donc pas que Xénophon, écho ironique de Platon, a ici reproduit ces mots d'une manière volontairement forcée et caricaturale, pour faire ressortir plaisamment la hâte — mise aussi en valeur par le redoublement moqueur de εὐθύς — avec laquelle les Athéniens se débarrassent de leurs enfants ?

Les parents athéniens étaient, n'en doutons pas, moins légers que ne le dit Xénophon. Il n'a cependant pas tort de s'en prendre aux pédagogues. Ceux-ci, chargés d'accompagner chaque jour l'enfant au dehors, de lui enseigner les bonnes manières et de veiller sur sa conduite, étaient toujours pris parmi les esclaves et se montraient souvent peu capables de bien remplir cette mission de confiance. Quant aux maîtres athéniens, c'étaient, on ne l'ignore pas, de simples particuliers, qui enseignaient librement et à titre privé, sans aucun contrôle de l'État. Voilà sans doute ce que réprovoque Xénophon. Mais il faut remarquer aussi qu'il ne souffle mot de l'εὐχρησία, dont Protagoras déclarait que la place était prépondérante dans l'éducation athénienne. Omission très délibérée et certainement injuste.

Pour ce qui est de la façon dont on « effémine », à son avis, les enfants athéniens, Xénophon pourrait au moins se souvenir que, à cet égard, la différence entre Athènes et Sparte ne datait pas de l'époque de Lycurgue. Aristophane, dans des vers célèbres des *Nuées*, évoque les enfants qui devaient être plus tard les vainqueurs de Marathon se rendant en classe vêtus d'une simple tunique sous la neige qui tombe à flocons serrés (964-965).

2. — Le pédonome, magistrat préposé à la surveillance de l'enfance, se retrouve en Grèce dans de nombreuses cités. Mais, bien entendu, ses attributions n'étaient pas partout identiques. Il est naturel qu'à Sparte, où l'autorité de l'État voulait se faire sentir fortement de l'enfance à la vieillesse, elles aient été, comme le dit Xénophon, très importantes. Une des principales fonctions du pédonome lacédémonien consiste à rassembler les enfants en vue des travaux et des exercices en commun. Il ne peut s'agir ici de « rassemblements » qu'au sens où l'on entend couramment ce terme dans l'armée, car les enfants à Sparte sont enrégimentés depuis l'âge de sept ans. Xénophon veut dire, en somme, par le verbe ἀθροίζειν que le pédonome fixe le tableau de travail que doivent exécuter ensemble les « enfants de troupe » spartiates, et veille personnellement à son exécution.

L'auteur insiste sur l'emploi des châtiments dans l'éducation lacédémonienne, et il met en relief leur sévérité comme un trait original et digne d'approbation. Les châtiments n'étaient pas, cela va de soi, absolument inconnus des enfants athéniens. Ils recevaient comme partout des taloches de leurs parents, étaient battus à l'occasion par les pédagogues ou par les divers professeurs (cf. *Dict. des Ant.*, P. Girard, art. Educatio, p. 474 a). Mais,

en général, l'éducation à laquelle on les soumettait était douce et indulgente, et les châtiments qu'elle pouvait comporter n'étaient à coup sûr ni aussi implacables ni aussi réglementés qu'à Lacédémone. — Il a existé également ailleurs des *μαστιγοφόροι*. Leur rôle était d'assister dans les jeux les agonthètes pour que tout se passât régulièrement et en bon ordre.

3. — Xénophon faisant ressortir les avantages que l'on trouve à aller pieds nus a en vue les exercices que les enfants spartiates accomplissaient à l'extérieur, car à Athènes aussi c'est sans chaussures que l'on s'exerçait dans les palestres, ainsi qu'en témoignent les peintures de vases. Les Spartiates entraînaient donc les enfants à marcher ainsi sur le rude terrain de la campagne et pour monter ou descendre les nombreuses hauteurs qui environnent Sparte. Platon dit que les jeunes gens spartiates qui parcouraient les champs au cours de la période où ils étaient astreints au service de la « cryptie » étaient pieds nus durant l'hiver (*Lois*, 633 e). Le fait qu'il signale ce détail paraît impliquer qu'il n'en était pas de même pour les enfants. Il est très possible, en effet, qu'on ne leur infligeât pas cette dure obligation pendant la mauvaise saison. Au reste, Plutarque déclare qu'elle ne leur était imposée qu'à partir d'un certain âge (*Vie de Lycurgue*, 16).

4. — Nous connaissons encore par Plutarque (*ibid.*) l'âge exact depuis lequel le jeune Spartiate devait se contenter du même vêtement en toute saison. C'est à douze ans qu'il abandonnait la tunique. Il ne lui restait plus qu'un manteau, qui était le « tribôn » confectionné dans une étoffe de laine grossière. Xénophon manque de précision dans tout ce passage.

5. — Les manuscrits nous ont transmis le début de cette phrase en mauvais état. La leçon donnée par Stobée : *σῖτον γε μὴν τοσοῦτον ἔχειν συνεβούλευεν ὥς*, peut sembler tentante au premier abord, surtout si l'on s'appuie, comme Rühl, sur Justin III, 2, 10 : *parcimoniam omnibus suasit*. Mais 1° le texte de Stobée abonde en abréviations fautives, ce qui doit inciter à la défiance; 2° le verbe *ἔχειν* est impropre, c'est *ἐσθίειν* que l'on attend; 3° il serait étrange que Lycurgue se soit borné à donner des conseils en pareille matière au lieu d'établir ce qui doit se faire; 4° le texte de Justin vise tous les Spartiates et non pas les seuls enfants; pourquoi donc reproduirait-il celui de Xénophon? Les fautes ici commises ont dû provenir de ce que le passage contenait deux termes proprement spartiates dont on ne comprenait plus le sens. L'un est *εἴρηνα*, rétabli très justement par Schneider à la place d'*ἄρρηνα*, qui est si étrange en cet endroit; la même faute se reproduit exactement un peu plus loin (11). L'autre est *συμβολεύειν*, donné uniquement par les *deteriores*, et qui se rattache à *συμβόλη*, mot désignant l'écot fourni par chacun en vue d'un repas fait en commun. Un fragment du Dorien Épicharme (Athénée, IX 374 e = Kaibel C. G. F. I. fr. 101) nous fournit un verbe *συμβολατεύειν* dont le sens paraît être : « manger à un repas où l'on paye son écot ». *Συμβολεύειν* possède, selon toute vraisemblance, une signification semblable. Puisqu'il s'agit de l'« irène », c'est-à-dire du chef d'une troupe d'enfants, qui était chargé entre autres choses de l'organisation et de la présidence de leurs repas en commun (Plut., *Vie de Lycurgue*, 17-18), Xéno-

phon a probablement voulu dire que lorsqu'il mangeait avec sa troupe il n'avait à sa disposition, pour lui et pour elle, qu'une quantité strictement mesurée de nourriture.

6-8. — Les vols auxquels étaient autorisés les jeunes garçons de Sparte ne sont pas, comme on l'a cru parfois, un vestige de la communauté de biens qui aurait existé autrefois chez les Spartiates, car même dans la communauté de biens le vol a toujours été regardé comme chose répréhensible. Mais, quelle que puisse être l'origine première de cet usage, on saisit aisément son intérêt au point de vue militaire, puisqu'il développait chez l'enfant l'audace et l'esprit d'initiative en même temps que la ruse et l'habileté. Au reste, dans toutes les armées du monde, le « chapardage » profitable au bien commun d'une troupe n'a jamais cessé d'être, dans une assez large mesure, secrètement honoré et encouragé, en dépit des défenses et des réprobations officielles. L'originalité des Spartiates consistait à le tolérer publiquement. Les enfants se livraient-ils fréquemment à ces vols d'aliments? Xénophon le laisse entendre et Plutarque, à sa suite, voit en eux un mode tout à fait habituel de ravitaillement pour la troupe commandée par l'irène (*Vie de Lycurgue*, 17). S'il en avait été ainsi cependant, les gens se seraient tenus très sérieusement sur leurs gardes et le vol aurait fini par devenir presque impossible. Je crois donc que Xénophon a exagéré et qu'il a donné à cette coutume plus d'importance qu'elle n'en avait réellement. Je verrais volontiers en cela, comme lorsqu'il parle du grand nombre des maris disposés à prêter leurs femmes, une sorte de bravade à l'égard de l'opinion hostile à Lacédémone. Xénophon lui-même a, d'ailleurs, raillé ces vols dans l'*Anabase* (IV, 6, 14-15) et les a condamnés dans la *Cyropédie* (I, 6, 34 sq.) (cf. *Introd.*, p. xxxi). C'est à ce passage de la *République des Lacédémoniens* que répond sans doute Isocrate dans le *Panathénaique* (210-212), lorsqu'il reproche aux Spartiates les larcins auxquels ils accoutument leurs fils, destinés à devenir ainsi les pires des malfaiteurs. « Si quelqu'un, ajoute l'orateur, peut me montrer un procédé d'éducation auquel ils soient plus attachés ou qu'ils apprécient davantage, je consens à reconnaître que je n'ai jamais rien dit de vrai sur aucun sujet » (213). Exagération manifeste, mais qui découle de celle de Xénophon.

9. — Ce passage a paru longtemps tout à fait corrompu et lacunaire, et cela, semble-t-il, pour les raisons suivantes. Les uns voulaient reconnaître ici la fustigation sanglante subie passivement à l'autel d'Artémis Orthia, dont parlent des textes d'une époque très postérieure. Mais alors que venait faire ce vol de fromages? D'autres estimaient qu'il fallait rattacher d'une façon intime ces lignes à celles qui précèdent immédiatement dans lesquelles il est question des châtiments infligés aux voleurs maladroits. Dans ce cas, on ne voyait pas du tout comment le fait d'être surpris volant des fromages et d'être fouetté pour cela était susceptible de procurer une grande gloire. De plus, de toute façon, la phrase *δηλοῦται δὲ*, etc., devenait très surprenante à la place qu'elle occupe, et la logique réclamait qu'elle fût transportée après la phrase *Κακείνοι οὖν*, etc..

Tout apparaît, au contraire, intelligible et logique si, en se rangeant à l'explication proposée par Nilsson (*Griechische Feste von religiösen Bedeutung*, Leipzig, 1906, p. 190-196), on admet à la fois qu'il n'est pas question de la *διαμαστίγωσις* qui nous est connue par des auteurs tardifs, et que le passage n'a pas besoin, pour être compris, de celui qui précède.

De la flagellation sanglante de la jeunesse spartiate à l'autel d'Orthia on ne découvre, en effet, aucune trace certaine avant Cicéron (*Tusculanes*, II, 34). Etant donné l'intérêt que suscitaient depuis longtemps les coutumes lacédémoniennes, un tel silence serait peu compréhensible, si un usage aussi digne d'attirer l'attention avait réellement existé. De quoi peut-il donc s'agir dans notre texte ? Sans doute d'une première forme moins cruelle de la *διαμαστίγωσις* consistant en une sorte de rude jeu. Certains des jeunes garçons spartiates s'efforçaient de dérober des fromages sur l'autel de la déesse — Artémis est, sous l'un de ses aspects, une déesse agricole et pastorale — tandis que des camarades postés tout auprès cherchaient à les en empêcher par des coups au moyen de fouets ou de baguettes. Celui qui avait réussi à prendre le plus de fromages et avait le mieux affronté les coups était proclamé vainqueur ; c'était le *βωμονίκτης*. On comprend sans peine que la rapidité ait été une des conditions essentielles de cette victoire et que la lenteur ait empêché de prendre grand'chose à cause des nombreux coups qu'elle exposait à recevoir.

Cette interprétation, si satisfaisante en elle-même, est appuyée par Nilsson sur deux textes, l'un de Platon, l'autre de Plutarque.

Platon fait vanter dans les *Lois* par le Spartiate Megillos « cette façon de supporter la douleur qui se voit souvent chez nous dans les combats que l'on se livre entre soi ou dans certains rapt au cours desquels on reçoit chaque fois des coups en abondance » (I, 633 b). Plutarque raconte dans la *Vie d'Aristide*, 17, qu'à Platées, au moment où Pausanias était en train de sacrifier, une troupe de Lydiens, se précipitant à l'improviste, entra et dispersa tout ce qui servait au sacrifice. Pausanias et les siens, qui étaient alors sans armes, les frappèrent à coups de fouets et de baguettes : « C'est pourquoi de nos jours encore les éphèbes sont battus à Sparte autour de l'autel, après quoi a lieu la procession dite des Lydiens ». Peu importe la valeur historique de l'explication donnée par Plutarque, mais ne convient-il pas de reconnaître ici la coutume mentionnée par Xénophon ? Sans doute, en effet, au cours de cette « commémoration » spartiate, les jeunes garçons — Plutarque dit improprement les éphèbes — sur lesquels pleuvaient les coups étaient-ils ceux qui pillaient l'autel d'Artémis.

La forme primitive de la *διαμαστίγωσις* ne fut peut-être remplacée, ou simplement doublée — s'il faut en croire le *xxi νόμ* de Plutarque — par une forme plus cruelle encore que sous l'influence d'un cabotinage que l'on aperçoit à maintes reprises chez les Spartiates dégénérés, et qui les poussait à se donner en spectacle aux étrangers de la manière la plus impressionnante possible. Quoi qu'il soit, on s'accorde aujourd'hui à penser que cette coutume n'est aucunement une atténuation d'anciens sacrifices humains, mais qu'on doit la considérer comme un rite d'initiation ou de purification, auquel il n'est pas malaisé de découvrir des équivalents dans les civilisations primitives (cf. not. *R. Encycl.* de Pauly-Wissowa, art. Sparta, col. 1467).

Disons, pour terminer, que des erreurs que l'on a pu faire sur la pensée de Xénophon, c'est lui-même qui est en grande partie responsable. Il aurait dû être plus clair et ne pas se contenter d'indications trop rapides, comme s'il parlait de choses qui fussent pleinement connues de tous ses lecteurs, ce qui n'était probablement pas le cas. La première phrase renferme, de plus, un *τούτους* extrêmement gauche. Peut-on être absolument certain cependant que ce texte n'ait subi aucune espèce d'altération ?

10-11. — Xénophon veut dire que Lycurgue s'est préoccupé de ne jamais laisser les enfants sans un chef chargé de la direction générale de leur travail et aussi de veiller à l'ensemble de la discipline. Bien entendu, les enfants n'étaient jamais dépourvus de leurs chefs immédiats, mais ceux-ci avaient besoin d'être eux-mêmes dirigés. — L'« ila » est un groupement dans lequel les jeunes Spartiates sont enrôlés pendant toute la durée de leur éducation. Mais il est difficile de dire avec exactitude ce que ce terme représente. Plutarque parle du chef de l'« agéla » d'une manière tout à fait semblable à celle employée par Xénophon à propos du chef de l'ila (*Vie de Lycurgue*, 16, 17). L'ila serait donc identique à l'agéla, qui réunissait les enfants qui la composaient pour les exercices, les jeux, les repas, le sommeil en commun (cf. Busolt, *Griech. Staatskunde*, II p. 695-696). Pourtant Plutarque lui-même les distingue expressément l'une de l'autre « *ἐκἀθευδον δὲ ὁμοῦ κατ' Ἴλην καὶ ἀγέλην ἐπὶ στυβᾶδων* » (*Ibid.* 16) Nilsson suppose que l'ila était constituée par la réunion de plusieurs agélai, qui correspondaient aux groupes de camarades de table (*συσκῆνοι*) pour les adultes (*Die Grundlagen des Spart. Leben*, *Klio*, XII, 1912, p. 313). On pourrait alors comprendre pourquoi une même supériorité intellectuelle est accordée par Xénophon aux chefs des ilai, par Plutarque à ceux des agélai, puisque c'était, selon toute vraisemblance, parmi les seconds que les premiers étaient choisis.

12-14. — La même opposition entre les Béotiens et les Eléens, d'une part, et les Lacédémoniens, d'autre part, se retrouve dans le *Banquet* de Xénophon (VIII, 32 sq.). Mais, chose plus surprenante, ces trois peuples, toujours à propos de l'amour contre nature, sont placés entièrement sur le même pied dans le *Banquet* de Platon (182 b). Il me paraît impossible, en effet, de ne pas accepter pour ce dernier texte le déplacement des mots *καὶ ἐν Λακεδαιμόνι* opéré par M. Robin (cf. Platon *Œuvres complètes*, éd. des Belles Lettres, IV, 2^e partie, p. 17, n. 4), car il est inadmissible, ainsi que le contexte et la suite le font apparaître clairement, que Pausanias, dans son discours sur l'amour, ait assimilé les Spartiates aux Athéniens. Mais alors on est frappé par l'antithèse, qui, à ce degré, ne saurait être fortuite, formée par ce passage de Platon avec celui de la *République des Lacédémoniens*. C'est seulement à Sparte, à en croire Xénophon, que l'on pratique comme il faut l'amour des jeunes garçons. Ailleurs, on a tort, soit de le mêler de sensualité, soit de le proscrire complètement. Par la phrase *εἰσι δὲ καὶ οἱ παντάπασι*, etc., Xénophon doit viser avant tout Athènes. De nombreuses mesures, en effet, avaient été prises par les lois athéniennes pour sauvegarder la vertu des jeunes garçons (cf. M. H. E. Maier,

Histoire de l'amour grec, trad. de Pogeey-Castries, p. 76 sq.). Pausanias déclare chez Platon que les pédagogues, à Athènes, ont reçu mission des pères d'empêcher les enfants de s'entretenir avec des amants (*Banquet*, 183 c). Mais c'est à Athènes précisément, à son attitude complexe à l'égard de ce genre d'amour, telle qu'il la décrit, que Pausanias donne hautement la préférence. Par contre, Spartiates, Éléens et Béotiens estiment également, selon lui, avec une simplicité grossière, qu'il est toujours beau d'accorder à un amant ses faveurs. N'est-il pas clair, dans ces conditions, que l'un des deux textes est destiné à rectifier l'autre ? Mais rien, à les prendre en eux-mêmes, ne permet de dire lequel. Cependant il semble qu'il y ait lieu de placer la composition du *Banquet* de Platon vers 385 environ (cf. Robin, *op. laud.*, p. VIII sq.), et je crois celle du petit traité de Xénophon un peu antérieure à cette date (cf. *Introd.*, p. xxvi-vii). Ce serait donc Platon qui aurait répondu à la *République des Lacédémoniens* — et peut-être aussi au *Banquet* de Xénophon dans l'hypothèse, malheureusement indémontrable (cf. Robin, *op. laud.*, CIX sq.), où il aurait précédé le sien. Platon aura-t-il voulu prendre sa revanche de la raillerie que Xénophon nous a semblé lancer au début de ce chapitre contre un passage du *Protagoras* ? C'est possible ; cette petite guerre, où nul n'est nommé, est bien dans les habitudes des écrivains grecs de cette époque. Dirait-on que Platon ne pouvait s'être formalisé d'une moquerie à l'adresse de Protagoras que lui-même ne se fait pas faute de tourner passablement en ridicule ? Mais le passage dont s'est moqué Xénophon est un de ceux où il n'y a rien de risible dans les idées exprimées par le sophiste. Ajoutons que Platon, tout laconisant soit-il, a toujours réprouvé les mœurs contre nature des Lacédémoniens (*Lois* I, 636 b).

Xénophon désirait défendre les Spartiates contre le reproche qui leur était souvent adressé d'admettre chez eux de telles mœurs (cf. ma thèse sur *Le Mirage spartiate*, p. 66-67). Sans nier les faits eux-mêmes, il prétend les expliquer à l'honneur de Lacédémone. Pour la mieux défendre, il attaque. Béotiens et Éléens sont présentés comme étant à la recherche de la volupté sensuelle. Or, il est possible de voir dans le *Banquet* de Xénophon (VIII, 32) une allusion à un Discours sur l'amour composé par Pausanias, dans lequel il aurait montré qu'à Thèbes et en Élide les amants unis par un amour sensuel n'en étaient que de meilleurs soldats sur le champ de bataille. Xénophon dans le même ouvrage repousse cette assertion. Il est, d'autre part, le seul auteur à établir une différence entre les Béotiens et les Éléens. Nous savons que chez les Crétois on préludait à l'union amoureuse entre homme et jeune garçon par le rapt de l'aimé (Éphore chez Strabon, X, 4, 21), ce qui rappelle le rapt de la fiancée, tel qu'il avait lieu à Lacédémone (Plut. *Vie de Lycurgue*, 15). Il est donc vraisemblable que cette coutume existait aussi en Béotie (cf. E. Bethe, *Die dorische Knabenliebe*, *Rhein. Museum*, LXII, 1907, p. 449). En ce qui concerne les Athéniens à qui Xénophon fait grief d'interdire absolument les amours en question, nul n'ignore que c'est là un reproche qu'en réalité ils ne méritaient guère. Toutes les interdictions officielles n'empêchaient pas que cette répugnante forme d'amour ne fût chez eux particulièrement florissante.

Entre l'amour purement physique des jeunes garçons et la défense de tout commerce amoureux avec eux, se place, au dire de Xénophon, le vertueux amour à la façon lacédémonienne. S'il fallait en croire Bethe (*loc. laud.*), la παιδεραστία, trait de mœurs essentiellement dorien, aurait bien eu pour but de développer la valeur morale et guerrière, mais aurait toujours impliqué des rapports physiques approuvés par l'État et par l'opinion. C'est même au moyen de l'acte sensuel que, suivant les vieilles conceptions doriennes, l'homme communiquerait à l'enfant sa propre ἀρετή. Il y aurait là un rite vraiment religieux, rite d'initiation agrégeant le jeune garçon à la communauté des hommes. Xénophon, s'il en était ainsi, altérerait gravement la vérité. Mais il a été démontré que la théorie de Bethe n'était qu'une très fragile hypothèse, s'appuyant uniquement sur une inscription de l'île de Théra, probablement mal interprétée (cf. A. Semenov, *Zur dorische Knabenliebe, Philologus, Neue Folge*, XXIV, 1911, p. 146 sq.; A. Ruppertsberg, *Εἰσπνήλας, ibid.*, p. 151 sq.). Jamais l'amour sensuel des jeunes garçons n'a été publiquement autorisé, ni à Sparte, ni ailleurs. Il n'en reste pas moins que Xénophon a exagéré et que cet amour n'a certainement pas été inconnu à Lacédémone. Les rapports que l'on y permettait, que l'on encourageait même entre homme et enfant, entre l'εἰσπνήλας, le soupirant, et l'ἀίτας, le bien-aimé, étaient dangereux à coup sûr, et il faudrait mal connaître la nature humaine pour ne pas estimer que l'on a dû plus d'une fois franchir la limite entre les actes permis et les actes illicites. Cicéron écrivait avec raison dans sa *République* (IV, 4). « Les Lacédémoniens, qui, pour ce qui est de l'amour des jeunes gens, concèdent tout, à l'exception de l'acte honteux, ne posent qu'une barrière assurément bien légère devant ce qu'ils interdisent; ils permettent, en effet, de coucher ensemble et de s'étreindre, à condition de garder son manteau ». Nous ne nous étonnerons donc pas plus que Xénophon, mais pour d'autres motifs, de l'incrédulité manifestée par certains gens — ils étaient, en réalité, beaucoup plus nombreux que l'auteur ne voudrait le faire croire par son ὑπό τιναίον — à l'égard de la parfaite moralité de ces amours spartiates.

III

4. — Plutarque dit que les pédagogues continuaient leur surveillance auprès des enfants jusqu'au jour où ceux-ci étaient devenus des μετράκια, des adolescents (*Sur l'éducation des enfants*, XVI, 12 a). Il confirme donc l'affirmation de Xénophon, qui est, d'ailleurs, tout à fait croyable en elle-même. Par contre, s'il est vrai qu'à Athènes les enfants des pauvres avaient terminé leur instruction de bonne heure, ceux des riches ne cessaient pas jusqu'à dix-huit ans de parfaire leurs connaissances musicales et littéraires. Surtout, ils se consacraient aux exercices physiques (cf. Glotz, *Histoire grecque*, II, p. 594). Mais tout est relatif, et en comparaison des rudes et nombreux travaux auxquels étaient astreints les adolescents de Sparte, les adolescents athéniens pouvaient sembler à Xénophon presque oisifs et libérés de toute contrainte. Les présenter tout à fait comme tels n'était pour lui, en conséquence, qu'une de ces exagérations dont il était coutumier.

3. — Le mot τὰ καλὰ désigne chez Xénophon — c'est en ce sens un dorisme — les charges publiques, les honneurs. L'auteur entend ici parler de l'atimie qui frappait à Sparte quiconque s'était soustrait à l'éducation imposée par la cité. On était alors déchu de ses droits de citoyen et l'on ne comptait plus au nombre des Égaux. Ainsi en était-il, d'une façon générale, pour tous ceux qui refusaient de se soumettre aux obligations édictées par Lycurgue (X, 7). Devenus « Inférieurs », Ὑπομείονες, ils n'étaient plus rien dans l'État, où ils ne pouvaient exercer aucune charge — Xénophon a choisi ce trait pour bien faire comprendre leur déchéance — et menaient une existence méprisée. Il est très naturel que les chefs des adolescents se soient efforcés de leur éviter un pareil sort, et encore bien plus les personnes qui leur étaient liées par le sang ou par l'amitié. Indépendamment de l'affection qu'elles leur portaient, la honte de leur parent ou de leur ami, s'il tournait mal, rejaillissait aussi sur elles : « Les amants, dit Plutarque, partageaient la bonne ou la mauvaise réputation des enfants qu'ils aimaient » (*Vie de Lycurgue*, 18).

4-5. — Ce passage consacré à la bonne tenue des adolescents spartiates se termine sur des éloges hyperboliques qui portent tout à fait la marque de la rhétorique usitée dans les ἐγκώμια. On nage évidemment en pleine idéalisation. Comment croire, d'autre part, que cet entraînement de la jeunesse à la modestie et à la réserve ait été inconnu dans le reste de la Grèce? Chez les Athéniens d'autrefois, déclare le Raisonement juste dans les *Nuées* d'Aristophane (963-964), on obligeait les enfants, entre autres choses, à garder un absolu silence et à marcher en bon ordre dans la rue quand ils se rendaient chez le cithariste. En dépit de la décadence dont se plaint Aristophane, tout vestige de cette ancienne éducation n'avait certainement pas disparu chez ses compatriotes. Platon fait dire par Protagoras que les parents athéniens recommandent aux maîtres bien plus la bonne tenue des enfants (εὐκοσμίαι) que leurs progrès dans l'étude des lettres ou de la cithare (*Prot.*, 325 e). Chez Platon encore, nous entendons le jeune Charmide, interrogé par Socrate sur la nature de la σωφροσύνη, lui répondre de la façon suivante : « C'est mettre dans tout ce que l'on fait du bon ordre et du calme, qu'il s'agisse de s'avancer dans la rue, de converser, d'accomplir n'importe quelle autre action ». (*Charmide*, 159 b). Une pareille réponse est sans nul doute le reflet fidèle de l'éducation reçue par Charmide. A Athènes, les pédagogues apprenaient aux enfants à tenir les mains sous leurs manteaux — c'est ainsi qu'on les voit souvent représentés sur les peintures de vases, même à l'intérieur de l'école — et à marcher les yeux baissés. Du temps de Lucien encore, cette dernière attitude était regardée comme très souhaitable de la part d'un jeune garçon (*Amours*, 44). Or, il est bien difficile d'admettre qu'une fois les enfants devenus des adolescents on se soit, ailleurs qu'à Lacédémone, désintéressé de leur tenue. Les Spartiates n'étaient pas les seuls à s'être formé un tel idéal pour la jeunesse; il était, en réalité, commun à la plupart des cités grecques. Mais on peut accorder à Xénophon que nulle part sa réalisation n'était poursuivie avec plus de rigueur et de continuité qu'à Lacédémone.

La phrase Καὶ ἐπειδὴν εἶς, etc., est à éclaircir au moyen de Plutarque (*Vie*

de *Lycurque*, 12). Il nous apprend, en effet, que les enfants étaient souvent admis aux repas communs des hommes. Ils s'y instruisaient grandement dans la compagnie de leurs aînés. On leur apprenait aussi à plaisanter, à railler sans vulgarité et à supporter eux-mêmes la raillerie. Xénophon, qui désire surtout faire admirer leur réserve, donne donc à leur attitude pendant ces repas un aspect beaucoup plus « gelé » que celui qu'elle devait avoir en réalité.

IV

1. — Xénophon en arrive aux jeunes gens (ἡρώωντες), dont l'éducation est terminée et qui sont désormais mobilisables. Le mot ἡρή indique, en effet, à Sparte l'âge — vingt ans — auquel on le devient (cf. Xén., *Helléniques*, II, 4, 32; III, 4, 23, etc.). Il doit s'agir ici des Spartiates qui avaient de vingt à trente ans. Passé la trentaine, en effet, on entrait dans une catégorie nouvelle, car on n'était plus astreint à loger à la caserne. Il est très compréhensible que « Lycurque » se soit tout spécialement occupé d'eux, puisqu'ils constituaient la force vive de l'État. Mais Xénophon le dit d'autant plus volontiers qu'à Athènes, durant les années qui séparaient l'éphébie du mariage, les jeunes gens riches menaient fréquemment une existence fort dissipée, où les banquets et les courtisanes occupaient une large place.

3-6. — Les hippagrètes commandent les 300 *κόροι*, qui au v^e et au iv^e siècles, sont, bien que fantassins, ordinairement appelés ἰππιῆς, parce qu'ils étaient autrefois des hoplites montés. Soldats d'élite, ils sont en campagne les gardes du corps du roi et l'entourent au combat. Ce corps périt presque tout entier à la bataille de Leuctres. En temps de paix, on l'employait fréquemment pour le service de police. La louange de Xénophon porte, non sur l'existence de cette troupe d'élite — il en existait, d'ailleurs, de semblables dans d'autres cités grecques (cf. Busolt, *Griech. Staatskunde* II, p. 706, n. 2) — mais sur la façon dont elle était recrutée, de manière à provoquer et à entretenir parmi les jeunes gens une rivalité qui les stimulait au bien. Il paraît certain qu'il y avait pour les uns possibilité d'être exclus du nombre des *κόροι*, pour les autres, au contraire, possibilité d'en faire partie à leur tour, sans quoi un espionnage mutuel si actif ne se comprendrait guère. A en juger d'après ce passage de Xénophon, le renouvellement des *κόροι* pouvait être total. Sans doute la liste était-elle complètement révisée chaque année (cf. l'anecdote de Paidarètos dans Plut., *Vie de Lycurque*, 25). Un certain nombre de jeunes gens, à cause de leur âge ou parce qu'ils avaient démérité, en étaient alors effacés (cf. Hérod., I, 67). Mais il est probable que les *κόροι* étaient rééligibles jusqu'à ce qu'ils eussent atteint la limite d'âge, aussi longtemps qu'ils demeuraient irréprochables (cf. Busolt, *op. laud.*, II, p. 706, n. 3).

Xénophon — il se souvient de la bonne Ἔρις d'Hésiode (*Travaux et jours*, 17 sq.) — insiste beaucoup sur les heureux résultats de la rivalité que le désir de figurer parmi les *κόροι* suscite entre les jeunes hommes. N'aurait-il pas l'intention de répondre à certaines critiques ? L'espionnage incessant auquel se livraient mutuellement les jeunes gens, qui rapportaient évidemment aux

magistrats tout le mal qu'ils pouvaient avoir appris sur leurs rivaux, devait sembler bien répugnant aux Athéniens, pour ne parler que de ceux-là. Ne lit-on pas dans l'oraison funèbre prononcée par Périclès chez Thucydide (II, 37, 2) qu'à Athènes nul ne songe à soupçonner la vie quotidienne d'autrui? Xénophon fait donc ressortir que l'espionnage et la délation se doublaient à Sparte d'un très noble désir d'amélioration personnelle. Admettons qu'il en était parfois ainsi; mais il est à craindre que bien plus souvent de tels procédés n'aient eu pour effet de développer la dissimulation hypocrite, qui est un défaut fréquent à Sparte, et de favoriser de très déplaisants sentiments de jalousie et de malveillance. D'autre part, l'existence du citoyen spartiate — car on ne se bornait assurément pas à s'épier et à se dénoncer entre jeunes gens — se trouvait enveloppée par là d'une atmosphère lourde et étouffante.

Les Athéniens avaient aussi naturellement horreur de la brutalité querelleuse de la jeunesse lacédémonienne, à l'exception de certains laconisants qui se faisaient gloire de leurs oreilles froissées et déchirées, comme il sied à des amateurs de pugilat (Plat. *Protagoras*, 342 b; *Gorgias*, 515 e), et qui se conduisaient à l'occasion comme de véritables brutes (cf. Démosth., *Contre Conon*, 3 sq.). Xénophon s'efforce de suggérer à son lecteur que les choses n'allaient jamais bien loin dans les batailles entre jeunes Spartiates, puisque le premier citoyen venu était maître de les arrêter, et sans doute ne manquait pas de le faire lorsque la lutte menaçait de devenir trop sérieuse. Mais quand jugeait-il qu'elle le devenait? Certainement beaucoup moins vite que ne l'aurait fait un Athénien. D'après Plutarque, les citoyens eux-mêmes excitaient les enfants de Sparte à se livrer combat (*Vie de Lycurgue*, 16). Lucien décrit de rudes batailles auxquelles ils étaient contraints (*Anacharsis*, 38). Platon, ainsi qu'il lui arrive plus d'une fois, outre-t-il en les imitant les mœurs de Sparte, lorsqu'il réclame pour les citoyens de son État des exercices de combat où il pourra même y avoir des morts (*Lois*, VIII, 830 e, sq.)?

7. — Xénophon en arrive à l'âge mûr, dans lequel, semble-t-il, on entrait officiellement à 30 ans à Lacédémone. Mais il se soucie uniquement ici d'indiquer comment on préserve chez les hommes mûrs les bons résultats obtenus par l'éducation spartiate, si apte à former d'excellents soldats. Il fait ironiquement éclater la contradiction qui existe chez les autres Grecs : aucune obligation, à partir d'un certain âge, d'entretenir sa vigueur physique, et pourtant obligation de prendre part aux expéditions militaires de la cité. Xénophon avait sans doute vu plus d'une fois à Athènes tel ou tel de ses concitoyens, entièrement déshabitué d'une vie tant soit peu « sportive », partir en campagne avec une allure plutôt piètre sous son harnois de guerre. Il ne faudrait pas croire cependant que les hommes faits se soient complètement négligés, au point de vue de la force ou de la souplesse corporelles, ailleurs qu'à Lacédémone. Beaucoup, en effet, avaient l'habitude de fréquenter le gymnase avant chaque repas, ainsi qu'on le voit par un passage de Xénophon lui-même (*Banquet*, I, 7). A Sparte, d'après notre auteur, c'est avant tout à la chasse que les citoyens devaient de se maintenir en bon état physique. Il s'agit assurément de la grande chasse au cours de laquelle on traquait renards et sangliers

sur les pentes du Taygète avec l'aide de ces chiens de Laconie qui étaient des plus renommés parmi les Grecs. Les médiocres chasseurs athéniens tueurs de lièvres — à peu près le seul gibier de l'Attique — ne pouvaient à aucun égard être comparés à ceux de Sparte. Si le *Traité sur la chasse* qui nous a été conservé parmi les œuvres de Xénophon lui appartenait réellement — ce qui est loin d'avoir été démontré d'une façon sûre —, il serait intéressant de constater que l'auteur s'y élève, à un moment donné (XII, 10 sq.), contre ceux qui déclarent que la chasse est une perte de temps. Le passage actuellement commenté de la *République des Lacédémoniens* aurait donc, comme plusieurs autres, un caractère défensif.

V

1. — L'expression *σχεδόν εἴρηται* ne doit pas être prise au pied de la lettre. Il s'en faut encore de beaucoup que Xénophon ait tout dit sur les prescriptions relatives à chaque âge de l'existence du citoyen spartiate. Entendons seulement qu'il a donné les indications qu'il considérait, à son point de vue, comme essentielles.

2. — Xénophon attribue nettement l'établissement des repas communs à un dessein moral du législateur. Lycurgue a voulu éviter les excès de nourriture et de boisson qui peuvent se produire dans les repas pris à la maison, sans aucun contrôle de l'État, — les Grecs cependant étaient plutôt sobres d'ordinaire —, et il lui a paru qu'il serait facile en rendant communs les repas d'imposer certaines règles de sobriété et de s'assurer qu'elles étaient respectées. L'auteur ne s'est donc pas rendu compte de la valeur surtout militaire de l'institution en question, qu'avait pourtant déjà signalée Hérodote (I, 65). Ces repas, à l'organisation desquels président les polémarques (Plut., *Vie de Lycurgue*, 12), sont probablement un vestige de la vie des camps au temps de l'invasion et de la conquête (cf. Busolt, *op. laud.*, II, p. 699), qui s'est maintenu dans la conservatrice Sparte, toujours, d'ailleurs, si pareille à un camp, et ils servent à unir fortement entre eux les compagnons de table, qui sont aussi des compagnons d'exercices et de combat, et à maintenir ou développer leur esprit militaire. Xénophon, dans sa fausse conception des repas communs de Lacédémone, qui était destinée à prévaloir par la suite chez les historiens et les philosophes grecs, paraît se rattacher à Critias. Celui-ci, en effet, dans un fragment d'épigramme (Diels, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, II, Critias, fr. 6, v. 9 sq.), que je vais citer dans un instant, vante la façon dont les Spartiates savent manger sans excès. L'éloge est bref, il est vrai, mais étant donné les copieuses louanges adressées par Critias à leur manière de boire, on peut supposer avec vraisemblance qu'il en disait beaucoup plus long dans la partie de l'épigramme qui a été perdue.

3. — L'auteur, sans le dire expressément, distingue les deux parties habituelles du repas commun spartiate. Le repas proprement dit était, en effet, suivi des *ἐπίπλαξα*. Pour le premier chacun recevait une ration de viande de porc

et de sauce — le fameux brouet noir — composée de sang, de vinaigre et de sel (Plut., *Préceptes d'hygiène*, 12) ; en outre, du vin et du pain d'orge ($\mu\alpha\zeta\alpha$). Parfois aussi s'y ajoutaient des olives, des figues ou du fromage. C'est à titre d' $\epsilon\pi\acute{\alpha}\nu\lambda\alpha$ qu'étaient autorisés les suppléments, tels que ceux que pouvaient fournir la chasse des convives, les sacrifices offerts par eux (Plut., *Vie de Lycurgue*, 12), les produits de leurs champs (Sphairos, fr. 2, F. H. G. III, p. 20).

Le texte de Xénophon montre que de son temps le pain de froment ($\alpha\gamma\epsilon\tau\omicron\varsigma$) était considéré à Sparte comme une vraie friandise. Il n'en était plus ainsi dans le reste de la Grèce, et l'usage du pain de froment s'était progressivement généralisé depuis le moment où Solon prescrivait de n'en donner que les jours de fête à ceux que l'on nourrissait au prytanée (Athénée, IV, 137 e). Nous avons donc ici un trait caractéristique de l'archaïsme spartiate. Comme le pain était fabriqué primitivement dans chaque maison — il en fut, d'ailleurs, toujours ainsi dans une certaine mesure, même quand on eut vu paraître dans les villes, à partir du v^e siècle, des boulangers de profession — il n'y a rien de surprenant dans le don que les riches citoyens de Sparte faisaient, à l'occasion, à leurs compagnons de table.

4. — Le passage sur la manière de boire à Sparte dans les repas communs est certainement inspiré par l'élegie de Critias dont il a déjà été question un peu plus haut. « Pareilles beuveries, avait écrit le poète à propos de ce qui se passait généralement en Grèce dans les banquets, délient les langues pour d'inconvenants discours et affaiblissent le corps ; un brouillard se place devant les yeux, émoussant la vue ; l'oubli dévore la mémoire ; l'esprit est égaré ; les serviteurs alors n'ont plus de retenue ; et c'est ainsi que la dépense ruineuse s'abat sur les maisons. Mais les jeunes hommes de Lacédémone ne boivent pas plus qu'il ne faut pour que leurs âmes à tous soient amenées à d'agréables espérances parmi d'aimables propos et une gaieté mesurée. Une telle façon de boire est un bien pour le corps, l'esprit et la fortune ; elle convient aux travaux d'Aphrodite, au sommeil, refuge de la fatigue, à Hygie, qui est pour les mortels la plus plaisante des divinités, à la Tempérance voisine de la Piété. . . Trop de coupes vidées à la santé des convives, c'est une joie sur le moment, et pour tout l'avenir une souffrance ; mais les Lacédémoniens vivent sans excès ; ils savent boire et manger d'une manière qui s'accorde avec la pensée et le travail ; ils n'ont point de jour pour s'enivrer en buvant immodérément » (cf. également, Diels, *loc. laud.*, fr. 33). Xénophon veut donc, comme Critias, opposer la coutume spartiate aux beuveries auxquelles on avait l'habitude de se livrer, à Athènes ou ailleurs, dans les $\sigma\upsilon\mu\pi\acute{o}\sigma\iota\alpha$ qui terminaient les banquets. Beuveries forcées, puisque l'on était contraint de vider — sinon, il fallait s'en aller — le nombre de coupes fixé par le président de la réunion. Aussi Müller-Strubing (*Jahrb. für class. philol.*, 117 (1878), p. 471-472) a-t-il proposé de supprimer le $\omicron\upsilon\zeta$ placé devant $\alpha\nu\chi\alpha\iota\alpha\varsigma$. Cette suppression, qui peut sembler tentante au premier abord, n'est cependant pas acceptable. Il est naturel que Xénophon, qu'ont beaucoup préoccupé les questions de régime en fait de nourriture et de boisson et qui désire que celles-ci soient toujours exactement

proportionnées aux besoins réels du corps (cf. II, 6; V, 8; *Mémorables*, I, 3, 5-7), réprouve que l'on boive lorsque la chose n'est pas nécessaire en vue de calmer la soif. Le blâme formulé par Xénophon, à la suite de Critias, est entièrement justifié par les faits, bien que le poète comique Alexis ait dans son *Ἀλωπις*; loué la modération dont les Grecs faisaient preuve en buvant ensemble au cours d'agréables conversations (Alexis, fr. 9. Kock, C. A. F. II, p. 299). Alexis, en effet, compare ici les Grecs aux Barbares, à nombre desquels on attribuait fréquemment le vice d'ivrognerie, et ils bénéficient de la comparaison, car tout est relatif. Dans les *Lois* (I, 637 a sq.), Platon, sans doute en réponse à Critias et Xénophon, affirmera que l'on a tort de louer les Spartiates de toujours s'abstenir des beuveries, parce qu'il est possible de les employer très utilement à développer la valeur morale des jeunes gens en les mettant aux prises avec les dispositions dangereuses qui naissent dans l'âme de l'abus du vin.

Ni trop, ni trop peu, *Μηδὲν ἄγαν*, tel est donc l'éloge que Critias et Xénophon accordent tous deux aux repas communs de Lacédémone. Mais le premier le fait avec une teinte marquée d'épicurisme avant la lettre, et ses Spartiates nous apparaissent comme des jouisseurs raffinés, qui connaissent admirablement la mesure à conserver dans le plaisir (cf. R. Lallier, *De Critiæ tyranni vita ac scriptis*, p. 37); le second, conformément à sa nature, voit avant tout le côté pratique et utilitaire de cette manière de faire spartiate, qui constitue une excellente sauvegarde pour le bon état du corps et de l'esprit et pour la fortune des maisons. En faussant, ainsi que je l'ai dit, le sens de l'institution des repas communs, ils l'idéalisent à leur manière. Mais n'oublions pas aussi qu'à Sparte il ne faut jamais se fier entièrement aux apparences. Les Spartiates, une fois rentrés à la maison, ne se relâchaient-ils pas, plus ou moins, de la modération qui leur était imposée lorsqu'ils mangeaient en commun? « Blottis dans l'enceinte de leur maison comme dans des nids, ils peuvent y dépenser à pleines mains pour des femmes ou pour ce qui leur plaît... Ils cueillent les voluptés en cachette, en fuyant les regards de la loi, comme des enfants ceux de leur père. » C'est Platon qui s'exprime ainsi dans la *République* (VIII, 548 a b) — avec une certaine exagération peut-être, mais non sans vérité — dans le passage où il décrit les Spartiates considérés comme citoyens de l'État « timocratique ».

5-6. — Xénophon fait intervenir une autre raison de la modération qui régnait dans les repas communs de Lacédémone : le mélange des âges. Le fait en lui-même est exact, car chaque table, qui comprenait une quinzaine de convives, recrutait, au fur et à mesure des besoins, de nouveaux membres parmi ceux des Spartiates qui venaient d'atteindre leur vingtième année. On a déjà vu, d'autre part, que, même au-dessous de cet âge, il arrivait fréquemment que l'on fût admis à assister aux repas communs. Mais le but de l'amalgame des diverses classes réalisé parmi les convives était avant tout d'ordre militaire. Il est excellent, en effet, que les qualités propres à chaque âge puissent, pour ainsi dire, s'épauler mutuellement au cours de la préparation militaire et le jour du combat. Dans l'« énomotie », qui est la formation de

base de l'armée spartiate, les soldats des différentes classes se trouvaient placés côte à côte. Quant à l'habitude de raconter les belles actions accomplies par les citoyens, qui dans la guerrière Sparte devaient être avant tout des exploits guerriers, rien de plus naturel dans un « mess » où se retrouvent journellement des militaires peu pourvus, en général, d'idées capables de renouveler la conversation.

La phrase ὄστ' ἐξεῖ, etc., tout en nous donnant, avec une part évidente d'embellissement, la plus haute idée de la bonne tenue des convives dans les repas communs des Spartiates, est dirigée contre ce qui se passait ailleurs dans les banquets. Il serait facile de l'illustrer par de nombreuses peintures de vases qui montrent comment à Athènes un banquet dégénérait presque toujours en orgie. Danses désordonnées des convives mêlés à des courtisanes, plaisanteries d'un goût douteux, scènes de jalousie, querelles et rixes, tels étaient les spectacles présentés par ces réunions, quand l'ivresse était en train de faire son œuvre. La condamnation de Xénophon est donc amplement justifiée.

7. — L'indication concernant le retour nocturne des Spartiates à la maison — c'était seulement le soir que l'on mangeait ensemble — ne peut viser que les hommes de plus de trente ans. Jusqu'à cet âge-là, en effet, force était de coucher à la caserne. Le trajet devait être assez long pour certains, depuis la rue d'Hyakinthos, où se trouvaient vraisemblablement les salles à manger communes (cf. A. Bielschowsky, *De Spartanorum syssitiiis*, Breslau, 1869, p. 22), jusqu'à leur domicile particulier, car les maisons de Sparte s'éparpillaient sur un vaste espace. La ville n'était qu'un grand village, ou plutôt une collection de villages, où abondaient nécessairement les chemins et les ruelles. On courait donc le risque de s'égarer, si l'on n'était de sang-froid. Le terrible tremblement de terre de 464 n'avait, dit-on, épargné que cinq maisons de Sparte (Plut., *Vie de Cimon*, 16), mais les Spartiates n'en profitèrent pas pour améliorer la disposition de leur cité, et ils la rebâtirent telle quelle. La voirie n'était certainement pas meilleure à Sparte que dans les autres villes grecques, et grand était dans l'obscurité le danger des trous, de la boue, des ordures. (Pour Athènes, cf. Aristoph., *Les Guêpes*, 248 sq.). Les rues, qui étaient rarement éclairées en Grèce, ne l'étaient ici en aucune façon. Le but du retour sans lumière auquel on astreignait les convives des repas communs était, comme le dit Plutarque, de les accoutumer à cheminer dans l'ombre d'une manière confiante et dépourvue de crainte (*Vie de Lycurgue*, 12). C'était là un entraînement dont on saisit sans peine l'importance au point de vue militaire. Que les retours des banquets fussent souvent en d'autres endroits très tumultueux, il suffira pour s'en convaincre de songer à la nature de ces réunions; au reste, la chose est démontrée par les peintures de vases (cf. not. Pfuhl, *Malerei und Zeichnung der Griechen*, III, fig. 406, 409-410, 422-423).

8. — Le sens de cette phrase n'est pas facile à saisir, et, si cela tient en partie à sa gaucherie, il est aussi hors de doute qu'elle nous a été transmise de façon fautive. On peut cependant, je crois, en se contentant de la seule correction de Richards, lui trouver une signification acceptable. Lycurgue,

d'après Xénophon, a remarqué que la nourriture — j'estime avec K. Schenkl et Willems qu'il n'est nullement besoin de l'adjonction *αὐτῶν* — profite aux uns, et aux autres non. Tout dépend de l'activité corporelle déployée. Il faut donc travailler. Même un travail conduit par chacun suivant sa propre fantaisie donnera, pour l'état du corps, des résultats satisfaisants. Mais que sera-ce si le travail est chaque fois réglé par un homme d'expérience et strictement proportionné par lui à la nourriture? Telles sont les raisons de la mesure prise par le législateur spartiate. Il n'y a pourtant rien là d'aussi original que Xénophon voudrait sans doute le faire croire. Sparte n'était pas l'unique cité où l'on se préoccupât de régler soigneusement le travail des gymnases, en s'inquiétant de la nourriture de ceux qui se livraient à ces exercices (cf. *Dict. des Ant.*, S. Reinach, art. *Medicus* p. 1677-1678). Mais il est croyable qu'ailleurs il n'existait pas à cet égard de surveillance aussi constante et aussi rigoureuse.

9. — Les exercices physiques des autres Grecs n'avaient-ils donc pas également pour but de développer harmonieusement les différentes parties du corps? La culture physique était aussi chez eux tout à fait méthodique et rationnelle. Je me demande donc si Xénophon ne veut pas parler ici d'une sorte de « gymnastique suédoise » qui aurait été spéciale aux Lacédémoniens. Dans le *Banquet* du même auteur (II, 47 sq.), on entend Socrate faire l'éloge d'une certaine danse, à laquelle il a coutume de s'adonner solitairement, et qui n'est pas autre chose qu'une série de mouvements destinés à affermir et assouplir tous ses membres, en leur donnant à tous de justes proportions. Les convives, bien qu'ils soient certainement au fait des choses du gymnase (I, 7), ont l'air extrêmement étonnés. Cependant, nous apprenons que Charmide doit le parfait équilibre de son corps à la pratique de cette gymnastique que lui a enseignée Socrate. Le philosophe se montrerait-il donc ici imitateur de ces Spartiates qu'il admirait à plus d'un point de vue?

VI

1-2. — A Sparte, suivant Xénophon, chaque père de famille est autorisé à employer, à l'occasion, les enfants des autres à lui rendre service, et il peut alors les commander comme s'il était leur propre père. Cela n'a rien en soi de surprenant, si l'on songe que Sparte est une vaste armée, et que dans une armée fortement constituée, non seulement les gradés, mais même tous les « anciens », ont une sorte de droit de commandement ou même de châtimement sur tous les « bleus ». Il est douteux cependant que dans la réalité il se soit agi d'autre chose que d'affaires de peu d'importance ou, sinon, de cas exceptionnels. Xénophon exagère probablement — moins par ce qu'il dit que par ce qu'il ne dit pas — ainsi qu'il le fait encore dans ce qui suit immédiatement.

3. — Il est peu croyable, en effet, qu'à Lacédémone on ait utilisé les serveurs d'autrui de sa propre autorité, sans y mettre aucune forme. Il en serait résulté beaucoup de désordre, et sans doute aussi bien des querelles. Tout ne

se réduisait-il pas à ceci, que les Spartiates, en cas de besoin, se gênaient moins que les autres Grecs pour demander à leurs concitoyens de leur prêter leurs serviteurs, et que la demande était très facilement accordée, à moins que les maîtres ne pussent se passer à ce moment-là du service de leur domesticité, « εἰ μὴ οἱ δεσπόται γυγίζοιεν », dit le Pseudo-Plutarque (*Les anciennes institutions de Lacédémone*, 23, p. 238 e)? La camaraderie entre militaires explique ces emprunts mutuels qui se comprendraient moins bien entre « civils ». Je crois qu'il en est de même pour les emprunts de chiens ou de chevaux, dans lesquels on a vu parfois, à tort, des traces de communisme. Un militaire, lorsqu'il le peut, prête volontiers son cheval à un camarade, qui devra, bien entendu, le lui rendre en bon état. La chose a lieu couramment dans les régiments montés entre officiers ou sous-officiers. Un Spartiate dans l'embarras pouvait donc, si le temps pressait, se croire autorisé à utiliser un cheval qui ne lui appartenait pas, sans en avoir sollicité la permission au préalable. Chez des militaires grands chasseurs comme l'étaient les Spartiates le prêt des chiens de chasse n'a rien non plus que de naturel.

4. — Pour la chasse, les Spartiates se rendent encore service entre eux d'une autre façon. Xénophon indique comment dans une phrase insuffisamment explicite où les détails demeurent un peu confus et réclament quelque éclaircissement. Il est facile de s'attarder plus qu'on ne le pensait au cours des chasses de Sparte, car la poursuite du gibier y entraîne plus d'une fois le chasseur fort loin ou en terrain difficile. Où trouver alors de la nourriture dans les solitudes montagneuses qui enserrent la vallée de l'Eurotas? C'est pour parer à cet embarras que les chasseurs plus prévoyants ou délibérément partis pour plus longtemps ont coutume de laisser sur les terrains de chasse le surplus de leurs provisions. On ne doit songer évidemment qu'à des aliments susceptibles de se conserver un certain temps, par exemple des légumes secs, de la farine, du fromage, ce qui contraint à repousser le *πεποιημένα* des manuscrits, qui indiquerait une nourriture « préparée ». Xénophon ne dit pas si ces provisions sont laissées dans des sortes de pavillons de chasse, de refuges, ou simplement dans des « caches » que certains signes permettaient de reconnaître sans peine. Il se borne à parler des scellés que l'on apposait sur ces dépôts de nourriture. C'était aussi à Athènes la pratique courante que de cacheter les provisions que l'on désirait préserver de la convoitise des esclaves (cf. *Dict. des Ant.*, V, Chapot, art. Signum p. 1327b). Dans le cas présent, il fallait empêcher les hilotes de faire main basse sur ce que l'on laissait ainsi. Voilà pourquoi on avait toujours soin de cacheter à nouveau.

La conclusion de Xénophon déborde de beaucoup les indications précédentes. Les services mutuellement rendus qu'il vient de mentionner, et dont il paraît bien exagérer l'importance, ne permettent pas d'affirmer que les Spartiates pauvres étaient de la sorte à même de profiter de toutes les ressources de leurs concitoyens plus fortunés. En fait, lorsque l'un des Égæux — c'était entre eux seulement qu'avaient lieu ces bons offices — était réellement pauvre, il finissait toujours par déchoir et tomber au rang

d' « Inférieur », à cause de l'impossibilité où il se trouvait de fournir sa quote-part pour les repas communs. En d'autres endroits, en Crète (Arist., *Polit.*, 1272 a, 13 sq.), à Tarente (id., *ibid.*, 1320 b, 9 sq.), à Rhodes (Strabon, XIV, 2, 5), l'aide des citoyens pauvres était réalisée d'une façon beaucoup plus sérieuse que celle dont parle ici Xénophon.

VII

1. — C'est Athènes qui est avant tout visée par l'auteur. Nous reconnaissons dans cette vision pleine de malveillance la laborieuse cité vantée par Périclès chez Thucydide, dans laquelle c'est une grande honte que de ne pas s'efforcer par son travail d'échapper à la pauvreté (Thucyd., II, 40, 1).

2. — A Sparte, au contraire, pas d'autre occupation pour les citoyens que les travaux militaires, qui sont bien ceux par lesquels la liberté — la liberté extérieure, tout au moins — est procurée aux cités. Le fait est exact, et l'on sait que les Égauls ne pouvaient être que soldats. Mais on s'étonne que Xénophon ait employé pour les désigner le terme d'ἐλεύθεροι. Les « Inférieurs » à Lacédémone n'étaient-ils donc pas aussi des hommes libres ? Xénophon tenait sans doute au bel effet que lui procurait dans sa phrase l'emploi successif des mots ἐλεύθεροι et ἐλευθερία. De plus, l'expression « hommes libres » a pu lui sembler, en cette occasion, mieux adaptée à ses lecteurs qu'un terme spécifiquement spartiate, plus capable aussi de leur faire comprendre l'excellence de l'institution instaurée par Lycurgue. Ne devait-il pas, d'ailleurs, se dire qu'en somme les Égauls, qui seuls possédaient tous les droits civiques sans aucune limitation, étaient à Lacédémone les seuls qui fussent véritablement libres ?

3. — La contribution mensuelle de chaque citoyen spartiate à la table commune est connue : un médimne éginétique de farine d'orge, 5 mines de fromage, 2 mines 1/2 de figues sèches, 8 congés de vin et 10 oboles pour l'achat de la viande. La nature du petit traité de Xénophon ne lui permet pas d'entrer ici dans tout ce détail. Quant aux vêtements spartiates, il est véritable qu'ils étaient simples. Toutes les fois que le Spartiate n'est pas en uniforme, il est revêtu du grossier manteau de laine, le « tribôn », qu'il porte sans tunique, depuis l'âge de 12 ans. Il va pieds nus ou chaussé de très simples sandales (cf. Démosth., *Contre Conon*, 34, où nous voyons des laconisants athéniens ainsi chaussés).

Mais il ne faut pas se laisser tromper par les apparences. Nous avons déjà entendu Platon stigmatiser la façon dont l'hypocrisie spartiate sait « cueillir les voluptés en cachette ». En ce qui regarde les repas et le genre de vie, Xénophon confond, à n'en pas douter, dans une large mesure les prescriptions officielles avec la réalité des choses. A Lacédémone comme ailleurs la richesse était certainement capable de procurer bien des plaisirs. Aristote déclare — non sans exagération — que les femmes spartiates menaient une vie voluptueuse, et que le désir de subvenir aux dépenses

qu'elle nécessitait avait amené leurs maris à faire le plus grand cas des richesses (*Polit.*, 1269 b, 22-24; 1270 a, 14-15). D'après Héraclide Lembos cependant (fr. 8, F. H. G., II, p. 211), le luxe dans la parure était interdit aux femmes de Sparte, et leur simplicité à cet égard est mise en lumière par certains des apophtegmes qu'on leur prête (cf. notamment Pseudo-Plut., *Apoph. de Lacédémoniennes*, 241 d, 8; Stob., *Floril.*, LXXV, 41). Mais ceux-ci idéalisent Lacédémone, et il est bien difficile d'admettre que les Spartiates aient été capables d'imposer d'une façon constante à toutes leurs femmes l'obligation en question. Lycurgue, dit Aristote, n'avait pu lui-même parvenir à vaincre leur résistance pour les soumettre à ses lois (*Polit.*, 1270 a, 6-8).

4. — Pourquoi Xénophon parle-t-il ici des compagnons de table ? Parce qu'il pense que c'est à eux surtout qu'un Spartiate riche pourrait être tenté de faire des largesses, à cause de la camaraderie plus étroite qui les unit ensemble. Ces largesses consisteraient sans doute essentiellement à munir avec somptuosité la table commune en fait d'ἐπιτάλα. Dépenser de l'argent pour autrui, déclare l'écrivain, n'était pas le moyen d'acquérir grande réputation à Lacédémone. Peut-être, mais, en tout cas, les avantages pratiques que l'on retirait de certains dons secrets étaient souvent fort importants, car l'Histoire nous apprend que plus d'un Spartiate s'est, à l'occasion, laissé corrompre. Les éphores ont été fréquemment, en échange de l'argent qu'ils recevaient d'elle, à la dévotion de l'oligarchie spartiate.

5. — Ἐξ ἀδίκων γνηματιζέσθαι ne saurait signifier « s'enrichir par des moyens malhonnêtes » puisque c'était l'enrichissement pur et simple qui était, au dire de Xénophon, interdit aux Spartiates. L'injustice n'est donc pas ici autre chose que la désobéissance aux lois. Socrate ne démontre-t-il pas dans les *Mémorables* (IV, 4, 12) que l'ἀδίκων ne diffère en rien de l'ἄνομον ?

Sur la lourde et encombrante monnaie usitée à Lacédémone, Xénophon, toujours pressé, ne donne aucun détail. On lit chez Plutarque qu'elle était faite d'un fer que l'on avait rendu au moyen du vinaigre à jamais impropre à tout autre usage (*Vie de Lycurgue*, 9; *Vie de Lysandre*, 17). L'attention des savants a été tout particulièrement attirée sur cette monnaie par les récentes fouilles de Sparte. Des faucilles étant figurées sur des stèles de pierre portant des dédicaces à Artémis Orthia, on a voulu reconnaître en elles une survivance de la vieille monnaie de fer spartiate (cf. B. Laum, *Das Eisengeld der Spartaner*, 1915). Mais les stèles en question appartiennent à une date bien tardive (1^{er} s. av. J.-C. environ), et cette théorie de la faucille monétaire ne repose pas sur une base assez solide. Il paraît beaucoup plus raisonnable de considérer comme la primitive monnaie spartiate les broches de fer dont on a retrouvé un grand nombre de fragments à Lacédémone, sur l'emplacement du temple d'Artémis Orthia ou à l'Acropole. On ne sait quelle était au juste leur longueur originelle; leur diamètre, assez malaisé à établir à cause de la rouille, semble avoir ordinairement approché de 1 centimètre; les calculs faits au sujet de leur poids ont permis d'obtenir

une moyenne de 340 grammes par mètre (*The Sanctuary of Artemis Orthia at Sparta, excavated and described by members of the Brit. School at Athens, 1906-1910* (1929), p. 391).

Xénophon ici encore doit être complété et rectifié. Si les Spartiates de son temps n'avaient réellement connu que cette monnaie de fer, il leur aurait été assurément fort difficile d'amasser chez eux de grandes sommes, sans que « la maison tout entière » s'en aperçût (je crois que telle est la valeur des mots *οὔποτε δεσπότης οὐδὲ οἰκέτης*, et qu'il est inutile de chercher péniblement autre chose). Mais comment admettre qu'à Sparte, au IV^e siècle, on n'ait possédé que cette monnaie-là ? Elle pouvait suffire à une époque où la monnaie n'était presque pas nécessaire, parce que les versements se faisaient en nature. Elle était alors « l'expression naturelle d'une économie agricole et fermée » (Jardé, *La formation du peuple grec*, p. 172). Ce n'est que vers 300 av. J.-C. que les Spartiates commencèrent à battre monnaie : pourtant l'or et l'argent monnayés avaient certainement pénétré à Lacédémone bien antérieurement à cette date. L'État en avait besoin pour les missions à l'étranger et pour la conduite de la guerre. L'interdiction d'en posséder ne devait pas exister pour les rois, si l'on en juge par les énormes amendes — cent mille drachmes et quinze talents — auxquelles furent condamnés, au V^e siècle, Agis II (Thucyd., V, 63) et Pleistoanax (Éphore, fr. 118, F.H.G., I, p. 266), amendes qu'on ne se les représente guère acquittant en monnaie de fer. Certains particuliers furent eux aussi condamnés à payer de grosses sommes au IV^e siècle (Plut., *Vie de Pélopidas*, 6 ; *Vie d'Agésilas*, 34). Chez les périèques, qui se livraient à un important commerce avec l'extérieur, les monnaies étrangères circulaient sans aucun doute. Argent dépensé par les étrangers venus à Sparte comme envoyés ou pour voir les fêtes, contributions des États alliés, butin de guerre, profits illicites plus ou moins considérables des Spartiates envoyés en mission ou commandant les cités en qualité d'harmostes, autant de sources grâce auxquelles l'or et l'argent affluaient à Lacédémone (sur tout cela, cf. Busolt, *op. laud.*, II, p. 661). Socrate affirme dans le *Premier Alcibiade* de Platon (122 e -123 a) que nul parmi les Grecs n'est plus riche en or et en argent que les Lacédémoniens. Il avait fallu du temps de Lysandre défendre la monnaie de fer gravement menacée par l'invasion de la monnaie étrangère (Plut., *Vie de Lysandre*, 17), mais il est clair que, malgré les mesures prises, elle ne pouvait plus désormais servir que de trompe-l'œil.

6. — En lisant la phrase relative aux perquisitions, on songe aussitôt à ce que raconte Plutarque dans la *Vie de Lysandre*, 17 et 19. Lors de la vive inquiétude provoquée dans les milieux « vieux-spartiates » de la cité par les importations d'or et d'argent du vainqueur d'Aegos-Potamos, on décréta que tout particulier entre les mains de qui on en découvrirait serait puni de mort. Effectivement les éphores firent périr pour ce motif Thorax, qui était un ami et un compagnon de Lysandre. Mais il y a tout lieu de penser que cette décision, prise à un moment de crise intérieure aiguë et à l'instigation des ennemis de Lysandre, resta par la suite inappliquée. Tout d'abord, en effet, elle

était d'une efficacité restreinte, car les Spartiates riches avaient souvent soin, par crainte d'une révolution qu'ils ne cessaient de redouter, de mettre leur fortune en sûreté à l'étranger, notamment en la plaçant chez les Arcadiens, leurs voisins (Posidonios, chez Athénée, VI, 233 f.). Les riches, d'autre part, n'étaient-ils pas les véritables maîtres de l'État spartiate ? Cependant il est vraisemblable que le décret dont nous parlons ne fut jamais officiellement aboli. Il n'y avait, en effet, aucune raison de le faire ; la chose aurait même paru choquante, et c'était, de plus, une arme dont les oligarques pouvaient toujours se servir utilement à l'occasion. Si Xénophon attribue à Lycurgue l'établissement de ces perquisitions, c'est peut-être parce qu'il ignorait qu'elles dataient seulement d'une époque récente, ou peut-être parce qu'on les avait alors données, pour les imposer plus sûrement, comme des prescriptions de l'antique législateur spartiate que l'on se bornait à remettre en vigueur. On paraît s'être, en effet, servi à Sparte du nom et du prestige de Lycurgue pour se défendre contre les menées révolutionnaires de Lysandre (cf. *Le mirage spartiate*, p. 95 sq.).

VIII

1-2. — Les Spartiates étaient assurément des militaires très bien dressés à l'obéissance. Pourtant, il ne faudrait pas trop se fier à la soumission dont on les voyait faire preuve en public envers les lois et envers leurs chefs. Souvenons-nous du passage où Platon les montre désobéissant en secret et se cachant des lois comme des enfants le font de leur père (*République*, 548 b). Xénophon avait certainement en vue, en écrivant ces lignes, les exemples donnés par son ami Agésilas. Celui-ci manifestait toujours la plus grande déférence pour les éphores et les gérontes (Xén., *Agésilas*, VII, 2 ; Plut., *Vie d'Agésilas*, 4 et 17), et l'on sait avec quelle soumission et quelle hâte il répondit à l'appel des éphores, lorsqu'ils lui intimèrent l'ordre d'interrompre sa campagne d'Asie pour rentrer en Grèce où Sparte était gravement menacée par une coalition (Xén., *Hellén.*, IV, 2 ; *Agésilas*, I, 36 ; Plut., *Vie d'Agésilas*, 15). Agésilas, qui était tout à fait désireux de maintenir les vieilles mœurs parmi ses concitoyens, voulait, à n'en pas douter, que sa conduite servit d'exemple.

Xénophon présente une conjecture de son cru sur la façon dont Lycurgue a pu établir à Sparte la merveilleuse obéissance qu'il admire. Ce n'est pas du tout cependant qu'il se place à un point de vue d'historien soucieux de retrouver l'origine des choses. Son but est uniquement de mettre en valeur l'obéissance des premiers citoyens de Sparte, tout en lançant aux autres Grecs son épigramme coutumière. Cette obéissance est si peu naturelle, si extraordinaire, qu'elle n'a été obtenue que par la haute influence moralisatrice de Lycurgue et par sa puissance de persuasion. La conjecture de Xénophon était destinée à s'intégrer après lui à la légende de Lycurgue. Mais cette entente avec les principaux de la cité se lia à l'établissement de la Gérousia, et l'on en arriva à préciser le nombre des auxiliaires de Lycurgue et même à citer des noms. L'écho de ce développement ultérieur de la légende se fait entendre dans la *Vie de Lycurgue* de Plutarque (5). On y apprend qu'Aristote fournissait déjà

les précisions suivantes : Lycurgue avait gagné tout d'abord l'appui de 30 citoyens, mais deux prirent peur et l'abandonnèrent. Voilà pourquoi la Gérousia ne compte en tout que 28 membres (sans les rois). Mais Sphaïros, toujours d'après Plutarque, contredisait Aristote, en déclarant que les partisans du législateur n'avaient été que 28 dès le début. En fait, le nombre 30, qui est celui des membres de la Gérousia, est très probablement en rapport avec les grandes divisions de la cité spartiate, soit les 3 « phylai » ou tribus gentiles, soit les 5 « ôbai » ou tribus locales. Hermippos (III^e-II^e s.) donnait les noms des 20 citoyens les plus distingués parmi ceux qui avaient collaboré avec Lycurgue. Celui qui l'aïda le plus se nommait Arthmiadas.

Les mots ὅπερ καὶ γένηται sur lesquels se termine ce passage ont paru souvent embarrassants. Je ne crois pourtant pas qu'il convienne de supposer, comme Schneider, une lacune avant ὅπερ, ou même de transformer, avec Wulff, le parfait en un présent γένηται. Xénophon, d'autre part, ne pense certainement pas aux contemporains de Lycurgue. La suite des idées n'est-elle pas celle-ci : les Spartiates qui sont les principaux de la cité estiment qu'en donnant l'exemple de l'obéissance ils entraîneront aussi les autres, et ils ont raison, car c'est un résultat qui a été réellement atteint à Lacédémone, toutes les fois qu'on l'a recherché ? L'expression de Xénophon est, comme il arrive plusieurs fois dans ce traité, d'une brièveté un peu gauche.

3-4. — Après l'obéissance par persuasion, l'obéissance par contrainte. Celle-ci est obtenue à Lacédémone grâce aux grands pouvoirs dont sont dotés les éphores. Εἰζός ne porte nullement sur l'institution de l'éphorat par Lycurgue, malgré l'assertion d'Ed. Meyer (*Forschungen zur alten Geschichte*, I, p. 248 sq.), qui voudrait montrer que dès avant l'époque où écrivait Xénophon un certain parti politique avait, à Sparte, retiré à Lycurgue la création de cette magistrature. La vraisemblance concerne seulement l'aide apportée sur ce point au législateur par les premiers de la cité, et Xénophon, de même qu'Hérodote (I, 65), qui reproduit l'opinion spartiate, voit encore dans Lycurgue le père de l'éphorat. C'est dans les *Lois* de Platon (692 a) que pour la première fois il cesse de l'être, au profit d'un autre personnage qui est sans doute le roi Théopompe (cf. Arist., *Polit.*, 1313 a 26 sq.).

Les éphores peuvent d'abord châtier leurs concitoyens au moyen des amendes immédiatement exigibles, qu'ils sont en droit de leur infliger. C'est ainsi qu'ils condamnèrent, dit-on, à une amende les prétendants à la main de la fille de Lysandre qui s'étaient détournés d'elle, en apprenant que son père n'avait pas laissé d'argent (Pseudo-Plut., *Apophtegmes des Lacédémoniens*, Lysandre, 15 ; Elien, *Hist. Var.*, VI, 4). Ils punirent de pareille façon un brave Spartiate qui n'avait pas fait choix d'un aimé (Elien, *ibid.*, III, 40), et un autre dont l'aimé avait poussé un cri de frayeur au cours d'une lutte (Plut., *Vie de Lycurgue*, 18). D'autre part, les éphores sont maîtres de prendre les mesures les plus rigoureuses contre les magistrats en exercice, si la conduite de ceux-ci leur paraît répréhensible. Nous savons, par exemple, que Cléarque, harmoste de Byzance, fut condamné par eux à la peine capitale pour cause de désobéissance (Xén., *Anabase*, II, 6, 3-4). Les éphores peuvent même forcer les rois à comparaître devant eux et leur infliger amende ou prison. Leur

pouvoir, selon Xénophon, ressemble donc à celui des tyrans. Il veut dire par là qu'il leur est loisible de punir comme il leur semble bon et sans en référer à personne. Le mot est frappant, et il sera repris plus tard par Platon (*Lois*, 712 d) et par Aristote (*Polit.*, 1270 b 14), qui, pour sa part, juge un tel pouvoir excessif. Mais Xénophon a usé aussi d'une seconde comparaison, peut-être pour atténuer la mauvaise impression que ses lecteurs risquaient de recevoir de la première.

L'auteur a exagéré l'opposition entre Sparte et les autres villes. Il n'est pas exact, en particulier, qu'à Athènes un magistrat ait pu se conduire illégalement, sans en être empêché, pendant l'année entière de sa charge. « Non seulement la Boulè peut, de son propre mouvement, mettre en cause les fonctionnaires pour forfaiture ou malversation, mais tout particulier a le droit de les déferer à la Boulè par une eisangélie pour transgression des lois... A chaque prytanie, quiconque manie des fonds publics doit présenter ses comptes à une commission de dix bouleutes. De son côté, à l'assemblée principale de chaque prytanie, l'Ecclésià se prononce sur la gestion des magistrats, les confirmant dans leur pouvoir, si elle les approuve, les destituant et les traduisant en justice dans le cas contraire » (Glotz, *op. laud.*, II, p. 315). N'oublions pas, d'ailleurs, qu'à Athènes l'épreuve redoutable de la reddition des comptes était aussi fort capable de maintenir les magistrats dans le devoir.

5. — Xénophon est décidément en veine d'apports personnels à la légende de Lycurgue. Non qu'il ait inventé les rapports du législateur de Sparte et du dieu de Delphes. Il y avait du temps d'Hérodote des gens qui attribuaient à la Pythie la constitution de Lacédémone (Hérod., I, 65). Cette opinion était certainement antérieure à l'historien, et elle avait dû apparaître de bonne heure parmi les Spartiates eux-mêmes, bien qu'ils préférassent alors — peut-être à la suite d'une brouille passagère avec Delphes — rattacher leur constitution à celle de la Crète où Lycurgue avait, à ce que l'on racontait, séjourné (Id., *ibid.* Cf. *Le mirage spartiate*, p. 92-93). L'innovation de Xénophon consiste à avoir réduit le rôle d'Apollon à celui de simple approbateur. Ce n'est pas du tout qu'il faille attribuer à notre pieux écrivain la moindre intention de rationalisme ; je me suis expliqué dans l'*Introduction* (p. xxviii) sur les motifs qui ont poussé Xénophon à ne pas chercher dans une inspiration divine l'origine de la constitution de Lacédémone. Rien d'étonnant à ce qu'il se soit cru autorisé à arranger ainsi les choses à sa façon, car la légende de Lycurgue n'offrait encore, semble-t-il, presque aucun détail nettement arrêté. Pourtant, le roi spartiate Pausanias paraît avoir dans un écrit, aujourd'hui perdu, consacré aux lois de Lycurgue, cité un certain nombre d'oracles — nous les possédons encore en partie — énonçant des conseils sur le gouvernement donnés par le dieu de Delphes au législateur (Strabon, VIII, 5, 5; cf. *Le mirage spartiate*, p. 95 sq.). Mais si l'ouvrage du roi, qui est mort seulement après 381 (cf. J. Hatzfeld, *Notes sur la composition des Helléniques*, *Rev. de Philol.*, nouvelle série, IV, 1930, p. 120), avait déjà paru — chose que nous ignorons — au moment où Xénophon rédigeait le sien, il n'est pas étonnant qu'il n'en ait pas tenu compte, car Pausanias exilé (depuis 395) par ses compatriotes et de

plus, semble-t-il, ennemi d'Agésilas (cf. *Le mirage spartiate*, p. 99, note 4) a dû lui sembler fort suspect. Quant à la dérivation crétoise des lois de Lycurgue, il était encore moins bien disposé à l'admettre que la tradition relative à l'inspiration de Delphes, car il tenait à faire éclater l'originalité du législateur spartiate qui, a-t-il dit au début du traité, n'avait jamais imité les autres cités (cf. *Introd.*, p. VIII et XXIX). Au reste, à Sparte même — s'il faut admettre, comme je le crois, que l'ouvrage perdu de Pausanias ait été l'écho des luttes que le parti conservateur eut à soutenir contre les tentatives révolutionnaires de Lysandre — les « vieux Spartiates » venaient de s'appuyer dans leur résistance sur la législation de Lycurgue présenté comme le disciple de la sagesse apollinienne. Ils espéraient rendre ainsi inébranlable l'organisation actuelle de la cité, puisque toute tentative dirigée contre elle devait revêtir l'aspect effrayant d'un sacrilège. Il est très possible que, sans accepter l'inspiration de Lycurgue par Apollon, Xénophon ait été pour le reste influencé par eux, et que nous ayons dans la dernière phrase de ce chapitre un des résultats de leur attitude et de leurs efforts.

IX

1-2. — La réputation de bravoure des Spartiates est trop connue et trop bien établie pour que le texte de Xénophon appelle ici un commentaire. L'idée qu'il est plus sûr de combattre courageusement que de fuir, celle aussi que la gloire est liée à la valeur guerrière, se trouvent déjà exprimées dans les poèmes de Tyrtée (fr. 10, 11, 12, Bergk, P. L. G., II). Mais il n'est nullement nécessaire que Xénophon les ait prises là, car ce sont de simples banalités, dont il avait certainement trouvé la confirmation dans son expérience militaire.

3-4. — Comment Lycurgue est-il parvenu à rendre ses concitoyens si braves ? Par les honneurs accordés aux guerriers valeureux et l'existence de misère dont il a, au contraire, puni la lâcheté. A entendre Xénophon, il semble que la seule punition du lâche ait été dans les autres cités une certaine flétrissure de l'opinion. Or, s'il est sans doute exact que la lâcheté n'ait nulle part été traitée avec plus d'impitoyable rigueur que chez les Spartiates, il n'en est pas moins vrai qu'ailleurs, à Athènes notamment, elle était passible de châtiments édictés par les lois. Eschine (*Contre Ctésiphon*, 175) cite une loi de Solon où sont distinguées des ἀστρατείας (refus de service militaire), λιποταξίου (abandon de poste), δειλίας γραφαί. Cette dernière action était intentée aux soldats qui s'étaient montrés lâches pendant le combat. La conséquence d'une telle accusation était, en cas de condamnation, l'atimie partielle, qui, entre autres choses, entraînait l'interdiction de pénétrer dans l'agora, d'assister aux sacrifices publics.

Il est tout à fait naturel qu'à Lacédémone le lâche ait été exclu de la table commune, à laquelle il n'avait été admis que par ce qu'on l'avait jugé digne de s'y asseoir. Dans une armée où la bravoure était si hautement estimée, comment quelqu'un aurait-il voulu aussi continuer à s'exercer en compagnie d'un lâche ?

5. — Xénophon donne encore nombre d'autres indications dont le but est de montrer sous quel mépris était accablée la lâcheté à Lacédémone, mais il le fait avec une brièveté maladroite et sans explications suffisantes. Quel est le jeu de ballon dont il est tout d'abord question ? Pausanias (III, 14, 6) définit comme suit ceux que l'on appelait à Sparte les *σπαρτιάται* : « Ce sont ceux qui, cessant d'être éphèbes, commencent à compter parmi les hommes. » Ces Spartiates en ont désormais fini avec les années consacrées à l'éducation, et leur nom, qu'ils portent pendant un certain temps — une année seulement d'après Tod (*Annual of the British School*, X, 1903, p. 72) — leur vient de ce qu'ils formaient des sociétés pour s'exercer ensemble au jeu du ballon. Ce jeu, pour lequel on se partageait en deux camps était sans doute une sorte de foot-ball, le jeu qui avait nom *σπαρτία επίσκιρος* (cf. *Dict. des Ant.* Lafaye, art. Pila, p. 476 b). On possède une série d'inscriptions de l'époque romaine qui ont trait à des victoires de *σπαρτιάται* se livrant à leur jeu (cf. Tod, *loc. laud.*, p. 63 sq.). C'était donc un affront pour un lâche que de ne recevoir aucune place dans l'une ou l'autre des équipes concurrentes. Nous voyons par ce passage qu'il y avait aussi dans les chœurs, qui évoluaient pendant les fêtes, composés de Spartiates de différents âges (cf. Xén., *Helléniques*, VI, 4, 46 ; Plut., *Vie de Lycurgue*, 21), des places réservées aux lâches. Probablement moins brillantes, moins en vue que les autres, elles ne pouvaient cependant rien avoir d'« ignominieux » par elles-mêmes, mais sans doute avaient-elles acquis leur caractère déshonorant du fait de ceux que l'on avait pris ainsi l'habitude d'y placer.

Dans la rue, le lâche doit céder le pas ; il doit aussi, en témoignage de déférence et de respect, se lever devant plus jeune que lui. Humiliation d'autant plus pénible à Sparte que l'on y était vraisemblablement, comme dans toutes les armées, très pointilleux sur les prérogatives de l'âge et de l'ancienneté. Il a paru étonnant qu'il ne soit parlé des *νεώτεροι* que dans le second cas, et l'on a voulu corriger la phrase en changeant la place de *τοῖς νεωτέροις*, de manière à le faire dépendre à la fois des deux verbes. Mais *παρὰχωρητέον* n'a pas besoin d'un tel complément et peut bien être employé absolument ; quand Xénophon dit que le lâche est tenu de céder le pas, on comprend sans peine que c'est à tout citoyen quel qu'il soit. *Ἐπαναστατέον* ne saurait, par contre, se passer d'un complément. Xénophon aurait pu dire que le lâche est obligé de se lever devant tous les citoyens, mais il lui aura paru plus expressif et plus frappant de ne parler que des cadets du Spartiate ainsi humilié.

A Sparte, quand un homme est méprisé pour son manque de courage, il n'est honorable, à ce que déclare Plutarque résumant Xénophon, « ni de lui donner une femme, ni d'en recevoir une de lui » (*Vie d'Agésilas*, 30). Mais que signifie au juste l'expression *τάς προσηκούσας κόρας* employée par Xénophon ? Elle désigne évidemment au premier chef les filles du Spartiate déconsidéré, s'il lui a été possible de se marier avant que de tomber dans le mépris ; il ne peut cependant s'agir d'elles seules, car Xénophon aurait certainement employé une expression plus précise. Mais il serait, d'autre part, absurde de penser que l'impossibilité de se marier atteignit désormais toutes les filles qui étaient parentes au soldat sans bravoure. Xénophon n'a sans doute voulu parler que

de celles dont le mariage dépendait de lui, et qui étaient, outre ses propres filles, les jeunes parentes dont il pouvait être devenu le tuteur. La faute commise par le lâche l'empêchait aussi de trouver nulle part une épouse, et, par une conséquence pleine pour lui d'une cuisante ironie, le contraignait à acquitter l'amende dont étaient frappés, à Sparte, les célibataires. De cette amende, Plutarque ne dit rien lorsqu'il énumère (*Vie de Lycurgue*, 13) toutes les brimades dont étaient victimes les citoyens spartiates qui, passé l'âge normal, s'obstinaient à ne pas prendre femme. Mais Platon, que hante lorsqu'il construit la cité des *Lois* le souvenir des choses de Sparte, y songe peut-être, au moment où il prescrit que quiconque n'aura pas été marié à 35 ans sera puni et privé de toutes les distinctions accordées aux citoyens (*Lois*, IV, 721 a-b). Cette amende est, d'ailleurs, mentionnée par Ariston chez Stobée (*Floril.*, I.XVII, 16).

Enfin, les Spartiates qui avaient montré de la peur devant l'ennemi, devaient toujours être assez misérablement vêtus et ne jamais se départir d'une humble attitude; ἀγχιμηροὶ καὶ ταπεινοί, c'est ainsi que les caractérise Plutarque (*Vie d'Agésilas*, 30). On pense, à constater comment certains citoyens étaient sans cesse, à Sparte, ainsi désignés au mépris des autres, à l'ignorance vantée par Périclès dans laquelle on se trouve chez les Athéniens de ces châtiments qui, sans punir les coupables d'une façon matérielle, consistent à les donner dououreusement en spectacle à autrui (Thucyd., II, 37, 2).

Les Spartiates que l'on traitait de la sorte n'étaient pas, d'ailleurs, ceux auxquels le courage militaire avait fait le plus gravement défaut. En effet, les citoyens de Sparte qui ne demeuraient pas à leur place de combat jusqu'à la mort ou à la victoire encourageaient l'atimie complète (cf. Busolt, *op. laud.*, II, p. 659); ils étaient désormais rejetés hors de la cité et ne faisaient plus partie de l'armée. Mais la faute avait-elle été seulement de n'avoir pas eu une attitude assez courageuse, elle ne suffisait pas à faire exclure des rangs de l'armée, mais faisait du coupable un de ces τρέσαντες qui, en plus des misères de leur existence mentionnées par Xénophon et d'autres semblables, perdaient naturellement aussi la possibilité d'accéder aux magistratures.

X

4. — On ne pouvait être élu géronte qu'à partir de soixante ans, et le plus souvent, sans doute, était-il nécessaire d'attendre plus tard que cet âge. L'expression ἐπὶ τῷ τέρματι τοῦ βίου est donc exacte. Pour Xénophon l'élection à la Gérosia est, comme le dira par la suite Aristote (*Polit.*, 1270 b., 24-25), « le prix de la vertu », ἀθλον τῆς ἀρετῆς, mais il ne s'exprime pas d'une manière aussi nette et aussi directe. On sait comment on procédait pour cette élection. Les candidats étaient introduits l'un après l'autre devant le peuple assemblé; chacun avait à traverser la foule en silence au milieu des acclamations poussées par ses partisans. Enfermés dans une maison voisine, des magistrats notent l'intensité des cris ainsi suscités par les différents candidats, et c'est le plus acclamé qui sera déclaré élu (Arist., *Polit.*, 1271 a, 9-10; Plut., *Vie de Lycurgue* 26). Aristote juge avec raison un tel procédé puéril (*ibid.*), mais il l'estime

aussi très favorable aux intérêts des oligarques (*Polit.*, 1306 a, 18-19). Ceux-ci peuvent, en effet, faire élire qui ils désirent, car l'élection ne comporte aucune garantie. La vertu des gérontes ? « On peut deviner, dit Fustel de Coulanges, ce qu'il fallait de richesse, de naissance, de mérite, d'âge, pour composer cette vertu » (*La Cité antique*, l. IV, ch. XIII, p. 418, 2^e éd.). De cette idéalisation de la Gérousia, que l'on retrouve souvent après lui, Xénophon n'est certainement pas l'auteur, car il parle du jugement porté sur la vertu des candidats comme d'une chose bien connue et qui va de soi. Les oligarques spartiates, pour assurer l'autorité de la Gérousia, doivent avoir été les premiers à la présenter comme un Conseil éminemment vénérable et respectable. Les aristocrates athéniens, toujours très portés à laconiser, les auront crus d'autant plus facilement qu'eux-mêmes idéalisaient ce qui était sans doute à leurs yeux l'équivalent de la Gérousia, c'est-à-dire leur ancien Conseil de l'Aréopage, au prestige et aux pouvoirs duquel la démocratie n'a cessé de s'attaquer, pour les réduire presque à néant.

2. — Par les pouvoirs que Lycurgue a accordés à la Gérousia il a porté au plus haut degré le respect des Spartiates pour la vieillesse. Hérodote vante déjà la déférence envers les vieillards des Égyptiens et des Spartiates (II, 80). Le reproche opposé était, par contre, plus d'une fois mérité par les Athéniens. « Ne contredis pas ton père, déclare chez Aristophane le Raisonnement juste à Phidippide, ne l'appelle pas vieux radoteur, ne lui reproche pas son âge » (*Nuées*, 998-999). Xénophon ne se préoccupe nullement ici — pas plus qu'il ne l'a fait pour les éphores — de dresser un tableau complet des attributions des gérontes. Il se borne à un trait qu'il estime propre à frapper vivement son lecteur. La Gérousia formait, en effet, une haute cour de justice qui jugeait sans appel les causes criminelles et qui avait le droit de prononcer l'atimie ou de condamner à mort. La juridiction de l'Aréopage athénien était — Xénophon y pensait peut-être — depuis la réforme d'Ephialtès (462/1), réduite presque uniquement aux crimes religieux.

4-6. — Xénophon prétend qu'à Lacédémone la vertu fait partie des devoirs imposés par l'État au citoyen. Il a raison en ce que la vertu à Sparte est essentiellement considérée du point de vue de l'utilité de l'État, et que celui-ci, par conséquent, veille sans cesse à maintenir les citoyens dans la conduite qui lui assurera le plus de force et de sécurité. Cela est vrai, surtout, pour la vertu militaire sous tous ses aspects, mais aussi pour d'autres vertus : tempérance, goût pour la vie simple, mépris des richesses, etc... Mais — le courage du soldat excepté — nous avons déjà vu tout ce qui se dissimule d'hypocrisie derrière la vertu officielle du Spartiate. Il ne faudrait pas croire, d'autre part, que les autres cités grecques aient été indifférentes à toute faute des particuliers qui ne lésait pas d'une manière immédiate et directe les intérêts d'autrui. Par exemple, la lâcheté était punie aussi à Athènes, et il pouvait en cuire de s'y montrer ouvertement impie dans ses paroles ou dans ses actes. Quelle cité grecque, étant donné les menaces qui pesaient constamment sur sa puissance ou son existence, pouvait ne pas s'inquiéter de ce qui dans la

conduite de ses citoyens était dangereux pour elle ? Il n'en reste pas moins qu'à Lacédémone la surveillance et la contrainte exercées sur la vie de chacun étaient beaucoup plus rigoureuses qu'ailleurs, et que le très sévère châtement de l'atimie totale ne paraît pas y avoir été rare pour tout ce en quoi on voyait un crime contre l'État.

7. — Un citoyen de Sparte n'a droit, en effet, de posséder ce titre avec les prérogatives qui lui sont attachées que s'il se conforme entièrement — ou paraît se conformer — aux prescriptions légales. Cela seul lui permet de demeurer au nombre des Égaux, entre lesquels, au dire de Xénophon, rien ne peut introduire de différence, ni la force corporelle, ni la fortune. Voilà ce qui, selon notre auteur, contraindrait irrésistiblement les citoyens de Sparte à exécuter les ordres des lois. On peut se demander cependant si le dégoût d'une existence de contrainte et de tracasseries ne poussait pas certains des Égaux à encourir volontairement l'atimie (cf. Fustel de Coulanges, *Etude sur la propriété foncière à Sparte*, dans *Nouvelles Recherches sur quelques problèmes d'Histoire*, p. 107). L'égalité des citoyens de Sparte était, d'ailleurs, plus apparente que réelle. Parmi eux le pouvoir allait naturellement aux riches qui étaient le petit nombre. Ceux-ci étaient les maîtres, car, outre le prestige de la richesse, très considérable à Lacédémone, leur or leur permettait d'acheter bien des consciences, et les pauvres avaient besoin d'eux afin de pouvoir subvenir aux dépenses que nécessitaient les repas communs.

8. — L'ancienneté des institutions de Lycurgue est, à cause du désir qu'ils ont d'opposer leur immutabilité à l'instabilité de celles des autres pays grecs, un des thèmes préférés des laconisants. Mais on accordera sans peine à Xénophon que beaucoup d'entre elles sont fort anciennes, et même bien plus qu'il ne le pensait. Il semble, en effet, que celles-là se rattachent à certaines coutumes très primitives, et l'on a de ce point de vue tenté de nos jours d'intéressantes explications (cf. not. H. Jeanmaire, *La Cryptie lacédémonienne*, *Rev. des Et. grecques*, XXVI, 1913, p. 121 sq., et Nilsson, *Die Grundlagen des spartanischen Lebens*, *Klio*, XII, 1912, p. 309 sq.). Ce serait néanmoins une erreur de croire que toutes les institutions spartiates ont traversé les siècles figées dans l'immobilité. En réalité, Sparte a considérablement évolué, comme toutes les cités grecques. Pour nous en tenir à un exemple frappant et bien connu, les pouvoirs des rois et des éphores se sont beaucoup modifiés depuis le début. On a aussi de bonnes raisons de penser que tout a été revu, mis au point et systématisé vers le milieu du VI^e siècle, à l'époque où les oligarques, désormais tout-puissants à Lacédémone, ont voulu asseoir solidement leur domination (cf. *Le mirage spartiate*, p. 17-18). Xénophon n'appuie pas sa catégorique affirmation sur autre chose que sur la date qu'il a entendu attribuer à Lycurgue. Celle-ci demeure, d'ailleurs, fort imprécise. A quoi correspond, en effet, ce « temps des Héraclides » ? De tout temps, il y eut à Sparte des Héraclides, mais bien entendu, ainsi que le remarque Plutarque (*Vie de Lycurgue*, 1), ceux dont il est question en cet endroit sont les premiers, ceux qui vivaient encore tout près de l'époque du héros, leur ancêtre. Il s'agit sans

doute ici de celle de l'invasion doriennne — qui portait essentiellement dans la légende le sceau des Héraclides, dont s'opérait alors le retour en Laconie — mais en prenant cette expression dans une acception très étendue. Xénophon a dû vouloir parler, non seulement de l'entrée des Doriens en Laconie, mais des années au cours desquelles ils achevèrent et stabilisèrent leur conquête. En effet, Lycurgue, antérieurement à Xénophon, que l'on fasse de lui un Agiade, fils d'Agis I, comme Hérodote (I,65), ou qu'on lui donne pour père l'Eurypon-tide Eunomos (cf. *Le mirage spartiate*, p. 93-94), ne s'insère jamais dans l'une ou l'autre famille royale qu'à une époque qui n'est plus celle des premiers Doriens envahisseurs. On ne voit pas, d'autre part, qu'après Xénophon personne ait repoussé plus loin la date de Lycurgue. Notre auteur s'est servi à dessein d'une expression très vague — ou bien parce que, toujours pressé, il ne jugeait pas utile de s'attarder à préciser davantage, ou bien parce qu'il était réellement embarrassé pour le faire — qui prétendait simplement renvoyer à un passé très lointain.

Xénophon termine ce chapitre sur des antithèses soigneusement balancées, mais la vérité en souffre un peu, et il est clair que les mots *ἱππινοῦσι πάντας* ne doivent pas être pris au pied de la lettre.

XI

2. — En quoi le procédé usité à Sparte pour la levée des troupes destinées à faire campagne est-il supérieur à celui que l'on employait ailleurs ? A Athènes, — à moins de levée totale, ce qui était très rare —, il arrivait que l'Assemblée décidât la mobilisation des troupes appartenant à telle ou telle classe, procédé qui ne différait guère de celui de Lacédémone, mais d'autres fois le chiffre seul des soldats à mobiliser était fixé, et il fallait les désigner d'après les rôles, en puisant dans les diverses classes. Comme de juste, cette désignation qu'effectuaient les stratèges et les taxiarches s'accompagnait souvent d'injustices, et entraînait de nombreux procès intentés par des citoyens mécontents (cf. Aristoph., *La Paix*, 1179 sq.; *Les Cavaliers*, 1369-1371; Lysias, *Pour le soldat*).

Les cavaliers ici mentionnés ne sont pas les *ἵππαις* dont il a précédemment été question (cf. p. 34), mais représentent simplement l'ordinaire cavalerie spartiate.

A l'égard des gens de métier et du matériel, qui, naturellement, existaient aussi dans toutes les armées grecques, la supériorité des Spartiates ne saurait résider que dans l'excellence de l'organisation. D'abord, les gens de métier étaient régulièrement convoqués pour la campagne par classes d'âge, ce qui implique un recensement préalable des artisans et des catalogues soigneusement tenus à jour. On était ainsi assuré que les Spartiates en expédition ne manqueraient de rien. C'était, d'une façon générale, le désir des Grecs en campagne que de posséder le plus de commodités possibles. Mais n'oublions pas qu'à Sparte les besoins des citoyens étaient, officiellement du moins, assez réduits. On voit donc quelle est la portée, relativement restreinte, de l'affirmation de Xénophon. Quant au matériel nécessité par les besoins de l'armée

tout entière, il était réuni ensemble et fort bien rangé, ce qui permettait de s'assurer facilement qu'il ne manquait rien. Tout cela est certainement exact, car des militaires aussi expérimentés que les Spartiates connaissent bien le prix d'une telle organisation. Mais Xénophon ne cherche-t-il pas aussi à suggérer au lecteur, d'une façon sans doute abusive, qu'ailleurs c'était ordinairement en ces matières l'impréparation et le désordre ?

3. — Les mots καὶ γαλκῆν ἀσπίδα me paraissent, conformément à l'opinion de Haase, suivi par Rühl, devoir être rejetés du texte. A la place où ils se trouvent dans les manuscrits, c'est-à-dire après φοινικίδα, ils rendent absurde ce qui suit. Wulff a songé à les transporter à la fin de la phrase, mais, même en ce cas, il subsiste une grosse difficulté. Xénophon, en effet, n'aurait pas mentionné ce bouclier s'il n'avait vu là une supériorité de l'armement spartiate. Or, le bouclier rond en bronze était usuel en Grèce à cette époque. Bien mieux, les Spartiates, toujours si conservateurs, ne l'avaient, semble-t-il, pas encore adopté, et s'en tenaient au grand bouclier ovale, à deux échancrures latérales, qui n'était pas métallique (cf. P. Couissin, *Les Institutions militaires et navales*, t. VIII de *La vie publique et privée des anciens Grecs*, p. 47-48). Les mots relatifs au bouclier doivent donc provenir de l'addition marginale de quelqu'un qui n'était pas bien au fait de ces questions d'armement. Eux disparus, la suite des idées jusqu'à ῥοπιζίνετα; demeure entièrement satisfaisante, car la phrase καὶ γὰρ τέχιστα, etc., fournit une bonne explication de πολεμικωτάτην.

La tunique rouge est caractéristique de l'uniforme spartiate (cf. Aristoph., *Lysistrata*, 1140; Aristote, fr. 86, F. H. G., II, p. 130). On voit, il est vrai dans l'*Anabase* de Xénophon (I, 2, 16), que les Grecs qui sont au service de Cyrus portent tous des tuniques rouges. Mais cela montre seulement qu'ils étaient tous vêtus à la façon spartiate, ce qui n'est guère surprenant, car le goût de Cyrus pour Lacédémone est bien connu, et les mercenaires grecs étaient commandés par un Spartiate banni, Cléarque. Dans l'armée athénienne, le vêtement seul des officiers était orné de bandes de pourpre. La tunique rouge avait été, suivant Xénophon, choisie par Lycurgue parce que sa couleur était très dissemblable de celle d'un vêtement féminin. En fait, nous savons que le rouge n'était pas une couleur féminine à l'époque de notre auteur. Un autre avantage de cette couleur d'uniforme était, ajoute-t-il, de se nettoyer facilement et d'être, d'ailleurs, peu salissante, ce qui est évidemment un grand avantage en campagne. Le sang n'y paraissait pas, dit Aristote (*loc. laud.*). Mais les raisons indiquées par Xénophon pour le choix de la tunique rouge ne sont assurément par les véritables. En réalité, la pourpre était, à la fois, une couleur de chef et une couleur tutélaire. Les poèmes homériques font bien voir qu'on la considérait comme très noble aux origines de la civilisation hellénique. D'ailleurs, « chez tous les peuples, la couleur du sang dont on barbouille les fétiches, pour s'unir aux dieux, est devenue la couleur sainte » (Glotz, *L'ordalie dans la Grèce primitive*, p. 116). Son éclat avait donc quelque chose de divin qui dénotait la grandeur de la race. De là vint peut-être en partie que les Doriens vainqueurs et devenus les maîtres d'une énorme masse d'hommes l'adoptèrent tous en Laconie. Mais, « symbole du divin, la pourpre a le don d'élever les

hommes à l'immortalité ou, pour le moins, de les sauver d'une mort menaçante » (Id., *ibid.*, p. 117). C'est sans doute pour préserver leurs navires que les Grecs les peignaient en rouge avant l'époque d'Hérodote (Hérod., III, 58). Soldats appelés à affronter tant de dangers, les premiers Spartiates qui revêtirent leur éclatante tunique avaient certainement confiance en sa vertu préservatrice. Il est possible que partout les soldats grecs aient aimé à emporter, lorsqu'ils partaient en guerre, une amulette de pourpre destinée à les sauver du péril (Glötz, *op. laud.*, p. 118).

Les Spartiates contemporains de Xénophon ne pouvaient pas ignorer ce que leur rouge uniforme leur conférait à la fois de dignité et de sécurité. Xénophon le savait aussi. Pourquoi donc n'en a-t-il rien dit ? Il a très bien pu arriver, ce me semble, que certains Grecs aient parfois reproché aux Spartiates soit l'orgueil, soit l'effroi devant le danger, qui les faisaient, selon eux, se couvrir de rouge. Orgueil ? non, mais virilité, aurait voulu répondre Xénophon. Lâcheté ? non, mais juste compréhension du vêtement qui convient le mieux à des soldats en campagne.

La chevelure longue et mal soignée des Spartiates, qui constituait un archaïsme notoire dans la Grèce classique, était un objet de moquerie (Cf. Platon le comique, fr. 124, C. A. F., I, p. 634). Xénophon éprouve donc le besoin de la défendre, en montrant comment elle se justifie au point de vue militaire. Laisser pousser librement ses cheveux n'était pas permis aux Spartiates avant qu'ils ne comptassent parmi les hommes (Plut., *Vie de Lycurque*, 22) et ne fussent devenus ces *σπαρτιάεις* dont j'ai parlé précédemment (p. 49).

Il existe une contradiction entre ce texte de Xénophon ainsi que les autres textes où il est question de l'abondante chevelure lacédémonienne et ce que raconte Plutarque dans la *Vie d'Alcibiade* (23) et dans le traité *Comment discerner le flatteur de l'ami* (7). Alcibiade, dit-il, lors de son séjour à Sparte, a su se plier avec une souplesse parfaite aux coutumes du pays. On le vit notamment se raser les cheveux jusqu'à la peau (*ἐν χροῖ κουριῶντα, χειρόμενος ἐν χροῖ*). Nous sommes donc en présence de deux indications inconciliables entre lesquelles il faut cependant choisir. C'est évidemment celle de Plutarque, isolée, tardive et émanant d'un auteur parfois peu sûr, qui doit être éliminée. Rien d'étonnant à priori à ce qu'une confusion se soit produite dans son esprit, étant donné l'énorme abondance des matières traitées par lui dans ses écrits. Mais quel en serait le motif ? Est-ce, comme le pense Becker (*Chariklès*, III, p. 289), parce qu'au temps de Plutarque les Spartiates avaient depuis longtemps abandonné l'habitude de porter les cheveux longs, ainsi que l'indique Philostrate dans sa *Vie d'Apollonios de Tyane* (III, 15, 4) ? Mais comment admettre que les Spartiates soient tombés d'un excès dans un autre et se soient mis, à un moment donné, à se raser la chevelure jusqu'à la peau ? S'ils ont abandonné les cheveux longs, c'était probablement pour faire, enfin, comme tout le monde en Grèce. Je me demande si Plutarque n'aurait pas été trompé par le souvenir, qui se serait brouillé dans sa pensée, des femmes spartiates que l'on rasait, en effet, jusqu'à la peau, au moment de leur mariage. Lorsque Lucien, dans *Les Fugitifs* (27), parle d'« une femme rasée jusqu'à la peau à la manière lacennienne », Becker (*loc. laud.*) a tort de voir là un texte à l'appui de son expli-

cation, car il ne s'agit que de l'usage spartiate féminin. Cet usage, Plutarque ne l'ignorait pas, puisque c'est précisément par lui que nous en avons clairement connaissance (*Vie de Lycurgue*, 15). Le renseignement qu'il nous donne paraît confirmé par Héraclide Lembos, d'après lequel les femmes spartiates n'avaient pas le droit de porter les cheveux longs (fr. 8, F. H. G. II, p. 211). En écrivant l'un des deux passages qui nous occupent — sur lequel il a par la suite à peu près copié l'autre —, Plutarque aurait donc fait une confusion entre les deux sexes.

4. — Pour fixer un peu les idées, en indiquant en quoi correspondent, si l'on prend les choses en gros, les unités de l'armée spartiate énumérées par Xénophon à celles de l'armée française actuelle, on peut dire que les mores sont des régiments, les loches des bataillons, et que les pentécostères commandent des compagnies, les énomotarques des sections. Il est difficile de donner des chiffres pour l'effectif de chacune de ces unités, car il variait suivant les moments, et, d'ailleurs, c'était, entre beaucoup d'autres, des choses que les Spartiates tenaient secrètes.

Xénophon, conformément à son habitude, attribue toute cette organisation à Lycurgue. Hérodote, reflétant l'opinion des Spartiates, le regardait déjà comme l'auteur de toutes les institutions militaires de la cité (I, 65). Cependant le groupement en six mores est, selon toute vraisemblance, — cette question a donné lieu à de nombreuses discussions dans lesquelles nous n'avons pas à entrer ici — de date relativement récente au moment où écrit Xénophon. Il semble que la création des mores — les loches, au nombre de 5 au début, et plus tard de 7, étaient jusque-là les unités supérieures — ait eu lieu pendant la guerre du Péloponnèse. « En 418, l'armée compte 7 loches, le loche 4 pentécosties, la pentécostys 4 énomoties (112 en tout) » La réorganisation effectuée « donnera aux 6 morai 24 loches, 48 pentécosties, 96 énomoties » (Glotz, *Histoire grecque*, II, p. 609). Il y avait donc un accroissement considérable du nombre des officiers supérieurs aux énomotarques ; il est très possible qu'il ait eu pour but d'encadrer plus commodément et plus solidement les périèques que l'on était obligé d'admettre de plus en plus nombreux dans l'armée lacédémonienne.

Xénophon a peut-être été de bonne foi en faisant ici intervenir Lycurgue. Il pouvait réellement ignorer qu'une importante transformation s'était produite dans l'armée de Sparte quelques années auparavant. Les Spartiates, toujours très silencieux sur ces sortes d'affaires, ne devaient pas en parler volontiers. Si pourtant Xénophon était au courant, il aura pensé, dans son désir de brièveté, qu'il était inutile d'allonger son exposé pour expliquer que les mores n'appartenaient pas à Lycurgue. Ce n'était à ses yeux qu'une très légère entorse à la vérité, car il n'en était pas moins vrai que, d'une façon générale, l'organisation militaire de la cité était le fait de l'antique législateur.

Il est ensuite question du nombre des files entre lesquelles étaient réparties, selon le cas, les énomoties. La file étant, en effet, l'unité tactique, nous sommes ainsi progressivement parvenus au dernier échelon. L'énomotie était rangée en 1, 2, 4 ou 3 et 6 files. Si Xénophon n'a parlé que de certains de ces

dispositifs, et non pas des autres, alors pourtant que le dispositif sur 4 files était le plus ordinaire dans toutes les armées grecques de ce temps (cf. Kromayer-Veith, *Heerwesen und Kriegführung der Griechen und Römer*, p. 79), c'est sans doute que son énumération n'a rien d'exhaustif, et qu'il a voulu seulement faire comprendre la variété des formations que l'énomotie spartiate était susceptible de prendre. Au reste, de semblables formations existaient aussi dans les autres armées grecques. Mais Xénophon attribue à Lycurgue le mérite de leur invention. D'autre part, il estimait certainement que nulle troupe n'était aussi manœuvrière que celle de Sparte, aussi capable de passer avec souplesse et rapidité d'une formation à l'autre. Xénophon n'exprime pas cette idée; pourtant la suite immédiate du traité la fait naître invinciblement en nous présentant les belles manœuvres de l'armée spartiate, que l'on a tort de trouver compliquées et difficiles.

5-6. — Pour que l'on comprenne ces mouvements, Xénophon commence par faire manœuvrer devant son lecteur une simple file. C'est sur elle, en effet, que tout repose. Chaque file est commandée et dirigée par un chef placé en tête, qui est l'homme le plus brave. Les autres, attentifs à ses mouvements ou à ceux du camarade placé devant chacun d'eux, n'ont qu'à se comporter en conséquence. Tel est du moins le sens que l'on obtient en corrigeant de la façon que j'ai proposée dans l'apparat le texte des manuscrits. Il me paraît bien difficile, en effet, de lui découvrir un sens acceptable. En disant que la file possède tout ce qui doit lui être fourni, c'est-à-dire tout ce qui lui est nécessaire, Xénophon s'exprimerait avec une obscurité singulière, et l'on se représenterait très mal ce qu'il aurait prétendu indiquer par là. Mais grâce à la correction la phrase nous fournit les deux éléments fondamentalement nécessaires à la manœuvre de la file : des guides et des soldats qui les suivent attentivement. Cela posé, Xénophon affirme que cette manœuvre ne nécessite pas de la part des exécutants d'autre capacité que celle de distinguer un homme d'un autre homme. Il entend par là que chacun n'a aucune initiative à prendre et doit uniquement savoir sur qui il faut qu'il se règle : son prédécesseur, s'il est un des soldats ordinaires de la file, son chef direct, s'il en est le guide.

L'énomotie se répartit en files plus ou moins profondes au commandement de l'énomotarque. Παράγειν signifiant exactement conduire une unité à côté d'une autre, la παραγωγή est le mouvement par lequel les files de l'énomotie viennent s'accoler par 2, 3, etc... Ainsi s'opère le déploiement de l'énomotie, et plus elle est déployée, plus, naturellement, elle s'amincit en profondeur. Même résultat, comme de juste, pour la ligne de bataille tout entière, quand les énomoties sont placées côte à côte. Le mot παράγει est très fréquemment employé chez Xénophon avec le sens d'armée rangée en bataille. On ne le trouve avant lui dans cette acception que dans l'*Iliade* et chez Tyrtée (fr. 12, v. 21, Bergk, P. L. G. II). Il paraît certain qu'ainsi employé ce terme a été emprunté par Xénophon à Lacédémone, comme il le sera plus tard par les Macédoniens (cf. L. Gautier, *La langue de Xénophon*, p. 40-41). — L'énomotie pouvait, bien entendu, accomplir la manœuvre inverse, qui consistait à se resserrer, en rédui-

sant le nombre de ses files. Mais de cela Xénophon, toujours rapide, ne parle pas, car il estime en avoir assez dit pour faire comprendre comment se transforme l'énomotie.

7. — Xénophon interrompt son développement sur les formations de l'armée lacédémonienne pour lancer une épigramme aux autres Grecs. Je ne crois pas du tout qu'il convienne, comme le voudrait Herwerden, de supprimer τὰς τῆν τὰς τῆν; ce serait enlever en même temps tout son sel à la phrase. Ces mots me paraissent, en effet, constituer une reprise très ironique. Il est facile, vient de dire Xénophon, d'apprendre à manœuvrer en file, lorsque chacun est bien encadré par ses camarades à la place qui lui est assignée. L'idée qui lui sert de transition, et qu'il n'exprime pas — ce qui lui arrive plus d'une fois — est la suivante. Encadré de la sorte, il est aussi facile de bien combattre, car on se sent fort et confiant à côté de ses camarades habituels. Mais il n'en est plus de même quand l'ordre régulier a été, comme il arrive, bouleversé par le combat. Il faut alors, après qu'on s'est rassemblé comme on a pu, que chacun se montre capable de combattre aussi bien qu'auparavant à côté des nouveaux voisins que le hasard lui a donnés. « Cette formation-là » n'est facile que pour des soldats aussi braves, aussi entraînés que les Spartiates. Plutarque déclare qu'on leur apprenait plus que toute chose à savoir se reformer au milieu du tumulte du combat (*Vie de Pélopidas*, 23). Ainsi Xénophon semble faire une concession à ceux qui jugent compliquées les formations de l'armée lacédémonienne, mais c'est en réalité pour se railler d'eux, non sans injustice, d'ailleurs, à l'égard des autres armées helléniques.

8. — Après les mouvements simples étudiés jusqu'ici, voici des mouvements de grande envergure. La phrase par laquelle Xénophon les introduit contient une moquerie à l'adresse des « hoplomaques », qui étaient, ailleurs qu'à Sparte, les professeurs de maniement d'armes et de tactique de la jeunesse. Ceux-là trouvent, évidemment parce qu'ils n'y entendent rien, de pareilles formations très difficiles. Ces théoriciens agacent un vrai soldat comme Xénophon, qui a été avant tout formé par l'expérience de la vie militaire. De même que le Lachès de Platon, un vrai soldat lui aussi, il devait les tenir pour des bavards sans compétence et des sortes de charlatans. Xénophon les méprise donc en les comparant à ces Spartiates, qui, lisons-nous dans le *Lachès* (182 et sq.), dédaignent entièrement la prétendue science des « hoplomaques ».

La première formation envisagée est celle qu'adopte l'armée lacédémonienne marchant en colonne de route, lorsque l'ennemi apparaît en face en ordre de bataille. Le général A. Boucher a donné une très claire explication du mouvement qui s'exécute dans ce cas (*La tactique grecque à l'origine de l'histoire militaire*, *Rev. des Et. gr.*, XXV, 1912, p. 306). « Si, par exemple, le bataillon suit un sentier, dans l'ordre de marche, les énomoties de chaque compagnie se trouvent sur une file les unes derrière les autres. Pour faire face à l'ennemi se présentant en avant, au signal du chef, chaque énomotie déboîte de la colonne et va se former du côté du bouclier, c'est-à-dire vers la gauche, à hau-

teur de l'énomotie de tête qui ne bouge pas et à la gauche de celle qui la précède. On obtient ainsi la phalange par énomoties. »

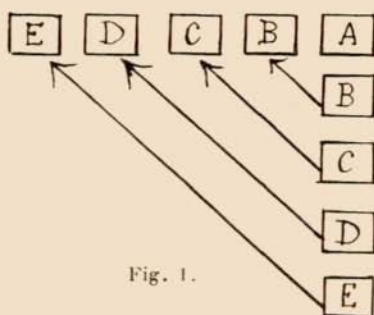


Fig. 1.

Quand les troupes sont rangées de la sorte en ordre de bataille, il est possible que l'ennemi apparaisse derrière elles. On ne se contentera pas alors de faire exécuter dans chaque énomotie un demi-tour individuel, car de cette façon les meilleurs soldats, qui sont en tête, et les officiers passeraient en queue. Mais on accomplit l'ἐξελαγμός, la contre-marche. Chaque chef de file, après un double mouvement de par file à droite, longe sa propre file, et tous les hommes le suivent, jusqu'à ce que toute la file ainsi retournée se retrouve en place. Cette manœuvre fut employée par Agésilas pour la phalange tout entière à la bataille de Coronée (Xén., *Helléniques*, IV, 3, 48). La figure suivante, empruntée au général Boucher (*loc. laud.*), ainsi que celles qui viendront ensuite, représente un tel mouvement pour une énomotie par six.

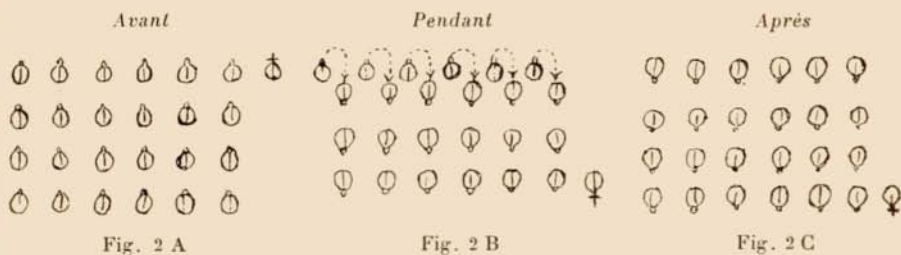


Fig. 2 A

Fig. 2 B

Fig. 2 C

9. — On se rend compte par cette figure que l'énomotarque, qui se trouvait d'abord, comme il est normal, à la droite de sa troupe, est, une fois la contre-marche terminée, placé à gauche, car il a exécuté le même mouvement que le chef de la file de droite. Un semblable déplacement a lieu évidemment pour les autres officiers d'un grade supérieur. Xénophon, qui a peut-être le désir de répondre à une critique qu'il aura entendu formuler, ne pense pas que cela soit un inconvénient, mais il y voit plutôt pour certains cas un avantage. J'estime, me rangeant à l'avis du général Boucher, que l'auteur n'a pas ici en vue les tentatives d'enveloppement d'une troupe lacédémonienne par

une troupe ennemie. Le complément sous-entendu de *κυκλοῦσθαι* est à tirer de la phrase précédente ; c'est donc seulement du chef qu'il s'agit, du chef que quelques ennemis essaient, comme il est naturel, d'envelopper pendant le combat. « Quand, par exemple, un énomotarque, écrit le général Boucher, se trouve à la droite de sa section formée par trois ou par six, pour la surveiller, il est obligé de tourner la tête à gauche, ce qui l'oblige à écarter le bouclier de sa poitrine et, par conséquent, à se découvrir. Si, à ce moment, des ennemis l'entourent, il ne peut plus à la fois diriger sa troupe et protéger sa personne. Au contraire, lorsqu'il est à la gauche, il peut exercer son commandement tout en restant couvert, puisqu'en conservant son bouclier près du corps, il peut voir ce qui se passe à sa droite » (*loc. laud.*, p. 307-308).

Arrive-t-il cependant que l'on tienne à ce que le chef, après l'exécution de la contre-marche précédente, se trouve encore à la droite de sa troupe, Xénophon indique comment y parvenir dans une phrase que son caractère technique rend d'interprétation difficile. A cet égard encore, rien ne m'a paru plus clair et plus satisfaisant que le commentaire du général Boucher.

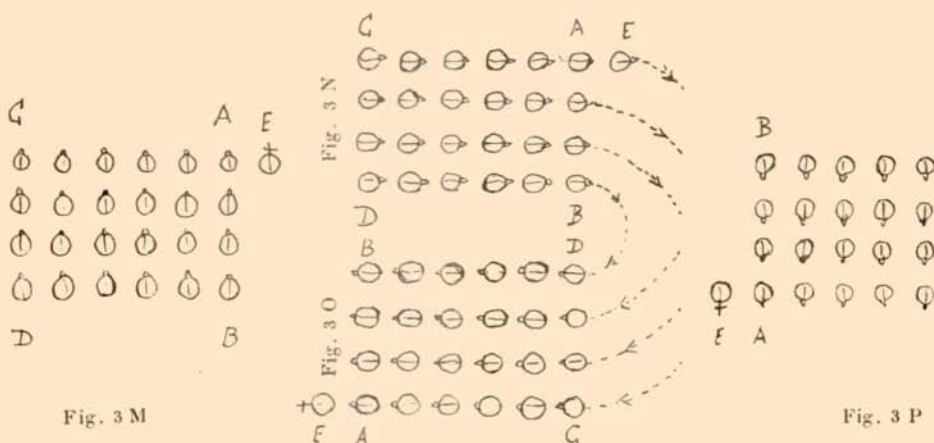


Fig. 3 M

Fig. 3 P

« Pour bien comprendre les explications de Xénophon, prenons une énomotie en phalange par six (fig. 3 M).

« L'énomotarque E est à la droite, et il s'agit de faire faire face en arrière à la section, en maintenant le chef de chaque file en tête et le chef de section à la droite.

« On commence par mettre la section par le flanc (fig. 3 N) (*στρέψαντες τὸ ἄγῆμα ἐπὶ κείρας*), chaque soldat faisant un « à droite ». Il en résulte que la file de gauche CD se trouve à la queue. Puis on déroule la section (*ἐξελίττουσι τὴν φαλαγγα*), on lui fait faire une contre-marche par un double mouvement de « par file à droite » pour arriver à la position indiquée par la figure 3 O.

« Il suffit alors de faire faire un « à gauche » individuel pour que la section soit face en arrière, ayant les chefs de file AC du côté de l'ennemi et l'éno-

motarque E à la droite de sa section. Dans ce mouvement, la file CD qui était en queue se trouve à la gauche (*ἡ δὲ οὐρὰ ἐνώπιος γένηται*) (fig. 3 P).

« Le mouvement se fait par compagnie dans les mêmes conditions, toutes les compagnies de la mora l'exécutant simultanément » (*loc. laud.*, p. 308-309).

10. — La manœuvre indiquée par la première phrase est facile à saisir. C'est celle d'une troupe en colonne de marche qui doit faire face contre un ennemi se présentant sur la droite, prêt à livrer combat. Chaque loche — car ce n'est plus l'énomotie seule que Xénophon utilise pour ses explications — exécute le mouvement représenté sur la figure suivante.

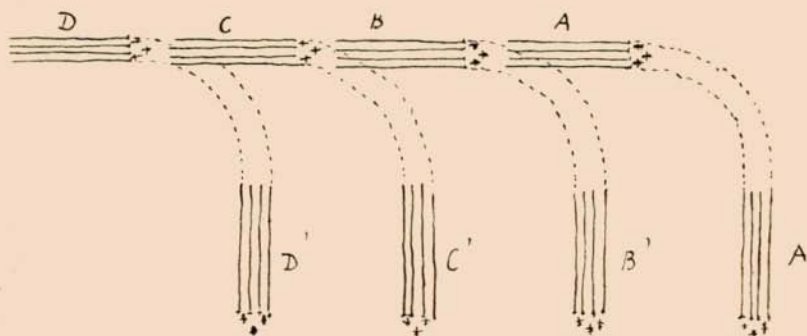


Fig. 4.

Il va de soi qu'une fois en place, les loches prennent la formation de combat qui est jugée nécessaire.

C'est exactement la même manœuvre — mais cette fois pour faire face à un ennemi se montrant sur la gauche — qui est indiquée à nouveau dans la phrase suivante. Il me semble hors de doute que le texte des manuscrits est corrompu, lorsqu'ils nous donnent *ἀποθροῦσιν* ou *προθροῦσιν*. Pourquoi, sauf, bien entendu, la direction du mouvement, les choses ne se passeraient-elles pas de la même façon, si l'ennemi se présente à droite ou s'il se présente à gauche ? Admettons-nous que Xénophon n'ait donné que dans le second cas une indication qui valait aussi pour le premier ? Le procédé serait bizarre. De quoi, d'ailleurs, s'agirait-il ? D'un ennemi contre lequel il ne vaudrait pas la peine de manœuvrer ? Mais alors quel serait ici l'intérêt de la chose, puisque Xénophon s'est proposé dans tout ce passage de faire éclater l'excellence des manœuvres spartiates ? Au reste, n'est-ce pas aux cavaliers, aux troupes légères qu'il conviendrait de repousser un tel ennemi ? Si c'était là le sens, Xénophon l'aurait certainement fait connaître, car, si succinct qu'il se montre parfois dans ce traité, il y a tout de même des limites à sa brièveté. Cependant je ne vois pas le moyen de corriger le texte d'une façon satisfaisante.

« Xénophon, écrit le général Boucher, borne là ses explications ; mais elles sont suffisantes pour répondre à tous les mouvements inhérents à la marche,

au rassemblement et au combat, c'est-à-dire à tous ceux qui sont réellement nécessaires à une troupe » (*loc. laud.*, p. 314).

Toutes ces manœuvres sont-elles vraiment aussi simples, aussi aisées à exécuter que le prétend Xénophon? Un homme de métier, comme le général Boucher, n'hésite pas à déclarer qu'elles étaient d'une exécution difficile (*loc. laud.*, p. 314). Faut-il donc croire que cette difficulté échappait entièrement à notre auteur? Nous l'avons vu, dans l'*Introduction* (p. xxxi), manifester en d'autres occasions son goût pour les formations athéniennes, qui étaient bien plus simples. Le désir de défendre Lacédémone l'aura donc ici poussé à se montrer trop élogieux.

XII

1. — La forme circulaire du camp lacédémonien nous est seulement connue par ce passage de Xénophon. La raison pour laquelle cette forme a été adoptée à Sparte plutôt que celle du quadrilatère est, dit-il, l'inutilité des angles dans cette dernière. Il ne peut vouloir parler que de l'inutilité à l'égard de la défense. Les saillants, à moins d'être flanqués par ailleurs, ce qui ne pouvait être ici le cas, sont toujours plus difficiles à défendre qu'une ligne continue. Les Spartiates les considéraient donc comme des emplacements qu'il valait mieux abandonner en cas d'attaque et qui, par conséquent, ne servaient à rien. Les Romains, on le sait, en jugeaient autrement. C'est que leurs camps étaient très solidement fortifiés, notamment aux angles saillants. Habituellement, au contraire, les Grecs ne fortifiaient pas les leurs (cf. Kromayer-Veith, *op. laud.*, p. 83). Quant à la forme, ils avaient coutume de l'adapter à la configuration du terrain (cf. Polybe, VI, 42), et l'on voit que les Spartiates eux-mêmes le faisaient aussi dans une certaine mesure.

2. — Dans le camp, le service de garde est assuré de la manière suivante. D'abord, pendant le jour, un ou plusieurs postes sont chargés de la police. Ces hommes de garde sont placés près des armes, qu'il faut protéger contre toute tentative séditeuse, car, en campagne comme à Sparte même, les citoyens spartiates, relativement peu nombreux et maîtres peu aimés, se défient toujours de ceux auxquels ils commandent. C'est la coutume dans les armées grecques de réunir, chaque fois que l'on campe, toutes les armes dans un ou plusieurs emplacements déterminés. A l'extérieur du camp, face à l'ennemi, la garde est confiée à des cavaliers évidemment placés, autant que possible, sur une éminence.

3. — Pendant la nuit, la garde hors du camp est confiée, non plus aux cavaliers, mais aux Skirites. Si l'on n'admettait pas la correction qui consiste à supprimer un $\delta\acute{\epsilon}$ et à en ajouter un autre un peu plus loin, en transportant devant $\nu\acute{\omicron}\lambda\tau\omicron\rho$ la ponctuation que les manuscrits mettent après $\pi\rho\omicron\omicron\rho\phi\acute{\epsilon}\nu$, le sens serait que les Skirites étaient chargés d'empêcher les gens de sortir du camp nuitamment. Mais on s'étonnerait à bon droit que Xénophon parle seulement de cette mission de police et ne dise rien de la surveillance, beaucoup plus importante, de l'ennemi. Il est évident que c'est de celui-ci que les Skirites avaient

avant tout à se préoccuper. Les Skirites sont des périèques dont le pays, la Skiritis, est immédiatement limitrophe de l'Arcadie. Bergers pour la plupart — leur pays n'avait point de ville; la place principale en était le village d'Oion — et très endurcis à la fatigue, ils formaient un corps spécial dans l'armée lacédémonienne. Ils marchaient en pointe de la colonne de marche, fournissaient le service d'avant-postes, agissaient, à l'occasion, en liaison avec la cavalerie, se portaient sur les points menacés. C'était sans doute, en partie, à cause de leur endurance, qu'on leur confiait la garde nocturne du camp, mais je crois que le principal motif était la légèreté et la mobilité de ces soldats. Aucun texte ne nous permet d'affirmer que ce fussent vraiment des troupes légères, mais la nature de certaines des missions qu'on leur demandait d'accomplir semble bien indiquer qu'ils étaient moins lourdement armés que les hoplites spartiates (cf. Xénophon, *Helléniques*, V, 4, 52-53). Cela devait donc les rendre propres à la garde en avant des lignes — le jour, où il convient d'y voir le plus loin possible, les cavaliers avaient nettement sur eux la supériorité — en leur permettant d'agir rapidement pour patrouiller, se rendre aux endroits qui leur paraissaient suspects, et venir alerter et renseigner le camp, s'il le fallait. Xénophon aurait été bien inspiré en donnant ici et plus bas (XIII, 6) la raison pour laquelle les Skirites sont employés comme il le dit, car Isocrate, dans le *Panathénaïque* (177 sq.), s'en prend à la façon dont les Spartiates forcent les périèques de la Laconie à s'exposer à leur place, et il est bien possible que l'opinion grecque se soit parfois raillée de ces fameux soldats qui laissaient pourtant facilement à d'autres les fatigues et les dangers. Au reste, Xénophon lui-même, qui, sans aucun doute, approuve ici la manière de faire spartiate, blâmera nettement dans la *Cyropédie* (IV, 2, 1) l'utilisation que les Spartiates font des Skirites.

La phrase $\nu\upsilon\nu\ \delta\prime\ \gamma\delta\eta$, etc., ne peut se comprendre sans une addition, mais tout le monde s'accorde sur le sens qu'il convient de lui donner. Les Skirites ne sont plus seuls désormais à assurer la garde nocturne du camp, mais ils sont aidés ou suppléés par les mercenaires ($\xi\epsilon\nu\omicron\iota$) qui peuvent se trouver à l'armée. Les mercenaires, en effet, étaient des soldats armés à la légère. Pour une fois Xénophon mentionne une coutume spartiate dont il ne fait pas remonter l'origine à Lycurgue. En fait, les mercenaires apparaissent pour la première fois dans l'armée spartiate au cours de la guerre du Péloponnèse (Thucyd., III, 109, 3).

N'existe-t-il pas aussi pendant la nuit une garde de police à l'intérieur du camp? Une telle négligence de la part des Spartiates serait tout à fait inadmissible. Si Xénophon n'en souffle mot, c'est simplement par inadvertance, ou peut-être parce que cela, à son avis, allait de soi.

4. — Ce paragraphe me paraît avoir une allure nettement défensive: $\epsilon\upsilon\ \kappa\alpha\iota\ \tau\omicron\upsilon\tau\omicron\ \delta\epsilon\iota\ \epsilon\iota\delta\acute{\epsilon}\nu\alpha\iota$, $\omicron\upsilon\ \delta\epsilon\iota\ \theta\alpha\nu\mu\acute{\alpha}\zeta\epsilon\iota\nu$ Il est probable que l'on trouvait ridicule l'habitude spartiate de circuler éternellement à travers le camp avec la lance à la main, et que cette façon de ne se retirer pour satisfaire certains besoins naturels qu'à la plus petite distance possible était aussi un objet de raillerie. S'il n'en avait pas été ainsi, Xénophon aurait sans doute laissé tomber ces détails dont l'importance n'était pas bien considérable.

Contre qui les Spartiates prenaient-ils de telles précautions? Essentiellement contre les hilotes. Critias racontait déjà, selon Libanios (*Or.*, 25, 65 = Diels, loc. laud. fr. 37), que « le Spartiate, à cause de sa défiance à l'égard des hilotes, enlève, quand il est chez lui, la poignée de son bouclier : en campagne, comme il ne peut faire cela, parce qu'il faut souvent être prêt très vite, il circule toujours avec sa lance, dans la pensée qu'il sera par là supérieur à l'hilote, si celui-ci tente une rébellion sans autre arme que le bouclier ». Les hilotes étaient nombreux à suivre l'armée lacédémonienne. Il ne s'agit pas ici de ceux qui servaient comme hoplites, car même s'ils n'étaient pas encore affranchis et devenus « néodamodes », ainsi qu'il leur advenait d'ordinaire, ils n'étaient vraisemblablement plus considérés comme des esclaves, mais de ceux que l'on employait comme valets d'armée, ou parfois comme fantassins légers. Lors de la bataille de Platées, dit Hérodote, il y avait dans l'armée de Sparte sept hilotes pour un Spartiate (IX, 10). Le chiffre semble un peu exagéré ou en tout cas anormal; il ne donne pas cependant une idée fautive de la réalité (cf. Kromayer-Veith, *op. laud.*, p. 40).

Mais tout en essayant de légitimer ces coutumes spartiates, Xénophon ne s'aperçoit pas que, d'un autre côté, il donne prise à la critique contre la cité de Lycurgue. Un État dans lequel subsiste ce redoutable péril des hilotes est-il, en effet, si bien organisé qu'il voudrait nous le faire croire? Aristote estime que les Spartiates n'ont pas su bien se comporter à l'égard des hilotes, et il n'approuve pas leur excessive dureté envers eux, qui les pousse à la haine et à la révolte (*Polit.*, 1269 a, 34-b, 12).

3. — Les « amis », comme précédemment (XII, 2), ne peuvent désigner, me semble-t-il, que l'armée spartiate en campagne. Xénophon ici encore se montre avare d'explications. Il doit envisager, sans le dire — ce qui est assez dans sa manière —, le cas où les Spartiates campent en territoire ennemi. Nuire aux ennemis consiste donc à piller et ravager aux alentours du camp, — c'est le sens de *σίνεσθαι* dans la *Cyropédie*, III, 3, 15 et V, 5, 4. Mais il est clair qu'il est de l'intérêt de l'armée de ne pas séjourner longuement dans une région ainsi traitée et de se transporter le plus souvent possible dans celles qui sont encore bien pourvues.

Xénophon nous apprend ensuite comment les Lacédémoniens emploient leur temps dans les camps. D'abord, les exercices gymniques. Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'ils ne s'y livraient pas aussi avant d'être en campagne. Plutarque déclare même qu'ils le faisaient alors moins qu'à l'ordinaire (*Vie de Lycurgue*, 22). Le renseignement donné par Xénophon a sa valeur, car, en période d'opérations, une armée, même excellente, a toujours tendance à négliger les exercices et l'entraînement quotidiens. C'est là cependant une chose de grande importance, ainsi que l'indique notre auteur, pour le moral et la belle attitude des troupes. Chaque more exerce ses hommes sans sortir de l'emplacement qui lui a été réservé dans le camp. Ainsi l'ordre préside à ces exercices, et, de plus, l'on ne s'écarte pas — nous savons déjà pour quel motif — de l'endroit où sont rassemblées les armes.

6. — Les exercices terminés, le premier polémarque fait donner par le héraut aux hommes rassemblés l'ordre de s'asseoir, afin que l'on puisse les inspecter pendant le repas. La manière dont s'exprime Xénophon : ἔστι δὲ τοῦτο ὡσπερ ἐξέτιχται, montre qu'il y avait là une coutume tout à fait particulière aux Spartiates. Peut-être est-ce le fait de passer ainsi chaque jour une rapide inspection des hommes. N'était-ce pas quelque chose de semblable à ce qui a lieu chez nous, dans l'armée, au moment des appels qui précèdent les repas ?

Aussitôt que les hommes ont mangé, on se hâte de relever les sentinelles, de façon à ce qu'elles viennent manger à leur tour. Je ne crois pas que le substantif collectif τῶν πρόσκοπον désigne seulement les soldats de garde aux avant-postes, car, dans ce cas, l'ordre donné par le polémarque viserait uniquement la cavalerie, c'est-à-dire une portion infime de l'armée lacédémonienne, et Xénophon paraît bien retracer l'emploi du temps général. Il s'agit donc — πρόσκοπος peut parfaitement avoir ce sens large (cf. προσκίπτεισθαι = observer, Aristoph., *Cavaliers*, 134) — de tous les postes de garde, où qu'ils se trouvent.

7. — Le pieux Xénophon ne manque pas de mettre en relief la piété de l'armée spartiate. Les soldats, avant d'aller se coucher, rendent grâces aux dieux pour les présages favorables qu'ils ont pu obtenir d'eux dans les sacrifices qui, selon l'usage, leur ont été offerts le matin. On leur rappelle qu'ils ne doivent pas reposer ailleurs qu'auprès de l'emplacement des armes, de manière à être à même de parer rapidement à tout péril inopiné.

Telle est donc l'organisation du camp spartiate, telle est la vie qu'y mène le soldat. Il est tout à fait probable, — bien que les renseignements précis nous fassent presque entièrement défaut — qu'ailleurs les choses n'étaient pas si bien réglées et ordonnées. On voit, par exemple, dans le *Banquet* de Platon (220 c-d) que Socrate, se trouvant au camp athénien devant Potidée, pouvait demeurer tranquillement en méditation, planté au même endroit, pendant toute une journée et toute une nuit. Le *Contre Conon* de Démosthène (3 sq.) nous renseigne sur la jolie vie que menaient en garnison (à Panacton) certains soldats athéniens. Il n'y avait là assurément guère d'ordre ni de discipline. En était-il autrement dans les camps ?

XIII

1. — Les rois, quand ils conduisent une expédition, sont nourris par la cité. Mais Hérodote (VI, 57) dit qu'ils l'étaient aussi lorsqu'ils demeuraient à Sparte. Ce qu'il y a de nouveau ici, c'est que l'État-Major royal tout entier — et il était considérable (cf. par. 7) — est nourri aux frais de l'État. A Sparte, la nourriture n'est ainsi fournie qu'aux deux « Pythiens » qui mangent avec le roi (Hérod., *ibid.*). En campagne, le roi a pour commensaux les 6 Polémarques, qui forment son conseil et commandent les mores, et les 3 Égaux mentionnés. Ces derniers ont à veiller à ce que le roi et les Polémarques ne manquent de rien pour n'être pas empêchés de se donner entièrement à leurs hautes fonctions. Mais ne sont-ils pas trop de trois pour une telle mission ?

N'est-il pas vraisemblable, malgré le silence de Xénophon, qu'ils étaient aussi chargés de la subsistance de tout l'État-Major? Il semble même que l'un d'entre eux ait rempli les fonctions de *κρηνοδότης*, c'est-à-dire de commissaire s'occupant de la distribution de la viande pour tous les Spartiates (cf. Busolt, *op. laud.*, II, p. 708, n. 1). Peut-être faut-il reconnaître dans ces *Ὀμοιοι* une survivance des anciens *ἱταῖροι* que l'*Illiade* nous montre — à la fois amis et servants — auprès des βασιλεῖς; et des ἀνακτες.

2-3. — Pieusement — ce qui procure sans doute une vive satisfaction à Xénophon — le roi de Sparte inaugure chaque campagne par des sacrifices. Sacrifice d'abord à Zeus Ἀγῆτωρ — c'est, semble-t-il, à Sparte une épithète traditionnelle du dieu (cf. L. Gautier, *op. laud.*, p. 42) —, car Zeus, comme deux de ses enfants, Arès et Athèna, est un dieu de la guerre; il est, de plus, l'ancêtre mythique des rois de Lacédémone. Quels sont les dieux auxquels on offre, en même temps qu'à lui, ce premier sacrifice? L'expression négligente de Xénophon doit représenter les Dioscures, qui tous deux — mais surtout Castor — sont des divinités guerrières protectrices de Lacédémone. Antérieurement aux guerres médiques, leurs images sacrées suivaient les deux rois en campagne (Hérod., V, 75). Quant à l'union de Zeus et d'Athèna, pour le second sacrifice, elle ne saurait surprendre, étant donné leur commun caractère guerrier et leur parenté. Comme Ἀμῶνλία, — nom d'origine incertaine qui était aussi attribué aux Dioscures —, la déesse avait à Sparte un autel commun avec Zeus Ἀμῶνλιος (Pausanias, III, 13, 6). Comme Ξενία, elle y était adorée sur l'agora avec Zeus Ξένιος (Id., II, 11, 11). Mais nous avons probablement affaire ici à la déesse Πολιτεῖα ou Χαλκίονκος, qui est une des principales divinités qui protègent Sparte (cf. Euripide, *Hélène*, 228, 245; Aristoph., *Lysistrata*, 1300).

Il existait des Πυρφόροι ailleurs qu'à Sparte. A Athènes, notamment, où ils avaient pour mission d'apporter de Delphes le feu sacré pris par eux à l'autel d'Apollon. Mais l'habitude de porter ainsi devant l'armée un feu emprunté à un sacrifice solennel et qui ne s'éteignait pas était spécifiquement spartiate, sans quoi Xénophon ne l'aurait pas mentionnée. Cette coutume est évidemment en rapport étroit avec les sacrifices qui doivent être offerts par le roi. Non pas qu'il fût difficile de se procurer du feu par d'autres moyens, mais cette flamme, issue du dernier sacrifice accompli sur le sol de la patrie, avait quelque chose de pur et de sacré. Si le πυρφόρος marche en tête de l'armée, c'est pour être toujours à proximité du royal sacrificateur, mais il est probable aussi que le feu qu'il portait était considéré comme une protection pour l'armée. Personnellement, d'ailleurs, les Πυρφόροι étaient inviolables, comme les hérauts. « Le Porteur-de-feu lui-même a péri », ainsi s'exprimait un dicton pour désigner une bataille sans merci (cf. not. Hérod., VIII, 6).

Le roi spartiate en campagne commence à sacrifier dès avant le jour. Les sacrifices en Grèce avaient toujours lieu le matin, sauf pour les divinités infernales et les héros, mais non pas à une heure si matinale. L'explication de Xénophon est-elle la bonne? En tout cas, cette pieuse ruse s'accorde tout à fait avec son esprit, à la fois dévot et utilitaire.

4. — Les ξένων στρατιάρχαι — on les appelle ordinairement ξεναχοί — sont les officiers spartiates qui commandent les contingents des États confédérés, conjointement avec les stratèges que ces États ont placés à la tête de leurs troupes et que Xénophon désigne par l'expression οἱ ἀπὸ τῶν πόλεων στρατηγοί.

5. — Deux éphores assistent au sacrifice et veillent à la bonne tenue de l'assistance. Ce sont ceux qui, à partir d'une date inconnue — mais déjà pendant les guerres médiques (Hérod., IX, 76) —, accompagnent le roi dans chaque campagne, et qui, sans se mêler en rien de conduire les opérations militaires, exercent sur lui leur surveillance.

L'insistance de Xénophon sur les sacrifices offerts par le roi au cours d'une expédition s'explique d'abord par sa propre dévotion, ensuite parce que les fonctions de grand-prêtre sont une des prérogatives les plus éminentes du roi de Sparte. Il nous est ensuite présenté dans le plein exercice de son pouvoir de chef de guerre. Il donne, au début de la journée, ses ordres à tous les officiers — la valeur toute relative de πάντας se comprend sans peine — qui ont à en recevoir directement de lui (cf. Thucyd., V, 66, 3).

On s'est étonné qu'après cette dernière indication Xénophon ait soudainement manifesté une si vive admiration pour l'art militaire spartiate. Si l'on y réfléchit cependant, un pareil sentiment apparaît très naturellement ici. Toute τέχνη, en effet, n'est-elle pas essentiellement caractérisée par ce qu'elle a d'ordonné, de méthodique et de rationnel? Or, ce que Xénophon vient de dire constitue à cet égard un excellent exemple. Dans le camp lacédémonien, chaque jour, de bonne heure, les ordres nécessaires sont donnés par le roi; l'énorme machine de l'armée se met alors en marche pour fonctionner sans à-coup jusqu'au lendemain. Dans les autres armées grecques, au contraire, déclare Xénophon — non sans forcer la note par laconisme et peut-être aussi par amour de l'antithèse — tout n'est qu'improvisation, car rien n'étant prévu et réglé à l'avance d'une façon suffisante, il faut à chaque instant faire face à quelque problème nouveau et le résoudre, bien entendu, au petit bonheur.

6. — Si l'armée s'avance en colonne de marche sans que l'ennemi soit signalé, le roi marche en tête et la dirige, précédé par les seuls éclaireurs. Mais si l'on est en présence de l'ennemi et que l'on soit prêt à en venir aux mains, le roi va alors occuper une place déterminée dans l'armée rangée en bataille. Que représente cet ἄγημα τῆς πρώτης μόρας qu'il prend avec lui? Ἄγημα est certainement employé en cet endroit avec un sens plus précis que celui que nous lui avons vu précédemment (XI, 9). Il ne s'agit plus d'une « unité », mais d'un corps de troupe d'avant-garde, ce que Xénophon appelle dans l'*Anabase* τὸ ἡγούμενον. N'a-t-il pas déjà usé d'un autre terme militaire, celui de φάλαγξ, dans deux acceptions assez différentes l'une de l'autre (XI, 8 et ailleurs et XII, 2)? Ἄγημα se retrouve chez les Macédoniens appliqué à la troupe d'élite qui marche en avant, aux côtés du roi (cf. Hésychius et Suidas, s. v. Ἄγημα). Ce terme, comme celui de φάλαγξ, a proba-

blement été emprunté aux Spartiates par les Macédoniens. Ne désignerait-il donc pas dans l'armée lacédémonienne le corps d'élite des 300 ἰππεῖς qui devait assurer la sécurité du roi et qui, par conséquent, dans l'armée en colonne, marchait près de lui, en avant de la more de tête ? (Cf. Busolt, *op. laud.*, II, p. 706, n. 3). Le roi allait donc se placer à l'aile droite — c'était la place d'honneur — d'où il dirigeait la ligne de bataille sans être trop exposé, puisque, indépendamment de ses gardes du corps, il se trouvait solidement encadré par les troupes en formation de combat.

7. — Ainsi placé et occupé, le roi ne peut exercer son commandement sur les troupes qui sont rangées derrière, en réserve. Le membre le plus âgé de son État-Major, qui le supplée en la circonstance, est vraisemblablement le premier polémarque qui a été nommé plus haut (XII, 6).

Δαμοσία est une expression laconienne désignant la tente royale. Ceux qui vivent à l'entour d'elle sont donc les membres de l'État-Major du roi.

La composition de cet État-Major est ensuite indiquée par Xénophon. Nous retrouvons les Égaux et les polémarques commensaux de la table royale. L'adjonction proposée par Zeune paraît, en effet, indispensable. S'étonnerait-on cependant que les chefs de l'armée ne soient nommés qu'après les joueurs de flûte ? Il me semble que Xénophon, sans s'attacher dans l'ordre qu'il a suivi à l'importance des personnages énumérés, a cité d'abord ceux qui vivent presque constamment aux côtés du roi, ensuite les polémarques que leurs importantes fonctions appellent sans doute souvent ailleurs dans l'intervalle des repas, enfin les volontaires qui constituent une catégorie tout à fait à part. De ceux-ci, Xénophon lui-même nous fournit un excellent exemple. C'est en cette qualité, en effet, qu'il a fait partie de l'entourage d'Agésilas.

La façon dont est composé l'État-Major du roi de Sparte paraît encore à Xénophon bien montrer la prévoyance du législateur spartiate. Il en résulte que tout ce qui doit se faire s'accomplit sans difficulté. Comme il l'a fait précédemment (5), Xénophon rattache à un exemple particulier, jugé par lui tout à fait frappant, un éloge à portée générale de l'excellente organisation militaire des Lacédémoniens.

D'après certains historiens, un conseil de guerre de dix Spartiates aurait été imposé au roi à partir de l'année 418. Mais il ne semble pas que cette mesure, née du mécontentement qu'avait fait éprouver la conduite du roi Agis II (Thucyd., V, 63, 4), ait été appliquée par la suite à tous les autres rois de Lacédémone. Au reste, même s'il en avait été ainsi, Xénophon aurait sans doute gardé le silence à cet égard, car il tenait à donner à ses lecteurs une haute idée de la puissance des rois de Sparte en qualité de chefs d'armée.

8. — Xénophon perd de vue le roi pour proposer à l'admiration certaines coutumes guerrières de Lacédémone. La correction μάλα, au lieu du καλά des manuscrits, bien quelle soit admise par tous les éditeurs, ne me semble pourtant pas heureuse. En effet, les coutumes ensuite mentionnées par Xénophon sont assurément utiles pour se concilier la bienveillance divine et maintenir ou exalter le moral de la troupe, mais elles sont aussi, à n'en pas douter, de celles que notre auteur devait trouver belles. Il suffit pour pouvoir conserver

αὐτὸς d'admettre après τῶν le ζῆν fourni par le manuscrit C et par des *deteriores*. La place donnée aux deux adjectifs, de part et d'autre du démonstratif, a pour but de les mettre davantage en valeur.

Une γίμνα est une jeune chèvre d'un an. C'est à Artémis Agrotéra que les Spartiates offraient ce sacrifice avant le combat (cf. Xénophon, *Helléniques*, IV, 2, 20). Nous avons probablement affaire à un cas de « magie sympathique » : ce qui advient à l'animal sacrifié doit, avec l'aide d'Artémis, advenir aussi à l'ennemi (cf. *R. Encycl.* de Pauly-Wissowa, art. Sparta, col. 1462). Les Athéniens sacrifiaient aussi des chèvres à Artémis Agrotéra, chaque année, le 6 Boédromion, en commémoration de la bataille de Marathon avant laquelle ils avaient promis un tel sacrifice (Plut., *De la malignité d'Hérodote*, 26).

Les aulètes jouent pendant la célébration du sacrifice. Ces musiciens sont spéciaux à l'armée spartiate. C'est au son de la flûte qu'elle marche à l'ennemi. Dans les autres armées, la flûte est remplacée par la trompette. Le port obligatoire de la couronne est aussi lié à la cérémonie religieuse qui est en train de s'accomplir. On se couronnait évidemment avec ce que l'on pouvait. Xénophon, dans l'*Anabase* (IV, 5, 33), montre des soldats, au cœur de l'hiver, se confectionnant pour un festin, faute de fleurs, des couronnes de foin sec. Quant aux armes brillantes au moment d'engager le combat, c'est ce que l'on doit naturellement attendre d'une armée bien tenue. Admettons que les Spartiates s'en soient plus soigneusement préoccupés que personne ; pourtant ils n'étaient pas les seuls à le faire. Dans les *Helléniques* de Xénophon (VII, 5, 20), on voit les Thébains en train de fourbir casques et boucliers avant la bataille de Mantinée.

La phrase Ἐξίστι δὲ, etc., paraît dans les manuscrits tout à fait lacunaire. Κεκριμένω ne donne aucun sens acceptable. Weiske a proposé (κόμην δια)κεκριμένω en s'appuyant sur le passage suivant de Plutarque (*Vie de Lycurgue*, 22) qui a trait à la chevelure des Spartiates : « κομῶντες εὐθύς ἐκ τῆς τῶν ἐφήδων ἡλικίας μάλιστα περὶ τοὺς κινδύνους ἰθεράπευον τὴν κόμην λιπαρὰν τε φαίνεσθαι καὶ διακεκριμένην ». Hérodote nous fait voir aux Thermopyles certains Spartiates, qui vont bientôt avoir à combattre, occupés à peigner leur chevelure (VII. 208). Il est assurément impossible de croire que les Spartiates ne se peignaient qu'en cette seule occasion. Cependant il est vraisemblable que leur chevelure était ordinairement plutôt négligée. Un fragment de Platon le Comique dépeint un Spartiate avec des « cheveux pareils à des cordes » (σπαρτιογαίτης) (fr. 124, Kock I, p. 803). Il faut donc penser que les jeunes gens de Sparte avaient, avant le combat, le droit de se peigner avec soin ; ce jour-là on pouvait vraiment dire qu'ils étaient peignés. Tel semble être chez Xénophon — si l'on adopte la correction de Weiske — le sens de l'expression διακεκριμένω, commentée au moyen du texte de Plutarque, dont le λιπαρὰν évoque une chevelure toute brillante d'onguents parfumés. — Quant aux derniers mots de la phrase καὶ φαίδρον, etc., je ne vois pas, en l'état actuel du texte, comment leur découvrir une signification réellement satisfaisante.

9. — Les explications de Xénophon ne sont pas fort claires. Il s'agit, semble-t-il, des derniers moments qui précèdent le combat, quand les hommes

rangés en lignes de bataille se font passer entre eux certaines exhortations à bien accomplir leur devoir. Comme chaque énomotarque ne peut faire entendre ces paroles jusqu'à l'extrémité de son énomotie, — elle ne couvre pourtant pas une étendue bien considérable, mais c'est peut-être à cause du son des flûtes, du cliquetis des armes, — il ne peut non plus être entendu de l'énomotarque voisin. Celui-ci recueille donc les exhortations de l'homme qui se trouve le plus proche de lui dans l'énomotie voisine et les transmet à son tour. Le polémarque veille à ce que la transmission ait bien lieu le long de la ligne de bataille.

10. — Pour la phrase relative à l'envoi des députations, la correction de Weiske : οὐ à la place de αὖ, est, avec grande raison, presque communément admise. Μέντοι indique, en effet, une opposition avec ce qui précède. D'autre part, Xénophon déclare nettement à la fin du chapitre que le roi à l'armée n'a que des fonctions religieuses et militaires. C'était donc sans doute aux deux éphores qui accompagnaient le roi en campagne qu'il appartenait d'envoyer des députations là où le besoin s'en faisait sentir.

11. — Chef de guerre, le roi de Sparte a naturellement la haute main sur tout ce qui concerne les membres de l'armée. Mais comme il lui est impossible de s'occuper de chaque chose, il répartit les différentes affaires entre les fonctionnaires compétents. Les Hellanodiques étaient d'abord uniquement des magistrats d'Olympie, dont l'autorité s'étendait sur tous les Hellènes qui s'y trouvaient rassemblés pour les jeux. Mais cette institution fut ensuite imitée ailleurs. On voit par ce passage de Xénophon qu'il existait, en particulier, des Hellanodiques à Lacédémone ; ils avaient à statuer sur tous les litiges qui pouvaient se produire entre citoyens des diverses cités de la confédération péloponnésienne (cf. *Dict. des Ant.* Glotz, art. Hellanodiques p. 64 b). Les λαφυροπῶλαι (τὰ λάφυρα = les dépouilles de guerre) sont des fonctionnaires-officiers propres à l'armée lacédémonienne. Ils étaient chargés à la fois de la vente du butin de guerre et du règlement des rançons. « C'étaient des opérations délicates ; il fallait déjouer les ruses et empêcher les fraudes » (*Dict. des Ant.* A. Martin, art. Lytra p. 1453 b).

Xénophon n'a aucunement l'intention de souligner par sa dernière phrase les limites du pouvoir royal au cours d'une expédition. Sa pensée est, je crois, tout au contraire, de montrer que l'on prend soin d'écarter du roi tout ce qui pourrait l'empêcher de s'adonner entièrement à son double rôle très important et très absorbant de prêtre et de conducteur d'armée.

XIV (xv)

1. — Lycurgue, qui n'a jamais été considéré par personne chez les Anciens comme le fondateur de la double royauté spartiate, est donné par Xénophon comme ayant réglé d'une façon définitive les rapports de celle-ci avec le reste de l'État. Les Grecs étaient généralement très frappés de la manière dont s'était maintenue — sans aucune modification, croyaient-ils, — la royauté à

Lacédémone, alors que tant de bouleversements politiques s'étaient produits dans presque tous les autres États helléniques. Il avait donc fallu que les choses aient été admirablement réglées dès l'origine. Platon, dans les *Lois* (III, 691 d - 692 b), attribue la stabilité de la royauté lacédémonienne à ce qu'elle a été modérée, d'abord par la création de la Gérousia, due à Lycurgue, ensuite par celle de l'éphorat, due à un personnage qui est sans doute le roi Théopompe (cf. Arist., *Polit.*, 1313 a, 26 sq.). Le fait que cette royauté soit demeurée inchangée implique pour Xénophon que le reste de la constitution de Sparte l'est demeurée également. Aussi sa louange s'adresse-t-elle à l'ensemble du gouvernement de la cité. C'est lui qui est désigné par le mot ἀρχή, et non pas seulement le pouvoir royal. Mais il a plu à Xénophon de mettre en relief dans la constitution spartiate ce qui concerne la royauté, car ses goûts personnels l'y portaient — que l'on songe au théoricien de la monarchie qui s'en donne à cœur joie dans la *Cyropédie* —, et, d'autre part, il pensait ainsi être agréable à Agésilas, son protecteur. Nul n'ignore plus à quel point est erronée l'idée de l'immutabilité de la constitution spartiate, et, en particulier, de la royauté, qui n'a cessé de perdre du terrain depuis l'origine, mais il n'en est pas qui ait été plus ancrée dans l'esprit des Grecs. Thucydide lui-même estimait qu'à la fin de la guerre du Péloponnèse il y avait plus de 400 ans que le gouvernement de Sparte n'avait subi aucun changement (I, 18, 1).

2. — Voici à nouveau — mais envisagées d'un autre point de vue, celui des rapports établis entre le roi et la cité — les deux fonctions essentielles de la royauté. Le roi est grand sacrificateur en vertu de son origine divine. Il ne convient pas, à mon avis, de supprimer l'article devant θεοῦ, ainsi que le font, depuis Dindorf, tous les éditeurs. Xénophon songeait ici à un dieu très déterminé, et il lui aura semblé — si toutefois il y a réfléchi — que ses lecteurs ne pouvaient se méprendre. Ce dieu est Zeus lui-même, dont les rois de Lacédémone descendaient à la fois par Persée et par Héraklès. Ils étaient, selon Hérodote (VI, 56) les prêtres de Ζεὺς Λακεδαιμόνων et de Ζεὺς οὐράνιος. Dans les hautes fonctions sacerdotales des rois de Sparte, qui pour Xénophon sont l'œuvre de Lycurgue, nous reconnaissons en réalité un fait général de la civilisation grecque primitive. Il y a là une survivance des rois-prêtres d'autrefois.

3. — La part qui est prélevée pour les prêtres sur les victimes dans les sacrifices se nomme γέρα ou ἱερώσυνα. Ce ne sont pas toujours et partout les mêmes parties de l'animal. Dans les nombreuses inscriptions où l'on énumère ces γέρα, il est souvent question de la peau. On l'abandonnait, en effet, fréquemment aux prêtres, surtout dans les sacrifices publics. De fait, Hérodote nous dit que le roi de Sparte avait pour lui, en campagne, le dos et la peau des victimes, à Sparte, la peau seulement (VI, 56-57).

Dans les terrains qui ont été accordés au roi en pays périérique, il semble bien que se perpétue le τέμενος ἕξοχον ἄλλων homérique. Dans les temps primitifs, si le roi administre sagement, « on lui assigne un lot spécial dans le

domaine public, un « téménos », moitié vignes, moitié terres arables, qui se transmet d'un roi à l'autre, sans se confondre avec leur patrimoine » (Glotz, *Histoire grecque*, I, p. 128). Mais à Sparte le domaine concédé au roi n'est pas situé dans la terre civique. Le résultat visé par Lycurgue, au dire de Xénophon, à l'égard des ressources royales n'a certainement pas été atteint. Nous savons, en effet, que les rois de Sparte étaient fort riches. Les Spartiates, dit notamment Platon, sont les plus riches des Grecs, mais le roi l'est plus que nul d'entre eux (*Premier Alcibiade*, 123 a). Xénophon ne signale pas toutes les ressources de la royauté. Il est probable que le βασιλικὸς φόρος dont il est parlé dans le *Premier Alcibiade* (*ibid.*) n'est pas autre chose que le revenu des biens de la couronne (cf. Busolt, *op. laud.*, II, p. 665, n. 6), mais les rois avaient droit à une part importante du butin fait à la guerre (cf. Busolt, *op. laud.*, II, p. 673 et n. 9). En outre, nous venons de voir ce qui leur revenait sur les victimes des sacrifices ; ils recevaient, va dire Xénophon (5), un petit porc par portée ; ils étaient entièrement nourris aux frais de l'État. Mais Xénophon a très bien pu se tromper sur la vraie richesse des rois de Sparte, s'il n'en a jugé que par Agésilas, qui vivait très simplement et ne devait point faire étalage de ce qu'il possédait.

4. — Les rois sont contraints de participer comme tout le monde aux repas publics : on connaît l'anecdote du roi Agis II, à qui les polémarques refusèrent d'envoyer ses portions, un jour qu'au retour d'une expédition victorieuse contre les Athéniens il désirait dîner chez lui avec sa femme (Plut., *Vie de Lycurgue*, 12). Malgré ce trait, cependant, les rois n'étaient pas aussi rigoureusement tenus que les autres Spartiates d'assister aux repas communs, mais ils en étaient, semble-t-il, assez souvent dispensés (cf. Busolt, *op. laud.*, II, p. 573 et n. 8). D'ailleurs, à l'obligation, lorsqu'elle s'exerçait, était joint l'honneur, déjà mentionné par Hérodote (VI, 57), — mais il ne parle que des banquets qui suivaient les sacrifices publics — de recevoir double portion. Xénophon donne également ce renseignement dans son *Agésilas* (V, 1), et il ajoute que le roi dont il est en train d'écrire l'éloge, bien loin de manger ses deux portions, les distribuait autour de lui, sans rien garder pour lui-même — ce qui semble, d'ailleurs, outrepasser la vraisemblance. Agésilas déclarait, en effet, que le but de cette double ration était, non pas de favoriser la glotonnerie royale, mais de permettre au roi d'honorer qui il désirait. Ce passage me paraît indiquer tout d'abord que tous les rois de Sparte ne se montraient pas, et peut-être même de beaucoup, aussi sobres qu'Agésilas, sans quoi Xénophon ne lui aurait pas fait un mérite de ne pas consommer ses deux rations. Ensuite, si le propos attribué à Agésilas est authentique — et pourquoi ne le serait-il pas ? — il se peut très bien qu'il soit à l'origine des intentions que Xénophon a ici prêtées à Lycurgue. Ce serait encore sur Agésilas qu'il aurait à cet égard modelé les rois de Lacédémone, tels qu'il les décrit.

5. — Xénophon est vraiment un peu court sur les Pythiens. Ces commensaux du roi, nourris comme lui aux frais de l'État, sont ses hommes de confiance

et établissent la liaison entre lui et l'oracle de Delphes, d'où leur nom. Ils rapportent au roi les réponses d'Apollon qu'ils sont allés consulter pour lui et prennent soin de leur conservation dans les archives royales. Ces rapports directs des rois de Sparte avec le célèbre sanctuaire d'Apollon étaient de nature à leur conférer beaucoup de prestige, et même s'ils s'étaient entendus tous les deux, beaucoup de pouvoir auprès de leurs concitoyens.

Un petit porc attribué aux deux rois dans chaque portée, ce n'était pas là une redevance de mince importance, et il est très compréhensible que Xénophon l'ait mentionnée. Les Grecs élevaient, en effet, beaucoup de porcs, dont la viande jouait un grand rôle dans leur alimentation. Elle figurait, en particulier, dans le menu quotidien des repas communs de Lacédémone. D'une façon générale, le porc servait aussi très souvent de victime pour les sacrifices.

6. — Il existe près de la demeure de chaque roi une réserve d'eau qui, selon toute vraisemblance, est exclusivement réservée à leur usage. S'agit-il d'un étang naturel ? C'est peu probable, car dans ce cas le roi aurait dû établir sa demeure au voisinage immédiat d'un étang, ce qui ne lui aurait pas laissé grand choix pour l'emplacement, et aurait été, d'autre part, assez malsain. De plus, l'eau d'un étang n'est pas potable ; cela restreindrait beaucoup l'utilité du privilège royal et s'accorderait mal avec les propos de Xénophon. Aussi Herwerden propose-t-il de remplacer *λίμνη* par *κρήνη*. Je crois que cette substitution est inutile, et que Xénophon a voulu parler d'une pièce d'eau creusée de main d'homme — sens de *λίμνη* tout à fait attesté par ailleurs —, qui sans doute était alimentée au moyen d'une source canalisée, et pourvue d'un écoulement. Xénophon, une fois de plus, s'est contenté d'une indication trop rapide.

Les éphores sont les seuls d'entre les Spartiates qui ne se lèvent pas devant les rois. Mais il s'agit simplement de ceux qui, étant assis sur leur siège d'éphore, se trouvent alors dans l'exercice de leurs fonctions. Le *δίφορος* est ordinairement un siège sans dossier ni accoudoir. C'est le mot employé par les écrivains grecs pour la « sella curulis » des magistrats romains. Plutarque raconte que le roi Cléomène III, après l'assassinat des éphores ordonné par lui, fit enlever leurs sièges de *ἑφορεῖον* à l'exception d'un seul sur lequel il devait désormais s'asseoir lui-même (*Vie de Cléomène*, 10).

7. — Nicolas de Damas (fr. 114, 16, F. H. G., III, p. 459) parle uniquement d'un serment du roi de Sparte avant son entrée en fonctions. Il est très admissible cependant qu'à une époque ancienne, à la suite d'une des violentes crises intestines que Sparte a connues, les rois et le peuple aient décidé d'un commun accord, ou que le peuple ait imposé aux rois une sorte de renouvellement périodique du serment. Même quand la crise en question n'était plus qu'un souvenir lointain ou était tombée dans l'oubli, les Spartiates à la fois par fidélité à la tradition et parce qu'ils n'ont jamais cessé de se défier de leurs rois, non sans raison d'ailleurs, auront maintenu cette mesure. Mais il ne me semble pas que nous ayons affaire ici à un véritable serment. Le renouveler

tous les mois, c'eût été vraiment beaucoup ; au reste, n'aurait-on pas risqué par cette répétition trop fréquente d'enlever à l'engagement pris, devenu ainsi habitude machinale et simple geste officiel, une partie de sa valeur ? Je me demande donc s'il n'y avait pas seulement dans le cas présent un rappel mensuel de leur serment fait aux rois par les éphores. Une confusion a très bien pu se produire dans l'esprit de Xénophon.

A part le caractère mensuel, que Xénophon paraît lui conférer à tort, le serment échangé entre le roi et le peuple, ici représenté par les éphores, n'était pas spécial à la cité de Lycurgue. En Épire, les rois juraient de « gouverner selon les lois », le peuple « de maintenir la royauté selon les lois » (Plut., *Vie de Pyrrhus*, 5). Peut-être un serment de même espèce est-il aussi contenu dans une inscription très mutilée de Syracuse (cf. *Dict. des Ant.* art. Jusjurandum, p. 734 b). Partout, d'ailleurs, les serments de citoyens ou de magistrats jouaient un très grand rôle dans l'existence des cités grecques.

Comme on l'a vu au début de ce chapitre, Xénophon estime que rois et éphores sont demeurés depuis Lycurgue strictement fidèles à leurs engagements réciproques. La stabilité — purement illusoire, d'ailleurs, — du gouvernement spartiate repose donc à ses yeux sur le serment qui lie la royauté et le peuple. Cette explication, si elle a été admise par Isocrate dans son *Archidamos* (21-22), me paraît avoir provoqué dans les *Lois* la moquerie de Platon. Il raconte qu'au moment de l'invasion dorienne des engagements mutuels furent pris, dans les trois villes de Sparte, de Messène et d'Argos, entre les rois Héraclides et leurs sujets (III, 684a). Mais il ajoute que cela ne pouvait servir à grand'chose, car un serment n'était guère capable de maintenir un roi jeune et ambitieux dans la voie de l'obéissance aux lois (III, 692 b). C'est seulement grâce à d'excellentes mesures destinées à maintenir et en même temps à modérer le pouvoir royal que le gouvernement de Lacédémone a été établi d'une manière ferme et durable (691 d sq.).

8. — Les honneurs que les rois reçoivent de leur vivant à Sparte même n'ont en somme — Xénophon a raison de le constater — rien de bien considérable et qui les place de beaucoup au-dessus des Égauls. Xénophon, pour tout ce qu'il écrivait dans ce traité sur la royauté lacédémonienne, ne devait-il pas se sentir partagé entre deux tendances opposées ? Aimant la royauté, d'une façon générale, et en particulier le roi de Lacédémone Agésilas, il était porté à mettre avant tout l'accent sur les pouvoirs et sur les honneurs royaux, et sans doute les eût-il volontiers surfaits s'il n'en avait été, me semble-t-il, empêché par Agésilas lui-même. Celui-ci, en effet, bien qu'il fût profondément ambitieux et très désireux de diriger à son gré ses compatriotes, s'était rendu compte que son autorité réelle serait d'autant plus considérable à Lacédémone qu'il se montrerait un roi plus respectueux de la Constitution établie et plus attentif à ne jamais se comporter d'une manière illégale. Il affecta toujours notamment une grande déférence envers les éphores (Xén., *Agésilas*, VII, 2 ; Plut., *Vie d'Agésilas*, 4 et 17). Or, Xénophon était notoirement l'ami et le protégé d'Agésilas ; nous ne savons si c'est à son instigation qu'il composa la *République des Lacédémoniens*,

mais ce fut, en tout cas, avec son entière approbation (cf. *Introd.*, p. XXI). De ce qu'écrivait Xénophon dans ce petit ouvrage, le roi endossait donc la responsabilité aux yeux de ses concitoyens. Comment, dans ces conditions, aurait-il permis à l'écrivain de le compromettre auprès d'une opinion publique très soupçonneuse, en exagérant les pouvoirs et les honneurs des rois de Sparte? Si Xénophon en a, au contraire, marqué nettement les limites, nous le devons vraisemblablement à l'influence d'Agésilas.

La limitation des honneurs royaux est, selon Xénophon, une des causes principales qui ont préservé Sparte du despotisme et empêché l'abolition de la royauté. Il y a de la vérité dans cette assertion qui se retrouve dans les *Lois* de Platon (III, 691d-692 b) et, en termes assez voisins pour dénoter l'influence de Xénophon, dans la *Politique* d'Aristote « Ὅσοι ἂν ἐλαττωμένων ὥσι χύριοι, dit-il en parlant des rois de Lacédémone et d'ailleurs, πλείω γρίνον ἀναγκάσιον μένειν πᾶσιν τὴν ἀρχήν· αὐτοὶ τε γὰρ γίνονται ἥττον δεσποτικοί... καὶ ὑπὲρ τῶν ἀρχομένων φθονοῦνται ἥττον » (1313 a, 20-24). Plus éclatante et plus puissante, la royauté spartiate aurait certainement duré moins longtemps.

9. — Contraint de reconnaître la médiocrité des prérogatives des rois à Lacédémone, Xénophon semble vouloir se rattraper par cette dernière phrase où il les montre — usant même pour finir de la solennité de l'hexamètre — honorés après leur mort comme des héros. C'est en qualité de descendants de Zeus que les rois Héraclides sont ainsi traités par les Spartiates. Les honneurs alors rendus au défunt ont été décrits par Hérodote (VI, 58). Il y avait quelque chose de réellement grandiose dans l'énorme assemblée de Spartiates, de périèques et d'hilotas — hommes et femmes — qui devaient en cette occasion, par ses gestes et ses lamentations, manifester hautement le deuil de Lacédémone, cependant que, dix jours durant, l'agora demeurait vide de ses réunions habituelles et la vie publique relativement suspendue. Cela était certainement fait pour plaire à l'imagination de Xénophon, naturellement éprise de pompe et de grandeur. Pourtant il n'en a rien dit, parce qu'il avait hâte d'en finir, et il lui aura paru suffisant, sans songer au désappointement du lecteur, d'indiquer le caractère vraiment « héroïque » des funérailles royales, ce qu'Hérodote n'avait pas fait.

XIV (xiv)

Pour le commentaire de ce chapitre voir l'*Introduction*, p. XII sq. — Ajoutons seulement, à propos du paragraphe 4, qu'il montre que la coutume d'expulser les étrangers, — elle ne fut peut-être rigoureuse à Sparte que dans les temps anciens — était, au moment où écrit Xénophon, tombée en désuétude. Il est cependant bien douteux qu'elle ait été officiellement supprimée, car sa remise en vigueur pouvait être utile, le cas échéant. Au reste, il semble que ces expulsions n'aient pas existé que chez les Lacédémoniens, mais aussi dans d'autres cités helléniques (cf. *Dict. des Ant.*, A. Krebs, art. Xénélasia).

INDEX ALPHABÉTIQUE DES INSTITUTIONS LACÉDÉMONIENNES

Les chiffres désignant les pages sont complétés, entre parenthèses, par l'indication du ou des paragraphes et, s'il y a lieu, du ou des chapitres.

- Adolescents (attitude des —) : 6 (III, 4-5), 33 (*ib.*).
 — (occupations des —), 6 (III, 1-3), 32-33 (*ib.*).
 Agéla : 30 (10-11).
 Amendes : 11 (VIII, 4), 12 (IX, 5), 44 (5), 46 (3-4), 50 (5).
 Amour des jeunes garçons : 5 (12-14), 30-32 (12-14), 33 (3).
 Ancienneté des Institutions : 13 (X, 8), 52-53 (*ib.*).
 Armée : 13-17 (c. XI, XII, XIII), 53-70 (*ib.*).
 Artémis Orthia (jeux à l'autel de —) : 5 (9), 28-30 (*ib.*).
 — Agrotéra : 69 (8).
 Assemblée (petite) : Intr. XXI.
 Athéna : 16 (XIII, 2-3), 66 (*ib.*).
 Atimie : 33 (3), 50 (IX, 5), 51-52 (4-6, 7).
 Avant-garde de la première more : 17 (XIII, 6), 67-68 (*ib.*).
 Boisson : 2 (3), 8 (4), 22 (3-4), 37-38 (4).
 Bouclier : 13 (XI, 3), 54 (*ib.*), 60, 64 (4).
 Campement : 15-16 (XII), 17 (XIII, 10), 62-65.
 Cavaliers : Intr. XXIV, 13 (XI, 2), 14 (4), 15 (XII, 2), 17 (XIII, 6), 53 (XI, 2), 61 (10), 62 (XII, 2), 63 (3), 65 (XII, 7).
 Célibataires : 13 (IX, 5), 24 (8), 50 (IX, 5).
 Chasse : 7 (IV, 7), 8 (3), 9 (VI, 3-4), 35-36 (7), 41 (3-4).
 Chevelure : 14 (3), 16 (XIII, 8), 55-56 (3), 69 (8).
 Chœurs : 12 (IX, 5), 49.
 Commandant du bagage : 16 (XIII, 4).
 — des étrangers : 16 (XIII, 4), 67 (4).
 Conseil de guerre : 68 (7).
 Κόροι : 34 (IV, 3-6), 68 (6).
 Courage spartiate : 11-12 (IX), 25 (II, 1), 48-50.
 Crète : Intr. VIII et XXIX, 47 (5).
 Κρεωδαίτης : 66 (XIII, 1).
 Cryptie : 27 (3), 52 (8).
 Décadence spartiate : Intr. XIII-XXVI, 18-19 (XV).
 Delphes (lois sanctionnées par —) : 11 (VIII, 5), 47-48 (*ib.*). — Cf. Pythiens.
 Dioscures : 16 (XIII, 2), 66 (*ib.*).
 Direction des jeunes garçons : 4 (2), 5 (10-11), 26 (2), 30 (10-11).
 Domaine royal : 18 (XIV, 3), 71-72 (*ib.*).
 Droits civiques (égaux pour tous) : 13 (X, 7), 52 (*ib.*).

- Égaux (les) : 13 (X, 7), 46 (XIII, 1), 47 (XIII, 7), 21 (4), 33 (3), 44 (4), 42 (VII, 2), 52 (7), 65-66 (XIII, 1), 68 (7), 74 (8).
- Enfants (commandement des — d'autrui) : 9 (VI, 4-2), 40 (*ib.*).
- (procréation des —) : 2-3 (I, 3-10), 22-25 (3-10).
- Énomotarque : 14 (4, 6, 8), 17 (XIII, 9), 56 (4), 57 (6), 59-60 (9), 70 (9).
- Énomotie : 14 (4, 8), 17 (XIII, 9), 38-39 (5-6), 56 (4)-61 (10), 70 (10).
- Éphores : 7 (IV, 3, 6), 10-11 (VIII, 3-4), 13 (XI, 2), 46 (XIII, 5), 48 (XIV, 6), 43 (4) 44 (6), 45 (VIII, 1-2), 46-47 (3-4), 52 (8), 67 (5), 70 (10), 74 (1), 73 (6), 74 (7), 75 (8).
- État-major royal : 46 (XIII, 1), 47 (XIII, 7), 65-66 (XIII, 1), 68 (7).
- File : 14 (4, 5, 8), 56, (4)-61 (9).
- (chef de —) : 14 (5), 57 (5-6), 59 (8), 60.
- Formations des troupes : 14-15 (XI, 5-10), 57 (5-6)-62 (10).
- Funérailles royales : 18 (XIV, 9), 75 (*ib.*).
- Genre de vie (identité du —) : 10 (VII, 3), 42-43 (*ib.*).
- Gens de métier : 13 (XI, 2), 53 (*ib.*).
- Gérousia : 12 (X, 1-3), 45-46 (VIII, 1-2), 50-51 (X, 1-2), 71 (1).
- Gymnastique : 2 (4), 8-9 (8-9), 12 (IX, 4), 15 (XII, 5), 22 (3-4), 39-40 (8-9), 48 (IX, 3-4), 64 (5).
- Harmostes : Intr. xii-xiv, 18-19 (XV, 2-3), 44 (5).
Ἡρμοστῆς : 6 (IV, 1), 34 (*ib.*).
- Hellanoïques : 17 (XIII, 11), 70 (*ib.*).
- Héraclides : 13 (X, 8), 52-53 (*ib.*), 71 (2), 75 (9).
- Hilotes : 15 (XII, 4), 41 (4), 64 (4), 75 (9).
- Hippagrètes : 7 (iv, 3), 34 (*ib.*).
- Hoplites : 13 (XI, 2), 14 (4).
- Ilia : 5 (11), 30 (*ib.*).
- Immutabilité des Institutions : 17-18 (XIV, 1), 52 (8), 70-71 (XIV, 1), 74 (7).
- Inférieurs (les) : 33 (3), 42 (VI, 4).
- Irène : 4 (5), 5 (11), 27-28 (5).
- Jeunes gens (rivalité des —) : 6-7 (IV, 2-6), 34-35 (*ib.*).
- Joueurs de ballon : 12 (IX, 5), 49, 55.
- de flûte : 17 (XIII, 7-8), 68-69 (*ib.*).
- Lâcheté (châtiments de la —) : 41-42 (IX, 3-6), 48-50 (*ib.*).
- Lance (port de la —) : 15 (XII, 4), 63-64 (*ib.*).
- Légères (troupes) : Intr. xxv, 61 (10), 63 (3), 64 (4).
- Lochage : 14 (4), 16 (XIII, 4).
- Loche : 15 (XI, 10), 56 (4), 61 (10).
- Lycurgue : *passim*. Cf. not. Intr. xxvii-xxix.
- Mariage : 2-3 (I, 5-9), 12 (IX, 5), 22 (3)-25 (9), 49-50 (5).
- Matériel de l'armée en campagne : 13 (XI, 2), 53-54 (*ib.*).
- Mercenaires : 15 (XII, 3), 63 (*ib.*).
- Mobilisation : 13 (XI, 2), 53 (*ib.*).
- Monnaie : 10 (VII, 5), 43-44 (*ib.*).
- More : 14 (4), 15 (XII, 5), 17 (XIII, 6), 56 (4), 61 (9), 64 (5), 65 (XIII, 1).
- Néodamodes : 64 (4).
- Nourriture : 2 (3), 4 (5-6), 8 (3, 8), 22 (3-4), 27-28 (5), 36-37 (V, 3), 39-40 (8).
- Ôbai : 46 (1-2).
- Obéissance aux magistrats et aux lois : 10-11 (c. VIII), 45-48 (*ib.*).
- Occupations lucratives (interdiction des —) : 10 (VII, 2), 42 (*ib.*).
- Officiers chargés de vendre le butin : 17 (XIII, 11), 70 (*ib.*).
- Originalité des Institutions : 2 (2), 22 (*ib.*).

- Pédonome : 4 (2), 5 (10), 7 (IV, 6), 26 (2).
- Pentécostère : 14 (4), 16 (XIII, 4), 56 (4).
- Pentécostys : 56 (4).
- Périèques : 18 (XIV, 3), 44 (5), 56 (4), 63 (3), 71 (3), 75 (9).
- Perquisitions : 10 (VII, 6), 44-45 (*ib.*).
- Phalange : 14 (6, 8), 15 (XI, 9, XII, 3), 57 (5-6), 59 (8), 60, 67 (6).
- Phylai : 46 (2-3).
- Pièce d'eau près de la demeure royale : 18 (XIV, 6), 73 (*ib.*).
- Pieds nus des jeunes garçons : 4 (3), 27 (*ib.*).
- Polémarque : 14 (4), 16 (XIII, 1, 4), 17 (6-7, 9), 36 (V, 2), 65 (XIII, 4), 68 (7), 70 (9).
- (premier) : 15-16 (XII, 6), 64-65 (*ib.*), 68 (7).
- Population (faiblesse numérique de la —) : 2 (1), 21 (*ib.*).
- Porteur-de-feu : 17 (XIII, 2-3), 66 (*ib.*).
- Porteurs de fouets (jeunes gens) : 4 (2), 26-27 (*ib.*).
- Pythiens : 18 (XIV, 5), 65 (XIII, 4), 72-73 (5).
- Repas communs : 4 (5), 6 (III, 5), 8 (2-7), 10 (VII, 3-4), 12 (IX, 4), 18 (XIV, 4), 27-28 (5), 34 (4-5), 36-39 (V, 2-7), 42 (VI, 4), 42-43 (VII, 3-4), 48 (IX, 3-4), 72 (4).
- Richesse (empêchée à Sparte) : Intr. xxx-xxxı, 9-10 (c. VII,) 42-45 (*ib.*).
- Rois : 16-18 (c. XIII-XIV), 21 (2), 44 (5), 52 (8), 66-75 (c. XIII-XIV).
- Sacrifices : 16 (XII, 7, XIII, 2-5), 17 (XIII 8), 18 (XIV, 2-3, 5), 65 (XII, 7), 66 (2-3), 67 (5), 69 (8), 71 (2-3), 73 (5).
- Serments échangés entre rois et éphores : 18 (XIV, 7), 73-74 (7).
- Services mutuels : 9 (VI, 1, 3-4), 40-42 (*ib.*).
- Skirites : 15 (XII, 3), 17 (XIII, 6), 62-63 (XII, 3).
- Stratèges des États confédérés : 16 (XIII, 4), 67 (*ib.*).
- Τρέσζυτες : 50 (IX, 5).
- Trésoriers : 17 (XIII, 41).
- Valets d'armée : 64 (4).
- Vertu (obligation de pratiquer la —) : 12-13 (X, 4-7), 51-52 (*ib.*).
- Vêtements : Intr. xxxiv, 4 (4), 10 (VII, 3), 13-14 (XI, 3), 27 (4), 42 (VII, 3), 54-55 (3).
- Vols des jeunes garçons : 4-5 (II, 6-8), 28 (*ib.*).
- Xénélasie : 19 (XV, 4), 75 (*ib.*).
- Zeus : 16 (XIII, 2-3), 66 (*ib.*), 71 (2), 75 (9).

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	V-XLII
Authenticité et intégrité de l'ouvrage, v-ix. — Contenu et composition du traité, ix-xi. — Les intentions de Xénophon, xi-xii. Le chapitre xv, xii-xvi. — Premières conjectures sur la date de l'ouvrage, xvi-xvii. — Hypothèses erronées sur les intentions de Xénophon, xvii-xix. — Un ouvrage de propagande en faveur de Sparte, xix-xxi. — Lacunes et explications insuffisantes, xxi-xxiii. — Un ouvrage un peu « bâclé », xxiii. — Motifs de certains choix de Xénophon, xxiv-xxv. — Le pamphlet anti-athénien, xxv-xxvi. — Un des tout premiers ouvrages de Xénophon, xxvi-xxvii. — Sparte façonnée par la sagesse de Lycurgue, xxvii-xxix. — Sincérité du laconisme de Xénophon ? xxix-xxxi. — L'influence du cynisme ? xxxi-xxxii. — Mesure dans laquelle Hérodote et Critias ont servi de sources à Xénophon, xxxii-xxxiii. — Influence d'Agésilas et des « Vieux Spartiates », xxxiii-xxxiv. — Le sillage du traité, xxxiv-xxxvii. — Valeur historique du traité, xxxvii-xxxviii. — But du commentaire, xxxviii-xxxix. — Le texte, xxxix-xlii.	
Texte et traduction.....	1-19
Commentaire.....	21-75
Index.....	77-79
